



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 39

Du 19 au 24 juillet 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 39

Du 19 au 24 juillet 2020

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1173	28/04/20	Portant modification de la liste départementale des formateurs habilités à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1er ou 2ème catégorie	7
2020/1815	07/07/20	Portant autorisation de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour la société CLAMENS implantée au 6 rue Léon Mauvai à Vitry sur Seine	10
2020/1815 annexe	07/07/20	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ANNEXES À L'ARRÊTE PRÉFECTORAL N°2020/1815 DU 7 JUILLET 2020	14
2020/1829	15/07/20	Accordant la médaille d'honneur du Travail A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020	39
2020/1830	15/07/20	Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020	185
2020/1831	15/07/20	Accordant la médaille d'honneur agricole A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020	225
2020/1840	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/86 du 12 janvier 2015 agréant la SAS GP Remorquages sise 6, rue Emile Zola à Ivry-sur-Seine (94200), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	228
2020/1841	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n°205/88 du 12 janvier 2015 agréant la SARL D'EXPLOITATION DES DEPANNAGES BENARD, sise 18/24, rue du Groupe Manouchian et 2, rue Charles Heller à Vitry-sur-Seine (94400), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur centre du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	230
2020/1842	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/84 du 12 janvier 2015 agréant la SARL DEP EXPRESS 94, sise 30, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine (94200), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur les secteurs centre et sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	232
2020/1843	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/87 du 12 janvier 2015 agréant la SAS FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES dite les 3R, sise 153, boulevard d'Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne (94170), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	234
2020/1844	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/83 du 12 janvier 2015 agréant la SAS MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3 J sise 26 route de Longjumeau à Chilly-Mazarin (91380), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	236

2020/1845	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/89 du 12 janvier 2015 agréant la SARL HARCOUR SERVICES sise 6, rue des Graviers à Saulx-les-Chartreux (91160), pour le dépannage et l'évacuation des poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	238
2020/1846	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/82 du 12 janvier 2015 agréant la SARL GENTILLY AUTOROUTES, sise 57, avenue Raspail à Gentilly (94250), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	240
2020/1847	01/07/20	Portant prolongation de l'arrêté n° 2015/85 du 12 janvier 2015 agréant la SAS DEPANN'2000 sise 58, rue de Neuilly à Noisy-le-Sec (93130), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne	242
2020/2016	22/07/20	Portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/736 du 9 mars 2016 portant agrément de la société BOBILLOT AUTO ECOLE,	244
2020/2024	23/07/20	Autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale pluricommunale des communes de Mandres les Roses et Santeny	246

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1924	15/07/20	Déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois	248
2020/2006	22/07/20	PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 2017/1022 DU 31 MARS 2017 PORTANT AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU PONT DE NOGENT-SUR-MARNE (94)	251

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/314	17/07/20	Portant fixation du forfait du global de soins pour 2020 de FAM SILVEA	255
2020/317	17/07/20	Portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de SAMSAH de Villecresnes	257
2020/320	17/07/20	Portant fixation du forfait global de soins pour 2020 de SAMSAH l'Hay-Les-Roses	259
2020/469	20/07/20	Portant fixations pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de « les jours heuree	261
2020/574	22/07/20	Portant fixation pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de ADPED Fresnes Impro Monique Guilbot , IME Les Lilas , Foyer d'accueil médicalisé Marcel Huet , Esat les ateliers	264

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION
SOCIALE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/49	15/07/20	Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement de baignade d'accès payant Madame Mouna TEMIMI, Piscine Intercommunale du Kremlin Bicêtre 48 Avenue Charles Gide 94270 LE KREMLIN-BICETRE	268
2020/50	15/07/20	Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement de baignade d'accès payant Monsieur Ryad BEHILLIL, Piscine Intercommunale du Kremlin Bicêtre 48 Avenue Charles Gide 94270 LE KREMLIN-BICETRE	269
2020/51	15/07/20	Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement de baignade d'accès payant Madame Lison THIEBAUT, Piscine de Cachan	270

		04 Avenue de l'Europe 94230 CACHAN	
2020/52	15/07/20	Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement de baignade d'accès payant Monsieur Alexandre AZRA, Piscine Pierre de Coubertin 90/120 rue du Lieutenant Petit Le Roy 94550 CHEVILLY LARUE	271

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/sans numéro	24/07/2020	Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service des impôts des entreprises de Choisy-le-Roi et à son déménagement, et à la fermeture exceptionnelle au public du service des impôts des entreprises de Créteil	272

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1953	20/07/20	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, sise Pleyade 2, 39 boulevard Ornano, 93200 SAINT DENIS	274
2020/2005	22/07/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la Société SELECTA THIAIS, sise 37 rue Hélène Muller, 94320 THIAIS	276

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/474	20/07/20	Portant réglementation des conditions de circulation des véhicules de toutes les catégories avenue Olivier d'Ormesson RD11 dans les 2 sens de circulation entre la rue du Général Leclerc à Sucy en Brie et l'avenue du Général de Gaulle à Ormesson-sur-marne sur les communes de Sucy-en-Brie et d'Ormesson-sur-Marne	278
2020/508	17/07/20	Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de la République (RD148) entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.	282
2020/509	24/07/20	Portant réglementation temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories rue de Paris RD86A dans le sens de circulation Paris/Province entre la rue Emile Moutier et la rue de l'Église sur la commune de Joinville le Pont	285
2020/511	20/07/20	Portant réglementation temporaire des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories et des cyclistes avenue Jean Rostand RD1 dans le sens Créteil vers Sucy au droit de l'immeuble en construction le long du parking de l'institut National Supérieur du Professorat sur la commune de Bonneuil sur Marne	288
2020/512	20/07/20	Réglementation provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue le Foll entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud dans les deux sens de circulation à Villeneuve le Roi	291
2020/513	20/07/20	Portant modification temporaire des conditions de stationnement et de circulation des véhicules des toutes catégories et de circulation des piétons sur l'avenue Gabriel Péri (RD205) dans les deux sens de circulation entre le N°7 et le N°23 et entre le N°2bis et le N°40 sur la commune de Limeil-Brévannes	294
2020/514	20/07/20	Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue du Général Leclerc (RD19) entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Nordling, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maison-Alfort	298
2020/515	21/07/20	Réglementation provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons au droit du numéro 203 à 195 avenue de Fontainebleau dans le sens province/Paris à Thiais	301

2020/516	21/07/20	Portant modification temporaire des conditions de circulation, des véhicules de toutes catégories, des cyclistes et de circulation des piétons rue du Pont de Créteil et boulevard Maurice Berteaux RD86 dans les deux sens de circulation entre l'impasse des Marais à Saint Maur des Fossés et le 42, boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont sur le territoire des communes de Saint Maur-des-Fossés	304
2020/1979	21/07/20	Approuvant le cahier des charges de cession de terrain du lot LAVOIR dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté MULTISITE DU CENTRE VILLE	309

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/2007	22/07/2020	Actant le franchissement du seuil d'alerte renforcée du Réveillon dans le Val-de-Marne et instaurant des mesures provisoires de limitation des usages de l'eau	311

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/2043	24/07/2020	Relatif à la désignation des organisations de bailleurs et de locataires représentatives à la commission Départementale de Conciliation	317

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/10	29/06/2020	Etablissement français du sang – Ile-de-France LEAPARK – Bâtiment B – 122-130, rue Marcel Hartmann 94200 Ivry-sur-Seine PORTANT DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE D'ILE-DE-FRANCE	319



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2020-0512

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue le Foll entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;
- Vu** l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière
- Vu** l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande de la DTVD/ service territorial Ouest le 16/07/2020 ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 16/07/2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne le 09/07/2020 ;

Vu l'avis du maire de Villeneuve-le-Roi le 13/07/2020 ;

considérant la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue Le Foll, entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi, afin de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau de gaz ;

considérant que la RD136 à Villeneuve-le-Roi est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

sur la proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

À compter du lundi 20 juillet jusqu'au vendredi 31 juillet 2020 la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée entre 9h30 et 16h30 sur la RD136 entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

ARTICLE 2 :

Il est procédé à des travaux de mise en conformité du réseau de gaz.

Les travaux sont réalisés ainsi qu'il suit :

- Neutralisation de la traversée piétonne au droit du carrefour, les piétons emprunteront les passages piétons situés en amont et en aval du chantier ;
- Neutralisation du stationnement au droit des travaux dont la place (PMR) place pour personnes à mobilité réduite : La place PMR sera reportée au droit du n°131 avenue Le Foll sur la banquette de stationnement en partie neutralisée et aménagée à cet effet.
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche du sens de circulation Villeneuve-Saint-Georges/ Orly avec maintien du mouvement directionnel.

Dans le sens de circulation Orly/ Villeneuve-Saint-Georges :

- Neutralisation partielle de la voie en maintenant 3,55 mètres de large ;
- Mise en place d'une déviation pour les poids lourds au droit du carrefour, par la rue Jean-Pierre Timbaud, la rue des Vœux Saint-Georges, l'avenue de la Haute Seine en direction de l'avenue Le Foll.

Pendant toute la durée des travaux :

- Accès de chantier gérés par des Hommes trafic ;
- Maintien des accès riverains ;
- Arrêt de bus " Lycée Brassens " maintenu ;
- Modification de la signalisation lumineuse des feux tricolores (SLT) ;
- Vitesse des véhicules limitée à 30 km/heure au droit des travaux.

ARTICLE 3 :

La libre circulation, des transports exceptionnels est assurée dans les deux sens de circulation.
Les accès aux véhicules de secours sont maintenus en permanence.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 8 avenue Joseph Paxton 77 164 Ferrieres en Brie pour le compte de GRDF.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif .

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils sont poursuivis conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non- respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 7:

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports, de la voirie et des déplacements – service territorial ouest) ou des services de police.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9 :

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Villeneuve-le-Roi,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DOSSIER n° : 2018/0147
COMMUNE : VITRY-SUR-SEINE

ARRÊTÉ N° 2020/1815 du 7 JUIL. 2020
portant autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
pour la société CLAMENS
implantée au 6 rue Léon Mauvais à Vitry-sur-Seine

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment son titre 1^{er} du livre V et en particulier ses articles L.511-1 et R.181-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/3390 du 24 octobre 2019 portant ouverture d'une enquête publique environnementale, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 inclus sur le territoire des communes de Vitry-sur-Seine, Alfortville, Choisy-le-Roi, Créteil, Maisons-Alfort et Thiais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

VU la demande d'autorisation environnementale réceptionnée le 12 décembre 2018, complétée le 21 mai 2019, présentée par la société CLAMENS, relative à l'exploitation d'une station de déshydratation des déblais et boues de forage des chantiers de la ligne « 15 Sud » du GRAND PARIS EXPRESS ;

VU les avis exprimés par les différents services et organismes consultés sur le dossier en application des articles D. 181-17-1 à R. 181-32 du code de l'environnement, et notamment :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 8 janvier 2019 ;
- le Service Police de l'eau de la DRIEE (SPE) en date du 18 janvier 2019 ;
- l'Institut National de l'Origine et de la Qualité – Délégation territoriale Nord-Est en date du 21 janvier 2019 ;
- la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) en date du 25 janvier 2019 ;
- le Pôle interdépartemental de prévention des risques naturels de la DRIEE (PIRIN) en date du 29 janvier 2019 ;

VU l'avis de l'Autorité Environnementale n°2019-22 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) adopté lors de la séance du 10 juillet 2019 ;

VU le mémoire en réponse, en date du 12 septembre 2019, de la société CLAMENS à l'avis de l'Autorité Environnementale ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) relatif à la recevabilité du dossier du 4 juillet 2019 ;

VU la décision n° E19000120/77 du 31 juillet 2019 par laquelle le Tribunal administratif de Melun a procédé à la désignation du commissaire-enquêteur ;

VU l'accomplissement des formalités d'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique réalisées dans ces communes susvisées ;

VU les publications en date des 29 octobre et 31 octobre 2019 de cet avis dans au moins deux journaux d'annonces légales choisis par le demandeur, et rappelées dans ces journaux le 20 novembre 2019 ;

VU l'accomplissement des formalités de publication sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;

VU les registres d'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur daté du 18 janvier 2020 ;

VU les avis favorables émis par les conseils municipaux de Choisy-le-Roi, Créteil et Thiais ;

VU l'avis favorable assorti de recommandations du conseil municipal d'Alfortville ;

VU l'absence d'avis émis par les conseils municipaux de Vitry-sur-Seine et Maisons-Alfort ;

VU les avis exprimés par les différents services et organismes consultés ;

VU le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) en date du 2 juin 2020 ;

VU la transmission aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de la note de présentation non technique de la demande d'autorisation environnementale et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur ;

VU le courrier du 11 juin 2020 par lequel le projet d'arrêté d'autorisation environnementale a été transmis à la société CLAMENS et a informé celle-ci de la possibilité qui lui était ouverte de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ;

VU l'absence de réponse de la société CLAMENS ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du commissaire enquêteur, sans réserve ;

CONSIDÉRANT les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts et les nuisances des installations sur son environnement ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Champ d'application

L'autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté, à la société CLAMENS, dénommé ci-après l'exploitant, dont le siège social situé rue des Carrières – 77270 Villeparisis, en vue d'exploiter à Vitry-sur-Seine, 6 rue Léon Mauvais, une station de déshydratation des boues issues des chantiers de la ligne 15 du Grand Paris Express, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions techniques figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2 – Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 3 – PUBLICITÉ (Article R.512-46-24 du code de l'environnement)

En vue de l'information des tiers, une copie du présent arrêté est :

- adressée à la mairie de Vitry-sur-Seine pour affichage pendant un mois et pour y être consultée par le public ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- adressée pour information au conseil municipal des communes de Vitry-sur-Seine, Alfortville, Choisy-le-Roi, Créteil, Maisons-Alfort et Thiais ;
- insérée au recueil des actes administratifs et publiée sur le site internet de la préfecture ;
- publiée sur le site national internet de l'inspection des installations classées.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

Article 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS (Article L.514-6, R.181-50 et R.514-3-1 du code de l'environnement)

La présente décision, soumise à un contentieux de pleine juridiction, peut être déférée au Tribunal Administratif de MELUN :

1°- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,

2°- Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés aux articles L. 211-1 et L. 511-1, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

La décision mentionnée au premier alinéa peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives, ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Article 5 – EXÉCUTION-AMPLIATION

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne, les Sous-préfets de Nogent-sur-Marne et de L'Haÿ-les-Roses, Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société CLAMENS.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line with two small dots above it.

Bachir BAKHTI

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ANNEXES
À L'ARRÊTE PRÉFECTORAL N°2020/1815 DU 7 JUILLET 2020**

TITRE 1 - PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1 BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION

Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation

La société CLAMENS dont le siège social est situé à Villeparisis (77), rue des Carrières, est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à exploiter sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine, au 6 rue Léon Mauvais, les installations détaillées dans les articles suivants.

Article 1.1.2. Installations non visées par la nomenclature ou soumises à déclaration ou à enregistrement

Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement, qui, mentionnés ou non dans la nomenclature, sont de nature, par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à autorisation, à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

Les dispositions des arrêtés ministériels existants relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration ou à enregistrement sont applicables aux installations classées soumises à déclaration ou à enregistrement, incluses dans l'établissement, dès lors que ces installations ne sont pas régies par le présent arrêté préfectoral d'autorisation.

CHAPITRE 1.2 NATURE DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1. Liste des installations classées

Rubriques	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Volume de l'activité
2791-1	A	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2717, 2716, 2720, 2771, 2780, 2781, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10 t/j.	225 t/j
2716-1	E	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1000 m ³ .	1370 m ³

A (autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration), DC (soumis au contrôle périodique prévu par l'article L 512-11 du CE)

Article 1.2.2. Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur la commune de Vitry-sur-Seine, sur la parcelle cadastrée DI34pp.

Article 1.2.3. Consistance des installations autorisées

L'établissement comprend, notamment :

- une fosse de déchargement des boues et déblais de 120 m³ ;
- 2 cuves de boues de 760 et 440 m³ ;
- 2 lignes de traitement des boues composées chacune de :
 - ✓ une unité de dessablage (cyclones) ;
 - ✓ des cuves de stockage pour les polymères et l'eau claire ;
 - ✓ 1 réacteur pour le mélange des polymères, de l'eau et de la boue usagée ;
 - ✓ 2 filtres-presse ;
 - ✓ une fosse de stockage des galettes de boues déshydratées ;
- une station de traitement des eaux.

CHAPITRE 1.3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1.3.1. Conformité au dossier de demande d'autorisation

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier de demande d'autorisation et les différents dossiers déposés par l'exploitant. En tout état de cause, elles respectent les dispositions, du présent arrêté, des arrêtés complémentaires et les réglementations autres en vigueur.

Article 1.3.2. Durée de l'autorisation

La présente autorisation cesse de produire effet si l'installation n'a pas été mise en service dans un délai de trois ans, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, conformément à l'article R.181-48 du code de l'environnement.

Article 1.3.3. Réglementation applicable

Sans préjudice de la réglementation en vigueur, sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous (liste non exhaustive) :

Dates	Textes
06/06/2018	Arrêté ministériel relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
31/05/2012	Arrêté fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement.
29/02/2012	Arrêté fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement.
04/10/2010	Arrêté, modifié, relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
07/07/2009	Arrêté relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence.
31/01/2008	Arrêté relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets.
29/07/2005	Arrêté fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret n°2005-635 du 30 mai 2005.
02/02/1998	Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
23/01/1997	Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Article 1.3.4. Respect des autres législations et réglementations

Les dispositions de cet arrêté préfectoral sont prises sans préjudice :

- des autres législations et réglementations applicables, et notamment le code minier, le code civil, le code de l'urbanisme, le code du travail, le code général des collectivités territoriales et la réglementation sur les équipements sous pression ;
- des schémas, plans et autres documents d'orientation et de planification approuvés.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La présente autorisation ne vaut pas permis de construire.

CHAPITRE 1.4 MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITÉ

Article 1.4.1. Modification du champ de l'autorisation

En application des articles L.181-14 et R.181-45 du code de l'environnement, le bénéficiaire de l'autorisation peut demander une adaptation des prescriptions imposées par l'arrêté. Le silence gardé sur cette demande pendant plus de 2 mois, à compter de l'accusé de réception délivré par le préfet, vaut décision implicite de rejet.

Toute modification substantielle des activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent de l'autorisation est soumise à la délivrance d'une nouvelle autorisation, qu'elle intervienne avant la réalisation du projet ou lors de sa mise en œuvre ou de son exploitation.

Toute autre modification notable apportée au projet doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation. S'il y a lieu, le préfet fixe des prescriptions complémentaires ou adapte l'arrêté d'autorisation dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

Article 1.4.2. Mise à jour des études d'impact et de dangers

Les études d'impact et de dangers sont actualisées à l'occasion de toute modification notable telle que prévue à l'article R.181-46 du code de l'environnement. Ces compléments sont systématiquement communiqués au préfet qui pourra demander une analyse critique d'éléments du dossier justifiant des vérifications particulières, effectuée par un organisme extérieur expert, dont le choix est soumis à son approbation. Tous les frais engagés à cette occasion sont supportés par l'exploitant.

Article 1.4.3. Équipements abandonnés

Les équipements abandonnés ne doivent pas être maintenus dans les installations. Toutefois, lorsque leur enlèvement est incompatible avec les conditions immédiates d'exploitation, des dispositions matérielles interdiront leur réutilisation, afin de garantir leur mise en sécurité et la prévention des accidents.

Article 1.4.4. Transfert sur un autre emplacement

Tout transfert sur un autre emplacement des installations visées à l'article 1.2.1 du présent arrêté nécessite une nouvelle demande d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 1.4.5. Changement d'exploitant

Dans le cas où l'établissement change d'exploitant, le successeur fait la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Article 1.4.6. Cessation d'activité

Sans préjudice des mesures de l'article R.512-74 du code de l'environnement pris pour l'application des articles R.512-39-1 à R.512-39-5, l'usage à prendre en compte est le suivant : Industriel.

Toutes les installations seront démontées. Seul le puits d'accès au tunnel sera maintenu sur le site. Il abritera des installations de ventilation, de désenfumage et servira d'accès aux services des pompiers.

Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.

La notification prévue ci-dessus indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site. ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et qu'il permette un usage futur du site tel que prévu au premier alinéa du présent article.

CHAPITRE 1.5 GARANTIES FINANCIÈRES

Article 1.5.1. Objet des garanties financières

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent aux activités visées à l'article 1.2.1 du présent arrêté, pour les rubriques n°2716 et 2791.

Elles s'établissent sans préjudice des garanties financières que l'exploitant constitue éventuellement en application du L.515-8 du code de l'environnement.

Elles sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du code de l'environnement.

Article 1.5.2. Montant des garanties financières

Le montant total des garanties financières à constituer s'élève à **91 740 € TTC**.

Il a été défini selon la méthode forfaitaire définie dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 en prenant en compte un indice TP01 de 108,8 et un taux de TVA de 20 %.

Il est basé sur une quantité maximale de déchets pouvant être entreposés de 1 260 m³.

Le montant total calculé étant inférieur à 100 000 €, l'exploitant n'est pas dans l'obligation de constituer les garanties financières.

Article 1.5.3. Actualisation des garanties financières

Sans préjudice des dispositions de l'article R.516-5-1 du code de l'environnement, l'exploitant est tenu d'actualiser le montant des garanties financières et d'en attester auprès du préfet, tous les 5 ans, en appliquant la méthode d'actualisation précisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

L'exploitant transmet avec sa proposition la valeur datée du dernier indice public TP01 et la valeur du taux de TVA en vigueur à la date de la transmission.

Article 1.5.4. Modification du montant des garanties financières

L'exploitant informe le préfet, dès qu'il en a connaissance, de tout changement des conditions d'exploitation conduisant à une modification du montant des garanties financières.

TITRE 2 – GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHAPITRE 2.1 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Article 2.1.1. Objectifs généraux

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des installations pour :

- limiter le prélèvement et la consommation d'eau ;
- limiter les émissions de polluants dans l'environnement ;
- respecter les valeurs limites d'émissions pour les substances polluantes définies ci-après ;
- gérer les effluents et déchets en fonction de leurs caractéristiques et réduire les quantités rejetées ;
- prévenir en toutes circonstances, l'émission, la dissémination ou le déversement, chroniques ou accidentels, directs ou indirects, de matières ou substances qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité de voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Article 2.1.2. Consignes d'exploitation

L'exploitant établit des consignes d'exploitation pour l'ensemble des installations comportant explicitement les vérifications à effectuer, en conditions d'exploitation normale, en périodes de démarrage, de dysfonctionnement ou d'arrêt momentané de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions du présent arrêté.

Article 2.1.3. Réserves de produits ou matières consommables

L'établissement dispose de réserves suffisantes de produits ou matières consommables utilisés de manière courante ou occasionnelle pour assurer la protection de l'environnement tels que manches de filtre, produits de neutralisation, liquides inhibiteurs, produits absorbants...

CHAPITRE 2.2 INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

Article 2.2.1. Propreté

L'exploitant prend les dispositions appropriées qui permettent d'intégrer l'installation dans le paysage. L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence.

L'exploitant prend les mesures nécessaires, afin d'éviter la dispersion sur les voies publiques et les zones environnantes, de poussières, papiers, boues, déchets, etc. Des dispositifs d'arrosage, de lavage de roues, etc. sont mis en place en tant que de besoin.

Article 2.2.2. Esthétique

Les abords de l'installation, placés sous le contrôle de l'exploitant, sont aménagés et maintenus en bon état de propreté (peinture, poussières, envols...). Les émissaires de rejet et leur périphérie font l'objet d'un soin particulier (plantations, engazonnement,...).

CHAPITRE 2.3 DANGER, NUISANCE, INCIDENTS OU ACCIDENTS

Article 2.3.1. Danger ou nuisance non prévenu

Tout danger ou nuisance, non susceptible d'être prévenu par les prescriptions du présent arrêté, est immédiatement porté à la connaissance du préfet, par l'exploitant.

Article 2.3.2. Déclaration et rapport d'incident ou d'accident

L'exploitant est tenu de déclarer dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées, les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis, dans un délai de 15 jours, à l'exploitant à l'inspection des installations classées. Il précise notamment les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou long terme.

CHAPITRE 2.4 RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES À RÉALISER, DES DOCUMENTS TENUS À LA DISPOSITION DE L'INSPECTION OU À TRANSMETTRE

Article 2.4.1. Documents tenus à la disposition de l'inspection

L'exploitant doit établir et tenir à jour un dossier comportant les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation initial ;
- les plans tenus à jour ;
- les récépissés de déclaration et les prescriptions générales, en cas d'installations soumises à déclarations non couvertes par un arrêté d'autorisation ;
- les arrêtés préfectoraux relatifs aux installations soumises à autorisation, pris en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- tous les documents, enregistrements, résultats de vérification et registres répertoriés dans le présent arrêté ; ces documents peuvent être informatisés, mais dans ce cas des dispositions doivent être prises pour la sauvegarde des données. Ils sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées, sur le site, durant 5 années au minimum.

Article 2.4.2. Contrôles à effectuer

Articles	Contrôles à effectuer	Périodicité du contrôle
7.4.3	Vérification des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie	Annuellement
9.2.1	Mesure des rejets aqueux en sortie de la station de traitement	Annuellement
9.2.2	Mesure du niveau de bruit	Dans les 3 mois qui suit la mise en service des installations

Article 2.4.3. Documents à transmettre à l'inspection

Articles	Documents à transmettre	Périodicités / échéances
1.5.3	Actualisation des garanties financières	Tous les 5 ans
9.3.1	Déclaration GEREPE	Annuellement
9.3.2	Dossier d'information du public (DIP)	Annuellement

TITRE 3 - PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

CHAPITRE 3.1 CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Article 3.1.1. Dispositions générales

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'exploitation et l'entretien des installations de manière à limiter les émissions à l'atmosphère, y compris diffuses, notamment par la mise en œuvre de technologies propres, le développement de techniques de valorisation, la collecte sélective et le traitement des effluents en fonction de leurs caractéristiques et la réduction des quantités rejetées en optimisant notamment l'efficacité énergétique.

Sauf autorisation explicite, la dilution des effluents est interdite. En aucun cas elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs limites

Le brûlage à l'air libre est interdit à l'exclusion des essais incendie. Dans ce cas, les produits brûlés sont identifiés en qualité et quantité.

Article 3.1.2. Pollutions accidentelles

Des dispositifs visibles, de jour comme de nuit, indiquant la direction du vent, sont mis en place à proximité des installations susceptibles d'émettre des substances dangereuses en cas de fonctionnement anormal.

Les dispositions appropriées sont prises pour réduire la probabilité des émissions accidentelles et pour que les rejets correspondants ne présentent pas de dangers pour la santé et la sécurité publique. Les incidents ayant entraîné des rejets dans l'air non conforme ainsi que les causes de ces incidents et les remèdes apportés sont consignés dans un registre.

Article 3.1.3. Odeurs

Les dispositions nécessaires sont prises pour que l'établissement ne soit pas à l'origine de gaz odorants, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique.

Les dispositions nécessaires sont prises pour éviter en toute circonstance l'apparition de conditions d'anaérobiose dans des bassins de stockage ou de traitement ou dans des canaux à ciel ouvert.

Les bassins, canaux, stockage et traitement des boues susceptibles d'émettre des odeurs sont couverts autant que possible et si besoin ventilés.

L'inspection des installations classées peut demander la réalisation d'une campagne d'évaluation de l'impact olfactif de l'installation, afin de permettre une meilleure prévention des nuisances.

Article 3.1.4. Voies de circulation

Sans préjudice des règlements d'urbanisme, l'exploitant prend les dispositions nécessaires pour prévenir les envols de poussières et matières diverses :

- les voies de circulation et aires de stationnement des véhicules sont aménagées (formes de pente, revêtement, etc.), et convenablement nettoyées ;
- les véhicules sortant de l'installation n'entraînent pas de dépôt de poussière ou de boue sur les voies de circulation. Pour cela des dispositions telles que le lavage des roues des véhicules doivent être prévues en cas de besoin ;
- les surfaces où cela est possible sont engazonnées ;
- des écrans de végétation sont mis en place le cas échéant.

Des dispositions équivalentes peuvent être prises en lieu et place de celles-ci.

Article 3.1.5. Émissions diffuses et envols de poussières

Les stockages de produits pulvérulents sont confinés (récipients, silos, bâtiments fermés) Le stockage des autres produits en vrac est réalisé dans la mesure du possible dans des espaces fermés. A défaut, des dispositions particulières, tant au niveau de la conception et de la construction (implantation en fonction du vent...) que de l'exploitation, sont mises en œuvre.

TITRE 4 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

CHAPITRE 4.1 GESTION DE L'EAU

Article 4.1.1. Compatibilité avec les objectifs de qualité du milieu

L'implantation et le fonctionnement de l'installation est compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux visés au IV de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Elle respecte les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe.

Article 4.1.2. Prélèvements et consommations d'eau

Les installations de stockage et de traitement des boues ne nécessitent pas d'apport d'eau pour leur fonctionnement.

CHAPITRE 4.2 COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES

Article 4.2.1. Dispositions générales

Tous les effluents aqueux sont canalisés. Tout rejet d'effluent liquide non prévu aux chapitres 4.2 et 4.3 ou non conforme à leurs dispositions est interdit.

À l'exception des cas accidentels où la sécurité des personnes ou des installations serait compromise, il est interdit d'établir des liaisons directes entre les réseaux de collecte des effluents devant subir un traitement ou être détruits et le milieu récepteur.

Les procédés de traitement non susceptibles de conduire à un transfert de pollution sont privilégiés pour l'épuration des effluents.

Article 4.2.2. Plan des réseaux

Un schéma de tous les réseaux et un plan des égouts sont établis par l'exploitant, régulièrement mis à jour, notamment après chaque modification notable, et datés. Ils sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées ainsi que des services d'incendie et de secours.

Le plan des réseaux d'alimentation et de collecte doit notamment faire apparaître :

- les secteurs collectés et les réseaux associés ;
- les ouvrages de toutes sortes (vannes, compteurs...) ;
- les ouvrages d'épuration interne avec leur point de contrôle et les points de rejet de toute nature (interne ou au milieu).

Article 4.2.3. Entretien et surveillance

Les réseaux de collecte des effluents sont conçus et aménagés de manière à être curables, étanches et résister dans le temps aux actions physiques et chimiques des effluents ou produits susceptibles d'y transiter.

L'exploitant s'assure par des contrôles appropriés et préventifs de leur bon état et de leur étanchéité. Les différentes tuyauteries accessibles sont repérées conformément aux règles en vigueur.

Article 4.2.4. Protection des réseaux

Les effluents aqueux rejetés par les installations ne sont pas susceptibles de dégrader les réseaux d'égouts ou de dégager des produits toxiques ou inflammables dans ces égouts, éventuellement par mélange avec d'autres effluents.

Article 4.2.5. Isolement avec les milieux

Un système doit permettre l'isolement des réseaux d'assainissement de l'établissement par rapport à l'extérieur. Ces dispositifs sont maintenus en état de marche, signalés et actionnables en toute circonstance, localement et/ou à partir d'un poste de commande. Leur entretien préventif et leur mise en fonctionnement sont définis par consigne.

CHAPITRE 4.3 TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'ÉPURATION ET LEURS CARACTÉRISTIQUES DE REJET AU MILIEU

Article 4.3.1. Identification des effluents

L'exploitant est en mesure de distinguer, notamment les différentes catégories d'effluents suivants :

1. les eaux exclusivement pluviales et eaux non susceptibles d'être polluées ;
2. les eaux pluviales susceptibles d'être polluées, les eaux polluées lors d'un accident ou d'un incendie (y compris les eaux utilisées pour l'extinction) ;
3. les eaux polluées : les eaux de procédé, les eaux de lavages des sols, les purges des chaudières,...
4. les eaux résiduaires après épuration interne : les eaux issues des installations de traitement interne au site avant rejet vers le milieu récepteur ;
5. les eaux domestiques : les eaux vannes, les eaux des lavabos et douches, les eaux de cantine ;
6. les eaux de purge des circuits de refroidissement.

Article 4.3.2. Collecte des effluents

Les effluents pollués ne contiennent pas de substances de nature à gêner le bon fonctionnement des ouvrages de traitement.

Il est interdit d'abaisser les concentrations en substances polluantes des rejets par simples dilutions autres que celles résultant du rassemblement des effluents normaux de l'établissement ou celles nécessaires à la bonne marche des installations de traitement.

Les rejets directs ou indirects d'effluents dans la nappe d'eaux souterraines ou vers les milieux de surface non visés par le présent arrêté sont interdits.

Article 4.3.3. Gestion des ouvrages : conception, dysfonctionnement

La conception et la performance des installations de traitement (ou de pré-traitement) des effluents aqueux permettent de respecter les valeurs limites imposées au rejet par le présent arrêté. Elles sont entretenues, exploitées et surveillées de manière à réduire au minimum les durées d'indisponibilité ou à faire face aux variations des caractéristiques des effluents bruts (débit, température, composition...) y compris à l'occasion du démarrage ou de l'arrêt des installations.

Si une indisponibilité ou un dysfonctionnement des installations de traitement est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées par le présent arrêté, l'exploitant prend les dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en limitant ou en arrêtant si besoin les fabrications concernées.

Article 4.3.4. Entretien et conduite des installations de traitement

Les principaux paramètres permettant de s'assurer de la bonne marche des installations de traitement des eaux polluées sont mesurés périodiquement et portés sur un registre.

La conduite des installations est confiée à un personnel compétent disposant d'une formation initiale et continue.

Un registre spécial est tenu sur lequel sont notés les incidents de fonctionnement des dispositifs de collecte, de traitement, de recyclage ou de rejet des eaux, les dispositions prises pour y remédier et les résultats des mesures et contrôles de la qualité des rejets auxquels il a été procédé.

Article 4.3.5. Localisation des points de rejet visés par le présent arrêté

Seules les eaux issues de la station de traitement sont rejetées. Le point de rejet de l'établissement est le suivant :

Point de rejet n°1 : Vers le réseau unitaire (coordonnées X=1657238 Y=8176103)		
Eaux de process	Nature des effluents	Eaux issues de la station de traitement des boues provenant de la déshydratation des boues et des eaux de ruissellement sur la plateforme
	Système de traitement	Décantation et neutralisation
Exutoire du rejet		Réseau d'assainissement public unitaire quai Jules Guesde
Exutoire final		Usine d'épuration Seine-Amont de Valenton

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice de l'autorisation délivrée par la collectivité à laquelle appartient le réseau public et l'ouvrage de traitement collectif, en application de l'article L.1331-10 du code de la santé publique. Cette autorisation est transmise par l'exploitant au préfet.

Article 4.3.6. Conception, aménagement et équipement des ouvrages de rejet

Sur chaque ouvrage de rejet d'effluents liquides est prévu un point de prélèvement d'échantillons et des points de mesure (débit, température, concentration en polluant, ...).

Ces points sont aménagés de manière à être aisément accessibles et permettre des interventions en toute sécurité. Toutes dispositions doivent également être prises pour faciliter les interventions d'organismes extérieurs à la demande de l'inspection des installations classées.

Les agents des services publics, notamment ceux chargés de la Police des eaux, doivent avoir libre accès aux dispositifs de prélèvement qui équipent les ouvrages de rejet vers le milieu récepteur.

Ces points sont implantés dans une section dont les caractéristiques (rectitude de la conduite à l'amont, qualité des parois, régime d'écoulement) permettent de réaliser des mesures représentatives de manière à ce que la vitesse n'y soit pas sensiblement ralentie par des seuils ou obstacles situés à l'aval et que l'effluent soit suffisamment homogène.

Les systèmes permettant le prélèvement continu sont proportionnels au débit et disposent d'enregistrement et permettent la conservation des échantillons à une température de 4°C.

Article 4.3.7. Caractéristiques générales de l'ensemble des rejets

Les effluents rejetés doivent être exempts :

- de matières flottantes ;
- de produits susceptibles de dégager en égout ou dans le milieu naturel directement ou indirectement des gaz ou vapeurs toxiques, inflammables ou odorantes ;
- de tous produits susceptibles de nuire à la conservation des ouvrages, ainsi que des matières déposables ou précipitables qui, directement ou indirectement, sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages.

Article 4.3.8. Gestion des eaux polluées et des eaux résiduaires internes à l'établissement

Les réseaux de collecte sont conçus pour évacuer séparément chacune des diverses catégories d'eaux polluées issues des activités ou sortant des ouvrages d'épuration interne vers les traitements appropriés avant d'être évacuées vers le milieu récepteur autorisé à les recevoir.

Article 4.3.9. Valeurs limites d'émission des eaux résiduaires

Article 4.3.10. Dispositions générales

Les valeurs limites ci-dessous s'appliquent à des prélèvements, mesures ou analyses moyens réalisés sur une durée de 24 heures. Les échantillons sont représentatifs du fonctionnement de l'installation.

Dans le cas où il s'avérerait impossible d'effectuer un prélèvement proportionnel au débit de l'effluent, il sera pratiqué un prélèvement asservi au temps ou des prélèvements ponctuels si la nature des rejets le justifie.

Les contrôles se font, sauf stipulation contraire de la norme appliquée, sur effluent brut non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents.

Dans le cas où une autosurveillance est mise en place, 10 % de la série des résultats des mesures peuvent dépasser les valeurs limites prescrites, sans toutefois dépasser le double de ces valeurs. Dans le cas d'une auto-surveillance journalière (ou plus fréquente) des effluents aqueux, ces 10 % sont comptés sur une base mensuelle.

Dans le cas de prélèvements instantanés, aucun résultat de mesure ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.

Article 4.3.11. Rejets des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement unitaire

Les valeurs limites d'émission en concentration sont définies comme suit :

Paramètres		Valeur		
Température		< 30°C		
pH		entre 5,5 et 8,5		
Débit maximal		64 m ³ /j		
Paramètres	Code Sandre	Concentrations (en mg/l)	Flux journalier maximal en kg/j	Flux journalier maximal en g/j
MES	1305	600	30,72	
DBO5	1313	800	40,96	
DCO	1314	2000	102,4	
Phosphore total	1350	50	2,56	
Sulfates		400	20,48	
Azote global (GNL)	1551	150	76,8	
Hydrocarbures totaux	7009	10	5,12	
Indice phénol	1440	0,3		15,36
Métaux totaux		15		768
Fer, aluminium et composés	7714	5		256
Chrome et ses composés	1389	0,1		5
Chrome hexavalent	1371	0,05		2,56
Cuivre et ses composés	1392	0,15 si le flux dépasse 5 g/j		7,68
Nickel et ses composés	1386	0,2 si le flux dépasse 5 g/j		10,24
Plomb et ses composés	1392	0,1		5
Zinc et ses composés	1383	0,8 si le flux dépasse 20 g/j		40,96
Mercure	1387	0,03		1,53
AOX	1106	1		51,2
HAP (6 HAP)	1117	0,05		2,56

Les effluents traités sont en priorité recyclés sur le site, notamment pour la préparation des boues avant traitement, le lavage des installations, l'alimentation du lave-roues, etc.

Article 4.3.12. Valeurs limites d'émission des eaux domestiques

Les eaux domestiques sont traitées et évacuées conformément aux règlements en vigueur.

TITRE 5 - DÉCHETS PRODUITS

CHAPITRE 5.1 PRINCIPES DE GESTION

Article 5.1.1. Limitation de la production de déchets

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'aménagement, et l'exploitation de ses installations pour respecter les principes définis par l'article L.541-1 du code de l'environnement :

1. en priorité, prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
2. mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
 - a) la préparation en vue de la réutilisation ;
 - b) le recyclage ;
 - c) toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
 - d) l'élimination.
3. s'assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier ;
4. organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume selon un principe de proximité ;
5. contribuer à la transition vers une économie circulaire ;
6. économiser les ressources épuisables et améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Article 5.1.2. Séparation des déchets

L'exploitant effectue, à l'intérieur de son établissement, la séparation des déchets (dangereux ou non) de façon à assurer leur orientation dans les filières autorisées, adaptées à leur nature et à leur dangerosité. Les déchets dangereux sont définis par l'article R.541-8 du code de l'environnement

Les huiles usagées sont gérées conformément aux articles R.543-3 à R.543-15 et R.543-40 du code de l'environnement. Dans l'attente de leur ramassage, elles sont stockées dans des réservoirs étanches et dans des conditions de séparation satisfaisantes, évitant notamment les mélanges avec de l'eau ou tout autre déchet non huileux ou contaminé par des PCB.

Les déchets d'emballages industriels sont gérés dans les conditions prévues aux articles R.543-66 à R. 543-72 du code de l'environnement.

Les piles et accumulateurs usagés sont gérés conformément aux dispositions de l'article R.543-131 du code de l'environnement.

Les pneumatiques usagés sont gérés conformément aux dispositions des articles R.543-137 à R.543- 51 du code de l'environnement ; ils sont remis à des opérateurs agréés (collecteurs ou exploitants d'installations d'élimination) ou aux professionnels qui utilisent ces déchets pour des travaux publics, de remblaiement, de génie civil ou pour l'ensilage.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont enlevés et traités selon les dispositions des articles R.543-195 à R.543-201 du code de l'environnement.

Les biodéchets produits font l'objet d'un tri à la source et d'une valorisation organique, conformément aux articles R.541-225 à R.541-227 du code de l'environnement.

Article 5.1.3. Conception et exploitation des installations d'entreposage interne des déchets

Les déchets et résidus produits et entreposés dans l'établissement, avant leur traitement ou leur élimination, doivent l'être dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par des eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envols et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement.

En particulier, les aires d'entreposage de déchets susceptibles de contenir des produits polluants sont réalisées sur des aires étanches et aménagées pour la récupération des éventuels liquides épandus et des eaux météoriques souillées.

Article 5.1.4. Déchets gérés à l'extérieur de l'établissement

L'exploitant oriente les déchets produits dans des filières propres à garantir les intérêts visés à l'article L.511-1 et L.541-1 du code de l'environnement.

Il s'assure que la personne à qui il remet les déchets est autorisée à les prendre en charge et que les installations destinataires des déchets sont régulièrement autorisées à cet effet.

Article 5.1.5. Déchets éliminés à l'intérieur de l'établissement

A l'exception des installations spécifiquement autorisées, tout traitement de déchets dans l'enceinte de l'établissement est interdit.

Le mélange de déchets dangereux de catégories différentes, le mélange de déchets dangereux avec des déchets non dangereux et le mélange de déchets dangereux avec des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont interdits.

Article 5.1.6. Registre

L'exploitant tient un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortant. Le contenu minimal des informations du registre est fixé en référence à l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement.

Article 5.1.7. Transport

Chaque lot de déchets dangereux expédié vers l'extérieur est accompagné du bordereau de suivi défini à l'article R.541-45 du code de l'environnement.

Les opérations de transport de déchets (dangereux ou non) respectent les dispositions des articles R.541-49 à R.541-64 et R.541-79 du code de l'environnement relatifs à la collecte, au transport, au négoce et au courtage de déchets. La liste mise à jour des transporteurs utilisés par l'exploitant, est tenue à la disposition de l'inspection des installations classées.

L'importation ou l'exportation de déchets (dangereux ou non) ne peut être réalisée qu'après accord des autorités compétentes en application du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets.

L'ensemble des documents démontrant l'accomplissement des formalités du présent article est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

TITRE 6 - PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES, DES VIBRATIONS ET DES ÉMISSIONS LUMINEUSES

CHAPITRE 6.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 6.1.1. Aménagements

L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solide, de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celle-ci.

Les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 modifié relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations relevant du livre V titre I du Code de l'Environnement, ainsi que les règles techniques annexées à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées sont applicables.

Article 6.1.2. Véhicules et engins

Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier, utilisés à l'intérieur de l'établissement, et susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage, sont conformes aux dispositions des articles R.571-1 à R.571-24 du code de l'environnement, à l'exception des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments visés par l'arrêté du 18 mars 2002 modifié, mis sur le marché après le 4 mai 2002, soumis aux dispositions dudit arrêté.

Article 6.1.3. Appareils de communication

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs ...) gênant pour le voisinage est interdit sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES

Article 6.2.1. Valeurs limites d'émergence

L'émergence est définie comme étant la différence entre les niveaux de pression continue équivalents pondérés A du bruit ambiant (mesurés lorsque l'établissement est en fonctionnement) et les niveaux sonores correspondant au bruit résiduel (établissement à l'arrêt).

Les émissions sonores dues aux activités des installations ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones à émergence réglementée.

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Article 6.2.2. Niveaux limites de bruit en limites de site

Le niveau de bruit en limite de propriété des installations ne doit pas dépasser, lorsqu'elles sont en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Dans le cas où le bruit particulier de l'établissement est à tonalité marquée au sens du point 1.9 de l'annexe de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, de manière établie ou cyclique, sa durée d'apparition ne peut excéder 30 % de la durée de fonctionnement de l'établissement dans chacune des périodes diurne ou nocturne définies dans le tableau ci-dessus.

CHAPITRE 6.3 VIBRATIONS ET ÉMISSIONS LUMINEUSES

Article 6.3.1. Vibrations

En cas d'émissions de vibrations mécaniques gênantes pour le voisinage ainsi que pour la sécurité des biens ou des personnes, les points de contrôle, les valeurs des niveaux limites admissibles ainsi que la mesure des niveaux vibratoires émis seront déterminés suivant les spécifications des règles techniques annexées à la circulaire ministérielle n° 23 du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées.

Article 6.3.2. Émissions lumineuses

De manière à réduire la consommation énergétique et les nuisances pour le voisinage, l'exploitant prend les dispositions suivantes :

- les éclairages intérieurs des locaux sont éteints une heure au plus tard après la fin de l'occupation de ces locaux ;
- les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil et sont éteintes au plus tard à 1 heure.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens, lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

L'exploitant doit s'assurer que la sensibilité des dispositifs de détection et la temporisation du fonctionnement de l'installation sont conformes aux objectifs de sobriété poursuivis par la réglementation, ceci afin d'éviter que l'éclairage fonctionne toute la nuit.

TITRE 7 - PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - SUBSTANCES ET PRODUITS CHIMIQUES

CHAPITRE 7.1 GÉNÉRALITÉS

Article 7.1.1. Localisation des risques

L'exploitant recense, sous sa responsabilité, les parties de l'installation qui, en raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives des matières mises en œuvre, stockées, utilisées ou produites, sont susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre pouvant avoir des conséquences directes ou indirectes sur les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

L'exploitant dispose d'un plan général des ateliers et des stockages indiquant ces risques. Les zones à risques sont matérialisées par tous moyens appropriés.

Article 7.1.2. Localisation des stocks de substances et mélanges dangereux

L'inventaire et l'état des stocks des substances et mélanges dangereux, susceptibles d'être présents dans l'établissement (nature, état physique, quantité, emplacement) est tenu à jour dans un registre, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours et de l'inspection des installations classées.

L'exploitant veille, notamment à disposer sur le site, l'ensemble des documents nécessaires à l'identification des substances et des produits, et en particulier les fiches de sécurité à jour pour les substances chimiques et mélanges chimiques présents sur le site.

Article 7.1.3. Étiquetage des substances et mélanges dangereux

Les fûts, réservoirs et autres emballages portent en caractères très lisibles le nom des substances et mélanges, et s'il y a lieu, les éléments d'étiquetage conformément au règlement n°1272/2008 dit CLP ou, le cas échéant, ceux prévus par la réglementation sectorielle applicable aux produits considérés.

Les tuyauteries apparentes contenant ou transportant des substances ou mélanges dangereux sont également munies du pictogramme défini par le règlement susvisé.

Article 7.1.4. Propreté de l'installation

Les locaux et les aires de travail sont maintenus propres et régulièrement nettoyés, notamment de manière à éviter les amas de matières dangereuses ou polluantes et de poussières. Le matériel de nettoyage est adapté aux risques présentés par les produits et poussières.

Article 7.1.5. Contrôle des accès

Les installations sont fermées par un dispositif capable d'interdire l'accès à toute personne non autorisée.

Une surveillance est assurée en permanence.

Article 7.1.6. Circulation dans l'établissement

L'exploitant fixe les règles de circulation applicables à l'intérieur de l'établissement. Elles sont portées à la connaissance des intéressés par une signalisation adaptée et une information appropriée.

Article 7.1.7. Équipements de sécurité

L'exploitant met en place et entretient l'ensemble des équipements mentionnés dans l'étude de dangers.

L'exploitant met en œuvre l'ensemble des mesures d'organisation et de formation ainsi que les procédures mentionnées dans l'étude de dangers.

Article 7.1.8. intervention des services de secours

Article 7.1.8.1. *Accessibilité*

L'installation dispose en permanence d'au moins un accès pour permettre à tout moment l'intervention des services d'incendie et de secours.

Au sens du présent arrêté, on entend par « accès à l'installation » une ouverture reliant la voie de desserte ou publique et l'intérieur du site, suffisamment dimensionnée pour permettre l'entrée des engins de secours et leur mise en œuvre.

Les véhicules dont la présence est liée à l'exploitation de l'installation stationnent sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services de secours depuis les voies de circulation externes à l'installation, même en dehors des heures d'exploitation et d'ouverture de l'installation.

Article 7.1.8.2. *Accessibilité des engins à proximité de l'installation*

Une voie « engins » au moins est maintenue dégagée pour la circulation sur le périmètre de l'installation et est positionnée de façon à ne pouvoir être obstruée par l'effondrement de tout ou partie de cette installation.

Cette voie « engins » respecte les caractéristiques suivantes :

- la largeur utile est au minimum de 3 mètres, la hauteur libre au minimum de 3,5 mètres et la pente inférieure à 15%,
- dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres, un rayon intérieur R minimal de 13 mètres est maintenu et une sur-largeur de $S = 15/R$ mètres est ajoutée,
- la voie résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au maximum,
- chaque point du périmètre de l'installation est à une distance maximale de 60 mètres de cette voie,
- aucun obstacle n'est disposé entre les accès à l'installation et la voie engin.

En cas d'impossibilité de mise en place d'une voie engin permettant la circulation sur l'intégralité du périmètre de l'installation et si tout ou partie de la voie est en impasse, les 40 derniers mètres de la partie de la voie en impasse sont d'une largeur utile minimale de 7 mètres et une aire de retournement de 20 mètres de diamètre est prévue à son extrémité.

Article 7.1.9. Moyens de lutte contre l'incendie

L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, notamment :

- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ;
- d'extincteurs répartis dans les lieux présentant des risques spécifiques, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits ou déchets gérés dans l'installation ;
- d'un ou plusieurs appareils d'incendie (prises d'eau, poteaux par exemple) d'un réseau public ou privé d'un diamètre nominal DN100 ou DN150, permettant de fournir un débit minimal de 60 mètres cubes par heure pendant une durée d'au moins deux heures et dont les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont capables de fonctionner efficacement quelle que soit la température de l'installation et notamment en période de gel.

CHAPITRE 7.2 DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Article 7.2.1. Matériels utilisables en atmosphères explosibles

Dans les parties de l'installation mentionnées à l'article 7.1.1 et recensées comme pouvant être à l'origine d'une explosion, les installations électriques, mécaniques, hydrauliques et pneumatiques sont conformes aux dispositions du décret du 19 novembre 1996 modifié, relatif aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible.

Article 7.2.2. Installations électriques

L'exploitant tient, à la disposition de l'inspection des installations classées, les éléments justifiant que ses installations électriques sont réalisées conformément aux règles en vigueur.

Les installations électriques sont entretenues en bon état et contrôlées après leur installation ou suite à modification. Elles sont contrôlées périodiquement par une personne compétente, conformément aux dispositions de la section 5 du chapitre VI du titre II de livre II de la quatrième partie du code du travail relatives à la vérification des installations électriques.

Les équipements métalliques sont mis à la terre, conformément aux règlements et aux normes applicables.

Les matériaux utilisés pour l'éclairage naturel ne produisent pas, lors d'un incendie, de gouttes enflammées.

Un interrupteur central, bien signalé, permet de couper l'alimentation électrique des installations de traitement.

Article 7.2.3. Protection contre la foudre

Les installations sur lesquelles une agression par la foudre peut être à l'origine d'évènements susceptibles de porter gravement atteinte, directement ou indirectement à la sécurité des installations, à la sécurité des personnes ou à la qualité de l'environnement, sont protégées contre la foudre en application de l'arrêté ministériel en vigueur.

CHAPITRE 7.3 DISPOSITIF DE RÉTENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Article 7.3.1. Rétentions et confinement

I. Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir,
- 50 % de la capacité totale des réservoirs associés.

Cette disposition n'est pas applicable aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

Pour les stockages de récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention est au moins égale à :

- dans le cas de liquides inflammables, 50 % de la capacité totale des fûts,
- dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des fûts,
- dans tous les cas 800 litres minimum ou égale à la capacité totale lorsque celle-là est inférieure à 800 litres.

II. La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé.

Les produits récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés que dans des conditions conformes au présent arrêté ou sont éliminés comme les déchets.

Les réservoirs ou récipients contenant des produits incompatibles ne sont pas associés à une même rétention.

Le stockage des liquides inflammables, ainsi que des autres produits toxiques ou dangereux pour l'environnement, n'est permis sous le niveau du sol que dans des réservoirs en fosse maçonnée, ou assimilés, et pour les liquides inflammables, dans les conditions énoncées ci-dessus.

III. Pour les stockages à l'air libre, les rétentions sont vidées, dès que possible, des eaux pluviales s'y versant.

IV. Le sol des aires et des locaux de stockage ou de manipulation des matières dangereuses pour l'homme ou susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol est étanche et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les matières répandues accidentellement.

V. Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées lors d'un incendie, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées, afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel. Ce confinement peut être réalisé par des dispositifs internes ou externes à l'installation. Les dispositifs internes sont interdits lorsque des matières dangereuses sont stockées.

En cas de confinement interne, les orifices d'écoulement sont en position fermée par défaut. En cas de confinement externe, les orifices d'écoulement issus de ces dispositifs sont munis d'un dispositif automatique d'obturation pour assurer ce confinement lorsque des eaux susceptibles d'être pollués y sont portées. Tous les moyens sont mis en place pour éviter la propagation de l'incendie par ces écoulements.

En cas de dispositif de confinement externe à l'installation, les matières canalisées sont collectées, de manière gravitaire ou grâce à des systèmes de relevage autonomes, puis convergent vers cette capacité spécifique. En cas de recours à des systèmes de relevage autonomes, l'exploitant est en mesure de justifier à tout instant d'un entretien et d'une maintenance rigoureux de ces dispositifs. Des tests réguliers sont par ailleurs menés sur ces équipements.

CHAPITRE 7.4 DISPOSITIONS D'EXPLOITATION

Article 7.4.1. Surveillance de l'installation

L'exploitant désigne une ou plusieurs personnes référentes ayant une connaissance de la conduite de l'installation, des dangers et inconvénients que son exploitation induit, des produits utilisés ou stockés dans l'installation et des dispositions à mettre en œuvre en cas d'incident.

Les personnes étrangères à l'établissement n'ont pas l'accès libre aux installations.

Article 7.4.2. Travaux

Dans les parties de l'installation recensées à l'article 7.1.1 et notamment celles recensées « locaux à risque », les travaux de réparation ou d'aménagement ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un « permis d'intervention » et éventuellement d'un « permis de feu » et en respectant une consigne particulière. Ces permis sont délivrés après analyse des risques liés aux travaux et définition des mesures appropriées.

Le « permis d'intervention » et éventuellement le « permis de feu » et la consigne particulière sont établis et visés par l'exploitant ou par une personne qu'il aura nommément désignée. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le « permis d'intervention » et éventuellement le « permis de feu » et la consigne particulière relative à la sécurité de l'installation, sont signés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils auront nommément désignées.

Dans les parties de l'installation présentant des risques d'incendie ou d'explosion, il est interdit d'apporter du feu sous une forme quelconque, sauf pour la réalisation de travaux ayant fait l'objet d'un « permis de feu ». Cette interdiction est affichée en caractères apparents.

Article 7.4.3. Vérification périodique et maintenance des équipements

L'exploitant assure ou fait effectuer la vérification périodique et la maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie mis en place (exutoires, systèmes de détection et d'extinction, portes coupe-feu, colonne sèche par exemple) ainsi que des éventuelles installations électriques et de chauffage, conformément aux référentiels en vigueur.

Les vérifications périodiques de ces matériels sont enregistrées sur un registre sur lequel sont également mentionnées les suites données à ces vérifications.

Article 7.4.4. Consignes d'exploitation

Sans préjudice des dispositions du code du travail, des consignes sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.

Ces consignes indiquent notamment :

- les contrôles à effectuer, en marche normale et à la suite d'un arrêt pour travaux de modification ou d'entretien de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions du présent arrêté ;
- l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, notamment l'interdiction de fumer dans les zones présentant des risques d'incendie ou d'explosion ;
- l'interdiction de tout brûlage à l'air libre ;
- l'obligation du "permis d'intervention" pour les parties concernées de l'installation ;
- les conditions de conservation et de stockage des produits, notamment les précautions à prendre pour l'emploi et le stockage de produits incompatibles ;
- les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, réseaux de fluides) ;
- les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une tuyauterie contenant des substances dangereuses,
- les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'isolement du réseau de collecte, prévues à l'article 4.2.5 ;
- les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours, etc. ;
- l'obligation d'informer l'inspection des installations classées en cas d'accident.

TITRE 8 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

CHAPITRE 8.1 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA GESTION DES DÉCHETS TRAITÉS SUR LE SITE

Article 8.1.1. Gestion déchets réceptionnés

Article 8.1.1.1. Admission des déchets

Seuls les déchets de type boues et déblais d'hydrofraisage, à l'état liquide, sont admis sur le site. Ils proviennent des chantiers des gares et ouvrages annexes de la future ligne 15 du métro.

Avant réception d'un déchet, une information préalable doit être communiquée à l'exploitant par le déposant, indiquant le type et la quantité de déchets livrés.

L'installation est équipée d'un moyen de pesée à l'entrée du site et chaque apport de déchets fait l'objet d'un mesurage. À défaut, le déposant doit être en mesure de justifier la masse de déchets qu'il apporte.

Un contrôle visuel du type de déchets reçus est réalisé, afin de vérifier leur conformité avec les informations préalablement délivrées.

Dans le cas de flux importants et uniformes de déchets en provenance d'un même producteur, la nature et la fréquence des vérifications réalisées sur chaque chargement sont déterminées en fonction des procédures de surveillance appliquées par ailleurs sur l'ensemble de la filière de valorisation ou d'élimination.

L'exploitant doit remettre au producteur des déchets un bon de prise en charge des déchets entrants.

Article 8.1.1.2. Refus de déchets

En cas de doute sur la nature et le caractère dangereux ou non d'un déchet entrant, l'exploitant réalise ou fait réaliser des analyses pour identifier le déchet. Il peut également le refuser.

En cas de non-présentation d'un des documents requis ou de non-conformité du déchet reçu avec le déchet annoncé, l'exploitant :

- refuse le chargement, en partie ou en totalité, ou
- si un document manque, peut entreposer le chargement en attente de la régularisation par le producteur.

Une zone est prévue pour l'entreposage, avant leur reprise par leur expéditeur, la régularisation des documents nécessaires à leur acceptation ou leur envoi vers une installation autorisée à les recevoir, des déchets qui ne respectent pas les critères mentionnés dans le présent article.

Article 8.1.1.3. Registre des déchets entrants

L'exploitant établit et tient à jour un registre où sont consignés tous les déchets reçus sur le site pour y être traités.

Pour chaque chargement, le registre des déchets entrants contient les informations suivantes :

- la date de réception ;
- l'origine du déchet ;
- le nom et l'adresse du détenteur des déchets ;
- la nature et la quantité de chaque déchet reçu ;
- l'identité du transporteur des déchets ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- l'opération subie par les déchets dans l'installation et le code correspondant.

Ce registre est présent sur le site et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Article 8.1.2. Réception et traitement des déchets dans l'installation

Article 8.1.2.1. Réception

Avant toute réception de camion, le volume disponible, dans les cuves de réception, est vérifié.

L'installation comporte une aire d'attente, à l'intérieur ou à l'extérieur du site.

Les déchets ne peuvent pas être réceptionnés en dehors des heures d'ouverture de l'installation.

Les déchets doivent être entreposés dans des conditions prévenant les risques de pollution (prévention des envols, des ruissellements, des infiltrations dans le sol, des odeurs...).

Article 8.1.2.2. Traitement

La station de traitement comprend une installation de coagulation-floculation et des filtres-presses pour la déshydratation des boues. Les différentes aires de traitement des déchets sont distinctes et clairement repérées.

Article 8.1.3. Déchets sortants de l'installation

Article 8.1.3.1. Déchets sortants

L'exploitant organise la gestion des déchets sortants dans des conditions propres à garantir la préservation des intérêts visés aux articles L.511-1 et L.541-1 du code de l'environnement. La caractérisation des galettes de boues déshydratées est assurée sur la plateforme de transit, afin de déterminer l'exutoire le plus approprié.

L'exploitant s'assure que les installations de destination disposent des autorisations, enregistrements ou déclarations et agréments nécessaires.

Article 8.1.3.2. Registre des déchets sortants

L'exploitant établit et tient à jour un registre où sont consignés les déchets sortants du site.

Pour chaque chargement, le registre des déchets et des produits issus du traitement des déchets contient les informations suivantes :

- la date de l'expédition ;
- le nom et l'adresse du repreneur ;
- la nature et la quantité de chaque déchet expédié (code du déchet entrant au regard de la nomenclature définie à l'article R.541-8 du code de l'environnement) ;
- le cas échéant, la nature et la quantité de produits issus du traitement des déchets ;
- l'identité du transporteur ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- le lieu de destination des déchets ou des produits issus du traitement des déchets.

Article 8.1.3.3. Transports

Le transport des déchets doit s'effectuer dans des conditions propres à empêcher les envols. En particulier, s'il est fait usage de bennes ouvertes, les déchets sortant du site devront être couverts d'une bâche ou d'un filet. L'exploitant doit s'assurer que les entreprises de transport intervenant sur son site respectent ces dispositions.

TITRE 9 - SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ET DE LEURS EFFETS

CHAPITRE 9.1 PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE

Article 9.1.1. Principe et objectifs du programme d'auto surveillance

Afin de maîtriser les émissions de ses installations et de suivre leurs effets sur l'environnement, l'exploitant définit et met en œuvre, sous sa responsabilité, un programme de surveillance de ses émissions et de leurs effets dit programme d'auto surveillance. L'exploitant adapte et actualise la nature et la fréquence de cette surveillance pour tenir compte des évolutions de ses installations, de leurs performances par rapport aux obligations réglementaires, et de leurs effets sur l'environnement. L'exploitant décrit dans un document tenu à la disposition de l'inspection des installations classées les modalités de mesures et de mise en œuvre de son programme de surveillance, y compris les modalités de transmission à l'inspection des installations classées.

Les articles suivants définissent le contenu minimum de ce programme, en terme de nature de mesure, de paramètres et de fréquence pour les différentes émissions et pour la surveillance des effets sur l'environnement, ainsi que de fréquence de transmission des données d'autosurveillance.

Article 9.1.2. mesures comparatives

Outre les mesures auxquelles il procède sous sa responsabilité, afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de mesure et des matériels d'analyse ainsi que de la représentativité des valeurs mesurées (absence de dérive), l'exploitant fait procéder à des mesures comparatives, selon des procédures normalisées lorsqu'elles existent, par un organisme extérieur différent de l'entité qui réalise habituellement les opérations de mesure du programme d'auto surveillance. Celui-ci doit être accrédité ou agréé par le ministère chargé de l'inspection des installations classées pour les paramètres considérés.

Ces mesures sont réalisées sans préjudice des mesures de contrôle réalisées par l'inspection des installations classées en application des dispositions des articles L.514-5 et L.514-8 du code de l'environnement. Les contrôles inopinés exécutés à la demande de l'inspection des installations classées peuvent, avec l'accord de cette dernière, se substituer aux mesures comparatives.

Article 9.1.3. Contrôles inopinés ou non

Indépendamment du programme de surveillance des émissions explicitement prévu dans le présent arrêté, l'inspection des installations classées peut demander à tout moment, la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements, mesures et analyses portant notamment sur les effluents liquides ou gazeux, les odeurs, les déchets ou les sols ainsi que le contrôle de la radioactivité et l'exécution de mesures de niveaux sonores et de vibrations, dans le but de vérifier le respect des prescriptions d'un texte réglementaire pris au titre de la législation sur les installations classées.

Les contrôles non inopinés sont exécutés aux frais de l'exploitant par un organisme tiers agréé que l'exploitant a choisi à cet effet ou soumis à l'approbation de l'inspection des installations classées s'il n'est pas agréé. Les résultats des mesures sont transmis dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées.

Les contrôles inopinés sont exécutés aux frais de l'exploitant par un organisme choisi par l'inspection des installations classées.

Toutes les dispositions doivent également être prises pour faciliter l'intervention d'organismes extérieurs à la demande de l'inspection des installations classées.

L'exploitant est tenu, dans la mesure des possibilités techniques, de mettre à la disposition de l'inspection des installations classées les moyens de mesure ou de test répondant au contrôle envisagé pour apprécier l'application des prescriptions imposées par le présent arrêté.

CHAPITRE 9.2 MODALITÉS D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTOSURVEILLANCE

Article 9.2.1. Surveillance des eaux résiduaires

Les analyses sont réalisées en sortie de la station de traitement des eaux, selon la fréquence et pour les paramètres indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les mesures sont réalisées par un organisme agréé par le ministre chargé des installations classées, ou, s'il n'en existe pas, accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coopération européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA).

Polluants	Fréquence
MES	La fréquence des prélèvements et analyses est au minimum annuelle. Le premier contrôle est réalisé dans les six premiers mois de fonctionnement de l'installation.
DBO5	
DCO	
Phosphore total	
Sulfates	
Azote global (GNL)	
Hydrocarbures totaux	
Indice phénol	
Métaux totaux	
Fer, aluminium et composés	
Chrome et ses composés	
Chrome hexavalent	
Cuivre et ses composés	
Nickel et ses composés	
Plomb et ses composés	
Zinc et ses composés	
Mercure	
AOX	
HAP (6 HAP)	
pH	
débit	
Température	

Les polluants qui ne sont pas susceptibles d'être émis par l'installation ne font pas l'objet des mesures périodiques prévues au présent article.

Les résultats des mesures sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Article 9.2.2. Auto surveillance des niveaux sonores

Une mesure du niveau de bruit et de l'émergence est effectuée **3 mois, au maximum** après la mise en service de l'installation. Les mesures sont effectuées selon la méthode définie en annexe de l'arrêté du 23 janvier 1997. Ces mesures sont effectuées par un organisme qualifié dans des conditions représentatives du fonctionnement de l'installation sur une durée d'une demi-heure au moins.

Article 9.2.3. Suivi, interprétation et diffusion des résultats

L'exploitant suit les résultats des mesures qu'il réalise, notamment celles de son programme d'auto surveillance, les analyse et les interprète. Il prend, le cas échéant, les actions correctives appropriées lorsque des résultats font présager des risques ou inconvénients pour l'environnement ou d'écart par rapport au respect des valeurs réglementaires relatives aux émissions de ses installations ou de leurs effets sur l'environnement.

L'inspection des installations classées peut demander la transmission périodique de ces rapports ou d'éléments relatifs au suivi et à la maîtrise de certains paramètres ou d'un rapport annuel.

CHAPITRE 9.3 BILANS PÉRIODIQUES

Article 9.3.1. Déclaration annuelle des émissions polluantes (GEREP)

Les émissions des installations sont déclarées conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation, en ce qui concerne notamment les déchets produits et traités.

Article 9.3.2. Information du public

Conformément à l'article R.125-2 du code de l'environnement, l'exploitant adresse chaque année au préfet du département et au maire de la commune d'implantation de son installation un dossier d'information du public comprenant les documents précisés dans l'article pré-cité.

ARRETE N°2020/1829

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABDELAZIZ Flora**
Assistante commerciale, DORMAKABA FRANCE, CRÉTEIL.
- **Monsieur ABDERHAM Ali**
Aide médico psychologique, APAJH 94 ASS ADULTE JEUNE HANDICAPE 94,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur ABELLI Ruddy**
Chargé d'informatique local, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur ABONNEAU Philippe**
Employé de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur ABOU EL MAHASSIN Bouchaïb**
Chef d'équipe, GCA SUPPLY LOGISTICS, ASNIÈRES-SUR-SEINE.

- **Madame ADKHIS Malika**
Manager stratégique, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, MONTREUIL.
- **Madame ADOUNI Catherine**
Responsable de domaine applicatif, COVIVIO, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur AFTIS Rachid**
Employé d'emballage, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CESSON.
- **Madame AGBO Vierge-Marie**
Responsable de rayon en prêt à porter, LA HALLE, PARIS.
- **Madame AGEORGES Anne-Laure**
Ingénieur qualité, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame AISSAOUI Corinne**
Assistante technique administrative, GAN ASSURANCES - GROUPAMA SA, PARIS.
- **Monsieur ALAIZEAU Mickael**
Approvisionnement, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame ALBERTI Muriel**
Secrétaire juridique, CORNET VINCENT SEGUREL, NANTES.
- **Madame ALERTE Sonia**
Responsable logistique international, IDEMIA FRANCE, COURBEVOIE.
- **Madame ALESTRA Céline**
Directrice de magasin, THOM, PARIS.
- **Madame ALEXANDRE MENDES Ana Sofia**
Technicienne de laboratoire, CHANEL PARFUMS BEAUTE, PANTIN.
- **Madame ALEXIS Marie-Pierre**
Coordonnateur de vols, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur ALI Djissouf**
Commis de cuisine, AGR, PARIS.
- **Monsieur ALLAL Abdelmalek**
Chauffeur poids lourd, SAS NICOLLIN- CHAMPIGNY, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame ALONSO VARONA Frédérique**
Chef de produit, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame ALVARO DA SILVA Sandra**
Leader responsable des informations, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame ALVES FERREIRA FELIZARDA**
Technicienne comptable, AVANSSUR, SURESNES.
- **Madame AMORI Stéphanie**
Experte outils, CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, PARIS.
- **Madame AMOUR Sonia**
Responsable clientèle, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.

- **Monsieur ANCELET Marc**
Responsable suivi approvisionnement, SPHERE FRANCE, PARIS.
- **Madame ANDRE Sandra**
Commerciale banque, CREDIT AGRICOLE SA, MONTROUGE.
- **Madame ANDRE Sandra**
Chargée de gestion locataires, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame ANKRY Laurence**
Secrétaire, ACIP, PARIS.
- **Monsieur ANTUNES PEREIRA José**
Maçon, FINUCCI CONSTRUCTION, CHEVILLY-LARUE.
- **Madame ANZIL Dominique**
attacher de direction, CLAUDE ET GOY, PARIS.
- **Madame ARFAOUI Nadia**
Chargée relation clientèle, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame ARMAND Mélanie**
Responsable d'équipe à Pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame ARMETTA Farida**
Secrétaire de Direction, INST AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame ARNOUX Christine**
Assistante médias, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame ARSIGNY Josiane**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Monsieur ASSET Alain**
Directeur Agences commerciales, BB GR, PARIS.
- **Monsieur AUGUIN-COGNARD Patrick**
retraité, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame AUJOUX DE MATOS Sandrine**
Chef de projet MOA SI, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Monsieur AUNEAU Patrick**
Responsable contrôle permanent, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur AURANG Ahmar**
Chargé de reporting comptable, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur AYADEN Abderzak**
Monteur, AD TAF TRAITEMENTS THERMIQUES, GENNEVILLIERS.
- **Monsieur AZOYAN Jérôme**
Responsable contrôle de gestion sociale, BNP PARIBAS, PARIS.

- **Monsieur AZRIA Cyril**
Responsable parc auto direction, SANOFI, PARIS.
- **Monsieur BAHI Justin**
Chargé de mission, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
- **Madame BAILLY Nathalie**
Chef comptable, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur BAKOVIC Jadranko**
conseiller clientèle, ENGIE HOME SERVICES, CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur BALAZS Laszlo**
Ingénieur en Chimie, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-
MAZARIN.
- **Monsieur BARBIER Michaël**
Agent de sécurité, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
- **Monsieur BARBIN Philippe**
Chef de secteur, MONOPRIX LOSSERAND, PARIS.
- **Monsieur BARGAS Vincent**
Ingénieur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Madame BAROIN Martine**
Télévendeuse, TERRE AZUR IDF, RUNGIS.
- **Monsieur BART Sébastien**
Responsable de projet MOA, BPCE, PARIS.
- **Monsieur BASSIERE Alain**
Directeur Fiscal, COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN, La Défense.
- **Monsieur BATHIARD Paul**
agent administratif, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Monsieur BAURY Patrick**
Ingénieur, DALKIA, SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE.
- **Madame BAYEUX-DUNGLAS Marie-Cécile**
Médecin, INRS, PARIS.
- **Madame BEGGA Ouahiba**
Chef de secteur Caisses, S.A MONOPRIX CLICHY LA FOURCHE, PARIS 17EME.
- **Monsieur BEGUE Guillaume**
Ingénieur, THALES SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur BEGUIN Sylvain**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE,
PARIS.
- **Monsieur BELCARI Jacques**
Black belt, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, LA COURNEUVE.

- **Monsieur BELGHAZI Abdelkrim**
Receptionnaire, POMONA, WISSOUS.
- **Madame BELGHUIT Patricia**
Chef de projet communication, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Monsieur BELLAOUI Ali**
Technicien comptoir, TNT Expresse france, ALFORTVILLE.
- **Madame BELLI Jennfer**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE SFH, PUTEAUX.
- **Monsieur BELLOUARD Olivier**
Responsable grands comptes, ESSILOR INTERNATIONAL, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BELROSE David**
Cadre commercial, EATON INDUSTRIES FRANCE, NANTERRE.
- **Madame BEN ABID Olfa**
Technicienne administrative, LA CHATAIGNERAIE CONVENTION, PARIS.
- **Madame BENALAL Florence**
Correspondant clientèle, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur BENALAL Gorki**
Responsable de pôle, CHRONOPOST, PARIS.
- **Madame BENALI Nezha**
Employée qualifiée de gestion, ORLY AIR TRAITEUR, WISSOUS.
- **Monsieur BENAMAR Mohamed**
Cadre informaticien, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur BENAMMAR Ahmed**
Technicien, MAINTENANCE SYSTEME, SAINT-DENIS.
- **Madame BENBELAÏD Kamere**
Chargée de pilotage confirmé, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame BENEDETTI-DANIELLE vAL2RIE**
Chargée de clientèle, NATIXIS, PARIS.
- **Madame BENIA Atika**
Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur BENLI Yasin**
Canalisateur, SETHA, BOBIGNY.
- **Madame BENNOUR Hajer**
Contrôleur de gestion, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Monsieur BENOIT Thierry**
Chef de cave, S.V.S. LA MARTINIQUEAISE, CHARENTON LE PONT.
- **Madame BENOUALI Khedidja**
agent de maitrise, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame BENSMAÏN Laaba**
Assistant technique, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur BENZERGA Mohamed**
Chauffeur, TRANSGOURMET OPERATIONS, VALENTON.
- **Monsieur BERRHOUN Gilles**
Brigadier de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame BERTAUX Laetitia**
Conseillère d'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE 94, CRÉTEIL.
- **Madame BERTHELOT Isabelle**
Responsable d'équipe, CA CONSUMER FINANCE, EVRY.
- **Monsieur BERTHOLD Thierry**
Banque-Coverage, NATIXIS, PARIS.
- **Madame BESSE Céline**
Gestionnaire, TIMPAE, CRÉTEIL.
- **Monsieur BEUTEAU Sébastien**
Responsable d'activité, CARRIER, MONTLUEL.
- **Monsieur BIDARRA Daniel**
Technicien services généraux, ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES, PARIS.
- **Monsieur BIEUVILLE Sylvain**
Manager Comptabilité, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Monsieur BIGOT Michel**
Assistant, ESTP, CACHAN.
- **Monsieur BILLIAN Gilles**
Directeur artistique, NOVACTIVE, PARIS.
- **Madame BIRMANT-LEVET Frédérique**
Employée de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur BLADEK Laurent**
Technicien d'études, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur BLAIN Johnny**
Equipier de collecte, OTUS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame BLAIN Véronique**
Employée commerciale, CSF, VANVES.
- **Monsieur BLANCHON Emmanuel**
Moniteur, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Monsieur BLOT Frédéric**
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, MONTREUIL.

- **Madame BLOUIN Frédérique**
Responsable CSI, COGNIZANT HORIZON FINANCIAL SERVICES, PUTEAUX.
- **Madame BOCHATON Sylvie**
Agent administratif, LOOMIS FRANCE, ARCUEIL.
- **Madame BOIDIN Lydie**
Assistante ressources humaines, ZARA FRANCE, PARIS.
- **Madame BOISSE Anne-Laure**
Gérant de portefeuilles, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur BOISTARD Fabrice**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Madame BOITIER Bénédicte**
Assistante RH, LEROY MERLIN, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BOITIER Eric**
Ingénieur cadre, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BOLBOL Nasser**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame BONDOUX Valérie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur BONGAT Philip**
Employé libre service, LEADER PRICE EXPLOITATION, ROSNY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur BONGE Olivier**
Employé administratif, EDENRED FRANCE, MALAKOFF.
- **Monsieur BONHOMME Christophe**
Responsable de portefeuille de projets, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur BONHOMME Didier**
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur BONHOMME Philippe**
Technicien laboratoire sav, SAUERMANN INDUSTRIE, CHEVRY-COSSIGNY.
- **Monsieur BONNE Christophe**
Responsable certification, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, SERVON.
- **Madame BONNEFOY Virginie**
Responsable risques bancaires, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur BONNET Cyrille**
Acheteur, MONNAIE DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur BOODHONEE Goorooduth**
Cireur, J.M.WESTON, LIMOGES.

- **Monsieur BORDAGE Christophe**
Manager système d'information, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame BORDELAIS DOMINIQUE Dominique**
Professionnelle de la sécurité, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
- **Monsieur BOSSU Cédric**
Technicien, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame BOUAMER Zorah**
Commercial, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame BOUCHEZ Bénédicte**
Gestionnaire gérance locative, CABINET LESCOILLIER, PARIS.
- **Madame BOUDERMINE Linda**
Chargée d'études statistiques, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame BOURDIEU Michèle**
Ingénieur, VEOLIA WATER SOLUTIONS & TECHNOLOGIES SUPPORT, SAINT-MAURICE.
- **Madame BOURDONNAY Béatrice**
Gérante, RELAY FRANCE SNC, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur BOURDON Robert**
Conseiller de vente senior, J.M.WESTON, LIMOGES.
- **Madame BOURDON Véronique**
Responsable comptable, SANOFI-AVENTIS GROUPE, ANTONY.
- **Madame BOURET Agnès**
Responsable comptable, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame BOURGIS Sandra**
Chargée offre ponctuelle, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur BOUR Romain**
Cadre commercial, FNAC PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOUSSUGE Anne**
hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET - CSR, PARIS.
- **Madame BOUTEAUD Colette**
Responsable caisse, VALRYVE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame BRAILLON Valérie**
Expert des opérations, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur BRANCHU Christophe**
Conducteur de travaux, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, GUYANCOURT.
- **Monsieur BRANDAO MIMOSO José**
Chef de chantier, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

- **Monsieur BRAUD Thierry**
Vendeur, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame BRAUN Anne**
Gardiennne d'immeuble, CDC HABITAT, MONTPELLIER.
- **Madame BREVET Corélia**
Déléguée spécialiste, BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, PARIS.
- **Monsieur BRIOLET Thierry**
Personnel navigant, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur BROSSETTE Thierry**
Contrôleur de gestion, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BRUGERE Franck**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame BRUN Claudia**
Technicienne supérieure d'opérations clinique, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur BRUNEAU Christophe**
Cadre bancaire, gestionnaire credoc, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur BRUNEL Thierry**
Equipier de collecte, SUEZ, SURESNES.
- **Madame BRUNET Géraldine**
vendeuse produits technique, FNAC PARIS, PARIS.
- **Madame BRUNET Sylvie**
INFORMATICIENNE, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Madame BUNGAROO Vijantimala**
Agent administratif, FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame CAGNATO Nathalie**
Responsable projets marketing Animations Clients, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame CAHOUCHE Delphine**
Responsable marketing, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame CAILLARD Charlotte**
Secrétaire d'agence, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Monsieur CAIRON Eric**
Ingénieur de production, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame CALAMET-ROSSET Florence**
Agent commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame CALIARI Marie-Jeanne**
comptable, TOOANDRE, PARIS.

- **Monsieur CALLY Joël**
Responsable service client, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame CALOSSO Laetitia**
Employée d'assurance, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
- **Monsieur CAMARA Tidiani**
Employé commercial, AUCHAN SUPERMARCHE, CROIX.
- **Madame CAMMAS Sophie**
Chef de projet, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame CAMPILLO Blandine**
Responsable équipe relations bailleurs, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS.
- **Madame CANDILLON Agnès**
Service clients, DORMAKABA FRANCE SAS, CRETEIL.
- **Madame CANDILLON Severine**
Gestionnaire des approvisionnements locaux, RICOH FRANCE, RUNGIS.
- **Monsieur CANIEGO Julien**
Administrateur systèmes informatiques, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
- **Madame CAPOCCI Carol**
Comptable fournisseurs, RENAULT SVAC, CRETEIL.
- **Monsieur CAPPELLE Jérôme**
Ingénieur, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.
- **Madame CAPRIO Stéphanie**
Responsable d'unité, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur CARDIN Laurent**
Assisteur spécialiste, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame CARDOSO Sylvie**
Chargée de conformité spécialisée, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur CAREMENTRANT Jean-Luc**
Agent de sécurité logistique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame CARILLET Caroline**
Chef de cabine à bord de l'Eurostar, MOMENTUM SERVICES LDT, PARIS.
- **Monsieur CAROFF Steve**
Directeur de rémunération et avantages sociaux, BANQUE PALATINE, PARIS.
- **Madame CARQUIN Sylvaine**
Comptable, GILBERT DUPONT, PARIS.
- **Monsieur CARRERE Laurent**
Cadre PPS/ Ingénieur informatique Air France, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE
POSTE.

- **Madame CARRICABURU Anne**
Cadre, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, GENTILLY.
- **Madame CARRY Catherine**
Acheteuse, ACHATS MARCHANDISES CASINO, CROISSY-BEAUBOURG.
- **Madame CASTAGNE Laure**
Responsable comptable, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame CASTANIER Cécile**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame CASTRE Valérie**
Secrétaire-Assistante, EQUAD RCC, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Madame CATANZARO Cécile**
Responsable des ressources humaines, RATP REAL ESTATE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame CAUREZ Ursula**
Chargée de communication, BUSINESS FRANCE, PARIS.
- **Madame CEBALLOS Anne**
Technicien PPS Air France, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame CELLIER Laurence**
1ère Assistante, SSP PARIS, PARIS.
- **Madame CHAFAA Malika**
Comptable, VCF OF REHABILITES IDF, CHEVILLY-LARUE.
- **Madame CHAIGNE Martine**
Assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame CHAIZE Emmanuelle**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame CHAPPERON Agnès**
Gérante, PARIS HABITAT-OPH, PARIS.
- **Monsieur CHARPENEL Antoine**
Analyste SI, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame CHASSAGNE Séverine**
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame CHASSERIEAU Olivia**
Chef de projet, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame CHEBAUT Corinne**
Assistante de direction, VEOLIA WATER SOLUTIONS & TECHNOLOGIES SUPPORT,
SAINT-MAURICE.
- **Monsieur CHEBLI Georges**
Informaticien (responsable de domaine), PREVOIR VIE GROUPE PREVOIR, PARIS.

- **Madame CHEGRAH Salliha**
Cadre de Proximité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE,
CRÉTEIL.
- **Monsieur CHELL Sébastien**
Technicien, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur CHENG Pierre**
Ingénieur d'études, NATIXIS, PARIS.
- **Madame CHEN Yu**
Informaticienne, SOPRA STERIA GROUP, COURBEVOIE.
- **Monsieur CHETOUANE Kamel**
Informaticien, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame CHEVALLIER Marie-Pierre**
Chef de projet, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame CHONG Severine**
Contrôleur de gestion, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS,
PUTEAUX.
- **Madame CHOTTARD-BARADUC Hélène**
fiscaliste, ESSILOR INTERNATIONAL SAS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame CIACCIO Séverine**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame CISSE Mareme**
Femme de chambre, HOTEL PARIS MARRIOTT OPERA AMBASSADOR, PARIS 9EME.
- **Monsieur CLAIR Jérôme**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame CLEMENCON Aurélie**
Gestionnaire de paie, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur CLIQUOT Thierry**
Comptable, ANDRE GRIFFATON S.A., PARIS.
- **Madame COCHENNEC Marianne**
Responsable Engineering Cabine, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur COELHO José**
Gardien d'immeuble, SYND COPROP DES 28 ET 30 AV REPUBLIQUE, MAISONS-
ALFORT.
- **Madame COELHO Maria**
Gardiennne d'immeuble, SYND COPROP DES 28 ET 30 AV REPUBLIQUE, MAISONS-
ALFORT.
- **Madame COHEN sonia**
Directrice de groupe bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

- **Monsieur COLAS Harry**
Chargé d'analyse des données de pilotage, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame COLIC Lara**
Conseillère entreprise, POLE EMPLOI, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Madame COLIN Christelle**
Technicien conseil QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame CONTE Mariama**
Assistante commerciale, NOVO NORDISK, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur COPPENS Christophe**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur CORNEC Stéphane**
Ingénieur, ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES, COURBEVOIE.
- **Madame CORVISIER Monique**
Chargée de clientèle, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, MONTROUGE.
- **Monsieur COSSEC Lionel**
Cadre technique, SEMMARIS, RUNGIS.
- **Monsieur COULIBALY Ibrahim**
Agent de cuisine, FONDATION PAUL PARQUET, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Monsieur COULLIAS Themistocles**
IT Manager Western Europe, DENTONS EUROPE AARPI, PARIS.
- **Madame COURBIN Marilyn**
Infographiste, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame COURCET Claudine**
Projeteuse, RATP REAL ESTATE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur COURTAUX Pascal**
Gestionnaire back office, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame COURTOIS Sophie**
Chargée de projets transformation, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, MONTREUIL.
- **Madame COUSIN Nathalie**
Statisticienne, U C A N S S, MONTREUIL.
- **Madame COUTURIER Caroline**
Responsable systeme d'information, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur CRANE Joël**
Directeur agence bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Madame CRANSAC Carole**
Technicien des métiers de la banque- Chargée de Financement, SOCIETE GENERALE, VIRY-CHÂTILLON.

- **Monsieur CZUBA Jaroslaw**
Responsable Rayon, SOGISEIZE, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur D'AGOSTINO Stéphane**
Cadre de laboratoire, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Madame DA GRACA Maria-Manuela**
Chef hôtesse, PAR S ON ASSISTANCE, PARIS.
- **Madame DAHAR Fatima**
Hotesse de caisse, CARREFOUR MARKET, SAINT-MAURICE.
- **Madame DALLEAU Marie-Bernard**
Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur DANG Huy Hoang**
Cadre bancaire, BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER (BPCEIOM), PARIS.
- **Madame DANGLES Patricia**
Auxiliaire de vie, ASSOCIATION DES RETRAITES DE VITRY, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DANIELIDES Sophie**
gestionnaires de cartes pki, THALES SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame DANIEL Jennifer**
Chef comptable, ACHATS MARCHANDISES CASINO, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DA SILVA Carlos**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, VINCENNES.
- **Monsieur DA SILVA Emmanuel**
Chauffeur PL, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame DA SILVA PINTO Anne-Maria**
Assistante comptable, FRANCHE COMTE TRAVAUX PUBLICS, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur DA SILVA ROSARIO Osorio**
Responsable cellule contrôle, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur DA SILVA ROSA Sergio**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame DA SILVA Sylvie**
Assistante de direction, CASINO SERVICES, SAINT-ÉTIENNE.
- **Monsieur DEBBOU Fayçal**
Hôte caisse accueil, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, PARIS.
- **Madame DEBUISSON Sophie**
Assistante technique, STANLEY SECURITY FRANCE, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame DE BUTTET Claire**
Controleur de gestion, BNP PARIBAS, PARIS.

- **Madame DE CUYPER Agnès**
Adjoint directeur de site, ARGEDIS SARL, NANTERRE.
- **Monsieur DE FARIA François**
Conducteur d'engin, RUFO, SERVON.
- **Monsieur DEGHNOUCHE Rachid**
Chauffeur PL, ORLY AIR TRAITEUR, WISSOUS.
- **Monsieur DEHAUT David**
Chef d'équipe, REVETEMENTS DE SOLS, COLLÉGIEN.
- **Monsieur DE JESUS PEREIRA Joaquim**
Maçon polisseur, PLACEO, BUSSY-SAINT-GEORGES.
- **Madame DELATTRE Muriel**
Employée commercial, Distribution Casino France, SAINT-ETIENNE.
- **Madame DELBE Jessie**
Responsable QSE, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur DELECROIX Yannick**
Business relationship manager, FOUNDATION BRAKES FRANCE, DRANCY.
- **Monsieur DELGOVE Matthieu**
Technicien qualité installateur, FRANCE BOISSONS ILE DE FRANCE, GENNEVILLIERS.
- **Monsieur DELLISTE Stéphane**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur DELOUVEE Bruno**
Contrôleur de gestion, TECHNIP FRANCE, COURBEVOIE.
- **Monsieur DEMOSTHENE Renol**
Chef d'équipe, SUEZ RV ILE-DE-FRANCE VITRY, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DENISSE Caroline**
Assistante métier, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame DENIZON Carine**
Secrétaire de Direction, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame DENOM Betty**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur DENOYEL Alexandre**
Ingénieur informatique, NAVAL GROUP, BAGNEUX.
- **Madame DE PELSENEER Frédérique**
Assistance technique, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
- **Monsieur DERRIEN Frédéric**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame DESCATEAUX Elisabeth**
Enseignante, AUDIBERT DESCATEAUXMARIE AMBRE ELISABETH, NOGENT-SUR-MARNE.

- **Monsieur DESCHAMPS Benoît**
Responsable des moyens généraux, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.
- **Madame DESGROUX Myriam**
Chargée en communication, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur DE SOUSA Nelson**
Conducteur de travaux principal, COLAS IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur DESPLAT Jean-Luc**
Comptable, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, MONTREUIL.
- **Madame DETCHENIQUE Sylvie**
Acheteuse, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur DEUTSCH François**
Informaticien, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTRouGE.
- **Madame DE VASCONCELOS MOTA Emilie**
Technicien retraite conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.
- **Madame DE VASCONCELOS MOTA Hélène**
Agent d'escalier, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur DEVAUX Alexandre**
Avocat, FIDAL, COURBEVOIE.
- **Madame DEVERCHERE Yvette**
Chef de groupe, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame DEVONIN Lydia**
Technicien en vérification QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame DIAFUKA-MBAKI Clotilde**
agent de production, SAS KALHYGE 2 CHATENAY, CHATENAY-MALABRY.
- **Monsieur DIALLO Diapara**
Préparateur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LA COURNEUVE.
- **Madame DIARRA Aliou**
Chef d'équipe, SUEZ, SURESNES.
- **Madame DIARRA Zenabou**
Agent à domicile, FONDATION LEOPOLD BELLAN, PARIS.
- **Monsieur DIAS DE SOUZA Mario**
Finisseur, COMET IDT, BRETIGNY-SUR-ORGE.
- **Madame DIAWARA Fanta**
Chargée de cellule exécution, REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS PARISIENS METROBUS PUBLICITE, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- **Madame DIENG N'Deye**
Traiteur pâtissier, BOULANGERIE PAUL GROUPE HOLDER, MARCQ EN BAROEUL.
- **Monsieur DIJON Julien**
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur DIOP Abou Bacry**
Opticien, ESSILOR INTERNATIONAL, ANTONY.
- **Monsieur DITOMMASO Laurent**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame DJAZAIRI Chinez**
Chargé de conformité et contrôle interne, ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, PARIS.
- **Monsieur DJELLAL Aïssa**
Magasinier Cariste, LES ECHAFAUDEURS PARISIENS, COLOMBES.
- **Madame DJELLOUL Dominique**
Technicien commercial, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur DO CARNO Lionel**
Responsable équipes infrastructures, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame DOLLY Maguy**
Employée d'accueil et de communication, Clinique médico-universitaire G. Heuyer, PARIS.
- **Monsieur D'OMEZON Benoit**
Inspecteur assurances, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
- **Monsieur DONET Jean-Marc**
Analyste, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES MOYENNES ENTREPRISES, MONTROUGE.
- **Monsieur DONFRANCESCO Serge**
technicien logistique, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame DORMOY Karine**
Auditrice interne, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur DORVILLE Dominique**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur DOS RAMOS LOPES Jorge**
Ingenieur, ARTELIA BATIMENT & INDUSTRIE, LA PLAINE SAINT DENIS.
- **Monsieur DOS REIS Manuel**
Chef de projet MOA, ARVAL, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame DREANO Laurence**
Assistante de copropriété, FONCIA GIEP, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame DRETZOLIS Laurence**
Informaticienne, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, PARIS.

- **Madame DREVET Caroline**
Enseignante, ECOLE JEANNINE MANUEL, Paris.
- **Monsieur DRIDI Mohamed**
Second de cuisine, BOUILLON CHARTIER, PARIS.
- **Monsieur DRIDI Moncef**
Superviseur des opérations, FEDEX EXPRESS FR, CRÉTEIL.
- **Monsieur DRORI Laurent**
Employé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame DRUJON Véronique**
Consultante, ERT INTEGRATION, BIEVRES.
- **Monsieur DUBOIS Rémi**
Chargé d'affaires professionnel, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame DUMAIRE Nidaa**
Ingenieur, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.
- **Madame DUPUY Sylvie**
Cadre commercial dans l'assurance, SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame DURAZ Raja**
Chef de projet, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur DURET David**
Chef de projet informatique, OGF, PARIS.
- **Monsieur DURIVAUX Thierry**
Global alliance executive, ATOS INTERNATIONAL, Bezons.
- **Madame EDWARD Beatrice**
Employée de bureau, SAMADA GAROSUD Frais, WISSOUS.
- **Monsieur ELBAZ Ehoud**
Technicien revision electricité, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur EL Hafa Youssef**
Conducteur poids lourds, SUEZ, SURESNES.
- **Monsieur EL JATTARI Mohamed**
Brigadier de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Monsieur EL MAGROUD Fadel**
Chef de secteur, OTUS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame EL MALOUL Farida**
Agent de maîtrise, VETIR, FRESNES.
- **Madame EL MORADI KARINA**
Agent qualifié de gestion, ORLY AIR TRAITEUR, WISSOUS.

- **Madame ENJINDEAU Irène**
Aide soignante, IMM, PARIS.
- **Monsieur EPIARD Laurent**
Responsable systeme d'information, SOCIETE AVENIR TOURISME, PARIS.
- **Madame ETIENNE Isabelle**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
- **Monsieur EUTAMENE Boukhmis**
Equipier de collecte, SUEZ, SURESNES.
- **Monsieur FABIAN MICHEL**
Auditeur, SUEZ S.A., PARIS LA DEFENSE.
- **Madame FACOETTI Céline**
PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur FADIE Marc**
Responsable d'unité, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.
- **Monsieur FAGNOT Jérôme**
Gestionnaire middle office, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
- **Monsieur FANTIN Eric**
Chef de projet informatique, NATIXIS, PARIS.
- **Madame FARJAS Isabelle**
Responsable d'équipe pole emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur FAUCHER Eric**
Régisseur d'immeuble, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame FAUVEL Isabelle**
Responsable etudes ntic, SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Monsieur FAYOLLE Matthieu**
Chef de projet, ING BANK NV, PARIS.
- **Madame FEREY Alexandra**
Assistante commerciale et gestion, FRANCHE COMTE TRAVAUX PUBLICS, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame FERNANDES Anna**
Contrôleur financier, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, ÉLANCOURT.
- **Madame FERNANDES Lucilia**
Gardiennne d'immeuble, SYND COPRO 182-184 RUE VERDUN, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame FERREIRA Nadège**
Chargé d'affaires entrepreneurs, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame FERREIRA Sandra**
Contrôleur, CM - CIC BAIL, PARIS LA DEFENSE.

- **Madame FICHET Sophie**
Attachée de direction, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, GUYANCOURT.
- **Monsieur FIGLIOLINI Patrice**
Technicien de maintenance electricien qualifié, ESSILOR INTERNATIONAL,
CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame FILLET Sophie**
Responsable de projets communication, BPCE, PARIS.
- **Madame FILLOT Marina**
Assistante de direction bilingue, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
- **Monsieur FIQUET Gilles**
Ajusteur, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame FLANDIN Véronique**
Technicienne commerciale, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame FLECHEL Linda**
Gestionnaire de contrats, PRO BTP, PARIS.
- **Madame FOSSOYEUX Catherine**
Directrice d'agence, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame FOUCAULT Virginie**
Agent Air France, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Madame FOUCHEREAU Viviane**
Infirmière, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur FOULA Jean**
Agent d'exploitation, FEDEX EXPRESS FR, CRÉTEIL.
- **Monsieur FOURNIER François-Xavier**
Cadre travaux publics, PREMYS, L'HAÏ-LES-ROSES.
- **Monsieur FRADIN Loic**
Ingénieur système, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame FRAIH Christèle**
Agent de service hospitalier, ELIOR SERVICES P & S, CLICHY.
- **Madame FRAJDENRAJCH Orly**
Gestionnaire en banque, BPE, PARIS.
- **Monsieur FRANCOIS Eric**
Manager de manager, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame FRASQUET Rebecca**
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
- **Monsieur FREITAS Paulo**
Responsable en chimie developpement, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, ANTONY.

- **Madame FRIXONS Eglantine**
Gestionnaire, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES, PARIS.
- **Madame FUMAGALLI Véronique**
Hotesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur FUMEE Jean-Pierre**
Informaticien, BNP PARIBAS, MONTREUIL.
- **Monsieur GACHET Sébastien**
INFORMATICIEN, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur GADEAU André**
Chef de cuisine, HIPPO GESTION ET CIE SNC, PARIS.
- **Madame GADEAU Josie**
Chef de partie, HYATT REGENCY, PARIS.
- **Monsieur GAGEY Jean-Claude**
Agent de maintenance, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur GAILLARDO Christophe**
Chef de projet informatique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GAILLARD Sabine**
Secrétaire médicale administrative, ASS INT CTRE MED SOCIAUX REG ILE FRANCE, SURESNES.
- **Monsieur GALAND Jérôme**
Chef de projet MOA SI, CNAMTS, PARIS.
- **Monsieur GALLAND Jacques**
Technicien en biotechnologie, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur GALLIE Frédéric**
Coordinateur chauffeur, MICROMANIA, SOPHIA ANTIPOLIS.
- **Madame GALPIN Séverine**
Chargée de projet commercial, NATIXIS, PARIS.
- **Madame GAMRA Valérie**
Consultant immobilier, FONCIA TRANSACTION FRANCE, PARIS.
- **Madame GANDER Frédérique**
Préparatrice de commande, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame GARABEDIAN Rafi**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame GARBOUS Marion**
Cadre technique - Coach, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.
- **Monsieur GARCIA Norbert**
Cadre en exploitation Immobilière, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.

- **Monsieur GARDAS Gilles**
Informaticien, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.
- **Madame GARMENDIA Marie**
Responsable management risque et communication, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Monsieur GARNIER Laurette**
Commerciale, KUEHNE + NAGEL, RUNGIS.
- **Monsieur GAROAS Gilles**
Chef de projet, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur GAT Wilfried**
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame GAUDEAUX Fanny**
Coordinatrice projets affiliation France et International, GUINOT, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame GAUTREAU Béatrice**
Employée d'atelier, UNAPEI HAUTS-DE-SEINE, BAGNEUX.
- **Monsieur GEAY Ghislain**
Directeur de restaurant, MCDONALD S OUEST PARISIEN, ÉPINAY-SUR-ORGE.
- **Madame GENIEUX Laurence**
Leader organisation, qualité, projet et pilotage, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur GENIN Stéphane**
Analyste de crédit, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame GEOFFROY Danielle**
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame GERMAIN Stéphanie**
Ingénieur informatique, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur GESSE Sylvain**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, SAINT-
MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Madame GHARBI Najoua**
Assistante de direction, CHANEL COORDINATION, PARIS.
- **Madame GIAMPICCOLO Karine**
Déléguée pharmaceutique, MYLAN, SAINT-PRIEST.
- **Monsieur GIBELSACCO Laurent**
Boiseur Ferrailleur, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, VILLEPINTE.
- **Madame GILBERT Corinne**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur GILLOT Patrick**
Retraité, SONEPAR FRANCE Interservices CSP RH - SIDF, REZE.

- **Monsieur GIRARDIN Jean-Pierre**
Ingénieur, ORANGE, BAGNOLET.
- **Monsieur GIRARD Pierre**
Directeur DATA et projets, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame GIRAUD Aline**
Chef de groupe, FONCIA GROUPE, ANTONY.
- **Monsieur GIRET Stéphane**
Responsable de projet, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame GIRONDIN Mérida**
Responsable de département, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame GNAKPA Morgane**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur GOBET-SELLIER Nicolas**
Directeur agence bancaire, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Monsieur GOBILLOT Denis**
liquidity management, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur GODON Hervé**
Gestionnaire recouvrement, GE FACTOFrance SAS, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame GOESSENS Isabelle**
Assistant technique R et D, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame GOMES NEVES LETICIA**
Hotesse de caisse, CARREFOUR MARKET, PARIS.
- **Madame GOMMEZ Sandrine**
Gsetionnaire paie, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Madame GONCALVES Irène**
Juriste, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame GONCALVES Isabelle**
Charge d'affaires contencieux, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame GONCALVES Julie**
Hôtesse d'accueil, GEODIS DIVISION MESSAGERIE SERVICES G.D.M.S.,
GENNEVILLIERS.
- **Madame GORIUS Nathalie**
Responsable comptable et financier, FAPES DIFFUSION, PARIS.
- **Monsieur GOUFFAF Karim**
Receptionnaire, SUEZ RV ILE-DE-FRANCE VITRY, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame GOUPILLE Rafika**
Chargée d'études en assurances, ALLIANZ VIE, COURBEVOIE.
- **Madame GRANET Véronique**
Responsable d'études, GAN ASSURANCES, PARIS.

- **Madame GRASSULLO Sandrine**
Gestionnaire flotte auto, SIACI SAINT HONORE, PARIS.
- **Madame GREMMO Emanuelle**
Assistante administrative, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, ANTONY.
- **Madame GREMPLEWSKI Nathalie**
Assistante de direction, TOTAL SA, COURBEVOIE.
- **Monsieur GRIGAHCINE Djamel**
Responsable commercial, DARTY ET FILS, BONDY.
- **Monsieur GRONDIN Thierry**
Chauffeur livreur placier, OCP REPARTITION, CRETEIL.
- **Madame GROSBOIS Maud**
Comptable, CACEIS FUND ADMINISTRATION (CACEIS FA), PARIS.
- **Madame GROSEIL Mélina**
Auditrice en assurance, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur GROSSET Romain**
Dessinateur projeteur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur GROULET Frédéric**
Responsable service valorisation du patrimoine, ELOGIE SIEMP, PARIS.
- **Madame GUEDOUAR Dalila**
Aide comptable, ZARA FRANCE, PARIS.
- **Monsieur GUEGUEN Christian**
Conseiller spécialisé entreprises TPE-PME, GROUPE AUDIENS, VANVES.
- **Monsieur GUERIN Vincent**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur GUICHARD Jacques**
Directeur digital, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur GUILBERT André**
Manutentionnaire, SOFRILOG ORLY, ORLY.
- **Monsieur GUILLER Pascal**
Gestionnaire chef comptable, GESTION EUROPEENNE IMMOBILIERE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame GUILLOT Maryline**
Cadre manager, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.
- **Madame GUILLOT Séverine**
Crédit manager wealth management, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame GUIRANDE Maria**
Gardiennne d'Immeuble, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.

- **Madame GUIQUET Eric**
Directeur adjoint magasin, BUT INTERNATIONAL, GENNEVILLIERS.
- **Madame GUY Charlotte**
Responsable RH, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Monsieur GUYOT Christophe**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, VERSAILLES.
- **Monsieur HADDADI Abderrahim**
Agent d'exploitation, PARIS HABITAT-OPH, PARIS.
- **Monsieur HAFSIA Jallel**
Gestionnaire logistique, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS, PARIS 9E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur HAGNERE Raynal**
Gardien d'immeuble, SYNDICAT DE COPROPRI 5 RUE CHANZY, CHARENTON-LE-
PONT.
- **Madame HAGOULON Floriane**
Chargée de projet MOA, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION, PARIS.
- **Monsieur HALIMI Frédéric**
Technicien, FUJIFILM FRANCE S.A.S, BUSSY-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur HAMANI Kamel**
Coordinateur, STANLEY SECURITY FRANCE, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur HAMELIN Christophe**
Technicien logistique, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame HAMMAD Rabha**
Directrice de secteur, THOM GROUP, PARIS.
- **Madame HAMRANIE Samira**
Assistante, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame HAZIZA Mylène**
Ingénieur financier, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur HEDROUG EDDY**
Chauffeur PL, SAS NICOLLIN- CHAMPIGNY, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur HEKKERS Philippe**
Ingénieur micro-informatique, ISS SERVICES, PARIS.
- **Monsieur HELSON Frédéric**
Responsable contrôle de gestion, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame HENEIN Sarah**
Responsable RH et formation, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur HENNEBERT Frédéric**
Chargé de communication, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.

- **Madame HENRI Marie-Odile**
Assistante ressources humaines, BARILLA FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame HENRY Marie-Odile**
Assistante ressources humaines, BARILLA FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame HERNOULT Mélanie**
Cadre bancaire, chargée d'affaires entreprises, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame HERROIN Valentine**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame HERVET Sandrine**
Assistante technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame HEUSEY Emmanuelle**
Contrôleur de gestion, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Monsieur HOBAYA Hachim**
Responsable recouvrement courtage, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame HONG Christine**
Assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur HOUSSIERE Franck**
Responsable maintenance, SIVAL, PARIS.
- **Monsieur HOUSSIN Emeric**
Cadre PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame HUANG Jiang**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur HUGBART Alain**
Cadre-Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur HUILLET Laurent**
Gestionnaire régime obligatoire, MUTUELLE NAT HOSPIT PROF SANTE SOCIAL,
PARIS.
- **Madame IAFRATE Ornella**
Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur ISSAADI Sadek**
Conducteur d'engins, SMAC, ANTONY.
- **Madame ISSAAD Soraya**
Conseillère client, DARTY ET FILS, BONDY.
- **Monsieur IVENS Thierry**
Directeur comptable, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame JACOB Florence**
Ingénieur, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

- **Madame JACQUET-PAILLET Géraldine**
Responsable de laboratoire, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur JACQUIER Stéphane**
Directeur adjoint d'agence Pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur JACQUIN Sébastien**
Coordinateur fonction query, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur JAMOT Olivier**
responsable marketing, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur JANTZEN Nicolas**
Ingénieur service clients référent, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
- **Madame JAUDON Anne**
Responsable marketing, REWORLD MEDIA MAGAZINES, MONTROUGE.
- **Monsieur JAUSET Emmanuel**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur JAVELLE Stéphane**
Employé administratif, PRO BTP, BOBIGNY.
- **Madame JEROME Sophie**
Assistante commerciale, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS.
- **Monsieur JEUDY Frantz**
Agent de chambre forte, LOOMIS FORMATION, ARCUEIL.
- **Monsieur JOLY Arnaud**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame JOSSET Nathalie**
Vendeuse, MONOPRIX DRAGON, PARIS.
- **Madame JOUANNO Soazig**
Responsable de projets, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
- **Monsieur JOURNO Sébastien**
Correspondant logistique, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame JOVANOVIC Jelica**
adjoint responsable de pôle banque privée, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur JUBIN Vincent**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE.
- **Madame JUILLOT Claudine**
Hôte standardiste, TNT Expresse france, ALFORTVILLE.
- **Monsieur JULIANO Sergio**
Contrôleur, NICOLAS SA, THIAIS.

- **Madame JUSTET Marie Christine**
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
- **Madame KABACHENE Farida**
personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame KADDOUR Cendrine**
Assistante, EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE), PARIS.
- **Madame KASHI Anissa**
Chargée de clientèle grands comptes, STANLEY SECURITY FRANCE, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur KASSOUKI Hedi**
Ouvrier professionnel, SOGEA ILE DE FRANCE, ÉMERAINVILLE.
- **Monsieur KASSOUL Abdelhamid**
Salarié, TRANSGOURMET OPERATIONS, VALENTON.
- **Madame KATSIANAKOS Katina**
Assistante manager, C&A FRANCE, PARIS.
- **Madame KECHACHE Fatima**
Employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur KELLE Ali**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM,
GUYANCOURT.
- **Madame KELLE Karine**
Technicien logistique supérieur, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame KERNANE Nadine**
Lead UX (user experience), NATIXIS, PARIS.
- **Madame KHALILI Rawyah**
Responsable d'exploitation, Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), PARIS.
- **Monsieur KHENNOUCHE Hamid**
Moniteur éducateur, FONDATION LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame KISSI Ahlam**
Chargée des opérations, CHANEL, PARIS.
- **Monsieur KULTCHEYAN Bruno**
Ingénieur service client, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
- **Monsieur LABBE Alain**
Electrotechnicien, SAINT GOBAIN RECHERCHE, AUBERVILLIERS.
- **Madame LABLANQUE Nadine**
Chargée d'accueil et d'information, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame LABROSSE Marie**
Gestionnaire locative, LOGIAL OPH, ALFORTVILLE.
- **Monsieur LACHEMI Mourad**
Verrier, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.

- **Monsieur LACOMBE Wilfried**
Responsable de Patrimoine Application, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame LACOUR Izza**
Hôtesse de caisse, LEROY MERLIN, SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS.
- **Madame LADOUZI Laila**
Assistant export, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur LAFAGE François**
Leader technologie production et sécurité informatique, NATIXIS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur LAFILLE Frédéric**
Architecte sous système gestion Réseau, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame LAFOSSE Catherine**
Agent d'accueil, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LAGNIEL Christine**
Artiste musicienne, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur LAINAULT Emmanuel**
Expert contrôle et suivi des risques, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur LALLEMAN Xavier**
Chef de projet indus, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur LAMBERT Philippe**
Chef de service social, PARIS HABITAT, PARIS.
- **Monsieur LAMOTTE Jérôme**
cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DU NORD, MARCQ-EN-BARŒUL.
- **Madame LAMY CHAPPUIS Anne**
Conditionneuse, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur LANDEAU Christophe**
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame LAPIERRE Agnès**
Assistante de gestion commerciale, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS CDX 09.
- **Monsieur LAPOUX Yves**
Chef de projet, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame LARBI-YOUCHEF Karima**
Gardiennne d'immeubles, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Madame LARGENT Christine**
Cableuse, STAE SOUS TRAITANTS ASSOC ELEC, SAVIGNY-SUR-ORGE.
- **Madame LASNE PELISSIER Stéphanie**
Analyste bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.

- **Madame LAURENT Lydie**
Assistante réseaux, DIAC, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur LAUTRETTE Christophe**
Ingénieur système, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame LAVIGNE Sylvie**
Directrice de site, ARPEGE, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame LAZAM Blandine**
Business Analyst, GENERAL MILLS FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame LAZIMI Chaloum**
Commercial, KOMPASS SA, SEVRES.
- **Monsieur LE BA Tri**
Analyste risque de crédit, BPCE, PARIS.
- **Monsieur LEBLANC Antoine**
Ingénieur project Manager, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur LEBON Alain**
Conducteur qualifié, ORLY GROUND SERVICES, Roissy CDG.
- **Madame LEBOUC Christine**
Assistante qualité sensorielle, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame LEBOURGEOIS Marie-José**
Secrétaire, EMMAUS HABITAT, CLICHY.
- **Madame LE BRETON Candice**
Clerc de notaire, AVOT PAUL, JUVISY-SUR-ORGE.
- **Monsieur LE BROCH Pascal**
Informaticien, FRANFINANCE, NANTERRE.
- **Madame LEBRUN Sandra**
Analyste, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur LEBRUN Sylvain**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame LEC Estelle**
Comptable, Ordre des Avocats des Hauts-de-Seine, NANTERRE.
- **Madame LECLERCQ CHRISTELLE Christelle**
Chargée qualité, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur LEDOLLEY Dominique**
Régisseur son, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur LEFEBVRE Christophe**
Employé en assurance, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur LEFEVRE Gilles**
Agent d'escalpe, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.

- **Monsieur LEGOIS Boris**
Chef de service adjoint du personnel, TELEVISION FRANCAISE 1, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur LEGRAIEN Philippe**
Conseiller retraite, AUDIENS DIRECT, VANVES.
- **Madame LEGRAND Anne**
Chargée d'études informatiques, BPCE, PARIS.
- **Monsieur LEGRAND Jacques**
Technicien de laboratoire, CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame LEGRAND Sandra**
Responsable de rayon, JARDILAND, LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Monsieur LEGRAND Sébastien**
Chargé d'affaires, FEDEX EXPRESS FR, VILLEPINTE.
- **Monsieur LEHUEDE Patrick**
Chef de projet patrimoine, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Monsieur LELOUP Philippe**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur LEMARIE Damien**
Contrôleur de gestion, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
- **Madame LEMEE Maud**
Responsable commercial spécialités, B.BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
- **Monsieur LE MEUR Jérôme**
Business Analyst, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Monsieur LEMOINE Philippe**
Responsable de résidence, ADOMA, PARIS.
- **Madame LENAIN Sophie**
Assistante administrative, MUTUAIDE ASSISTANCE, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur LENEL Didier**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LEPINE Patricia**
Contrôleur de gestion, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, MONTREUIL.
- **Madame LEPLATRE Isabelle**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LEQUEUX Valérie**
Chef de projet informatique, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES
MOYENNES ENTREPRISES, MONTRouGE.
- **Monsieur LEROGNONS Raphael**
Employé Exploitation jour quai, SOFRILOG ORLY, ORLY.

- **Madame LEROUX Patricia**
Chargée de tourisme, Fédération Française de Cyclotourisme, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame LE ROY Charlotte**
Technicien espace commercial, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur LEROY Stéphane**
Directeur, MATHIS, MUTTERSHOLTZ.
- **Monsieur LESCAUT Laurent**
Chargé d'études informatiques, BPCE, PARIS.
- **Madame LEVEQUE Sandrine**
Réfèrent système d'information, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur L'HONNEN Pierre-Vincent**
Ingénieur informatique, CREDIT DU NORD, LILLE.
- **Madame LICHNEROWICZ Christelle**
Chargée d'instruction prêts, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS.
- **Monsieur LIFFER Stéphane**
Responsable d'opération, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur LIMA Avelino**
Directeur d'exploitation, CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE, MORANGIS.
- **Madame LIMOUSIN Sophie**
Ingénieur Financier, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame LOAEC Anne-France**
Responsable département qualité, ACHATS MARCHANDISES CASINO, CROISSY-BEAUBOURG.
- **Madame LOPEZ Nicole**
Middle officer, STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PUTEAUX.
- **Madame LORENTE GONZALEZ Sonia**
World wide category manager, L'OREAL, CLICHY.
- **Madame LORENZI Karine**
Gestionnaire référentiel, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
- **Madame LOSTE Isabella**
Chef de marché master, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame LOTFI Dalila**
Gestionnaire CE, COMITE ENTREPRISE CAF DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur LOUEDEC Anthony**
Cadre technique en environnement, SEMMARIS, RUNGIS.
- **Monsieur LOURENCO Luis**
Technicien maintenance, CREALIS, BRY-SUR-MARNE.

- **Madame LOZET Nadine**
Employée commerciale, SUPER U, LE PLESSIS-TREVISE.
- **Monsieur LUCAS Marco**
Chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
- **Madame LUCIANI Emmanuelle**
Responsable flotte automobile, LOGISTA FRANCE, VINCENNES.
- **Madame LUNOIR Grégory**
Responsable dépôt, VALLIER PRODUITS PETROLIERS SA, LIMEIL-BRÉVANNES.
- **Monsieur LUZULO Emmanuel**
Brancardier, CMC FLOREAL, BAGNOLET.
- **Madame MAALEM Djamila**
Educatrice spécialisée, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MADA Nadia**
Gestionnaire en assurances, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame MADAR Yael**
Assureur, AXA FRANCE IARD, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur MADIABOLA Jean-Bruno**
Gestionnaire référent technique de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur MAGASSA Nitji**
Cariste, magasinier, opérateur, FRANCE ROUTAGE, BUSSY-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur MAGNAN Patrick**
Directeur administratif, FONCIA VAL DE MARNE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame MAHJOUBI Saïda**
Agent d'accueil, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MAHLEB Joëlle**
Administrateur marches, PFIZER, PARIS.
- **Madame MAINGER Sandra**
Hotesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur MAINVILLE Xavier**
placier cheuffeur livreur, OCP REPARTITION, CRÉTEIL.
- **Madame MAIRE Agnès**
Assistante de Production, SPIE FACILITIES, SAINT-DENIS.
- **Madame MAISANI Karine**
Leader service au client, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur MAISCH Cyril**
Cadre bancaire, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur MALCHIODI Franck**
Ingénieur d'études, PSA AUTOMOBILES SA, VERSAILLES.

- **Madame MALIAK May**
Gestionnaire de paie, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE,
PARIS.
- **Madame MALONDA UMBA SP**
Employée d'étages, HOTEL NAPOLEON, PARIS.
- **Madame MARAUX Françoise**
Comptable qualifiée, GROUPE GALERIES LAFAYETTE SERVICES - GGL SERVICES,
PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MARCELLI Mihaela**
Administrateur de contrats, SANOFI-AVENTIS GROUPE, GENTILLY.
- **Monsieur MARCHAL Eric**
Directeur commercial, AUBRY GASPARD, PARIS.
- **Madame MARCHAL Isilda**
Chef de projet reporting, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur MARCHAL Vincent**
Responsable de laboratoire, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MARCINIAK Véronique**
Opératrice de valeurs, LOOMIS, ARCUEIL.
- **Monsieur MAREM Marc**
Responsable pilotage, BLUELINK, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame MARGELLIN Martine**
Femme de ménage, LOGIREP, SURESNES.
- **Monsieur MARIANI Franck-Olivier**
Technicien Supérieur, SEMMARIS, RUNGIS.
- **Madame MARIE Christine**
Comptable, SOCIETE D'EXPERTISES ET DE CONSEILS EN COUVERTURE SECC,
CRÉTEIL.
- **Madame MARIE-JOSEPH Christel**
chargée de gestion financière, BPCE LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame MARIE-LOUISE Roselyne**
Agent de voyages, TRAVEL LAB, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame MARIE-SAINTE Chantal**
Hotesse, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur MARIN Stéphane**
Adjoint au manager de proximité, RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE,
VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MARIOTTAT Séverine**
Assistante commerciale clients nationaux, TRANSGOURMET SERVICES, VALENTON.
- **Monsieur MARMIGNON Hervé**
informaticien, THALES SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

- **Madame MARQUES Rosalia**
Comptable, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur MARQUET Sylvain**
Technicien supérieur avionique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur MARSET Jacky**
Cadre en assurance, GENERALI FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MARTINEAU Jean-Pierre**
Chef d'équipe, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LA COURNEUVE.
- **Monsieur MARTINEZ François**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame MARTINS ESTEVES Adilia**
Réfèrent technique, FAPES DIFFUSION, PARIS.
- **Monsieur MARTIN Youssef**
Agent back office, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur MASSE David**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MATHE Pierre**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame MATHIAS Sandrine**
Responsable administratif et financier, URBANIA VAL DE MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame MATTINA-PEIFFER Elisabeth**
Responsable patrimoine des agences bancaires, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MAYOR VALDES Nodier**
Conducteur poids lourd, Agence POLYCEJA, BOBIGNY.
- **Madame MAZALERAT Carine**
Organisateur bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame MAZILLE Chantal**
Conseiller financier à la caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, PARIS.
- **Madame MBANDA MOKULU Honorine**
Aide soignante, AMSAD LEOPOLD BELLAN, PARIS.
- **Monsieur M'BAYE Mohamed**
Employé de Banque, BPCE FACTOR, PARIS.
- **Madame MBETTE Esther**
Responsable back office, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame MEDKOUR Samia**
Juriste en compagnie d'assurances, COVEA PROTECTION JURIDIQUE, NOISY-LE-GRAND.

- **Madame MEFTAH Sarah**
Conseillère de beauté, L'OREAL PRODUITS DE LUXE FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur MEGBEMADO Richard**
Medecin chef de service, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame MEHELLOU Céline**
Gestionnaire prestation, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15EME.
- **Madame MELLUL Célia**
Cadre, CACEIS FUND ADMINISTRATION (CACEIS FA), PARIS.
- **Madame MENDES Antonia**
Cuisinière, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
- **Madame MENES Armelle**
Actuaire, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
- **Monsieur MENU Didier**
Technicien de maintenance electronique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur MENU Philippe**
Agent de maintenance, FRISQUET SA, MEAUX.
- **Monsieur MERABET Abdelhakim**
Assistant chef de chantier, CLESTRA HAUSERMAN, GENTILLY.
- **Madame MESSAOUDENE Yasmina**
Conseiller en vente technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame METROT CHRISTINE**
Responsable de la conformité, OSTRUM ASSET MANAGEMENT, PARIS.
- **Madame MEZIANE Karima**
Caissière, LEADER PRICE EXPLOITATION, ROSNY-SOUS-BOIS.
- **Madame MEZITI Djamila**
Assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur MICHALOWSKI Eric**
Monteur cablage et integration, SOURIAU, MAROLLES-EN-BRIE.
- **Madame MICHEL Nathalie**
Conseillère de vente, KIABI EUROPE, HEM.
- **Monsieur MICHEL YANN Yann**
Chargé d'animation, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame MILLET Eve-Laure**
Cadre technico-administratif, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MINARD Céline**
Assistante de direction, ACHATS MARCHANDISES CASINO, CROISSY-BEAUBOURG.

- **Monsieur MINOUX Hervé**
Ingénieur cadre, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MITRECEY Hervé**
1 allée Darius Milhaud, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur MOLARO Patrice**
Employé de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Madame MOLLICONE Marie-Claire**
Assistante directeur financier, SPHERE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MONDOUT Jean-François**
Cadre technique audiovisuel, ETABLISSEMENT PUBLIC PALAIS DE LA DECOUVERTE ET CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, PARIS.
- **Madame MONTFORT Laetitia**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur MORAIS CASANOVA Carlos**
Agent technique mécanicien, Entreprise MICHELON NITZEL, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MORAIS-CASANOVA Sandra**
Agent de service qualifié, DERICHEBOURG PROPLETE, LA COURNEUVE.
- **Monsieur MORAIS Stéphane**
Chef de trafic, TNT Expresse france, ALFORTVILLE.
- **Monsieur MORANDI Laurent**
technico-commercial, PROXES FRANCE, LOGNES.
- **Madame MOREAU Anne**
Directrice marketing, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Monsieur MOREAU Fabien**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MOREAV Alexandre**
Responsable studio graphique, LA FRANCAISE DES JEUX, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur MOREIRA BARBOSA Paolo**
Contrôleur, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur MOREIRA BRITO Alberto**
Chef de chantier, SOGEA ILE DE FRANCE, ÉMERAINVILLE.
- **Madame MOREIRA Céline**
Responsable de rayon, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame MOREIRA Marie-Lucia**
Chef d'equipe, SUEZ RV ILE-DE-FRANCE VITRY, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MOREL Marjorie**
Assistante administrative, STAR'S SERVICE, ÉPINAY-SUR-SEINE.

- **Monsieur MORET Cyrille**
Chef de projet, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES MOYENNES
ENTREPRISES, MONTRouGE.
- **Monsieur MORIN Jérôme**
Chef de projet administration commerciale, PAREXGROUP, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Madame MOTRET Angélique**
Assistante RH, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur MOUHAMAD Cassime**
Agent qualifié, ORLY AIR TRAITEUR, WISSOUS.
- **Monsieur MOULIS Lionel**
Equipier de collecte, SUEZ, SURESNES.
- **Monsieur MUSINOV Rodolphe**
Correspondant informatique, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame NAILLOT Sophie**
Directrice marketing, THOM GROUP, PARIS.
- **Madame NAVARRE Sylvie**
Employée restaurant, MEUBLE IKEA FRANCE, VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame NDIAYE Mariama**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame NGUYEN Thi-Tuyet Hang**
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame NGUYEN THU THUY**
Responsable paie, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur NGUYEN Van Tho**
Préparateur de commande, SAMADA, WISSOUS.
- **Monsieur NOEL Olivier**
Technicien chimiste, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur NOGRAY Bertrand**
Responsable clientèle, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur NOUGAREDE David**
Président, ISOLATION TOITURE ETANCHEITE COUVERTURE, ROSNY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur OLLITRAULT Marc**
Leader ressources humaines, NATIXIS, PARIS.
- **Madame ORFAO Elisabeth**
Responsable financements spécialisés, INTERFIMO, PARIS.
- **Madame ORFILA Christine**
Assistante, CNP ASSURANCES, PARIS.

- **Madame ORTOLANI Catherine**
Juriste conseil, NATIXIS, PARIS.
- **Madame OUALI Djamila**
Ingénieure, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur OULD EL MEHDI Cheikh**
Conducteur d'engins, SUEZ RV ILE-DE-FRANCE, GENNEVILLIERS.
- **Monsieur OULMOU Djamel**
Coordinateur d'exploitation, FEDEX EXPRESS FR, WISSOUS.
- **Madame OURFI Samira**
Employée, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
- **Madame PACHOT Sonia**
Responsable comptable, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Monsieur PADOVANI Stéphane**
Inspecteur électricien, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.
- **Monsieur PAILLARD Romain**
Architecte informatique, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur PAJADON Christophe**
Ingénieur de production informatique, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur PALJEVIC Jasmin**
Technicien zone avion, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur PALLET Lionel**
Directeur de projet SI, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur PANTIN Philippe**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame PAQUET Régine**
Responsable chargés d'affaires entreprises, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS.
- **Monsieur PARRAIN Florian**
Chef de projet informatique, INFORMATIQUE CDC, PARIS.
- **Madame PARSAT Stéphanie**
Attachée clientèle, PARIS HABITAT-OPH, PARIS.
- **Monsieur PAVIE Cédric**
Cadre AIR France dispatcher, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur PAYET Jacques**
maçon funiste, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur PECH Tharama**
Ingénieur informaticien, DASSAULT SYSTEMES, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur PEERUN Wakeel**
Ingénieur, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

- **Madame PELTIER Sandrine**
Coordinatrice GPA, SA EAUX MINERALES EVIAN, RUNGIS.
- **Madame PERANZI Nathalie**
Gestionnaire de trésorerie, COGNIZANT HORIZON FINANCIAL SERVICES, PUTEAUX.
- **Madame PEREIRA RODRIGUES Véronique**
Secrétaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame PETIT Agathe**
Ingénieur, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur PETIT Cédric**
Manager informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur PETIT Claude**
Chauffeur livreur poids lourd, SAE DE SOCODIS S.A., PARIS 18EME.
- **Madame PETIT Sylvie**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Monsieur PEUDECOEUR DIT DECARRIERE Thierry**
Directeur général, PLANITEC BTP, PARIS.
- **Madame PEYREL Marie**
Cadre de banque, BPCE, PARIS.
- **Monsieur PEYRESBLANQUES Vincent**
Chargé de projet, GENERALI VIE, PARIS.
- **Madame PHILIPPE Emilie**
Gestionnaire RH, REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS, PARIS.
- **Monsieur PHO Viravann**
Informaticien, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur PICARD Jean-Marc**
Chargé d'affaires professionnels, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur PICHON Mael**
Manager dans l'informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame PICHOT Murielle**
Hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHÉ, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame PICOUZA Cynthia**
Agent d'escale commercial, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame PIETRI Karine**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame PIMENTA MARQUES ROSA Rosa**
MP2, DERICHEBOURG, SAULX-LES-CHARTREUX.
- **Monsieur PIMOR Xavier**
Comptable, AEW CILOGER, PARIS.

- **Monsieur PINON Edouard**
Responsable droit et relations sociales, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame PINSON Laurence**
Cadre dans une société d'assurance, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
- **Madame PINTO Catherine**
Cadre RH-Responsable contrôle de gestion sociale, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame PINTO DE SOUSA Virginie**
Assistante administrative de service social, APAS-BTP, MONTROUGE.
- **Monsieur PINTO Francis**
Directeur administratif et financier, WILLIAM GRANT AND SONS FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame PINTO GOMES Christine**
Responsable des validations, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur PIRON Sébastien**
Consultant transformation, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur PLOIX Didier**
Technicien, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur POCHON Patrick**
Magasinier vendeur, COUDERT-BAZIN, MONTREUIL.
- **Monsieur POLY Olivier**
Responsable relations presse, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur POMADE Christophe**
Commercial, BMS CIRCUITS, MOUGUERRE.
- **Monsieur POMMIER Frédéric**
Informaticien, INEO SYSTRANS, ACHERES.
- **Madame POPA Florin**
IT Architect, IBM FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Monsieur POPLIN Laurent**
Mécanicien auto, PSA RETAIL LEFEBVRE, PARIS.
- **Monsieur POTEAU Alain**
Technicien service clients, RICOH FRANCE, RUNGIS.
- **Madame POTEAU Patricia**
Correspondant marketing, RICOH FRANCE, RUNGIS.
- **Monsieur POTTIER Benoit**
Technicien SAT, BECTON DICKINSON FRANCE, LE PONT-DE-CLAIX.
- **Madame POTTIER Sandra**
Chargée d'études technique et juridique, GAN ASSURANCES, PARIS.

- **Monsieur POUGEUX Stéphane**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame POURADIER Sonia**
Cadre technique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.
- **Monsieur POZNANSKI Philippe**
Gestionnaire de site, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame PRENOS Valérie**
Responsable du personnel, SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL, PARIS.
- **Monsieur PREVOST Thierry**
Banquier, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur PROFIT Jean-Marc**
Technicien, RENAULT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame PUBELLIER Karine**
Gestionnaire d'emetteurs de TCN, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame PULANECKI Laurence**
Juriste, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur QEJIOU Abderrahmane**
Ouvrier, DUMEZ ILE DE FRANCE, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur QUDDUS Abdul**
Contrôleur de qualité, LOGISTIQUE NC SNC, ÉPINAY-SUR-SEINE.
- **Madame QUENEAU Laëtitia**
Agent commercial, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame QUENTIN Véronique**
Responsable Qualité Alimentaire, ACHATS MARCHANDISES CASINO, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame QUEYROI Nathalie**
Téléphoniste, ALPHA TAXIS, L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur QUIBECH Patrick**
Chef de projet intranet, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Monsieur QUINCARLET Jean-Paul**
Technicien agent de maitrise, GENERIS, RUNGIS.
- **Madame RACHEDI Nadia**
Chargée de réclamation clients, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame RADICS Sophie**
Contrôleur des engagements, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame RAGOT Muriel**
Contrôleur de gestion, POLE EMPLOI, PARIS.

- **Madame RAILLECOVE Amélie**
Chargée d'études marketing, BPCE, PARIS.
- **Madame RAIMBAULT Katia**
Caissière Principale, MONOPRIX SAINT MANDE, SAINT-MANDE.
- **Monsieur RAIMBAULT Olivier**
Dirigeant opérationnel, MUTUELLE BLEUE, PARIS.
- **Monsieur RAKOTOMALALA Tovohery**
Informaticien, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur RAMEL Pierre**
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur RAMOS Alberto**
Technicien prothèse, INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE, VALENTON.
- **Monsieur REBOUL Maxime**
Organisateur, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur RECHIK Karim**
Aide comptable, ASSISTANCE AERONAUTIQUE ET AEROSPATIALE, PARIS.
- **Madame REDISSI nAJETTE**
Gardiennne d'immeuble, IN'LI, LA DEFENSE.
- **Madame REFFAS Fadiha**
Assistante de direction, KPMG, COURBEVOIE.
- **Monsieur REIGNOUX Sylvain**
Chargé de relations- Secteur informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur REILAND David**
Equipier de collecte, SUEZ RV ILE DE FRANCE, SURESNES.
- **Madame REIS Isabelle**
Conseiller privé, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame REMOUS Kheira**
Ouvriers et etam exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.
- **Monsieur REMY Hugues**
Gardien d'immeubles, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame RENARD Christine**
Administrateur systèmes info achats, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur RENE Guy-Frantz**
Aide médico-psychologique, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RESSEGUIER Dominique**
Ingénieur réalisation, FIVES STEIN, MAISONS-ALFORT.
- **Madame REVILLON Sophie**
Responsable de domaine, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.

- **Madame RIBAIMONT Nadège**
Comptable gérance, URBANIA VAL DE MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame RIBEIRO LINO Jose**
Tourneur, LISEGA, BONDOUFLE.
- **Madame RIGEASSE Patricia**
Comptable, SEMISE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RISOLI Marc**
Employé d'atelier, UNAPEI HAUTS-DE-SEINE, BAGNEUX.
- **Madame ROBE Catherine**
Crédit manager, CORTEX, NEUILLY-SUR-MARNE.
- **Madame ROCHA Arminda**
Régisseur d'immeubles, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur ROCH Frédéric**
Cadre air France, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur ROCQUAIN Laurent**
Ingénieur, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur ROCQUES Philippe**
Ingénieur de production/support, NATIXIS, PARIS.
- **Madame RODITI Josiane**
Assistante recouvrement, BELFOR (FRANCE), SUCY-EN-BRIE.
- **Madame RODRIGUES Isabelle**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur ROGER Bernard**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame ROLLET ESNAULT Floriane**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame ROMAIN Swanny**
Employée vendeuse, FNAC PARIS, PARIS.
- **Madame ROSA MARQUES Alexandra**
Expert contrôle et suivi des risques, AXA FRANCE VIE, NANTERRE.
- **Monsieur ROTURIER Emmanuel**
Analyste, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame ROUGET Patricia**
Responsable administratif, LACTALIS LOGISTIQUE, THIAIS.
- **Madame ROUSTEAU Patricia**
Conseillère de vente, THOM, NOISY-LE-GRAND.

- **Monsieur ROUTABOUL Fabrice**
Administrateur support atelier, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur ROUX Armel**
personnel naviguant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur ROUYER Arnaud**
personnel naviguant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur ROYER Didier**
Contrôleur comptable, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur ROYER Guillaume**
Ingénieur, SUEZ EAU FRANCE, COURBEVOIE.
- **Madame ROY Maddely**
Employée de restauration, ASS GESTION RESTAU ADMINISTRATIF FINANCE, VINCENNES.
- **Monsieur ROZEC Yoann**
Directeur d'exploitation, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame ROZE Pascale**
Hotesse d'accueil, S.V.S. LA MARTINIQUAISE, CHARENTON LE PONT.
- **Madame RUBAUD Christele**
Assistant technique, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur RUBIO Arnaud**
Directeur de projet, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur RUFFIE Johan**
Business program manager, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur RUIZ Juan**
Technicien informatique, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur RUPAIRE Thierry**
Gestionnaire de comptes, SPRE, PARIS 8EME.
- **Monsieur SABIN Emmanuel**
Informaticien, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur SABINO BENTO Olivier**
technicien de maintenance, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur SADOUDI Samir**
Cadre bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, NANTERRE.
- **Madame SADRY Aurélie**
Cadre - Pilote de projet, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame SAINTEMARIE Jessie**
Assistante de direction, INEO URBAN TRANSPORTATION SOLUTIONS, MONTREUIL.

- **Madame SAINTIER Bérangère**
Agent de maîtrise d'encadrement, SOCIETE AIR FRANCE, MESNIL AMELOT (LE).
- **Monsieur SALEM Abderrahmane**
sec dept, C&A FRANCE, PARIS.
- **Madame SALHI Omar**
Salarié, ENTREPRISE H. REINIER, ORLY.
- **Monsieur SALHI Rachid**
Agent commercial, VOLVO TRUCKS FRANCE, MASSY.
- **Madame SALLARD Stéphanie**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame SAMOURA Karounga**
Nettoyage, USP NETTOYAGE, NOISY-LE-SEC.
- **Madame SANCHES Celine**
Conditionneuse, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur SANCHEZ REYES Antonio**
Chauffeur poids lourd, OTUS, WISSOUS.
- **Monsieur SARAMBOUNOU Dramane**
Agent de nettoyage, OTUS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame SAUVETON Aude**
Contrôleur de gestion, SEQUANO AMENAGEMENT, BOBIGNY.
- **Madame SAUVEY Sabrina**
Adjointe ressources humaines, DENTONS EUROPE AARPI, PARIS.
- **Madame SAVAJOLS Muriel**
Assureur, XL CATLIN SERVICES SE, PARIS.
- **Madame SCHAEFFER Valérie**
Responsable de domaine applicatif, PREVOIR VIE GROUPE PREVOIR, PARIS.
- **Monsieur SCHIMPF Jêrôme**
Pilote de lignes, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur SCHMIT David**
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, MONTREUIL.
- **Monsieur SCIORTINO Laurent**
Chargé de projet, NATIXIS, PARIS.
- **Madame SCIORTINO Monica**
Cadre informatique, NATIXIS, PARIS.
- **Madame SEGURET Justine**
Technico commercial, PV-CP DISTRIBUTION, PARIS.
- **Madame SEHAD Fazia**
Analyste fonctionnel, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.

- **Madame SERAFINI Karine**
Conseillère de clientèle particuliers, SOCIETE GENERALE, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur SERRES Nicolas**
Ingénieur informatique, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame SERRU Nathalie**
Responsable SI pilotage vente, NATIXIS, PARIS.
- **Madame SERTOUR Natacha**
Technicienne supérieure de recherche, INSTITUT PASTEUR, PARIS.
- **Madame SEVERAC Anne**
Chercheur, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur SEVRAIN Olivier**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame SIGERE Evelyne**
Réfèrent images et documents du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur SIMON Pascal**
Architecte logiciel, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur SIMON Patrice**
Equipier de collecte, SUEZ, SURESNES.
- **Monsieur SIMON Sébastien**
Comptable, CITADINES, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame SIMON Virginie**
Responsable réception, LA PLATEFORME, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur SISOUNONH Say**
Cariste manutentionnaire, FEDEX EXPRESS FR, VILLEPINTE.
- **Madame SIVERON Angélique**
Responsable domaine comptable, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Madame SKORZYNSKI Sandra**
Chargée de mission, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame SLIMANI Karina**
Rédacteur principal de 2ième classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur SMAIL Georges**
Chef de projet, CA CONSUMER FINANCE, MASSY.
- **Monsieur SMEIR Michael**
Administrateur système, ESSILOR INTERNATIONAL, ANTONY.
- **Madame SOLARES Morgane**
Conseiller de clientèle, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS.

- **Monsieur SOR Daniel**
Cadre financier, TOTAL MARKETING SERVICES, PUTEAUX.
- **Monsieur SOTTO Emmanuel**
Directeur financier, BPCE ASSURANCES, PARIS.
- **Madame SOUANDARAVONG Manisone**
Gestionnaire middle office, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame STOLZ Véronique**
Aide-Soignante, INSTITUT CURIE, PARIS.
- **Monsieur SUDAN Jérôme**
Cadre exploitation, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur SUTTY Frantz**
Chauffeur livreur, DESCOURS CABAUD PROLIANS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame SZENKIER Sophie**
Assistante technique, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLEMENTAIRE, PARIS.
- **Monsieur TABOUCOU Gérard**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur TACINELLI Bruno**
Ingénieur réseau et télécom, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur TAGNE Francis**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame TAILLEBEAU Magalie**
Directrice process projet et contrôle interne, UNIBAIL MANAGEMENT, PARIS.
- **Madame TAJITI Fatima**
Hotesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur TAMOURET Rachid**
Cadre bancaire, contrôleur, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Madame TAN Christine**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame TANG Julie**
Manutentionnaire, NEW CHIN HOA, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur TANG Thierry**
Informaticien, GE IS&T SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur TANGUY Frédéric**
Cadre bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Madame TANNAVONGSA Lise**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.

- **Madame TANNER Dominique**
Responsable clientèle, HEPPNER RUNGIS, RUNGIS.
- **Madame TARCIUS Bénédicte**
juriste, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame TASAN Agnès**
Hôtesse navigante, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame TEA Françoise**
Première caissière, CSF, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur TEFIT Jean-François**
Informaticien, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame TEMIM Laëtitia**
Responsable comptable, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Madame TERRIEN Elisabeth**
Chef de produits, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame TESSON Cécile**
Chargée d'affaires, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame TEVAR Stéphanie**
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur TEXIER Philippe**
Gestionnaire achats, SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, THIAIS.
- **Monsieur THEBAUD Cédric**
Technicien étude, PSA AUTOMOBILES SA, VERSAILLES.
- **Madame THENAULT Cristelle**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame THEPAUT Delphine**
Responsable restauration, CER SNCF PARIS RIVE GAUCHE, PARIS.
- **Monsieur THEPBOUAHEUANG Alain**
Cadre financier, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame THEYS Barbara**
Référente métiers, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur THIAM Abdou**
Ouvrier d'entretien, DELANCHY PRESTATIONS DE SERVICES 94 DPS 94, RUNGIS.
- **Madame THIBAUT Magali**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur THIERVILLE Michael**
Mécanicien aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Madame THOMAS Marie Pierre**
Comptable, HSBC FRANCE, PARIS.

- **Monsieur THOMMASSON Tristan**
Directeur de projets industriels, VERALLIA SAINT GOBAIN EMBALLAGE,
COURBEVOIE.
- **Madame THUILLIER Alexandra**
Technicienne process, SIVAL, VALENTON.
- **Monsieur THUILOT Patrick**
Technicien entretien, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN,
PARIS.
- **Monsieur TIEGHEM Philippe**
Ingénieur informatique, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS
16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame TIMERA Crystal**
Assistante equipe pluridisciplinaires, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.
- **Madame TO Madeleine**
Employée, MEUBLES IKEA FRANCE, PLAISIR.
- **Madame TOMCZYK Françoise**
Vendeuse, FNAC PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame TOM Patricia**
Vendeuse boulangerie, MONOPRIX SOLDAT LABOUREUR, PARIS.
- **Monsieur TOPAKIAN Alexandre**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame TORT-ROUAIX Corinne**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur TOUIL Malik**
Conducteur de travaux, CARGLASS MAISON, CHILLY-MAZARIN.
- **Madame TOULLEC Gwenaëlle**
Business analyst, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur TOUMI Kamel**
Adjoint responsable chargement, ORLY GEL, ORLY.
- **Monsieur TOURE Bamba**
préparateur cariste, POM ALLIANCE, ORLY.
- **Monsieur TRAN ERIC Eric**
Chef de projet trésorerie, SANOFI-AVENTIS GROUPE, ANTONY.
- **Monsieur TRAN Thai Minh Quan**
Responsable informatique, INTERGROUPE FRANCOPHONE CANCEROLOGIE
THORACIQUE, PARIS.
- **Monsieur TRAORE Banary**
Plongeur, SAS SACRINA, PARIS.
- **Monsieur TRAORE Birama**
Plongeur, ASS GESTION RESTAU ADMINISTRATIF FINANCE, VINCENNES.

- **Monsieur TRAORE Salle**
Chauffeur PL, SUEZ SITA IDF, SURESNES.
- **Madame TRAORE Sandrine**
Secrétaire comptable, AFFICHES PARISIENNE EDITION, PARIS.
- **Madame TRAVESSA Maria-Alice**
Employée de restauration, DELISAVEURS, COURBEVOIE.
- **Madame TREBEAU Maryse**
Modéliste patronnière, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.
- **Monsieur TRODET Olivier**
Syndic, CABINET MAS ROCHER, PARIS.
- **Madame TROY Aurore**
Gardiennne d'immeuble hautement qualifiée, SEQENS SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Madame TRUONG Thi**
Auditrice interne, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.
- **Madame TRUONG Thi**
Responsable clientèle, BPE, PARIS.
- **Monsieur TRY Frédéric**
Employé commerce, MONOPRIX SAINT PAUL, PARIS.
- **Madame TUBERT Carine**
Directrice adjointe des risques, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame TUNA AZEVEDO Cristina**
Gardiennne d'immeuble, CHIREIX THIERRY, VINCENNES.
- **Monsieur TWIZERE Aloys**
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame UBEDA-BONNEAU Gaëlle**
Responsable RH, BPCE, PARIS.
- **Madame VACHER Stéphanie**
Chargée d'administration du Personnel, NATIXIS, PARIS.
- **Madame VACHON Marie-Frédérique**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur VALIDE Erick**
Data Manager, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame VALLET Stéphanie**
Chargée d'étude économique, LOGEMENT FRANCAIS, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame VANDAELE Valérie**
Chef de service administration locative, LOGIREP, SURESNES.

- **Monsieur VANDEWALLE Marc**
Agent de maîtrise, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS.
- **Madame VAN DE ZANDE Laetitia**
Technicien BO marchés, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur VAN GEEL Eric**
Technicien aeronotique, HELI-UNION, CHÂTEAUFORT.
- **Madame VARCIN Delphine**
Responsable appui SI, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Monsieur VARGAS MONROY Edgar**
Chauffeur livreur poids lourd, FRANCE BOISSONS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame VASSOR Sylvie**
Directrice, Z LANQUETOT, RUNGIS.
- **Madame VERILLON Laetitia**
Technicien conseil QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur VERZIER Patrick**
Conseiller territorial, CAF DE PARIS, PARIS.
- **Madame VIALLE COUTURIER Estelle**
Superviseur financier, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur VIEIRA Agostinho**
Spécialiste sécurité informatique, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur VIEIRA Frédéric**
Responsable de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, ANTONY.
- **Madame VIGIER Corinne**
Agent technicien commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame VIGNERON Hélène**
Réfèrent qualité et processus, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur VIGNEUX Eric**
Responsable de domaine de système d'information, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame VINCENT Céline**
Responsable des flux clients, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame VIOLAS Valérie**
Responsable du pôle gestion du patrimoine, POMONA, ANTONY.
- **Madame VONG Suzanne**
Analyste risques de crédit, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur VRINAT Casildo**
Chargé de clientèle, FILASSISTANCE INTERNATIONAL, SAINT-CLOUD.
- **Monsieur WAGNER Jean-Christophe**
Software operations manager, BIOCODEX, GENTILLY.

- **Monsieur WAGNON Benoit**
Pilotage financier bancaire, NATIXIS, PARIS.
- **Madame WALEAU Edmonde**
Vendeuse caissière, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
- **Madame WEDEUX Nathalie**
Employée de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Madame WEICHELDINGER Laurence**
Supply chain retail manager, CHANTELLE, CACHAN.
- **Monsieur WEYLAND Guillaume**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame WINGERTER Sandrine**
Technicien paie, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame WISNIEWSKI Dorothé**
Documentaliste, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame WUCHSA Astrid**
Program manager, GIE AXA, PARIS.
- **Madame YAHIA Soraya**
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur YETTOU Mohamed**
Superviseur, FNAC LOGISTIQUE, MASSY.
- **Monsieur YOUN Hervé**
Serveur chef de rang, GIE DES HOTELS ECORED, PARIS.
- **Monsieur ZAHAF Bouabdellah**
Contrôleur, SAMADA, WISSOUS.
- **Monsieur ZAMIT Mustapha**
Ouvrier, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur ZAMOUR Jean-Marc**
Gardien Hautement qualifié, LOGIREP, SURESNES.
- **Madame ZAOUI Virginie**
Attachée commerciale, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur ZEKRI Meri**
Chargé d'études, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE.
- **Monsieur ZIANE Mustapha**
Certifieur pointeur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, COMBS LA VILLE.
- **Monsieur ZIANI Sabri**
Responsable service client, HERTA, NOISIEL.
- **Madame ZIEBA Sylvie**
Informaticienne, AXA FRANCE, NANTERRE.

- **Madame ZIMMERMANN Anne**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ABBAS Amar**
Chef de chantier, SIETRA PROVENCE, SAINT DENIS.
- **Madame ABETTAN Carole**
Responsable communication, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur ABONNEAU Philippe**
Employé de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame ADKHIS Malika**
Manager stratégique, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, MONTREUIL.
- **Madame AIT-ALI Fatma**
Aide-Comptable, Z LANQUETOT, RUNGIS.
- **Monsieur AIT CHAITE Rabah**
Magasinier Cariste, DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS-PANNEAUX - D.M.B.P, AUBERVILLIERS.
- **Monsieur ALBERTOLI Dominique**
Chargé de Mission, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur ALBUQUERQUE SILVA José**
Technicien d'études, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame ALCABELARD Virginie**
Conseillère clientèle, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
- **Monsieur ALIKER Marc**
Magasinier vendeur qualifié, RENAULT SVAC, CRETEIL.
- **Madame ALIX Laurence**
Chargée de gestion RH, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Monsieur ALVAREZ Miguel**
Ingénieur d'étude, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame ALVES FERNANDES Isabelle**
Adjoint chef de service, PSA RETAIL FRANCE SAS, PARIS.
- **Madame ALVES FERREIRA FELIZARDA**
Technicienne comptable, AVANSSUR, SURESNES.
- **Monsieur AMANDAR Lahcen**
Employé de restauration, ELIOR ENTREPRISES, PARIS LA DEFENSE Cédex.
- **Monsieur AMATHIEU Patrick**
Directeur d'agence, VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, CHEVILLY-LARUE.

- **Monsieur AMAUDRY Gaël**
Cadre ressources humaines, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur ANASTASE Dominique**
Administrateur système réseaux, NATIXIS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame ANDRE Anita**
technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
- **Monsieur AOUANE Mustapha**
Conducteur de travaux, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur AOUZIR Marc**
Informaticien, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame APERT Fabienne**
Comptable, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Madame ARACIL Montserrat**
assistante de direction, AUBERT & DUVAL, PARIS.
- **Monsieur AREIL Serge**
Banquier, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS.
- **Madame ARMETTA Farida**
Secrétaire de Direction, INST AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur ARMIROLI Paul**
Directeur de projets, VALEO, CRETEIL.
- **Madame ARNAUD Rina**
secrétaire de direction, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur ARROUY Frédéric**
Directeur innovation et marketing technique, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame ARSLANYAN Mylène**
Assistante, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame ASSELIN Sylvie**
Cadre bancaire, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.
- **Madame ATIA Joelle**
Chef de projet, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Monsieur ATTENOUX Jean-Louis**
Pilote, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur AURIAC Didier**
journaliste, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
- **Madame AUTHIER Ghislaine**
Comptable, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.

- **Monsieur AUTOUR Francis**
Coordonateur opération immobilière, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame AVOCAT Emmanuelle**
Technicienne commerciale, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur AVON Frédéric**
Animateur des ventes, MAGIMIX, VINCENNES.
- **Madame BABO LESTAR Laurence**
Chef de cabine, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame BACHTARZI Dalila**
Greffière, GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE PARIS, PARIS.
- **Madame BADIA-HEBRAS Christine**
Chef de Cabine Principal AIR FRANCE, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame BAILLY Carole**
Gestionnaire de portefeuilles clients, GROHE S A R L, COURBEVOIE.
- **Madame BAJDA Véronique**
Secrétaire de direction, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur BALLERINI Thierry**
Informaticien, BPCE FINANCEMENT, PARIS.
- **Madame BAPTISTE Isabelle**
Assistante de centre, FEDEX EXPRESS FR, WISSOUS.
- **Monsieur BARBELLION Stéphane**
Ingénieur cadre, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BARBIER Diana**
Cadre banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur BARBIER Michaël**
Agent de sécurité, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.
- **Monsieur BAX Michel**
Responsable des systèmes applicatifs, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
- **Monsieur BECFEVRE Rémi**
Technicien de Maintenance Informatique, FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
- **Monsieur BEGOC Bruno**
Cadre, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur BEGON Guy-Marie Serge Charles**
Informaticien, EUROCLEAR, PARIS.
- **Madame BEHNOUS Keltoum**
Caissière commerciale, SMC, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- **Madame BELGHUIT Patricia**
Chef de projet communication, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.
- **Monsieur BELHADJI Anwar**
Comis de cuisine, COMPASS GROUPE FRANCE, NOISY LE GRAND.
- **Monsieur BELIERE Christian**
Ingénieur en informatique, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur BELIN Franck**
Cadre de la banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur BELLAICH Alain**
Informaticien, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur BELLIL Karim**
Technicien zone avion, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur BELLUNE Alban**
Aide de laboratoire, INSTITUT PASTEUR, PARIS.
- **Madame BEN ABID Olfa**
Technicienne administrative, LA CHATAIGNERAIE CONVENTION, PARIS.
- **Madame BENARD Solange**
Assistante commerciale, PV-CP DISTRIBUTION, PARIS.
- **Madame BENICHOU Lynda**
Gradé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame BENSIGNOR Frédérique**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur BERBEDJ Farid**
Plombier, SA PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur BERGERAT Pascal**
assistant administratif et commercial, FICHET SECURITY SOLUTIONS FRANCE, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame BERHAULT LE SERGENT Ghislaine**
Responsable d'activité, LA MONDIALE GROUPE, PARIS.
- **Madame BERHAULT Sylvie**
Chargée de statistique contractuelle, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur BERNARD Damien**
Jardinier, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur BERNARD Sylvain**
Employé de banque, HSBC FRANCE, COURBEVOIE.
- **Monsieur BERTEAU Thierry**
Chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
- **Monsieur BERTHAUD Lionel**
Cadre bancaire, CACEIS FUND ADMINISTRATION (CACEIS FA), PARIS.

- **Monsieur BERTHIER Pascal**
Technicien Logistique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Madame BERTIN Sonia**
Chargée de clientèle professionnelle, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
- **Madame BERTRANT Martine**
Réfèrent technique du recouvreemnt, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame BESANCON Valérie**
Cadre financier, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
- **Monsieur BESSONAUD Jean-Paul**
Dirigeant de société, BLACK BELT COACHING, ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Monsieur BESSON François**
Contrôleur de gestion, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur BIAUDET Pascal**
Inspecteur d'assurance, GENERALI IARD, PARIS.
- **Madame BIBAUT Isabelle**
Attachée de direction, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Madame BIDAULT Christine**
Gestionnaire ADV, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.
- **Madame BIENVENU Jeanne-Michèle**
Retraitée, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur BIKRI Mouhiyeddine**
Ouvrier encadrant, ONET propreté transports urbains IDF, PARIS.
- **Monsieur BILDIK Hikmet**
Contrôleur en verre, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur BISMUTH Charles**
Informaticien, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame BISMUTH Elisebeth**
Responsable services généraux, VCF OF REHABILITES IDF, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur BISSESSUR Hans**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame BLAISE Corinne**
Responsable qualité, L'OREAL, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame BLANC Catherine**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTRouGE.
- **Madame BLANC Catherine**
Agent de maîtrise, TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.

- **Monsieur BLANCHARD Eric**
Responsable unités des opérations bancaires, COMPAGNIE GENERALE DE CREDITS AUX PARTICULIERS - CREDIPAR, POISSY.
- **Madame BLANCHARD Françoise**
Manipulatrice en radiologie, ASSOCIATION HOPITAL FOCH, SURESNES.
- **Madame BLANCHARD Hélène**
Chargée de maintenance, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS, NANTES.
- **Madame BLEAU Magali**
Agent de voyages, PARTIR, PARIS.
- **Monsieur BOCCARD Dominique**
Responsable administratif, CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur BOINA Mahamoud**
Carrossier peintre, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Monsieur BOISSONNET Christian**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur BOITEUX Ludovic**
Technicien commercial Air France, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame BOITEUX Pascale**
Gestionnaire contentieux, ASS DE MOYENS KLESIA, MONTREUIL.
- **Madame BOMBILLON Agnès**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur BONNEFONT Franck**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame BONNET Sylvie**
Technicienne de laboratoire, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur BONNET Willy**
Chef d'équipe adjoint, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame BORROU Anne**
Infirmière, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame BOSCARDIN Monique**
Comptable, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Monsieur BOUBETRA Abdelfetah**
Magasinier, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame BOUDENAH Malika**
Cadre technico-administratif, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur BOUETE Eric**
Employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.

- **Monsieur BOUET Patrick**
Ingénieur informaticien, IT-CE, PARIS.
- **Madame BOUTEAUD Colette**
Responsable caisse, VALRYVE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame BOUVIER Myriam**
Responsable adjoint, C.A.F. de PARIS, PARIS.
- **Madame BOY Anaïs**
Conseillère gestion congé spectacles, GROUPE AUDIENS, VANVES.
- **Monsieur BRAUD Thierry**
Vendeur, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame BRAUSSAUD Ghislaine**
Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, PARIS.
- **Madame BRION Corinne**
Préparatrice de commande, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
- **Monsieur BRIX Alain**
Ingénieur Réseaux et Sécurité, ATOS INFOGERANCE, AUBERVILLIERS.
- **Madame BROUSSE Nelly**
Gardiennne hautement qualifiée, LOGIREP, SURESNES.
- **Madame BRUNAUD Sandrine**
Cadre des assurances, MMA IARD, PARIS.
- **Madame BRUNET Hélène**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Madame BRUNET Lydie**
Responsable des flux monétaires, GENERALE DE TELEPHONE, SAINT-DENIS.
- **Madame BRUNET Sylvie**
INFORMATICIENNE, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Monsieur BURGUND Yanick**
Dissinateur CAO électronique, ZODIAC ACTUATION SYSTEMS, LA COURNEUVE.
- **Monsieur BUZON Jean-Michel**
Chef d'agence, BOLLORE LOGISTIC, RUNGIS.
- **Monsieur BYROTHEAU Thierry**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame CAILLEUX Sybille**
Responsable trésorerie / Chef de groupe, PHOENIX PHARMA, CRÉTEIL.
- **Madame CALAMET-ROSSET Florence**
Agent commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.

- **Monsieur CALLY Joël**
Responsable service client, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur CAMO Philippe**
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, LILLE.
- **Monsieur CAMPOURCY Michel**
Ingénieur d'étude, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur CAN Ihsan**
Responsable d'opération, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame CAN Patricia**
Ingenieur en informatique, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur CAREMENTRANT Jean-Luc**
Agent de sécurité logistique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame CARRERAS Nathalie**
Cadre de banque, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
- **Monsieur CARVALHEIRO ESTEVES LUIS**
Chef d'équipe coffreur, CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur CAUCHARD Pierrick**
Technicien Electronique, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur CAUCHI CHRISTOPHE Christophe**
Responsable logistique, FNAC PARIS, PARIS.
- **Monsieur CAUSSIGNAC Laurent**
Technicien avion, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Madame CAZIN Roseline**
Analyste, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame CERCLE Anne**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur CERCLE Emmanuel**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur CERES Didier**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame CERONI Corinne**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame CHAANBI Nadia**
Techicienne superieur PPS, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame CHABANON Guilaine**
Concepteur de solutions, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.

- **Madame CHABREFY Muriel**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame CHAFAA Malika**
Comptable, VCF OF REHABILITES IDF, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur CHAPUS Olivier**
Directeur Juridique France, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur CHARDERON Noël-Michel**
Maçon VRD, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame CHAUDEMANCHE Cécile**
Chargée de clientèle, LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIE ELECTRIQUE,
FONTENAY-AUX-ROSES.
- **Madame CHAUSSADAS Claude**
Acheteuse, MOTUL, AUBERVILLIERS.
- **Madame CHAUSSÉ-DOMERGUE Caroline**
Documentaliste, SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,
PARIS.
- **Madame CHEFAI Charazad**
Chargée de missions, ATOUT FRANCE AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE, PARIS.
- **Madame CHEMLAL Farida**
Aide soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur CHESNAIS Pascal**
Technicien support RH PPS, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur CHEVALLIER Thierry**
Chef de projet, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame CHICAULT-HAUGUEL Isabelle**
Salariée du domaine bancaire, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame CHICHE Pascale**
chargée d'opérations, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur CHUNG-SUQUET Jean-Michel**
Chargé d'habilitations, CA CONSUMER FINANCE, MASSY.
- **Madame CIOFFI Isabelle**
Directrice des ressources humaines, COUTOT ROEHRIG, PARIS 5E ARRONDISSEMENT.
- **Madame CLAUZET-CAZETTE Jennifer**
Technicienne chimiste, RHODIA OPERATIONS, AUBERVILLIERS.
- **Madame CLAVEL Marie-Hélène**
Comptable, GBS SERVICES, NANTERRE.
- **Madame CLAVIER Sophie**
Employee de banque, CRÉDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.

- **Madame CLERC Isabelle**
Chargée de communication, ACM, STRASBOURG.
- **Madame CLOCHARD Marie-Christine**
Gestionnaire confirmée, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, MONTROUGE.
- **Madame COCHARD Sonia**
Assistante, SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE,
NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Monsieur COGNEAU François**
Chargé de mission informatique, BPCE, PARIS.
- **Madame COHEN Caline**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE,
NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame CONA Isabelle**
Rédacteur contentieux, 1001 VIES HABITAT, COURBEVOIE.
- **Madame COOMBER Claudine**
Assistante, OFF NAT ETUDES RECHERCHES AEROSPATIALES, PALAISEAU.
- **Madame COQUENET Pascale**
Assistante commerciale, TOTAL MARKETING SERVICES, PUTEAUX.
- **Monsieur CORBEAU Michel**
Jardinier, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur CORDIER Laurent**
Directeur commercial, TRIVIUM METAL PACKAGING FRANCE, PARIS.
- **Madame CORINALDI Valéria**
Gestionnaire clients, ESPACE EXPANSION, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame CORME Ana**
Gestionnaire paie, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE
MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur CORNE Philippe**
Technicien en optique, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame COSTANZA Christine**
Technicien de production, SANOFI AVENTIS, MAISONS ALFORT.
- **Monsieur COSTE Emmanuel**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame COTTIN Nathalie**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame COTTIN Nathalie**
45 rue Jean d'Estienne, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS.
- **Madame COURBOULES Nathalie**
Assistante de direction, GROUPE VYV, PARIS.

- **Monsieur COURTALIN Alexandre**
CONTROLEUR INTERNE, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame COVAIN DECLERCK Christine**
Conseiller patrimonial, BRED, PARIS 12EME.
- **Madame CRICELLI Lydia**
Responsable service formation, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur CRISTOVAO MARQUES Carlos**
Technicien, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur CROPSAL Fabrice**
Chef de projet informatique, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur CUCCHI Patrice**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame CUKERMAN Laurence**
Responsable département, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE BTP, PARIS.
- **Madame DABRION Camille**
Gestionnaire commerciale, CHRONOPOST, PARIS.
- **Monsieur DA COSTA Antonio**
Chef de chantier, FRANCHE COMTE TRAVAUX PUBLICS, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame DA COSTA MARCELINO Jacqueline**
Responsable Cartes et Services, METRO FRANCE, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame DA COSTA Marie De Conceicao**
Emplée services généraux, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur DAGDELEN Franck**
Responsable d'opération, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame DAHAN Karine**
Responsable qualité, PITNEY BOWES, SAINT-DENIS.
- **Monsieur DAMBRICOURT Marc-Étienne**
Ingenieur, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur DANCIN G rald**
Assistant maitrise d'ouvrage, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame DANNEEL Isabelle**
Analyste risques, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
- **Madame DARAUT Isabelle**
Responsable télévente, SOC PARISIENNE EXPORT IMPORT REPARTITION, RUNGIS.
- **Monsieur D'ARPINO Bruno**
Chauffeur de direction, RICHEMONT HOLDING FRANCE, PARIS.

- **Monsieur DA SILVA Marco**
Support technique national, TOSHIBA TEC FRANCE IMAGING SYSTEMS SA, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur DA SILVA NOGUEIRA José Carlos**
Chauffeur, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
- **Madame DAUTIGNY Brigitte**
Gardiennne d'immeuble, LOGIREP, SURESNES.
- **Monsieur DAUTRY Christophe**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur DAUVISSAT Pascal**
PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame DE ANDRADE Emilia**
Cjargée de clientèle, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS.
- **Madame DEBASSEUX Muriel**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Monsieur DECLAUDE Alain**
Informaticien, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame DE CLAUSEL DE COUSSERGUES Corinne**
Cadre de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur DELAHAYE Frédéric**
Responsable de site, ENGIE ENERGIE SERVICES, PUTEAUX.
- **Madame DE LAMBERTERIE Claire**
Hotesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame DEMMAD Grazia-Pia**
Conseillère, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur DEMMERY Christophe**
Chef de chantier, BALAS, SAINT-OUEN.
- **Madame DEMOULIN Laurence**
Cadre commerciale, UNIVAR, MONTREUIL.
- **Monsieur DENAIS Loïc**
Dessinateur projeteur, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame DE OLIVEIRA Anne-Marie**
Rédacteur juridique, PARIS HABITAT-OPH, PARIS.
- **Monsieur DERACHE Vincent**
Chargé de projet de déploiement informatique, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur DERET Pascal**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.

- **Monsieur DEROND Claude**
Contremaître de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame DERRAR Farida**
Employée administrative, LACTALIS LOGISTIQUE, THIAIS.
- **Madame DERRI Marie-Claude**
Vendeur de programmes senior, NCA, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Madame DERVAL Edith**
Chef de projet, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur DERVIEUX Richard**
Informaticien, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame DESVILLES Laurence-Anne**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTRouGE.
- **Madame DETCHENIQUE Sylvie**
Acheteuse, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur DEZAUTEZ Vincent**
Rédacteur technique, SOLYSTIC, BAGNEUX.
- **Monsieur DEZERAUD Alain**
Informaticien, BNP PARIBAS, MONTREUIL.
- **Monsieur D'HAUSEN Patrick**
Directeur clientèle, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur DIALLO Mika**
Conseiller en Prévoyance, GAN PREVOYANCE, PARIS.
- **Monsieur DIAS Paulo**
Gestionnaire d'immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Madame DIATLOFF LE GALL Sophie**
Adjointe de direction, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame DIAZ Pascale**
Inspectrice de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame DIDIER Marielle**
Acheteur, SANOFI-AVENTIS GROUPE, GENTILLY.
- **Monsieur DIE Thierry**
Correspondant sécurité informatique, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame DIETZI Nathalie**
Chef de projets, GIE AXA SERVICES FRANCE, PARIS.
- **Monsieur DINH Gilles**
Responsable des services généraux, GIE AXA, PARIS.

- **Madame DJOUADI Régine**
secrétaire de direction, SPHERE FRANCE, PARIS.
- **Madame DOARE Nadia**
Responsable communication, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
- **Monsieur DO NASCIMENTO Joaquim**
Carrossier, VITRY AUTOMOBILES, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DONET Jean-Marc**
Analyste, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES MOYENNES
ENTREPRISES, MONTROUGE.
- **Monsieur DONFRANCESCO Serge**
technicien logistique, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur DOS ANJOS Philippe**
Technicien après vente, STILL, SERRIS.
- **Monsieur DOS SANTOS Daniel**
Manager de la relation client, AUCHAN SUPERMARCHE, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur DOS SANTOS David**
Electromécanicien, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame DOS SANTOS Lisdalia**
agent de fabrication, ESSILOR, ANTONY.
- **Madame DOUILLET Agnès**
Directrice des risques, BNP PARIBAS AGILITY CAPITAL, PARIS.
- **Madame DRACK Nicole**
Chargée de recrutement, TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES,
COURBEVOIE.
- **Madame DUBOEUF Ghyslaine**
Gestionnaire confirmée, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES, SACLAY.
- **Madame DUBOIS Laurence**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame DUBOIS-MATON Isabelle**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur DUBOURG Etienne**
Gestionnaire, RICHELIEU GESTION, PARIS.
- **Monsieur DUCHAUSSOY Manuel**
Technicien, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur DUCROCQ Ludovic**
Leader stratégique, NATIXIS, PARIS.
- **Madame DUFOSSE Véronique**
Agent d'exploitation, SARL VALTRANS, VALENTON.

- **Monsieur DUMAND BRUNO Bruno**
Cadre technique, SOCIETE AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur DUPUIS Philippe**
Commercial, METSO FRANCE SAS, MÂCON.
- **Monsieur DUPUIS Thierry**
Responsable d'équipe pole emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur DURIVAUX Thierry**
Global alliance executive, ATOS INTERNATIONAL, Bezons.
- **Madame DUZER Nathalie**
Assistante de copropriété, ATRIUM GESTION PARIS 17, PARIS.
- **Madame EGRET-NICOLAS Catherine**
Chargée de mission achats, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Monsieur EL HALLA Saïd**
Ingénieur, NIELSEN SERVICES FRANCE SAS, BEZONS.
- **Madame ELIAS Aïda**
Conseillère clientèle, LA HALLE, PARIS.
- **Madame ELUARD Myriam**
Responsables d'études, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Monsieur EMILE Sandrine**
Technicien expert assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Madame ETIEN Martine**
employée adminictrative, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Monsieur ETIENNE Pierre**
Cadre de banque, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS.
- **Monsieur EUDE Jean-Marc**
Directeur du service remarketing, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
- **Monsieur EYMEOD Pierre**
Responsable administration commercial, MELITTA FRANCE, CHÉZY-SUR-MARNE.
- **Monsieur FAUCHET Pierre-Yves**
Responsable bureau d'études, COLAS IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame FAUDIER Maryse**
TELEVENDEUSE, TRANSGOURMET OPERATIONS, VALENTON.
- **Madame FAYE Valérie**
gestionnaire interface, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Madame FERNANDES Maria**
Responsable comptable, IMERYS, PARIS.
- **Madame FERNANDEZ Aurore**
Responsable recouvrement, ESSILOR INTERNATIONAL SAS, CHARENTON-LE-PONT.

- **Monsieur FERREIRA Daniel**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur FERVIN Jean-Jacques**
Informaticien, FEDERATION AGIRC-ARRCO, PARIS.
- **Madame FESSAI Jannik**
Employée compagnie aérienne, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur FEVRE Christian**
Ingénieur supports clients, XEROX, VILLEPINTE.
- **Madame FILOCHE-ROMME Angélique**
Manager de projets, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur FINAS Jacques**
Manager d'un service d'opérations d'assurances, GENERALI IARD, PARIS.
- **Monsieur FIQUET Gilles**
Ajusteur, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame FISCHER Catherine**
Conseillère conjugale, GIP ENFANCE EN DANGER, PARIS.
- **Madame FLECHARD Marie-Hélène**
Contrôleur de gestion, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame FLEURY Floriane**
Responsable demand et supply planning, HERTA, NOISIEL.
- **Monsieur FOLLET Thierry**
Directeur pôle, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame FONTENILLE Cécile**
Informaticienne, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Madame FORLEN Muriel**
Chargée de comptabilité, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Madame FORTUNA Monsé**
Gestionnaire logistique et archivage, ENSEMBLE PROTECTION SOCIALE, PARIS.
- **Monsieur FOUCAULT Jean-Claude**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame FOURCADE Véronique**
attachée commerciale, BNP, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur FRANCISCO François**
Responsable service assurance de personnes, GROUPAMA GAN VIE, NANTERRE.
- **Madame FRANC Véronique**
Assistante de direction, GROUPE GALERIES LAFAYETTE SERVICES - GGL SERVICES, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.

- **Madame FRAVAL Annie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame FREMONT Isabelle**
Assistante logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur GACHON Thierry**
Comptable, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur GADY Francis**
Directeur performance commerciale, ARVAL SERVICE LEASE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur GAILLARD Thierry**
Directeur agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.
- **Monsieur GALLOTI Stéphane**
Directeur service clients, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame GANDER Frédérique**
Préparatrice de commande, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE
FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur GARCIA Fernando**
Opérateur, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur GARCIA Norbert**
Cadre en exploitation Immobilière, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame GARDINI Patricia**
Secrétaire, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS.
- **Madame GARNIER Catherine**
Gestionnaire allocataires, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame GARNIER Nathalie**
Employée de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Madame GASI Nathalie**
Contrôleur de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur GAUDILLOT Marc**
Responsable d'exploitation de systèmes d'information, THALES SERVICES SAS, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
- **Monsieur GAUTHEROT Jean-Pierre**
Ingénieur Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame GAUTHIER Evelyne**
Chef d'atelier, LES ATELIERS AGNES BOSSART-RAILLON, PARIS.
- **Madame GAUTIER Lydia**
Agent administratif, CSF, BOURG-LA-REINE.
- **Monsieur GAUTIER Thierry**
Informaticien, BIOSPHERE, LYON.

- **Madame GAZEAX Frédérique**
Assistante, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Monsieur GEDEON Jean-Pierre**
archiviste employé de bureau, CAISS RETR PREV CLERCS EMPLOYES NOTAIRES,
PARIS.
- **Madame GEFROY Sandrine**
Technicien des Métiers Banque, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.
- **Madame GELIN Rosa-Marie**
Assistante direction, TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES, PARIS LA
DEFENSE.
- **Monsieur GENNESSEAU Jean-Pierre**
Responsable consolidation, GESTIMAT, VINCENNES.
- **Madame GESLIN Catherine**
Technicienne de laboratoire, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT,
CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur GIBAUT Frédéric**
Chef de projet maîtrise ouvrage bancaire, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS,
CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur GIBERT Marcel**
Directeur de site industriel, GRANDS MOULINS DE PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame GINOLLIN Sylvie**
Technicien du service médical, SMAMIF, PARIS.
- **Monsieur GIRARDIN Hervé**
Chauffeur de direction, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
- **Madame GIRAUD Muriel**
Pharmacien adjoint, PHARMACIE DU CENTRE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame GIRAUDON Martine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame GIRAUD Sylvie**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur GIRAUD Thierry**
Pharmacien adjoint, PHARMACIE DU CENTRE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame GIUDICI Nathalie**
Gardiennne d'immeubles, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL
DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame GIULIANI Marie-Line**
ATSEM, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, Maisons-Alfort.
- **Madame GODEL Isabelle**
Gestionnaire de copropriétés, URBANIA VAL DE MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE.

- **Monsieur GOMES CARDOSO José**
Maçon finisseur, ENTREPRISE PETIT, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur GOMEZ François**
Agent de maîtrise, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur GONCALVES MAGALHAES Manuel**
Briquetteur, TENE SA, LE RAINCY.
- **Monsieur GOTZAMANIS Christian**
Manager informatique, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
- **Monsieur GOUDINOUX Francis**
Attaché commercial, GROUPE HASBRO FRANCE, LE BOURGET DU LAC.
- **Monsieur GOUGIS Philippe**
Architecte informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame GOURMELON Nathalie**
Chargée de développement RH, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur GRANDIN Eric**
Technicien logistique, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame GRECO Bruna**
Employé d'immeubles spécialisée, ETABLISSEMENT SNI ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GREZILLIER Véronique**
Assistante notariale, SCP MILLET MONTAZEAUD NOTAIRES ASSOCIES, BOURG-LA-REINE.
- **Monsieur GUENOT Régis**
Magasinier réceptionnaire, OCP REPARTITION, CRÉTEIL.
- **Madame GUERIGEN Laurence**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur GUERRI Jean-François**
Rédacteur photo, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
- **Madame GUERY Laurence**
Cadre Ressources Humaines, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame GUIGONNAT Sophie**
Inspecteur assurances, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Madame GUIGUIN sophie**
Spécialiste qualité des données, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur GUIHO Ivy-Stevan**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GUILCHER Céline**
Agent de restaurant, CSE SIEGE DE LA BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GUILLOUARD Sophie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.

- **Madame GUIQUET Eric**
Directeur adjoint magasin, BUT INTERNATIONAL, GENNEVILLIERS.
- **Madame GUIQUET Sophie**
responsable administratif, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN,
PARIS.
- **Monsieur HADOUM Hamid**
Gestionnaire de stock, TIDF, RUNGIS.
- **Madame HA Ka**
Chargée de service caisse accueil, CUNY MONOPRIX DIMAX, PARIS.
- **Madame HAMMAD Rabha**
Directrice de secteur, THOM GROUP, PARIS.
- **Monsieur HAMONET Eric**
Inspecteur d'assurances, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-
PERRET.
- **Madame HAMOU Carole**
Assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame HANDAR Marie-Pierre**
Informaticienne, FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur HANGARD Xavier**
Expert sécurité informatique, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame HANIQUE Nathalie**
Gestionnaire recouvrement, GE FACTOFRANCE SAS, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame HAROY Catherine**
Chargée d'études A, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame HEINGUEZ Marie-Aline**
Employée de banque, NATIXIS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur HENNEBERT Frédéric**
Chargé de communication, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS.
- **Monsieur HENNOUNI Mohammed**
Homme d'immeuble, LE TERROIR, PARIS.
- **Madame HENRI Marie-Odile**
Assistante ressources humaines, BARILLA FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame HENRY Marie-Odile**
Assistante ressources humaines, BARILLA FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame HENRY Monique**
Ingénieur, STMICROELECTRONICS SA, MONTROUGE.
- **Monsieur HERAL François**
Travailleur handicapé, ASSOCIATION CENTRES PIERRE ET LOUISE DUMONTEIL,
PARIS.

- **Madame HERES Julia**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur HERRERA Helios**
Employé compagnie aérienne, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur HERVIER François**
Technicien, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur HESLEBEUF Olivier**
Technicien d'études, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame HOLGADO Catherine**
Assistante RH, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur HOMASSEL Nicolas**
Agent de trafic, CIBLEX FRANCE, CHILLY-MAZARIN.
- **Madame HUDAN Patricia**
Cadre rééducateur, INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE, VALENTON.
- **Madame HURPY Laurence**
Cadre dans l'assurance, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Madame IAFRATE Ornella**
Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur ISOLA Pascal**
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame IVANOVIC Valérie**
Request manager, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
- **Monsieur JANIAUD Christophe**
Chef de service, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur JANVIER Frédéric**
Pilote, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur JASMIN Yvon**
Homme de pied, Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), PARIS.
- **Madame JAUDRONNIERE Brigitte**
Responsable accueil cinéma, UGC CINE CITE, PARIS.
- **Monsieur JEVARDAT DE FOMBELLE Hervé**
Chef de projet, BUSINESS FRANCE, PARIS.
- **Monsieur JORGE SISMEIRO Abilio**
Ingénieur méthode, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
- **Madame JOUAN Isabelle**
Assistante laboratoire, DEHON SERVICE, VINCENNES.

- **Madame JOUANNY Virginie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur JOURDAN Rémi**
Analyste comptable, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Madame JOURDHEUILLE Caroline**
Aide soignante, INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE, VALENTON.
- **Monsieur KACAR Bekir**
Opérateur sur machines, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame KACEL Yasmine**
Secrétaire de direction, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur KARADAG Ekrem**
Ouvrier spécialisé, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur KECHIT Djamal**
Employé, SERVICONFOR, PARIS.
- **Monsieur KIKABAY Nazir**
Technicien developpement IHM, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame KOIRANSKY Anne**
Agent administratif, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Monsieur KONG Samen**
Informaticien, analyste d'exploitation, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame KOUZNETSOV Valérie**
Conseillère d'orientation professionnelle, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame KRICHI Patricia**
Employée de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Madame KUSAK Claudine**
Professionnel fabrication, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur LABRE Thierry**
Employé de banque, INTESA SANPAOLO S.P.A., PARIS.
- **Madame LADIRE Ketty**
Agent d'entretien, Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), PARIS.
- **Madame LAFOSSE Catherine**
Agent d'accueil, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LAFRANCE Laurence**
Chef de projet, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Madame LAIZE Nathalie**
Responsable secteur technique, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS.

- **Monsieur LALLIER Eric**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame LAMATIERE Christine**
Responsable de projet en maîtrise d'ouvrage, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur LAMOTTE François**
Représentant syndical, ELECTRICITE DE FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Monsieur LAMPILAS Maxime**
Ingenieur, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur LAMY Pascal**
Directeur finances, ressources humaines, MELITTA FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LAMZILI Mohamed**
Agent de Maîtrise, LEROY MERLIN, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame LANCHAIS ISAAC Catherine**
Chargée de clientèle, MONDELEZ FRANCE SAS, CLAMART.
- **Madame LAPORTE Nathalie**
Conseillère en gestion de droits, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame LARGENT Christine**
Cableuse, STAE SOUS TRAITANTS ASSOC ELEC, SAVIGNY-SUR-ORGE.
- **Madame LASSALE Lysiane**
Gradienne immeuble, SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER
MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Monsieur LAVAU Laurent**
Responsable Equipes logistiques, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame LAVIGNE LEDOUX Patricia**
Agent d'encadrement, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur LAWINSKI Marek**
Economiste Ingenieur formation, CCCA BTP, PARIS.
- **Madame LAZAGNE Jacqueline**
comptable, LEROY MERLIN, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame LE BARS Corinne**
Juriste, ALLIANZ VIE, PARIS-LA-DEFENSE.
- **Madame LEBEGUE Véronique**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LEBLOND Sandrine**
Manager de proximité, SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER
MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Monsieur LEBON Alain**
Conducteur qualifié, ORLY GROUND SERVICES, Roissy CDG.

- **Madame LEBOUIL Laurence**
Gestionnaire d'applications CMDB, TIMPAE, CRÉTEIL.
- **Madame LE BOURDAIS Catherine**
Assistante commerciale, AUTOLIV FRANCE, PARIS.
- **Madame LEBRETON Cathy**
Secrétaire d'agence, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur LEBRUN Marc**
Technicien structure aero, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame LECARON Anne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame LECLERC Corinne**
Employée de banques, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame LECOMTE Jocelyne**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LECONTE Corinne**
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS.
- **Monsieur LEDOLLEY Dominique**
Régisseur son, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur LEDOUX Fabien**
Cadre informatique, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur LEFEBVRE Daniel**
Responsable informatique, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS.
- **Madame LEFEBVRE Isabelle**
Cadre de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur LE FLOC'H Yves**
Ingénieur, INGEROP Conseil et Ingénierie, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur LEGER Jean-Marc**
Cadre bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur LE GUEN Franck**
Directeur commercial, BASF FRANCE SAS, EVRY Cédex.
- **Madame LELLOUCHE Corinne**
Conseillère commerciale, RAJA, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur LEMAN Romuald**
Technico commercial, XEROX, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
- **Madame LEMARCHAND Nicole**
Assistante direction, BIOMERIEUX SA, PARIS.
- **Monsieur LEMEE Alain**
Ingénieur technico commercial, ALE INTERNATIONAL, COLOMBES.

- **Monsieur LE MEVEL Frédéric**
Chef comptable, VCF TP IDF, CHEVILLY-LARUE.
- **Madame LENEVEU Bernadette**
Organisateur - Cadre en assurance, AXA FRANCE IARD, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LEONARD Georges**
Technicien PPS, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur LEONARD Marc**
Biologiste, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame LEONE Maria**
Assistante de Direction, SEMISE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LEQUEUX Valérie**
Chef de projet informatique, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES
MOYENNES ENTREPRISES, MONTRouGE.
- **Madame LEROUGE Nathalie**
Assistante juridique, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LEROUX Marc**
Conducteur de travaux, SATELEC, VIRY-CHÂTILLON.
- **Madame LEROY Carole**
Analyste pricing costing, PATISFRANCE PURATOS, RUNGIS.
- **Monsieur LEROY Eric**
Technicien concepteur automobile, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame LE RUEN Corinne**
Agent de service qualifié, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame LESAGE Françoise**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame LESNE Caroline Anne Béatrice**
Attachée à la promotion des médicaments, PIERRE FABRE ORAL CARE INFORMATION,
CASTRES.
- **Monsieur LE TONQUEZE Philippe**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur LEVERT Jean-Raphael**
Gestionnaire Technique, AVIVA VIE - SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES VIE ET DE
CAPITALISATION - EN ABREGE AVIVA VIE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame LHERM Sophie**
Consultante en organisation, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame LHERN Sophie**
Consultante en organisation, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame LHUISSIER Marie-Manuelle**
conseillère emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.

- **Monsieur LHUIZIERE François**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur LIBERAL Jean-claude**
Responsable logistique, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame LIENARD Joëlle**
Assistante export, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur LIPERT Michael**
Marketing manager, SAFT, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame LOISELEUR DES LONGCHAMPS DEVILLE Alix**
Libraire, FNAC PARIS, PARIS.
- **Madame LOREAUX Rejane**
Assistante sociale, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame LORENTZ Anne**
Juriste, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur LOTH Frédéric**
Ingénieur informatique, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS
16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur LOUBAT Daniel**
Chauffeur livreur, TRANSGOURMET OPERATIONS, VALENTON.
- **Madame LOUVET Nadine**
Chargée d'affaires, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame LOUVION Sophie**
Informaticienne, NATIXIS, PARIS.
- **Madame LOYER Carole**
Acheteur projet achat, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Madame LUBIN Marie-Christine**
Responsable comptable, FLAMMARION, PARIS.
- **Madame LUCAS Mireille**
Conditionneuse, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Madame LUKASZEWSKI Annie**
Assistante de direction RH, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame MAHIEUX Nathalie**
Assistante de direction, FONDATION AUTEUIL MECS SAINT ESPRIT, ORLY.
- **Monsieur MAISANI Michel**
Leader service au client, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Madame MAISONNIER Anne**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, LYON.
- **Madame MALAURENT Véronique**
Chargée d'études marketing, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.

- **Madame MALDANT Murielle**
Gestionnaire comptable, ETABLISSEMENT PUBLIC PALAIS DE LA DECOUVERTE ET CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, PARIS.
- **Madame MALVOISIN Nathalie**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame MAMANE Anna**
Adjoint Chef comptable, SOCIETE CARTIER, PARIS.
- **Monsieur MAMODE Rezha**
Responsable comptable, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame MANCEL Annie**
Chargée de règlement de sinistres, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur MANDON Christophe**
Magasinier, STE DES MAGASINS LOUIS VUITTON, PARIS.
- **Madame MANG Dominique**
Directeur régional, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Monsieur MARAND Stephane**
Superviseur du contrôle permanent et des risques, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame MARAUX Françoise**
Comptable qualifiée, GROUPE GALERIES LAFAYETTE SERVICES - GGL SERVICES, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MARCELLIN Anita**
Gardiennne d'immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Madame MARCHAIS Sandrine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame MARCHAUD Christel**
Technicien d'exploitation, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur MARCHEGAY Christophe**
Responsable des services généraux, EUROCLEAR, PARIS 9EME.
- **Madame MARCOALDI Marie**
Vendeuse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame MARIE Christine**
Comptable, SOCIETE D'EXPERTISES ET DE CONSEILS EN COUVERTURE SECC, CRÉTEIL.
- **Monsieur MARINI Yves**
Responsable domaine applicatif, UTAC HOLDING, LINAS.
- **Madame MARRANE-MARCONI Marie-Pierre**
Chargée de recouvrement, CHRONOPOST, PARIS.
- **Monsieur MARTINI Didier**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.

- **Monsieur MARTIN Jean-Philippe**
Responsable projet informatique, BAYARD PRESSE, MONTRouGE.
- **Monsieur MARTINS ANTUNES Fernando**
Journaliste, REWORLD MEDIA MAGAZINES, MONTRouGE.
- **Monsieur MARTINS DE CALDAS José Antonio**
Electricien - chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE IDF, FERRIERES-EN-BRIE.
- **Madame MARYNIAK Sylvie**
Gestionnaire service clients, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame MATEO Geneviève**
Agent de service, HARMONIA PROPRETE, PARIS.
- **Madame MATHE Marie-Françoise**
Infirmière diplômée d'Etat, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame MAUGERI Vinceza**
Employée de Banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur MAXI Guillaume**
Opérateur de quai, SEINE EXPRESS - Agence Géodis Paris Bercy, PARIS.
- **Madame MEGDOUD Baya**
Commerciale, TCT MOBILE EUROPE SAS, NANTERRE.
- **Madame MENDES Béatrice**
Technicienne de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame MENSAH Ursula**
Agent administratif, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
- **Madame MENUUEL Pascale**
Ingénieur de développement informatique, IT-CE, PARIS.
- **Madame MERLIN Claudine**
Secrétaire, INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE, VALENTON.
- **Monsieur MESSINA François**
Technicien d'assurance, ALLIANZ VIE, PARIS-LA-DEFENSE.
- **Madame MEYER Marie-Christine**
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Madame MICHAUD Florence**
Specialiste Pilotage de flux, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur MICHEL Frank**
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame MICHEL Nathalie**
Assistante formation, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur MIGNARD Olivier**
Technicien aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.

- **Madame MILMORAT Sylvie**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame MILON Laura**
Responsable gestion diffusion, REWORLD MEDIA MAGAZINES, MONTRouGE.
- **Madame MOBAREK Ursula**
Secrétaire trilingue, ASSOCIATION GIDE LOYRETTE NOUEL, PARIS.
- **Monsieur MOHAMED Assoumani**
Cuisinier, PIZZA PINO, PARIS.
- **Madame MONNIER Caroline**
Visiteuse médicale, NOVARTIS PHARMA SAS, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur MONTEIRO José**
Conducteur d'engins, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, MEAUX.
- **Monsieur MONTEL Nicolas**
Technicien Logistique, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame MONTOUSSE Stéphanie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur MORET Serge**
Comptable, VERALLIA FRANCE, COURBEVOIE.
- **Monsieur MORIN Vincent**
Ingénieur informaticien, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS
16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MOTEL Valérie**
Responsanle domaine risques - engagements banque, BANQUE CIC, PARIS.
- **Monsieur MOUGAMADOU-ABOUDALCADAR Maidin**
Injecteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.
- **Monsieur MOUSSI Saïd**
Technicien de maintenance, ASS MIEUX-ETRE ET LE LOGEMENT DES ISOLEES, METZ.
- **Madame NACIBIDE Huguette**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur NADAL Marcel**
Technicien Air France, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur NAGOU Willy**
Conducteur de travaux, SMAC, ANTONY.
- **Madame NAKHLA Jean-Marie**
2ème commis, MEURICE S.P.A, PARIS.
- **Monsieur NAKHLA Jean-Marie**
2ème commis, MEURICE S.P.A, PARIS.

- **Madame NASSIRI Shiva**
Médecin biologiste, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Madame NATALE Patricia**
Technicienne de gestion RH, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame NAVEOS Fabienne**
Chargée de mission, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur N'DEKE Kimbundu**
Mécanicien, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame NEE Béatrice**
Assistante développement commercial, L'OREAL PRODUITS DE LUXE FRANCE,
LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur NGONDARA Viraphanh**
Chef d'équipe niveau 2, ORLY GROUND SERVICES, ORLY.
- **Madame NGO Ratsamy**
Opératrice assemblage, SOURIAU, MAROLLES-EN-BRIE.
- **Monsieur NGO Van Binh**
Bijoutier joaillier, CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL SAS, PARIS.
- **Monsieur NGUYEN DANG TIN Dang Tin**
cuisinier, VIENTIANE DISTRIBUTION, VILLEJUIF.
- **Madame NGUYEN Thi Kieu Nga**
Employée de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur NGUYEN Van minh**
Logisticien, FNAC PARIS, PARIS.
- **Madame NIETVELT Catherine**
Contrôleur de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
- **Monsieur NI Ping**
Ingénieur cadre, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-
SEINE.
- **Monsieur NIVET Eric**
Informaticien, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame NOGUEIRA DE ALMEIDA Nathalie**
Chargé de mission, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur NOIREZ Gilles**
Agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur NOLLEAU Xavier**
Agent de répartition, SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES,
PARIS.
- **Madame NOUR Marie-Christine**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY.

- **Monsieur NOYRIGAT Pascal**
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Monsieur NUNES MOREIRA Secundino**
Chauffeur de car, AUTOCARS R. SUZANNE SA, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame NUT Norika**
Directeur d'études, ETABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, PARIS.
- **Madame OBRECHT Véronique**
Cadre de direction, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur OKOIN Alabe**
Magasinier pièces détachées, ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS, WISSOUS.
- **Madame ORTIZ Ana-Maria**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame OUDJIAL Nora**
Assistante de direction, MARTELL & CO, COGNAC.
- **Madame OURAK Marie-Line**
Ingénieur projet, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame OZTAS Emine**
Professionnelle de fabrication, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame PAIN Véronique**
Formateur interne, GUERBET, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame PALLE Isabelle**
Coordinatrice des ventes, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Madame PALPHARES Arielle**
Business Analyst, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Monsieur PANTIN Philippe**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame PAPON Florence**
Employée, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
- **Monsieur PARMENTIER Franck**
ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame PASCUAL Valérie**
Assistante, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Madame PASQUINET Catherine**
Ingénieur, FIVES STEIN, MAISONS-ALFORT.
- **Madame PATTI Mareva**
Assistante commerciale, MONDELEZ FRANCE SAS, CLAMART.

- **Monsieur PAURON Régis**
Electronicien, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur PAYAN Gilles**
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame PECCHIA Lucia**
Maitresse de maison, FONDATION AUTEUIL MECS SAINT ESPRIT, ORLY.
- **Madame PELLERIN DIOUF Clarence**
Responsable de paye, THEATRE DU CHATELET, PARIS.
- **Madame PENLOUP Valérie**
Assistante de direction, PARIS HABITAT-OPH, PARIS.
- **Madame PERANSI Hélène**
Chef de projet, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame PERDOUX Brigitte**
Agent de stérilisation, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame PEREIRA Manuela**
Assistante de Direction, FONDATION AUTEUIL MECS SAINT ESPRIT, ORLY.
- **Madame PERREAULT Laurence**
Commerciale banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur PERREAU Stanislas**
Technicien aeronotique, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur PETIBON Franck**
Responsable département informatique, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
- **Madame PETITROP Peggy**
Chargée de maitrise d'ouvrage applicatif, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame PETIT Sylvie**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Madame PEYON Marie-Anne**
Cadre bancaire, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur PHAM VAN Duc**
Ingénieur informatique, IT-CE, PARIS.
- **Madame PHILIPPE Marie-Claude**
Médiathécaire principale, ETABLISSEMENT PUBLIC PALAIS DE LA DECOUVERTE ET CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, PARIS.
- **Madame PHILOUZE Bénédicte**
Ingénieur/cadre, PEUGEOT CITROEN POISSY SNC, POISSY.
- **Monsieur PIA Frédéric**
Technicien opération assurance, GENERALI VIE, PARIS.

- **Madame PIBRE Laurence**
Gestionnaire de résidences, ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE, PARIS
9E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur PICHARD David**
Chargé d'analyse des données de pilotage, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
- **Madame PIETRE Nathalie**
Chimiste, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
- **Madame PIETRI Cécile**
Directeur en recherche et développement, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-
PONT.
- **Monsieur PILEWICZ Didier**
Ingénieur en informatique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS.
- **Monsieur PINTO Francis**
Directeur administratif et financier, WILLIAM GRANT AND SONS FRANCE, SAINT-
OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame PIRAUX Isabelle**
Juriste, BPCE LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame PIREDDA Eliana**
Chargé de clientèle institutionnelle, ORANGE BANK, MONTREUIL.
- **Monsieur PIRES DOS SANTOS Jorge**
Chauffeur-livreur, SD CALBERSON, LIMEIL-BRÉVANNES.
- **Madame PLANCON Annie**
Comptable, GROUPE GALERIES LAFAYETTE SERVICES - GGL SERVICES, PARIS 9E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame PLASSE Nathalie**
Chargée de relations partenariales, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame PLISSON Sophie**
Responsable de système applicatif, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
- **Monsieur POCHON Patrick**
Magasinier vendeur, COUDERT-BAZIN, MONTREUIL.
- **Madame POILVERT Sandrine**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame POLIPHEME Marguerite**
Aide medico psychologique, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur PONNOU-DELAFFON Victor**
Responsable d'unité, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur PORLON Lucien**
Technicien d'exploitation, CHRONOPOST, ALFORTVILLE.
- **Monsieur POT Frédéric**
Cadre assurance, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.

- **Monsieur POTTIER Pascal**
Chef des ventes / cadre, DARTY ET FILS, BONDY.
- **Monsieur POTY Frédéric**
Agent de maîtrise frais médicaux, ASS PREVOYANCE GENERAL INTERPROF SALARIE, VINCENNES.
- **Monsieur POULET Jean-Paul**
Chef d'équipe, PROXISERVE, AUBERVILLIERS.
- **Madame POULIN Marina**
Vendeuse, COOKSON-CLAL, PARIS.
- **Madame POUILLARD Frédérique**
Sous-directrice, responsable Misson relations internationales, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.
- **Monsieur POUPART Jérôme**
chef de projet, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame POUTEAU Laure**
Technicienne opération assurances, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
- **Monsieur POZNANSKI Philippe**
Gestionnaire de site, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Monsieur PRADAUDE Pascal**
Gestionnaire action sociale, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Monsieur PROFIT Jean-Marc**
Technicien, RENAULT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame PROUDTCHEWKO Nathalie**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame PRUDHOMME Nathalie**
Cadre administratif, TELEVISION FRANCAISE 1, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur QUERE Loïc**
Directeur technique R&D Système integration, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur QUINCARLET Jean-Paul**
Technicien agent de maitrise, GENERIS, RUNGIS.
- **Madame QUINTANA Carmen Lourdes**
documentaliste audiovisuel, FRANCE TELEVISIONS, CAEN.
- **Monsieur QUITTE Michel**
Responsable projets, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame RABHI Laurence**
cadre bancaire, BNP PARIBAS DEALING SERVICES, PARIS.
- **Madame RADIONOFF Marie-Christine**
Responsable projet informatique, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.

- **Madame RAKOTONDRAINIBE Andry Soa Mahery Harinoro**
Ingénieur d'études, LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT, ARCUEIL.
- **Monsieur RAKOTOZAFY Adrianarisheno**
Conseiller funéraire, OGF, PARIS.
- **Monsieur RAMANANTSOA Andriatina**
Informaticien, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
- **Madame RAMANONJISOA Sylvie**
Correspondant planification régionale, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur RAMDANE Chedli**
Assistant responsable room service, HOTEL LE BRISTOL, PARIS.
- **Madame RASTOUL Isabelle**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame RAUSS Florence**
Technicien, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RAVEL-CHAPUIS Philippe**
Cadre analyste metier, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur RAVESCHOT Frederic**
Cadre Direction commerciale, FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur REGALADO Pedro**
Responsable equipe CVC, ENGIE ENERGIE SERVICES, CERGY.
- **Madame REGNIER Mireille**
Assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame REMY Nicole**
Ingénieur, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur RENE Guy-Frantz**
Aide médico-psychologique, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur REN Jean-Yves**
Ingénieur, ROTELEC, BAGNOLET.
- **Monsieur REVEILLON Jean-Pierre**
Cadre de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur RICHARD Serge André**
Technicien Chimiste, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur RICHAUDEAU Dominique**
Ingenieur informatique, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, ÉLANCOURT.
- **Madame RIMA Florence**
Assistante de direction, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, ANTONY.

- **Monsieur RISTORI Arnaud**
Ingénieur, OFF NAT ETUDES RECHERCHES AEROSPATIALES, PALAISEAU.
- **Madame RITTER Florence**
Employée d'assurance, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame ROBERT Brigitte**
Réfèrent technique de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame ROBIN Bernadette**
Employée de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE.
- **Monsieur ROBIN Franck**
Conseiller, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur ROCAMORA Richard**
Chef d'équipe, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame ROCHA Arminda**
Régisseur d'immeubles, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur RODNEY Renaud**
Cadre de banque, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Monsieur ROGER Bernard**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur ROJAS STAMNA Luis**
Surveillant veilleur jour, CGT - FO, PARIS.
- **Monsieur ROLAND Bruno**
Responsable technique, ABB FRANCE, CERGY.
- **Madame ROLLAND Chantal**
Ergonome, ASS INT CTRE MED SOCIAUX REG ILE FRANCE, SURESNES.
- **Madame RONDET Mauricette**
Technicienne chimiste, SAINT GOBAIN RECHERCHE, AUBERVILLIERS.
- **Madame ROSIER Laurence**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur ROSSI Jean-François**
Libraire, GROUPE EYROLLES SA, PARIS.
- **Madame ROTHENBURG Nathalie**
Chef de projet fonctionnel, IMMOBILIERE 3F, PARIS.
- **Madame ROUSSEVAL Isabelle**
Logisticienne fournisseur, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur ROUYER Eric**
Cadre de Banque, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.

- **Madame ROY Maddely**
Employée de restauration, ASS GESTION RESTAU ADMINISTRATIF FINANCE,
VINCENNES.
- **Monsieur SABATHE Jean-Philippe**
Responsable prévention, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Monsieur SABOURAULT Patrick**
Agent commercial, RRH FRANCE S.A.S., COURBEVOIE.
- **Monsieur SADABOU Saïd**
Chef de rayon, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, PARIS 15E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur SAIFOUDINE Bourhanoudine**
Informaticien système réseau, EURO-INFORMATION PRODUCTION - GROUPEMENT
INFORMATIQUE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur SALAMA Henri**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur SALHI Rachid**
Agent commercial, VOLVO TRUCKS FRANCE, MASSY.
- **Monsieur SALICHS Stéphane**
Directeur des opérations, BPE, PARIS.
- **Monsieur SALIM Ali**
Conseiller clientèle, GS1 FRANCE, PARIS.
- **Madame SALLET Jeanne-Marie**
Responsable des moyens généraux, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS.
- **Madame SALLEZ Valérie**
Cadre de laboratoire, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-
SUR-SEINE.
- **Madame SAN JUAN Christelle**
Conceptrice graphique, BAYARD PRESSE, MONTROUGE.
- **Monsieur SATCHIAN Edmond**
Directeur bureaux et commerces, NEXITY LAMY, PARIS.
- **Madame SAVATIER Evelyne**
Responsable portefeuille projets MOA, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Madame SAVIDAN Valérie**
Ingénieur d'étude, SATELEC, VIRY-CHÂTILLON.
- **Madame SAYAG Valérie**
Organisateur bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur SAYI Hounsa**
Technicien supérieur des matières plasmatiques, LFB BIOMEDICAMENTS, LES ULIS.
- **Madame SCAGLIA Anne**
Inspecteur de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.

- **Monsieur SCHLITTER Pascal**
Commercial, KLESIA, PARIS 17EME.
- **Madame SEILOT Lydie**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE,
NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur SELLEM Daniel**
Plombier, Manager Opérationnel, DALKIA FRANCE, COURBEVOIE.
- **Monsieur SENG Chan**
Employé commercial, MONOPRIX REUILLY, PARIS.
- **Madame SERET Nathalie**
Adjointe à, la responsable paie, THEATRE DU CHATELET, PARIS.
- **Madame SERVE Sylvie**
Comptable paye, FONDATION LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame SETHAM Josette**
Chargée de caisse, MONOPRIX SAINT AUGUSTIN, PARIS.
- **Madame SHAHMIRI-KARIMI Baharnaz**
Directeur du développement des ventes, PIERRE FABRE MEDICAMENT, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
- **Madame SIEG Fabienne**
agent administratif polyvalent, COMITE ENTREPRISE CAF DU VAL DE MARNE,
CRÉTEIL.
- **Madame SILVA BRITO Maria**
responsable cafétariat, ARPEGE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame SIMONETTI Lucie**
Biochimiste, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame SIMON Valérie**
Chef de projet informatique, CA CONSUMER FINANCE, MASSY.
- **Monsieur SMAÏL Abdenacer**
Cadre installation maintenance, SPIE ICS, MALAKOFF.
- **Madame SMITH Marise**
gestionnaire infocentre, APRIA R.S.A, MONTREUIL.
- **Madame SOARES Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal 2ième, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE,
BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame SOHIER Sandrine**
Preneur d'ordre, SAE DE SOCODIS S.A., PARIS 18EME.
- **Madame SOLIGNAC Cécile**
Responsable grands comptes, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Monsieur SOUPPAYA Thanh**
Employé lingerie, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.

- **Madame SOUQUIERE Liliane**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame SOUTO Y FREITAS Sylvie**
Assistante exploitation informatique, S.V.S. LA MARTINIQUAISE, CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur SOUVAN Paul**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame SPRANG Laurence**
Gouvernante, HOTEL HYATT REGENCY PARIS ETOILE, PARIS 17EME.
- **Monsieur STANKOVIC Bruno**
Polyvalent, PARIS HABITAT-OPH, PARIS 5.
- **Madame STEPHANY Ghyslaine**
Correspondant santé sécurité au travail Air France cargo, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur STISI Philippe**
Responsable communication, SEMMARIS, RUNGIS.
- **Madame STROOBANTS Fabienne**
Manager magasin, C & A, PARIS.
- **Monsieur SUEUR Serge**
Responsable sécurité et conditions de travail, BPE, PARIS.
- **Madame SUFFRIN Sonia**
Responsable Distribution physique Export, BEL, SURESNES.
- **Monsieur SYLVESTRE CHRISTIAN**
Conducteur PL, XP FRANCE, LIEUSAIN.
- **Madame SYNAVE Nithya**
Employée de banque, LCL, VINCENNES.
- **Monsieur SYRVEL Pierre**
Manager, CHRONOPOST, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
- **Monsieur TACINELLI Bruno**
Ingénieur réseau et télécom, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame TARET Marie-Anne**
Superviseur, ALPHA TAXIS, L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame TAUGOURDEAU Anne**
Chargée de la gestion des carrières et des mobilités, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame TAULEN Larissa**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, LYON.
- **Madame TEA Françoise**
Première caissière, CSF, IVRY-SUR-SEINE.

- **Monsieur TEIXEIRA Jean-Pierre**
Responsable rayon alimentaire, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, CHAVILLE.
- **Madame TERNAT Véronique**
Chargé d'un secteur comptable, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
- **Madame TESSIER Catherine**
Technicien administratif, FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur THIBAUT Pascal**
Acheteur, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur THIELLEMENT Stéphane**
Gestionnaire Financier, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
- **Madame THORPE-TRACEY Carole**
Technicien pps, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur THORPE-TRACEY Robert**
Chef de cabine, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur THOU Daniel**
Cadre audiovisuel, TELEVISION FRANCAISE 1, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur THUILOT Patrick**
Technicien entretien, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Madame TIDJANI Nadia**
Cadre de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame TILLOY-VANDENBROUCK Valérie**
Cadre bancaire, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Madame TIRANTE Sandrine**
Responsable communication, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur TOLEDANO DAN Dan**
Responsable de produit, EUROCLEAR, PARIS 9EME.
- **Monsieur TORDJMAN Franck**
Directeur de projet, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur TORTORELLI Giuseppe**
Chauffeur livreur, PHOENIX PHARMA, CRÉTEIL.
- **Monsieur TOUMANI Fadel**
Gestionnaire assurance, BPCE VIE, PARIS.
- **Monsieur TOUPENET Christian**
Conducteur d'engins, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur TOUPOTTE Didier**
Conducteur de travaux, M2EP, MAISONS-ALFORT.

- **Madame TOURNADRE Myriam**
Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE.
- **Monsieur TOUTANT Frédéric**
Responsable d'exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, SAINT DENIS.
- **Madame TRAN Christiane**
Employée technique restauration, ELRES, PARIS.
- **Madame TRAVESSA Maria-Alice**
Employée de restauration, DELISAVEURS, COURBEVOIE.
- **Madame TRIDON Nathalie**
Employée de banque, MILLEIS BANQUE, PARIS.
- **Madame TRIVERIO Sophie**
Réfèrent Gestion retraite, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLEMENTAIRE,
FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame TRUMEAU Catherine**
Formateur, INSTITUT NATIONAL DE FORMATION, PARIS 10EME.
- **Monsieur TURGUT Musa**
Opérateur sur machines, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur TURPIN Thierry**
Chaudronnier - soudeur, JOULIN AERO DISTRIBUTION, ÉTAMPES.
- **Madame URBAN Nathalie**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur VACQUIE Laurent**
Cadre technique d'entretien, SOCIETE AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame VALERO POVEDA Véronique**
Coordinatrice technique, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame VALOGGIA Valérie**
Attachée technico commerciale, FRANCIAFLEX, CHECY.
- **Madame VANDAMME Pascale**
Assistante RH, SOLOCAL, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame VANHOORNE Claire**
Gestionnaire paie, L'ENTRAIDE LE TRAVAIL L'ACCOMPAGNEMENT L'INSERTION DE
LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, VILLEJUIF.
- **Monsieur VANKA Suleyman**
Responsable des opérations, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame VAZQUEZ Cécile**
Secrétaire de direction, SOCIETE ARTEIS, NEUILLY-PLAISANCE.
- **Monsieur VERNEY Michel**
Gestionnaire logistique, SAMADA, WISSOUS.

- **Monsieur VERRECCHIA Laurent**
Chargé des services intérieur, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- **Monsieur VEXLARD Philippe**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Madame VIALARD Christine**
Assistante marketing, SEPPIC, LA GARENNE-COLOMBES.
- **Monsieur VICENTE DA COSTA Filipo**
Adjoint technique principal de 2ieme classe, SIVU RESTAURATION MUNICIPALE DES VILLES, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame VIGUIER-GABORIAU Frédérique**
Chef de projet, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur VONG Stéphane**
Informaticien, ABB FRANCE, COURTABOEUF.
- **Monsieur VRIGNAUD Henri**
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame WALEAU Edmonde**
Vendeuse caissière, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
- **Madame WALTER Valérie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Monsieur ZANONE Christophe**
Responsable comptable, LALIQUE SA, PARIS.
- **Madame ZEIMEN Sophie**
Assistante de planning, OGF, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Monsieur ZEKRI Meri**
Chargé d'études, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTROUGE.
- **Madame ZERBIB Corinne**
Agent de services Généraux, NXO FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur ZIMMERMANN Denis**
cadre air france, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ABBATUCCI Patricia**
Gestionnaire liquidateur retraite, ASS DE MOYENS KLESIA, MONTREUIL.
- **Madame ADAM Martine**
Employée commerciale, MONOPRIX DAGUERRE, PARIS.
- **Madame ADKHIS Malika**
Manager stratégique, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, MONTREUIL.

- **Madame AGOSTINI Corinne**
Organisateur, MILLEIS BANQUE, PARIS.
- **Madame AIT-ALI Fatma**
Aide-Comptable, Z LANQUETOT, RUNGIS.
- **Monsieur AIT CHAITE Rabah**
Magasinier Cariste, DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS-PANNEAUX - D.M.B.P,
AUBERVILLIERS.
- **Madame AKIMENKO Catherine**
Manager informatique, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur ALOUI Youssef**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame ALVARD Dominique**
Secrétaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Madame ALVES FERREIRA FELIZARDA**
Technicienne comptable, AVANSSUR, SURESNES.
- **Monsieur AMARRE Thierry**
Conseiller en assurance, GMF ASSURANCES, MONTRouGE.
- **Monsieur ANDRE Pierre**
Employé d'assurance, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
- **Madame ANDREU Anne Marie**
Employée de banque, gestionnaire de back office, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame ARACIL Montserrat**
assistante de direction, AUBERT & DUVAL, PARIS.
- **Madame ARMETTA Farida**
Secrtaire de Direction, INST AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL, AULNAY-
SOUS-BOIS.
- **Madame ATGER Catherine**
Chef de projet, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE, NANTERRE.
- **Madame ATTOUM Malika**
Secrétaire médicale, SCM JEAN - SAIDI - COMPAGNON, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame AUBRY Annie**
Hôtesse de caisse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame BADALUCCO Pascale**
Hôtesse de l'air, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Madame BAGILET Nathalie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTRouGE.
- **Madame BALDINI Martine**
Technicienne supérieure, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES, SACLAY.

- **Madame BARADAT Catherine**
Comptable générale, SAMADA, WISSOUS.
- **Madame BARGETTON Marie**
Cheffe gérante, API RESTAURATION, ÉMERAINVILLE.
- **Monsieur BASQ Camille**
Superviseur de sécurité, RADIO FRANCE, PARIS.
- **Monsieur BASSI Sergio**
Ingénieur chargé d'affaires, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame BAUDOIN Isabelle**
Chef de projet informatique, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- **Madame BAUD Valérie**
Administrateur achats, SANOFI, PARIS.
- **Madame BECOT Elizabeth**
assistante spécialisée, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, FONTENAY-AUX-ROSES.
- **Monsieur BÉGUET Jean-joseph**
Ouvrier, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame BELMAS Jacqueline**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame BENARROSH Brigitte**
Crédit manager, ACOME, PARIS.
- **Monsieur BENATTAR Serge**
Ingenieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur BENEAT René**
Cadre commercial, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Madame BENICHOU Catherine**
Chargée de support et missions, ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
- **Madame BENICHOU Lynda**
Gradé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame BENSIMON Dominique**
Comptable, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame BERNABE Nicole**
Secrétaire, TOTAL SA, COURBEVOIE.
- **Madame BERNET Catherine**
Medecin chef de service, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur BERREUR Jean-Charles**
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

- **Madame BERROCAL Maria-Jésus**
Assistante de direction, EQIOM GRANULATS, MONTREUIL.
- **Madame BIENVENU Jeanne-Michèle**
Retraitée, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame BISMUTH Elisebeth**
Responsable services généraux, VCF OF REHABILITES IDF, CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur BLACHERE Jacques**
Directeur adjoint des actifs, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame BLANCHARD Cécile**
Directrice Pole emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame BLANCHARD Françoise**
Manipulatrice en radiologie, ASSOCIATION HOPITAL FOCH, SURESNES.
- **Madame BLONDEL Corinne**
Comptable, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.
- **Madame BOCCARA Laurence**
Conseiller patrimonial, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame BOHN CHAMBERT Evelyne**
Analyste crédit, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
- **Monsieur BONNA Jean-Louis**
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- **Monsieur BOSCH Xavier**
Cadre, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur BOTREL Erwan**
Technicien supérieur d'études, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, RÉAU.
- **Monsieur BOUCHER Jérôme**
Chargé de mission, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur BOUGAULT Bruno**
Technicien, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur BOUHALI Jemmel**
Médecin, INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE, NIORT.
- **Madame BOURANDY Patricia**
Assistante de Direction, COMIT NAT OLYMPIQ SPORTIF FRAN, PARIS.
- **Madame BOURDON Nathalie**
cadre bancaire, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, PARIS 7EME.
- **Monsieur BOURDON Patrick**
Cadre principal, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.

- **Monsieur BOURGEOIS Daniel**
Gardien de résidences, ANTIN RESIDENCES, PARIS 18EME.
- **Madame BOURGOIN Marie-Dominique**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur BOURLIER Luc**
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur BOUSQUET Gérard**
Ancien sous-directeur, Candidature Individuelle, .
- **Madame BOUTEAUD Colette**
Responsable caisse, VALRYVE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame BOUTEQUOY Marie**
Responsable adjointe comptable Mandant, IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE,
VIRY-CHÂTILLON.
- **Monsieur BOUVRANDE Yves**
Ingénieur concepteur, A THEOBALD SA, TORCY.
- **Monsieur BRAILLON Patrice**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur BRAUD Franck**
Employé de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur BRAUD Thierry**
Vendeur, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-
SUR-MARNE.
- **Monsieur BRIFFAUT Stéphane**
Agent air France, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur BROT Eric**
Superviseur comptable en réassurance, XL CATLIN SERVICES SE, PARIS.
- **Monsieur BRUGNOOGE Alain**
Aide-soignant, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame BRULE AGNES**
Chargée d'études expert fonctionnel, LABORATOIRES ALCON, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame BRULU Françoise**
Aide-Soignante, INSTITUT CURIE, PARIS.
- **Madame BRUNAU Sylvie Colette Andrée**
asiistante de directieon, CHANEL SAS, PARIS.
- **Madame BRUNET Maryline**
Hôtesse d'accueil, AUCHAN SUPERMARCHE, CROIX.
- **Madame BRUNOT Michelle**
Assistante commercial, SOGETRA, Dunkerque.

- **Monsieur BUCHMULLER Gilbert**
Ingénieur, TRACTEBEL ENGINEERING, GENNEVILLIERS.
- **Madame BUHON Sandrine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur BULLET Georges**
Electricien, RATP, PARIS.
- **Monsieur BUREAU Alain**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame BURFIN Diera**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur CABARET Christophe**
contrôleur conseil, CIBTP ILE DE FRANCE, PARIS 15EME.
- **Monsieur CAILLOU Frédéric**
Agent Air France, SOCIETE AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur CALLY Joël**
Responsable service client, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame CANAL Nathalie**
Chargée d'études relations clients, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, CHARENTON-LE-
PONT.
- **Madame CANAVY Valérie**
Opératrice production, SOCIETE DU FIGARO, PARIS.
- **Madame CANQUERY Yasmina**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame CAPELLI Olivia**
Assistante, NEXITY, BESANCON.
- **Madame CARDOSO Béatrice**
EMPLOYEE COMMERCIAL CONFIRME, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-
ÉTIENNE.
- **Madame CAREL Valérie**
Secrétaire, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL DE MARNE, ALFORTVILLE.
- **Monsieur CARLIER Luc**
Cadre production, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur CARON Pascal**
Responsable production et qualité, LMG SAS, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur CARRER Eric**
Agent ordonnancement, RAJA, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame CARTIER Catherine**
Directeur relation client, SOLOCAL SA, BOULOGNE BILLANCOURT.

- **Monsieur CAUGANT Marc**
Ingénieur informatique, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
- **Monsieur CAVAZZI Dominique**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame CAZIN Roseline**
Analyste, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame CHAUDRON Martine**
Assistante de direction, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur CHAUMONT Gilles**
Chef de projet principal informatique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame CHAUVEAU Marie**
Consultante informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
- **Madame CHAUVIN Cécile**
Assistante de direction, TOTAL SA, COURBEVOIE.
- **Madame CHEFAI Charazad**
Chargée de missions, ATOUT FRANCE AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, PARIS.
- **Madame CHEIROUX Véronique**
assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame CHEYREAU Florence**
Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur CHOULY Guy**
Ingénieur distribution, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur CHRZANOWSKI LIONEL**
Agent caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, PARIS.
- **Madame CLAUSSE Marie-Hélène**
Artiste interprète musicienne, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur CLAUTRIER Pascal**
Chef de projet, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame CLEMENT Christine**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame CLERET Michelle**
Agent fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, ANTONY.
- **Madame CLUZAN Sonia**
Gestionnaire confirmée encaissement, AXA FRANCE IARD, FONTENAY-SOUS-BOIS.

- **Monsieur COLAS Sylvain**
chargé de mission, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame COLI Muriel**
chargée du suivi administratif, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.
- **Monsieur COLINET Didier**
Responsable marketing, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
- **Monsieur COMPANS Dominique**
Réfèrent technique traitement de l'informatique, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame CONIGLIO Hélène**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame CONSIGNY Annie**
Employée, CREDIT FONCIER, CHARENTON.
- **Madame COOMBER Claudine**
Assistante, OFF NAT ETUDES RECHERCHES AEROSPATIALES, PALAISEAU.
- **Madame CORMAND Marie-Frédérique**
Secrétaire de rédaction, AGENCE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE, SAINT-MAURICE.
- **Monsieur CORZANI Christian**
Acheteur, ARCELORMITTAL FRANCE, SAINT-DENIS.
- **Madame COUDIN ISABELLE**
Responsable recrutement, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame COUVERT Catherine**
Assistante de direction, TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES, COURBEVOIE.
- **Monsieur CRISTOVAO MARQUES Carlos**
Technicien, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur DABRETEAU Eric**
Responsable commercial, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
- **Madame DA CONCEICAO Deolinda**
Employée de restauration, ELIOR ENTREPRISES, Paris-La Défense.
- **Monsieur DACUNHA Paulo**
Gardien, SYNDICAT COPROPRIETE BICETRE, L'HAÏ-LES-ROSES.
- **Madame DAGAND Patricia**
Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame D'AGOSTINO Marie-Christine**
Attachée de direction, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur DAIN Thierry**
Technicien, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.

- **Madame DAL PAN Sonia**
Assistante de direction, LOC INTER IMMOBILIER, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame DANEL Catherine**
Chirurgien-dentiste, MG SERVICES, PARIS.
- **Monsieur DANEL Henri**
médecin, MG SERVICES, PARIS.
- **Madame DANG Sylvie**
Crédit manager, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame DANG Thi Quyen Chantal**
Assistante d'achats, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur DANIEL Henri**
Médecin, MG SERVICES, PARIS.
- **Madame DARDANNE Catherine**
Informaticienne, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
- **Monsieur DARMON Daniel**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame DARNAUDGUILHEM Dominique**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT
BANK, MONTROUGE.
- **Madame DARTHEZ-PENARD Caroline**
Marketeur opérationnel despistage visuel, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur DARTHOIT Michel**
Ingénieur expert, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
- **Madame DA-SILVA Christina**
Chargée de rayon, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame DAUD Bacharia**
Ched de projet maîtrise d'ouvrage, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur DAUMONT Philippe**
Directeur sales excellence, ISS SERVICES, PARIS.
- **Madame DAVRIU Patricia**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur DE BAÏAO PINTO Jorge**
Assureur, LA MONDIALE GROUPE, MONS-EN-BARŒUL.
- **Monsieur DEBIOL Marie-José**
assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur DE BISSCHOP Loïc**
Controleur de gestion, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.

- **Madame DECOURCELLE Sylvie**
Contrôleur comptable, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame DEDERER Christine**
Ingénieur documentaliste Brevets, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
- **Madame DE JONCKEERE Nathalia**
Technicienne de laboratoire, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Monsieur DELACHAUME Loïc**
Magasinier, GUERBET, AULNAY-SOUS-BOIS.
- **Madame DELORD Corinne**
hotesse de caisse, AUCHAN VAL D'EUROPE, SERRIS.
- **Madame DEMARLE Marlène**
Chef de projet informatique, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame DENIS Marie-Line**
Employée commerciale, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, PARIS.
- **Madame DERADEDJ Isabelle**
Chargée de récupérations financières, XL CATLIN SERVICES SE, PARIS.
- **Madame DESNOS Dominique**
assistant technico-commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur D'HOSE Olivier**
Cadre comptable et financier, CDC HABITAT, PARIS.
- **Madame DI FAZIO Anna**
Technicienne communication, MUTUELLE DES ORPHELINS CHARLES-EDMOND FLAMAND, PARIS.
- **Monsieur DINH Gilles**
Responsable des services généraux, GIE AXA, PARIS.
- **Monsieur DISCHAMP Christophe**
Technicien de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur DONET Jean-Marc**
Analyste, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES MOYENNES ENTREPRISES, MONTROUGE.
- **Monsieur DONFRANCESCO Serge**
technicien logistique, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur DORE Philippe**
Technicien, EAU DE PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DOS SANTOS ANDRE Victor**
Assistant étude Projet, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Madame DOTTI Christine**
attachée commerciale, HENNER, NEUILLY-SUR-SEINE.

- **Monsieur DROUET Pierre**
Assistant de gestion, NATIXIS, PARIS.
- **Madame DUARTE Ana**
Infirmiere, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame DUBOEUF Ghyslaine**
Gestionnaire confirmée, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES, SACLAY.
- **Monsieur DUBOIS Patrice**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur DUCOUDRAY Marcelin**
Contrôleur Produit, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur DUFETEL Patrick**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur DUGUE Pascal**
Chargé de gestion documentaire, SUEZ SERVICES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur DUHAMEL Thierry**
cadre de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame DUHAYER Gordana**
Assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur DUHEM Jean-Luc**
Responsable de patrimoine, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
- **Madame DURIVAUX Christine**
Actuaire, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTROUGE.
- **Monsieur DURIVAUX Thierry**
Global alliance executive, ATOS INTERNATIONAL, Bezons.
- **Madame FABRE Dominique**
cadre de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
- **Madame FALISSARD Catherine**
Opératrice bureautique, CABINET BEAU DE LOMENIE, PARIS.
- **Monsieur FAYE Abdoul**
Magasinier, COMPASS GROUP FRANCE, CARRIERES-SUR-SEINE.
- **Monsieur FERRAND Tony**
Chef de cuisine, EUREST FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur FERRARI Dominique**
Conditionneur, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur FIQUET Gilles**
Ajusteur, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.

- **Madame FLAMANT Géraldine**
Documentaliste juridique, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE.
- **Monsieur FLAVIGNY Jean-Michel**
cadre Back Office, EUROCLEAR FRANCE, PARIS.
- **Monsieur FONTAINE Jean-Luc**
Informaticien, NATIXIS, PARIS.
- **Madame FOURNEL Véronique**
Consultant, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- **Madame FOURNIER Corinne**
Comptable en réassurance, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
- **Monsieur FRERE Philippe**
Second cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame FROUIN Christine**
Agent d'encadrement prestations, MUTUELLE DES ORPHELINS CHARLES-EDMOND
FLAMAND, PARIS.
- **Madame GABARD Denise**
Gestionnaire de prévisions, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur GABROVSEK Stéphane**
Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE CENTRAL SEINE, PARIS.
- **Monsieur GACHARD Serge**
Technicien sup aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur GALOPIER Jean-Pierre**
Conditionneur, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.
- **Madame GANDER Frédérique**
Préparatrice de commande, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE
FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur GARCIA Antonio**
Opticien de précision, SOC OPTIQUE PRECISION J FICHO, FRESNES.
- **Monsieur GARIN Fabrice**
Expert confirmé support clients, LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT,
ARCUEIL.
- **Madame GARMENDIA Marie**
Responsable management risque et communication, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Madame GAUTHIER Véronique**
Agent de service, ENTREPRISE GUY CHALLANCIN, SAINT-OUEN.
- **Monsieur GAUTRAND-AUTRAND Alain**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE,
PARIS.

- **Monsieur GAZANIOL Bruno**
Directeur filiale, MARTELL & CO, COGNAC.
- **Madame GEIDEL Henda**
Aide Soignante, FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur GENTY Hervé**
Technicien support production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Madame GEORGE Micheline**
Assistante de direction, ETABLISSEMENT PUBLIC PALAIS DE LA DECOUVERTE ET CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, PARIS.
- **Monsieur GIACALONE Giovanni**
Ajusteur monteur, ETABLISSEMENTS CATU, BAGNEUX.
- **Madame GIGANTI Idalina**
Assistante de direction, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
- **Madame GILLET Estelle**
Directeur de caisse, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GINOLLIN Sylvie**
Technicien du service médical, SMAMIF, PARIS.
- **Madame GODART Nathalie**
chargée des achats/logistique, BPCE FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame GODON Sylvie**
Analyste crédits immobiliers, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur GOMES DAS NEVES Manuel**
Ouvrier, EMULITHE, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur GOMES PEREIRA Carlos**
Maître compagnon, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur GOURDET Eric**
Responsable de domaine exploitation informatique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame GOURLE Dominique**
Agent pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame GRANCHON Nicole**
Directeur, GIE AG2R, PARIS.
- **Madame GRAU Catherine**
Cadre de banque, ALLIANZ BANQUE, PUTEAUX.
- **Madame GUELLERIN Isabelle**
Assistante de direction - gestionnaire d'activité, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
- **Madame GUENOLE Martine**
Contrôleur de gestion, TRANSGOURMET SERVICES, VALENTON.

- **Madame GUERIN Catherine**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur GUERINET Stéphane**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame GUERY Laurence**
Cadre Ressources Humaines, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur GUEYDON Yannick**
Responsable de secteur, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Madame GUIGNARD Véronique**
Responsable conduite du changement, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame GUIGOU Annie-Claude**
Conseiller service à l'usager QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame GUILLIE-SAVADOUX Annie**
Assistante de direction, PEUGEOT SA, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur GUILLON-COTTARD-BAZELAIRE Fabrice Bruno**
Employé de Banque, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur GUYARD Frédéric**
Directeur comptable, IN'LI, LA DEFENSE.
- **Madame HALLAINE Bianca**
Technicien PPS, AIR FRANCE, PARIS.
- **Monsieur HALLEZ Patrick**
Secrétaire général adjoint, SOLI'AL, PARIS.
- **Madame HAMERI Oria**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS CDX 09.
- **Madame HAMMOUCHE Sabine**
Secrétaire commerciale, DEMARNE, RUNGIS.
- **Monsieur HAMONIC Serge**
Informaticien, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
- **Monsieur HAURY Christophe**
CADRE, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur HEDE Philippe**
Ingénieur, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, LES MUREAUX.
- **Monsieur HELGUERA Carmelo**
Chef concierge, CONSTELLATION HOTEL DU LOUVRE, PARIS.
- **Monsieur HENRY Laurent**
Responsable du bureau d'études Grands Comptes, SECURITAS TECHNOLOGIES, MARSEILLE.

- **Monsieur HERIAU Marc**
Responsable juridique, CAISSE LOCALE DELEGUEE POUR LA SECURITE SOCIALE
DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, PARIS.
- **Monsieur HERNANDEZ Omar**
Technicien maintenance, ARVAL SERVICE LEASE, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame HEYMANN Pascale**
Responsable de groupe, AWP FRANCE SAS, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Monsieur HIREL Dominique**
Ingénieur réseaux télécom, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Monsieur HUBAUT Thierry**
Cadre bancaire, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
- **Madame HUE Mireille**
Secrétaire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur HUG VINCENT**
cadre de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur HUMBERT Denis**
Informaticien, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM, PARIS.
- **Madame HUMBERT Monique**
Contremaître de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Monsieur HUYSEN Jean-Claude**
Directeur des autorisations ACPR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Monsieur ISAAC Jean-Luc**
Responsable service informatique, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame JAM Isabelle**
Responsable contrôle interne, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame JOSEPH-FRANCOIS Christine**
Assistante commerciale, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS
16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame JOULIN Catherine**
Conseillère de vente, MINELLI, AUBAGNE.
- **Madame JOURQUIN Muriel**
Cadre bancaire, PROMEPAR ASSET MANAGEMENT, PARIS.
- **Madame JOW Marianne**
Informaticienne, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur JULIEN Pascal**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur KARADAG Ekrem**
Ouvrier spécialisé, SAS ELOY, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.

- **Madame KARSENTY Sylvie**
Cadre technique, COMITE ENTREPRISE CAF DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur KATARZYNSKI Bruno**
Régisseur de théâtre, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Madame KIMAZ Catherine**
Chef de Produits, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Monsieur KLIMCZAK Krzysztof**
Médecin, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame KLIMERAK Marie**
Gestionnaire de Back Office, BPCE, PARIS.
- **Madame KOIRANSKY Anne**
Agent administratif, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Monsieur KOITA WALY Waly**
Employé polycompétent de restauration, ELIOR ENTREPRISES, LYON.
- **Madame KUCHARSKI Catherine**
Chargée de gestion, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Madame LACAN Béatrice**
Assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame LACOMBE Violette**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Madame LACOUR Charlotte**
technicien conseil QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame LAFOSSE Catherine**
Agent d'accueil, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LAGORIO Franck**
Agent air France, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame LAHELY Hellen**
Assistante middle office, BPCE, PARIS.
- **Madame LAHMER Atcha**
Employée Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LAIRAUDAT Alain**
Assistant de gestion, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur LAMOURDEDIEU Serge**
Opérateur, CIG, ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame LAN Josiane**
Chargée communication et assistante marketing, ANTALIS FRANCE, PARIS.

- **Monsieur LAPEYRE Jean-Louis**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur LAROCHE Eric**
Trésorier, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame LARROQUE Catherine**
conseillère en éco et sle et familiale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE
MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame LARTIGUE Sylvie**
cadre bancaire, CA CONSUMER FINANCE, MASSY.
- **Monsieur LATTE Didier**
Technicien de production produits chimiques, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LAVAUD Jean-François**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame LAVERDET Céline**
Employée de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Madame LEAL Fernanda**
ouvrière spécialisée, CPI GLOBAL, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur LEBON Alain**
Conducteur qualifié, ORLY GROUND SERVICES, Roissy CDG.
- **Monsieur LEBOT Gildas**
Responsable support et amélioration, LFB BIOMEDICAMENTS, LES ULIS.
- **Madame LEBRETON Isabelle**
Commerciale sédentaire, ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRA, REIMS.
- **Monsieur LEBRUN Marc**
Technicien structure aero, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame LE BRUN Sibylle**
Contrôleur de gestion, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame LE CLECH Patricia**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame LECLERC Isabelle**
Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame LECLUSE Nelly**
Conseillère entreprises, GIE AG2R, PARIS.
- **Monsieur LECOEUR Pascal**
Directeur de restaurant d'entreprise, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Monsieur LEDOLLEY Dominique**
Régisseur son, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.

- **Madame LE GUERN Marie-Laure**
Infirmière, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.
- **Madame LE LAY Sylvie**
responsable gestion de protfeuille PI, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur LELIEVRE François**
Directeur des ressources humaines, FONDATION DE L ARMEE DU SALUT, PARIS.
- **Madame LEMMET Dominique**
Chef de projet MOA, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur LEMOINE Eric**
Technicien de production, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Madame LE NEVE Annie**
assistante de direction, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur LENFANT Philippe**
contrôleur interne, HSBC FRANCE, PUTEAUX.
- **Madame LEON NAVARRO Brigitte**
Juriste, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur LEPINE Jacques**
Coontrôleur interne, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur LE PRIOL Pascal**
Technicien biologiste, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Madame LERICHE Corinne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame LE ROY Sabine**
Technicienne de laboratoire, BIOMEGA, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur LESOT Thierry**
Chargé de Mission, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame LE SOURD Catherine**
Responsable équipe clients, GRAS SAVOYE, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame LETURCQ Valérie**
Secrtaire médicale, BIOMEGA, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur LEVY Gérard**
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame LEYTON Purification**
Responsable formation, ENTERPRISE HOLDINGS FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LHERMINE Philippe**
Cadre de Banque, NATIXIS, PARIS.

- **Madame L'HERMITTE Martine**
Responsable service consommateurs, SA EAUX MINERALES EVIAN, RUNGIS.
- **Madame LHEUREUX Marie Françoise**
Responsable veille réglementaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LIENARD Joëlle**
Assistante export, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur LIM Daniel**
Chargé de rayon alimentaton, MONOPRIX Les HUISSIERS, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame LONEGA Marie-José**
Agent qualifié de distribution, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur LOPO Alfeu**
Ouvrier spécialisé, O.G.F., PARIS.
- **Madame LORBENT Chantal**
Biologiste, CSE SANOFI CRV, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LOREAUX Rejane**
Assistante sociale, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur LORY Philippe**
Gestionnaire de paie, PSA AUTOMOBILES SA, CHARTRES-DE-BRETAGNE.
- **Madame LOUIS Michèle**
Cadre atelier graphique, SA COMPOS IMPRES JOURNAL OFFIC REPUB FR, PARIS.
- **Monsieur LUX Michel**
Documentaliste, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, PARIS.
- **Madame MABILA Mireille**
assistante de direction, ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, PARIS.
- **Madame MAGUSTO PEREIRA Catherine**
Chargé de réglemment, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur MAILLEFER Jean-Louis**
Cadre - Responsable unité de production, SOCIETE AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame MAITREJEAN Christine**
Employée commerciale, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.
- **Monsieur MAKAROF Jacky**
Chargé de clientèle, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
- **Madame MALAHIEUDE Patricia**
senior events officer, CANDRIAM France, PARIS.
- **Madame MARAUX Françoise**
Comptable qualifiée, GROUPE GALERIES LAFAYETTE SERVICES - GGL SERVICES,
PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MARCHAISON Sophie**
Assistante technique d'activités, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE, PARIS.

- **Madame MARCOALDI Marie**
Vendeuse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame MARIE Christine**
Comptable, SOCIETE D'EXPERTISES ET DE CONSEILS EN COUVERTURE SECC,
CRÉTEIL.
- **Madame MARIEZ Marie-Thérèse**
Gestionnaire de portefeuille en assurance, ALLIANZ VIE, COURBEVOIE.
- **Madame MARRONCLES Alain**
New business development, SA LINDAL FRANCE, VAL DE BRIEY.
- **Madame MARSAL Dominique**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame MARTINEAU Fawzia**
Chargée de gestions adhérents, MUTUELLE FAMILIALE, PARIS.
- **Madame MARTINEAU Jocelyne**
technicien études R et D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur MARTIN Jean-François**
Chargé de Missions informatiques, NATIXIS, PARIS.
- **Monsieur MARTIN Patrice**
Inspecteur manager commercial axa, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Madame MARTINS ALMEIDA Brigitte**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame MARTY Christine**
Assistante commerciale, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Monsieur MASSERET Bernard**
Technicien d'atelier, TRIUMPH CONTROLS FRANCE SAS, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur MASSON Pierre-Yves**
Directeur support client, GOODRICH ACTUATION SYSTEMS SAS, SAINT-OUEN-
L'AUMÔNE.
- **Monsieur MATA GUTIERREZ Gilles**
Responsable d'exploitation, AXA FRANCE IARD, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur MATHIEU Bernard**
Responsable Administration de Ventes, ESSILOR INTERNATIONAL, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MATHIEU Dominique**
Conseiller en éco sle et fle, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE
MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur MATHONNET Alain**
Informaticien, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur MAZEPA Stéphane**
Analyste fonctionnel, LCL FINANCES, LYON.

- **Madame MECHOSSIE Anne-Marie**
Technicienne gestionnaire, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
- **Monsieur MENDES Antonio**
Opérateur Monteur, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.
- **Madame MENDES Marie**
Responsable études et décision, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
- **Madame MENEGUZZO Janick**
Employée, TIMPAE, CRÉTEIL.
- **Monsieur MENETRIER Didier**
Contremaître d'atelier, PSA RETAIL FRANCE SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur MENGUY Eric**
Technicien logistique de production, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame MENUUEL Pascale**
Ingénieur de développement informatique, IT-CE, PARIS.
- **Monsieur MICHAUD Philippe**
Cadre de banque, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
- **Monsieur MILLER Didier**
Gestionnaire référent, GIE AG2R, PARIS 10E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MILLET Isabelle**
Déléguée générale Fondation CNP Assurances, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur MOENS Philippe**
Responsable des services généraux, HSE, sureté, ARIANEGROUP, LES MUREAUX.
- **Monsieur MOHAND Mahmoud**
Expéditionnaire, ITM Logistique Alimentaire International, MAUCHAMPS.
- **Monsieur MOORE Dermot**
Représentant, RB HYGIENE HOME FRANCE SAS, MASSY.
- **Monsieur MORAND Dominique**
Chargé d'études, GIE AG2R, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MOULAI Corinne**
Technicienne de laboratoire, EUROFINIS BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MOUMNI El hassane**
Chef de section, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur NAGOU Willy**
Conducteur de travaux, SMAC, ANTONY.
- **Madame NARJOU Yolande**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.

- **Monsieur NAULLEAU Bertrand**
Ingénieur chercheur, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, BRUYERES LE CHATEL.
- **Monsieur NGO THIEN Quoc**
informaticien, BAYER SAS, LA GARENNE-COLOMBES.
- **Monsieur NGUYEN Duc Tuan**
Ingénieur, BECKMAN COULTER FRANCE, VILLEPINTE.
- **Madame NGUYEN Thi Boi Cham**
SAP support assistante, BASF FRANCE SAS, EVRY Cédex.
- **Madame NGUYEN Tuyet**
Agent qualifié, ESSILOR INTERNATIONAL, ANTONY.
- **Madame NGUYEN VAN TY Christiane**
Assistante de direction, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur NIAKATE Moussa**
Conducteur, SUEZ RV ENERGIE, COURBEVOIE.
- **Monsieur NIGUET Jean-Marie**
Expert comptable, KPMG, COURBEVOIE.
- **Madame NUGEYRE Nathalie**
Employée, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE, PARIS.
- **Monsieur NUSSBAUMER Etienne**
Ingénieur, MITEK INDUSTRIES SAS, CRÉTEIL.
- **Monsieur OBERLING Olivier**
Intégrateur Opérations Informatiques, SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur OLIVEIRA Manuel**
Conducteur de travaux, SPIE CITYNETWORKS, BONDOUFLE.
- **Monsieur OLIVIER Gilles**
Informaticien, GIE AG2R, PARIS.
- **Madame OLLIVRO Frédérique**
Employée services retours polyvalente, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
- **Madame ORESVE Sylviane**
Gardienne immeuble, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Monsieur OULD YAHIA Ahcene**
Technicien, THALES AVS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur OURDOUILLE Pierre**
Approvisionnement confirmé, TRANSGOURMET, WISSOUS.
- **Madame OUVRADOU Michèle**
Responsable applicatif, SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- **Madame PALMIERI Laurence**
Responsable de service, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
- **Monsieur PANTIN Philippe**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame PAOLI Muriel**
Gestionnaire retraite, GIE AG2R, PARIS 10E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur PARIS Jean-Luc**
Responsable ingénierie systèmes, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame PASCAL Frédérique**
Contrôleur de gestion sociale, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame PECOURT Isabelle**
Gestionnaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame PEDOUX Armelle**
Responsable de service, GIE AG2R, MALAKOFF.
- **Madame PELLERAY Odile**
Pharmacien, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, CHILLY-MAZARIN.
- **Monsieur PERCHAT Alain**
Directeur unité de production, ACTIA AUTOMOTIVE, CHARTRES.
- **Madame PEREIRA PINTO Marie**
Technicien spécialisé, GMF Assurances COVEA, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur PERRET Alain**
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Monsieur PERY Michel**
Electricien, INEO TERTIAIRE IDF, SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur PETRILLI Jean-Pierre**
Attaché de gestion immobilière, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur PHAM VAN Duc**
Ingénieur informatique, IT-CE, PARIS.
- **Madame PIAZZON Habiba**
Agent administratif, INEO TERTIAIRE IDF, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame PICHEREAU Nadine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur PINEAU Stephane**
chargé de missions, GAN ASSURANCES, PARIS.

- **Monsieur PINHEIRO Manuel**
Employé d'immeuble, SYND COPRO 84 AV MARECHAL JOFFRE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame PINTO Maria-Alice**
Commerciale sédentaire produit, K.D.I, AUBERVILLIERS.
- **Madame PIPITONE Monique**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur PLOCUS Alain**
Chauffeur livreur routier, SOTRAF GROUPE STVA, VALENTON.
- **Madame PLURIEN Marie-Agnès**
Responsable projets, ORANGE BANK, MONTREUIL.
- **Monsieur POCHON Patrick**
Magasinier vendeur, COUDERT-BAZIN, MONTREUIL.
- **Madame POINTEAU Sylvie**
Tourisme associatif, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL DE MARNE, ALFORTVILLE.
- **Monsieur POIRAT Nicolas**
Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Madame PONCHART Isabelle**
Aide soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame POTTIER Béatrice**
Analyste programmeur, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame QUIQUET Fabienne**
ASSISTANTE, CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA, PARIS.
- **Monsieur RABOT Alain**
Ingénieur d'affaires, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSY, CESSON-SÉVIGNÉ.
- **Madame RAIMBAUD Anne**
Analyste achats, DEXIA CREDIT LOCAL, COURBEVOIE.
- **Monsieur RANTY Philippe**
informaticien, CENTRE TRAITEMENT INFORMATIQUE EST IDF, RUBELLES.
- **Monsieur RASTIER Pascal**
Ingénieur technique systèmes d'information, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
- **Monsieur REDON Bruno**
Ingénieur d'études, APRIA R.S.A, MONTREUIL.
- **Madame REKIS Rachid**
Adjoint chef de dépôt, VEHICULES INTERVENTION RAPIDE, NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur REMBLIER Eric**
Dessinateur industriel, TECHNIP FRANCE, COURBEVOIE.

- **Monsieur RENAULT Denis**
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur RENE Guy-Frantz**
Aide médico-psychologique, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RENOUARD Thierry**
Agent de maîtrise entretien aeronotique, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame RENUCCI Nathalie**
Attachée de direction, CAVAMAC, PARIS.
- **Madame RIGAL Joelle**
12, rue Fortier, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur RIGNAULT Gilles**
Inspecteur service client, XEROX, VILLEPINTE.
- **Madame RIGONIE Sigrid**
Opérateur logistique, HISTOIRE D'OR, PARIS 8EME.
- **Monsieur RIOU Philippe**
Ingénieur, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Monsieur RIQUOIS Jean**
Employé de banque, BPCE, PARIS.
- **Monsieur ROBERTINE Joseph**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame ROCHA Arminda**
Régisseur d'immeubles, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame ROMIGUIE Catherine**
Assistante commerciale, TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.
- **Madame ROSSIGNOL Rafika**
Chargée de trésorerie, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Monsieur ROUSSET Emmanuel**
Directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, PARIS.
- **Monsieur ROUX Alain**
Responsable comptable, CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA, PARIS.
- **Monsieur ROUX Michel**
Cadre responsable de service, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame ROY Catherine**
Comptable, GIE GROUPE ACMIL, PARIS.
- **Madame ROY Françoise**
Gestionnaire RH, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.

- **Madame ROY Maddely**
Employée de restauration, ASS GESTION RESTAU ADMINISTRATIF FINANCE,
VINCENNES.
- **Madame ROZENBAUM Carole**
Assistante Dsi, R. I. V. P., PARIS.
- **Monsieur RUEZ Philippe**
Rédacteur, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur RUIZ Raphaël**
Employé, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Monsieur SALABER Patrick**
Agent de sécurité, PERNOD, CRÉTEIL.
- **Monsieur SALEM Patrice**
MAP MAIN OUTILS, PSA AUTOMOBILES SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame SALOME Muriel**
Adjoint responsable grands comptes, KLESIA, PARIS 17EME.
- **Monsieur SALS Christophe**
Responsable maintenance, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur SAULES Jean-Marc**
Technicien méthodes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, RÉAU.
- **Monsieur SAUVAGE Etienne**
Pâtissier, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur SECRESTAT Thierry**
Cadre technique Air France, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur SEJOURNE Pascal**
Cadre, MBDA FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame SERRA Marylene**
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Madame SERVANS MAUBEUGE Laurence**
Dessinatrice, DRAGO PARIS, PALAISEAU.
- **Madame SIAUVE Claudine**
Retraitée des assurances, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame SIBERCHICOT Laurence**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame SIMON Claude**
Technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur SIMON Pascal**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.

- **Madame SISAVANH Khamphone**
Technicienne d'études, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur SIT François**
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
- **Monsieur SLIM Abdallah**
Directeur d'agence pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur SORVEYRON Armel**
Technicien, VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, NANTERRE.
- **Monsieur SOULIER Didier**
responsable commercial casino france, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
- **Madame SOUQUET Catherine**
Infirmière de bloc opératoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur STANIX Gilles**
Concepteur CAO, AML SYSTEMS, LE BOURGET.
- **Monsieur STOLLER Pascal**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Madame STRIGLIO Patricia**
Ingénieur commercial, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame SZCZUPAK Patricia**
Agent qualifié qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur TACINELLI Bruno**
Ingénieur réseau et télécom, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur TAKTOUK Simon**
Responsable d'activité, EURO INFORMATION DEVELOPPEMENTS, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur TALANDIER Jacques**
Employé de Banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame TALIERE Frédérique**
gestionnaire administratif personnel, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur TANDONNET Bertrand**
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur TEHAORE Dali Denis**
Chargé de rayon, MONOPRIX DAGUERRE, PARIS.
- **Monsieur TEXIER LAFLEUR Thierry**
Chef de projets RSE, BPCE VIE, PARIS.
- **Monsieur THADSANAMOORTHY Sivaguru**
Eboueur, OTUS, BONNEUIL-SUR-MARNE.

- **Monsieur THAM Minh Hoa**
Dessinateur, CNIM ST AUBIN, SAINT-AUBIN.
- **Monsieur THIEBAUT Eric**
Responsable technico-commercial, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Monsieur THOMAS Claude**
Comptable, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame THONGCHANH Manon**
Chargée de rayon textile, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Monsieur THUILOT Patrick**
Technicien entretien, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Monsieur TIGER Eric**
Chargé d'exploitation d'antennes, FRANCE TELEVISIONS, MALAKOFF.
- **Monsieur TISSERANT Jean-Pierre**
Chef de bureau, SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU CHEVAL FRANCAIS, PARIS.
- **Madame TOURNIER Corinne**
Analyste risque crédit et assurance, CREDIT ET SERVICES FINANCIERS, PARIS.
- **Madame TRAN Christiane**
Employée technique restauration, ELRES, PARIS.
- **Monsieur TRAORE Birahima**
Retraité, KOLLE, SANTENY.
- **Monsieur TRAVOILLON William**
Responsable de projets, FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE, BOULOGNE BILLANCOURT.
- **Madame TRINH Phung**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame TRUMP Mireille**
Chargée de gestion, GENERALI REAL ESTATE S.P.A., .
- **Madame TUPET Claudine**
Aide-Comptable, FONCIA VAL DE MARNE, MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur TURBAN Didier**
Contrôleur de gestion, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur TURPIN Thierry**
Chaudronnier - soudeur, JOULIN AERO DISTRIBUTION, ÉTAMPES.
- **Madame VALENTE Martine**
Conseiller administration du personnel, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.

- **Madame VANNIEZ Christine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame VANTREPOTTE Christine**
Réfèrent technique hospitalier, AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS 19EME.
- **Madame VARNIER Véronique**
Gestionnaire Flux Aval, LA HALLE, PARIS.
- **Madame VATIER Sylvie**
Technicienne contrôle qualité, PETERS SURGICAL, BOBIGNY.
- **Monsieur VERBEKE Michel**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame VEYRAC MARTINE**
GESTIONNAIRE APPUI, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur VIDAL CASTEL Henri-Michel**
Responsable grands comptes, ESSITY FRANCE, SAINT OUEN.
- **Madame VILALTA Françoise**
Trésorière, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame VILATA Françoise Jeanne**
Responsable Département Trésorerie, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame VILLEMAIN Brigitte**
Agent de service maison de retraite, Fondation de Rothschild, PARIS.
- **Monsieur VILPOUX François**
Prototypiste, SOURIAU, MAROLLES-EN-BRIE.
- **Madame VINATIER Corinne**
Secrétaire assistante., FACTOFRANCE, COURBEVOIE.
- **Monsieur VINAYAGAMOORTHY Sivaguru**
Conducteur de matériel, OTUS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame VINCENT Isabelle**
Consolideur, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame VINGATARAMIN Thérèse**
Assistante juridique, AEW CILOGER, PARIS.
- **Monsieur VIRLOUVET Philippe**
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame VIVIEN-LANGLOIS Françoise**
Superviseur du contrôle permanent et des risques, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame WALEAU Edmonde**
Vendeuse caissière, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
- **Madame WAMPACH Véronique**
Juriste, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.

- **Madame WATTIGNIES Sylvie**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur WEISS Dominique**
Employé de bureau, GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE PARIS, PARIS.
- **Madame WE STERDYK Catherine**
Animatrice, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur WORTHALTER Alain**
Inspecteur d'assurance, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE, NANTERRE.
- **Madame ZIOUI Nadine**
Gestionnaire mutuelle, LA MUTUELLE GENERALE, LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame ZYLINSKI Pascale**
Gérante, PARIS HABITAT, PARIS.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ABBATUCCI Patricia**
Gestionnaire liquidateur retraite, ASS DE MOYENS KLESIA, MONTREUIL.
- **Monsieur ABED Fouad**
Chef de quart, responsable technique, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, SACLAY.
- **Madame ADKHIS Malika**
Manager stratégique, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, MONTREUIL.
- **Madame AGLE Hieng**
Responsable logistique niveau 1, FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur AKYOL Cemal**
Responsable d'opérations, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Monsieur ALBARELLI Daniel**
Chef de mouvements, BRINK'S EVOLUTION, RUNGIS.
- **Madame ALGRET Marie-Paule**
Notaire salariée, THIBAUT COFFIN JULIEN PAUCHET JEAN-EMMANUEL PETIT ET MARINA LACHKEVITCH, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE, TITULAIRE D'UN, MONTLHÉRY.
- **Madame ALVES FERREIRA FELIZARDA**
Technicienne comptable, AVANSSUR, SURESNES.
- **Madame AMAZIT Djouher**
Secrétaire technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
- **Monsieur AMEDE Pascal**
Secrétaire comptable, LA PREVOYANCE IMLMOBILIERE SA LOGT BDF, PARIS.

- **Monsieur AMY DE LA BRETEQUE Marc**
Directeur de developpement des comptes globaux, BOLLORE LOGISTICS, PUTEAUX.
- **Monsieur ANGER Pascal**
Ingénieur Ferroviaire, SYSTRA, PARIS.
- **Monsieur ANTOLINI Pascal**
Chargé d'études en maîtrise d'ouvrage, APRIA, MONTREUIL.
- **Monsieur ANTREASSIAN Marc**
Fraiseur, THALES ELECTRON DEVICES S A, VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur ANTUNES DA COSTA Armando**
Chef d'équipe de déménagement, ALESIA DEMENAGEMENT, PARIS.
- **Monsieur ARGANT Eric**
Concepteur réalisateur confirmé, INFORMATIQUE CDC, PARIS.
- **Monsieur ARMOOGUM Georginarden**
Coursier, MARC GARLAND, PARIS.
- **Madame AUBRY Annie**
Hôtesse de caisse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame AUGER Chantal**
coordinateur qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur AUPY Jean-Luc**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur AUQUIER JEAN-FRANCOIS**
CADRE DE READAPTATION, UGCAMIF UNION GEST CAISS ASSUR MAL,
COUBERT.
- **Madame AUROY Catherine**
Cadre Service Technique et Commercial, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur BABEAU Didier**
Ingénieur démantèlement, ORANO PROJETS SAS, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
- **Madame BAPTISTE Corinne**
Technicienne expert de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS,
PARIS.
- **Monsieur BARBESOL Dominique**
Retraité, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame BARBIER Brigitte**
Gestionnaire contrats, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES,
PARIS.
- **Madame BARDET Brigitte**
Chargée d'administration des ventes, SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A
LOYER MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Monsieur BARRY Eric**
Technicien électroménagiste, ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS, SUCY-EN-BRIE.

- **Madame BARTH Michèle**
Assistante de communication, MCV PAP, BAGNOLET.
- **Monsieur BATREL Jean-Claude**
Agent Air France, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Monsieur BAULEY Thierry**
Technicien Avion, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Madame BAZIN Annie**
Technicien du service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
PARIS.
- **Madame BAZIN Monique**
Secrétaire de direction, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE,
CRÉTEIL.
- **Monsieur BELLANCE Edmond**
Aide laboratoire, INSTITUT PASTEUR, PARIS.
- **Monsieur BELTZUNG Gérard**
Technicien, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
- **Madame BEN DERDOUR Marie Carmen**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame BENICHOU Lynda**
Gradé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame BERAT Andrée**
cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame BERTHE Martine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Monsieur BERTHIER Jean-Marc**
Responsable informatique, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
- **Monsieur BERTRAND Philippe**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame BESSON Claire**
Secrétaire générale, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
- **Madame BESSON Françoise**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame BEZDEK Nelly**
Technicienne de banque, NATIXIS, PARIS.
- **Madame BIENVENU Jeanne-Michèle**
Retraîtée, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame BLANCHARD Corinne**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.

- **Madame BLANCHE Martine**
Assistante de direction, ENGIE INEO SA, PARIS LA DEFENSE.
- **Madame BLECOURT Gertrude**
Manager de la relation client, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CROIX.
- **Monsieur BLOCHET Patrick**
Brancardier, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur BOLLENGIER Bertrand**
Boucher, MONOPRIX SAINT MANDE, SAINT-MANDE.
- **Madame BONHOMME Marie-Hélène**
Employée de banque, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur BONNET Gilles**
Analyste programmeur, CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DES CONGES PAYES, PARIS.
- **Monsieur BOUDOUH Carmelo**
Chef de projet, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame BOUILHAS Corinne**
Assistante de direction marketing, LABORATOIRES INNOTHERA, ARCUEIL.
- **Monsieur BOUILLY Patrick**
Exploitant industriel, RENAULT SAS, CHOISY-LE-ROI.
- **Madame BOUNGO Pierrette**
Gestionnaire d'immeubles, FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS, PARIS.
- **Madame BOUQUARD Pascale**
Responsable de domaine, INFORMATIQUE CDC, PARIS.
- **Monsieur BOURGEOIS Daniel**
Gardien de résidences, ANTIN RESIDENCES, PARIS 18EME.
- **Monsieur BOURGUEIL Philippe**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame BOUTEAUD Colette**
Responsable caisse, VALRYVE, MAISONS-ALFORT.
- **Madame BOUTIN Laurence**
Assistante de direction, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur BRARD Didier**
Informaticien, NXO FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur BRAUD Thierry**
Vendeur, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur BRECHEMIER Bernard**
Responsable d'études R&D Mécaniques, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame BREY Joëlle**
Comptable, CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DES CONGES PAYES, PARIS.

- **Madame BRUN Corinne**
Chargée de maîtrise (projet appui et pilotage support), POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur BRUNIER Didier**
Fraiseur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Madame BUCHE Geneviève**
Assistant technique, SMAMIF, PARIS.
- **Monsieur BUFFEL Brigitte**
cadre bancaire, BANQUE PALATINE, PARIS.
- **Madame BUFFET Martine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur BUSSY Dominique**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame CABRILLAC Bernadette**
directrice ressources humaines, APRIA R.S.A, MONTREUIL.
- **Madame CADIER Catherine**
Assistante, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur CAILTEUX Pascal**
Employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur CANDELLA Philippe**
Chef de chantier électricien, INGIE INEO, COMBS-LA-VILLE.
- **Madame CANTET Corinne Josiane**
Assistante de direction, ANTARGAZ ENERGIES, COURBEVOIE.
- **Madame CAROLLO Dominique**
employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Monsieur CARPEZA Lionel**
Directeur administratif, CE DASSAULT AVIATION, SURESNES.
- **Madame CARRASCO Christine**
chargée de gestion, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame CARRE Sylvie**
GESTIONNAIRE D'EXPLOITATION, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS,
PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur CARRIE Patrick**
Vendeur, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame CAZIN Roseline**
Analyste, AIR FRANCE, ROISSY.
- **Madame CHALHOU Marie Christine**
Technicien d'études, ARTELIA BATIMENT & INDUSTRIE, LA PLAINE SAINT DENIS.
- **Madame CHAMPSEIX Martine**
Cadre en assurances, ALLIANZ VIE, COURBEVOIE.

- **Monsieur CHANCY Albert**
Agent de maîtrise, CENEXI, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame CHANCY Christine**
Chargée de mission, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame CHAPRON Maïte**
Chargé de gestion, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.
- **Monsieur CHARDONNEREAU Patrick**
Employé de banque (technicien de banque), BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Madame CHARROTTON Lydie**
Assistante de direction, THALES LAS FRANCE SAS, RUNGIS.
- **Madame CHASTAGNER Patricia**
Ingénieure de recherche, INSTITUT PASTEUR, PARIS.
- **Madame CHAUMEIL France**
TExpert opérations, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame CHAUVIN Sylvie**
Technicienne de laboratoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur CHENU Dominique**
Responsable qualité sécurité environnement, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur CHERANCE Gilles**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame CHEVALLIER Jocelyne**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame CHEVASSUS MORE Françoise**
Cadre de banque, BPCE, PARIS.
- **Madame CHINEAU Sylvie**
Chargée de projet administratif, INSTITUT FRANCAIS, PARIS.
- **Monsieur CHOULEUR Philippe**
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame CLABAUT Nadine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur CLAUTRIER Pascal**
Chef de projet, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame COENT Nadine**
Informaticienne, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame COLLOT Hélène**
Agent comptable, VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.

- **Monsieur COMBEAU Jean-Louis**
Responsable activité essais, CETIM, SENLIS.
- **Monsieur COULANGE Michel**
Technicien gestion bancaire, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS.
- **Monsieur COURTIN Eric**
Chef de rang, CAFE DE FLORE, PARIS.
- **Madame CRESPEL Chantal**
Chef de Cabine, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur CRETE Didier**
Réceptionnaire cariste, SAMADA, WISSOUS.
- **Madame CRETY-LESAGE Laurence**
Responsable Domaine controle de gestion, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.
- **Monsieur DAHMANE Jamal**
Responsable sécurité des systèmes d'information, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame DANG Thi Quyen Chantal**
Assistante d'achats, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame DA SILVA JOUBERT Lidia**
Cadre technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame DA SILVA Lidia**
Cadre technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame DA SILVA NUNES Zulmira**
Agent de service, ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE, COURBEVOIE.
- **Monsieur DAUPHIN Philippe**
Chef de projet, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame DAUZAC Nadine**
Gestionnaire contrat, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur DEBORD Jacques**
Cadre de banque, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Madame DE JESUS Sylvie**
Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.
- **Monsieur DELAMARRE Patrice**
Chef concierge, ELYSEE GESTION SA, PARIS.
- **Monsieur DELHOMME Jean-Paul**
Cadre, SOCIETE AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
- **Monsieur DELNEVO Thierry**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.

- **Monsieur DENIS Patrice**
Gardien concierge, SOCIETE LAPOSTOLLE SARL, VINCENNES.
- **Madame DENIS Suzy**
Gardiennne-Concierge, SOCIETE LAPOSTOLLE SARL, VINCENNES.
- **Madame DE PINHO Rose**
Gestionnaire entreprises et contrats retraite, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Monsieur DE SIMONE Christian**
Employé de banque, CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, PARIS.
- **Monsieur DESMARAIS Pierre**
Conseiller de vente, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Madame DESMOULINS Sylvie**
Assistant technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame DE SOUSA Maria**
Comptable, REGULATEURS GEORGIN, CHATILLON.
- **Monsieur DEVAUX François**
Ingénieur, GRID SOLUTIONS, MASSY.
- **Monsieur DIARTE Paul**
Projets Manager, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur DI PINTO Michel**
Electricien chef de chantier, INGIE INEO, COMBS-LA-VILLE.
- **Monsieur DONET Jean-Marc**
Analyste, SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUES DES MOYENNES ENTREPRISES, MONTROUGE.
- **Monsieur DONETTI Jean-Marc**
technicien de laboratoire, RHODIA OPERATIONS, AUBERVILLIERS.
- **Madame DOUVALIAN Sibylle**
Chef de bureau, IMM, PARIS.
- **Madame DREVET Agnès**
Retraitée, CARREFOUR CRETEIL SOLEIL, CRETEIL.
- **Monsieur DUCHEMIN Roger**
agent de maîtrise, RENAULT RETAIL GROUP, FRESNES.
- **Monsieur DURAND Frédéric**
Ingénieur de l'industrie agroalimentaire, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur DUSSAUT Philippe**
Ingénieur financier, CNP ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur DUVALEIX Philippe**
cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur ELGOUALCH Patrick**
Technicien d'atelier, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame EMBOULE Florentine**
agent administratif, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur ESCRIVANT Pierre**
Cadre de banque, CREDIT DU NORD, LILLE.
- **Monsieur FARGES Didier**
Conseiller juridique, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame FAUCON Véronique**
Réfèrent technique de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame FAURE Christiane**
Ingénieur, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur FAUVART Pascal**
Inspecteur, ALPHATEST(GROUPE SGS), ORSAY.
- **Madame FERREIRA Maria**
Technicienne achats/Bud/Ordonnancement QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame FERREIRA Maria**
Technicien Achats/Bud/Ordonnancement, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur FERRIER Pierre**
Retraité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame FEVRE Corinne**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTROUGE.
- **Monsieur FIQUET Gilles**
Ajusteur, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
- **Madame FLAD Heidemarie**
directrice de projets, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
- **Madame FLOREANI Rose-Marie**
chef d'aprtement marchandises générales, MONOPRIX DRANCY, DRANCY.
- **Monsieur FORNETRAN Jean-Michel**
Chargé de projets, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame FOULON Fabienne**
Agent administratif, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.
- **Monsieur FROISSARD Jean-Pierre**
Ingénieur cadre, SANOFI, VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur FUSARO Aldo**
Cadre technique aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur GABORIT Laurent**
Electricien, INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY.

- **Madame GAGNEPAIN-CHAVANNE Danièle**
Superviseur, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur GAILLARD Pierre**
cadre de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.
- **Monsieur GALLAIS Pascal**
Cadre administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES,
VERSAILLES.
- **Madame GAMEIRO Dina**
Employée de salle, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, PARIS.
- **Monsieur GARCIA GONZALEZ Jean**
Agent de maîtrise montage, TRIUMPH CONTROLS FRANCE SAS, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame GARMENDIA Marie**
Responsable management risque et communication, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES,
ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Monsieur GARRET Pascal**
Cadre administratif, EIFFAGE, FERRIERES-EN-BRIE.
- **Madame GATHU Agnès**
Chargée du développement social, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE
COMPLEMENTAIRE, PARIS.
- **Madame GAUDUCHEAU Bernadette**
Comptable, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Monsieur GEMEHL Christian**
Comptable, UNIBAIL MANAGEMENT, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame GENTY Sylvie**
Gestionnaire base de données, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame GHAZARIAN Christine**
Comptable, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur GIACALONE Giovanni**
Ajusteur monteur, ETABLISSEMENTS CATU, BAGNEUX.
- **Madame GIAMMUGNAI Véronique**
Approvisionnementneuse, 44 GALERIES LAFAYETTE - 44 GL, PARIS.
- **Madame GIANFERMI Claudine**
Comptable, ASSOCIATION ETAI, VILLEJUIF.
- **Monsieur GICQUEL Daniel**
Cadre méthodes Montage, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame GILBERT Catherine**
Attachée de direction, ROCKWOOL FRANCE SAS, PARIS.
- **Monsieur GIULIANI René**
Chauffeur VL, LES COCCINELLES, IVRY-SUR-SEINE.

- **Madame GOFFIN Evelyne**
Agent administratif et commercial, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.
- **Monsieur GOLDSZMID Henri**
Responsable propositions, THALES GLOBAL SERVICES SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur GONTHIER Philippe**
Directeur d'agence, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame GOTLIBOVSKY Christine**
assistante technique R et D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame GRILLE Elisabeth**
Employée banque, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Madame GRIMAUT Catherine**
Agent de maîtrise, ASS PREVOYANCE GENERAL INTERPROF SALARIE, VINCENNES.
- **Madame GROS Nadège**
Employée, AXA France IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur GROULT Richard**
Cadre de direction, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur GROZ Emmanuel**
Cadre supérieure d'assurances, CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA, PARIS.
- **Monsieur GUAY Bertrand**
Reporter photographe, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.
- **Madame GUERIN Marline**
Gestionnaire de portefeuille, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
- **Madame GUERLOT Béatrice**
Chargée de mission, POLE EMPLOI, PARIS.
- **Madame GUEVEL Dominique**
Retraitée de l'industrie pharmaceutique, LABORATOIRES SEPTODONT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame GUICHARD Nicolette**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur GUIDAL Béatrice**
Agent de soins, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.
- **Madame GUIDICI Laurence**
Responsable inspection technique assurances, MMA IARD, LE MANS.
- **Monsieur GUILLIOMET Pierre**
Chef d'équipe, BOLLORE LOGISTIC, RUNGIS.
- **Madame GYONNET Marie Claire**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.

- **Monsieur HADJERAS Hamoune**
Electrotechnicien, S.A.S. LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE, MARNE-LA-VALLEE.
- **Monsieur HAMMAD Fatiha**
Responsable recouvrement, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Monsieur HANIQUAUT Philippe**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur HANNOTIN Christian**
Délégué, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Monsieur HARDY Stéphane**
Magasinier, COMPAGNIE HOBART SA, CROISSY-BEAUBOURG.
- **Monsieur HERMOSO PEREZ Juan**
Technicien production, THALES AVS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame HERPE Mireille**
Référént de technique du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur HEURTELOUP Alain**
Ajusteur monteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MAGNY-LES-HAMEAUX.
- **Madame HEUZE Martine**
Acheteur, JTEKT HPI, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE.
- **Madame HILDERAL Christine**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, PARIS.
- **Madame HOMBERT Isabelle**
Chargée d'étude informatique, SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame HONG Armande**
Comptable 3ème échelon, GROUPAMA IMMOBILIER, NANTERRE.
- **Monsieur HURLLOT Eric**
Informaticien, HSBC FRANCE, COURBEVOIE.
- **Madame HURON Marie-Christine**
Comptable, PRIMEUROPE, RUNGIS.
- **Madame IACONELLI Anna**
Assistante de direction, CIE REGIALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, PARIS.
- **Monsieur INIESTA Jean-pierre**
Directeur de Mission, Cabinet PLANCHENAUT, PARIS.
- **Madame ISRAEL Françoise**
Responsable de centre - Manager de proximité, CIAMT, PARIS.
- **Madame JAFFEUX Chantal**
Chargée de PMO, ASS DE MOYENS KLESIA, MONTREUIL.

- **Monsieur JAOUEN Didier**
Gestionnaire logistique, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame JERONNE Annie**
Contrôleur CPAM Paris, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur JIMENEZ José**
Technicien de production, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.
- **Monsieur JOUANNIC Eric**
Agent de maintenance du matériel, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame JOUSSELIN Isabelle**
Gestion de retraite, PRO BTP, CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur JOUVE Bernard**
Agent de production P3, AD TAF TRAITEMENTS THERMIQUES, GENNEVILLIERS.
- **Madame JUERY Nadine**
Responsable département de recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur KARON Pascal**
technicien methodes, Smurfi Kappa France, ETAMPES.
- **Madame KHODJA Yamina**
Référénte trouble muasculo squelettique, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Monsieur KINZELIN Dominique**
Responsable d'activité logistique, AUCHAN HYPERMARCHES LOGISTIQUE, SERRIS.
- **Madame KOIRANSKY Anne**
Agent administratif, FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, PARIS.
- **Madame KUSCHMANN Evelyne**
Responsable mise en location, SEMISE, VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LABUSSIÈRE Serge**
Coordinateur logistique, ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
- **Madame LAFAY Christine**
Profeseur, I F P A S S, LA DEFENSE.
- **Monsieur LAISNE Jean-Luc**
Ajusteur, THALES AVS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame LALIERE Claudine**
Manager comptabilité fournisseurs, CHANEL, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame LAMANT CORINNE Corinne**
Assistante RH, TRANSGOURMET OPERATIONS, VALENTON.
- **Madame LANGS Aline**
Assistante RH, JACOBS DOUWE EGBERTS FR SAS, PARIS.
- **Monsieur LARGUIER Gérard**
Chef de departementa pilotage, POLE EMPLOI, MONTREUIL.

- **Madame LAVAL Michele**
Technicienne administrative, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur LAVA Marc**
Gestionnaire flux, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.
- **Monsieur LAVERRIERE Philippe**
Agent banque de France, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LAVIGNE Francine**
Chargée de gestion administrative, EAU DE PARIS, PARIS.
- **Madame LEBLOND Murielle**
Comptable paie, SARL VALTRANS, VALENTON.
- **Madame LEBON Patricia**
Comptable trésorier, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame LE CAER Corinne**
Ingénieur sécurité, SANOFI-AVENTIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LECLERC Sylvie**
coordinatrice sécurité, L'OREAL LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame LE CORRE Nelly**
IDE, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur LECOULES Thierry**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur LE GAC Jean-Louis**
Directeur service clients, EXELA TECHNOLOGIES, NOISIEL.
- **Monsieur LE GOFF Loïc**
Agent technicien d'atelier, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
- **Madame LE LEVE Claire**
Assistante sociale - responsable de secteur, ASS INT CTRE MED SOCIAUX REG ILE FRANCE, SURESNES.
- **Madame LE LUC Véronique**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LEMARQUAND Christiane**
assistant technique, DRSM, PARIS.
- **Madame LERGLANTIER Corinne**
Cadre d'assurance, ALLIANZ I.A.R.D., PUTEAUX.
- **Madame LESEC Pascale**
Assureur, ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE, PUTEAUX.
- **Monsieur LESTRADE CARBONEL Georges**
Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS.

- **Madame LE TALLEC Betty**
Assistante comptable, LAPEYRE SERVICES, AUBERVILLIERS.
- **Madame LEVALLARD Annie**
responsable, AUCHAN HYPERMARCHES LOGISTIQUE, SERRIS.
- **Monsieur LEVEQUE Didier Roger**
Monteur de Tubes, THALÈS AVS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur LEVEQUE Marc**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur LEVRIEN Laurent**
Responsable d'équipe, ENEDIS, COURBEVOIE.
- **Madame LEVY Martine**
Chargée de gestion, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LEYTON Purification**
Responsable formation, ENTERPRISE HOLDINGS FRANCE, PARIS.
- **Madame LIENARD Joëlle**
Assistante export, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Monsieur LIERRE Georges**
Service manager, BNP PARIBAS, PARIS.
- **Madame LINCY Marie Noëlle**
Gestionnaire de portefeuilles, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame LITSCHI Sylvie**
Agent banque de France, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Madame LOLLIA Marie-Line**
technicien GED QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame LOTTIER Catherine**
Attachée juridique, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame LOUIS Angelina**
Employée assurances, ALLIANZ I.A.R.D., COURBEVOIE.
- **Madame LOUISON Ghislaine**
Technicienne experte relation courrier, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Madame LOZACH Patricia**
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
- **Madame MACHART Colette**
Assistante de direction, BACARDI-MARTINI FRANCE, SAINT-OUEN.
- **Monsieur MAHMOUDI Mohamed**
Contremaître, REGIE DU CHAUFFAGE URBAIN, FONTENAY-SOUS-BOIS.

- **Madame MAINGARD Christiane**
Souscripteur assurances entreprise, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur MALHERBE Denis**
Ajusteur monteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MAGNY-LES-HAMEAUX.
- **Monsieur MANIN Pascal**
Employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame MARAT Véronique**
Chargée de financements, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur MARBOEUF Jacques**
Directeur d'Etablissement, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MARCOALDI Marie**
Vendeuse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame MARIANNIE Marie-Christine**
Secrétaire-Assistante, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur MARIE Bruno**
Chef de projets et d'études, DEFTA SERVICE, CHESSY.
- **Madame MARIE-FRANCIETTE Yannick**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame MARRONCLES Alain**
New business development, SA LINDAL FRANCE, VAL DE BRIEY.
- **Madame MARTEAU Evelyne**
Réfèrent technique Vérification, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur MARTEIL Jean-François**
Informaticien, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur MARTEL Pascal**
Technicien Conseil qualité supérieure, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL
DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Monsieur MARTIN Alain**
Manager stratégique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE,
CRÉTEIL.
- **Madame MARTIN Anne-Marie**
Assistante de direction générale, UFIFRANCE GESTION, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur MARTINEZ Didier**
Opérateur sureté, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Monsieur MARTINEZ Eric**
Ingénieur, VEOLIA ENVIRONNEMENT, AUBERVILLIERS.
- **Monsieur MARTINS DIAS Ildio**
Conducteur d'engin, REP VEOLIA, BOUQUEVAL.

- **Monsieur MASSARO Antonio**
Retraite fonction publique, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, CRÉTEIL.
- **Monsieur MATA Gilles**
Responsable d'exploitation, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur MATA GUTIERREZ Gilles**
Responsable d'exploitation, AXA FRANCE VIE, NANTERRE.
- **Madame MATTEI Marie-Christine**
Chargée de réglemets rc médicale, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur MAURIAC Guy**
Chef de projet informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
- **Madame MAZOUZI PATRICIA Patricia**
Chargée de service caisse accueil, MONOPRIX JOINVILLE, JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur MENETRIER LUC**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Madame MEREUX Sylvie**
directrice agence, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur MERZAKI Miloud**
Vendeur, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur MIGNERON Thierry**
Agent de maîtrise, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Madame MOCQUART Anne**
Analyste informaticienne, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, MONTROUGE.
- **Madame MOINEAU Dominique**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur MONCERE Serge**
acheteur prestations intellectuelles et services informatiques, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
- **Madame MOUGEOLLE Marie**
Assistante de direction, VINCI, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur MOUTTOUCOMARASSAMY Ravi**
Cadre Service Technique et Commercial, BRED, PARIS 12EME.
- **Madame NACCACHE Jacqueline**
employée de banque, BPCE, CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame NETH Françoise**
Assistante de recherche, GUERBET, VILLEPINTE.
- **Madame NIKLASZEWSKI Elisabeth**
Responsable pôle comptabilité générale, SOLOCAL SA, BOULOGNE BILLANCOURT.

- **Madame NOEL Laure**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur NOWACK Patrice**
Technicien, ERIGERE, PARIS.
- **Monsieur NUSSBAUMER Etienne**
Ingénieur, MITEK INDUSTRIES SAS, CRÉTEIL.
- **Madame ORESVE Sylviane**
Gardienne immeuble, VALOPHIS HABITAT, CRETEIL.
- **Madame OUVRADOU Michèle**
Responsable applicatif, SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
- **Monsieur OVIDE Pascal**
VRP, MOULINS DUDEE, GRON.
- **Madame PARENT Mariello**
Assistante de direction, COMITE ENTREPRISE R A T P, BAGNOLET.
- **Monsieur PASCOLO Serge**
Intégrateur d'application en informatique, CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, PARIS.
- **Madame PENE Michèle**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
- **Monsieur PENTIER Guy**
Technicien sup méthode, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Madame PERINELLE Annick**
Employée de banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.
- **Madame PERNET ROSE MARIE Rose Marie**
Secrétaire, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Monsieur PERON Daniel**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame PETIT Dominique**
Technicienne conseil PF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, CRÉTEIL.
- **Madame PETIT Josette**
Acheteur, VEOLIA WATER STI, SAINT-MAURICE.
- **Monsieur PEUGNEZ Philippe**
Responsable technique, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, FONTENAY-AUX-ROSES.
- **Madame PEUREAU Josiane**
Employée banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
- **Madame PHARISIEN Gisèle**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, CRÉTEIL.

- **Madame PIARD Dominique**
Assistante gestionnaire de portefeuille, LFB BIOMEDICAMENTS, LES ULIS.
- **Madame PICAT VALERIE Valerie**
Analyste Crédit, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, PARIS.
- **Monsieur PLARD Michel**
Gérant de restauration collective, CENTRE D'EXPERTISES ELIOR RC FRANCE,
PUTEAUX.
- **Madame PLAS Catherine**
technicien de laboratoire, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Monsieur PLATON Gilbert**
Chef pâtissier, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT.
- **Monsieur POCHON Patrick**
Magasinier vendeur, COUDERT-BAZIN, MONTREUIL.
- **Madame POISSON Annick**
Technicien de laboratoire, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur POITOUX Benoit**
Dessinateur projeteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame POTHET Viviane**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur POTHRON Patrick**
Ingénieur commercial, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
- **Monsieur POUJADES Gérard**
cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON.
- **Monsieur PRADELS PHILIPPE Philippe**
Responsable gestion technique et service, SOCIETE AIR FRANCE, PARAY VIEILLE
POSTE.
- **Monsieur PREVOST Marc**
Directeur commercial export, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES,
PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame QUIROS Ghyslaine**
technicien GED QS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE,
CRÉTEIL.
- **Monsieur RECUERO Gilles**
Technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur REMUS Christian**
Ingénieur, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS 16E
ARRONDISSEMENT.
- **Madame RENAUD Catherine**
Employée d'assurance, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.

- **Madame RICHER Françoise**
Directeur ressources humaines, G.P.S.A., PARIS.
- **Monsieur RICOU Norbert**
Ingénieur chef de section étude, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
- **Monsieur RIGAL Jean-Pierre**
Assureur, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
- **Monsieur RIGEASSE Pascal**
concepteur de solutions informatiques, ALLIANZ INFORMATIQUE, PUTEAUX.
- **Madame RIQUIER Catherine**
Technicien d'exploitation, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
- **Monsieur ROBERT Philippe**
Cadre marketing, CREDIT AGRICOLE SA, MONTROUGE.
- **Monsieur ROBIN Mireille**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN, PARIS.
- **Monsieur ROBIN Xavier**
CHARGE D'AFFAIRE, ENDEL, VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame ROUSSELOT Marie-Pierre**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE PARIS, PARIS.
- **Madame ROYON Isabelle**
Technicien, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
- **Madame SALIGOT Catherine**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame SALVATORE Marie-Claude**
Assistante commerciale, GEODIF, PARIS.
- **Madame SANCHEZ Claire**
Chef de cuisine, COMITE ENTREPRISE R A T P, BAGNOLET.
- **Madame SAUVAGE Laurence**
Retraitée au 01/04/12020, KLESIA, PARIS 17EME.
- **Monsieur SCHMITZ Francis**
Adjoint délégué, UGECAMIF ITEP LE COTEAU, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame SCHNEIDER Christine**
Gestionnaire ADP, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.
- **Madame SCHUSSLER Marilyne**
Responsable espace emploi, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Monsieur SEGARRA Jacques**
Employe, SOLUMAT ILE DE FRANCE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.
- **Madame SESSI Sylvie**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.

- **Madame SIAUD Isabelle**
Responsable organisation, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
- **Madame SIAUVE Claudine**
Retraitée des assurances, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.
- **Monsieur SIAUVE Patrick**
Technicien Indexation, AXA FRANCE IARD, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame SIFFLET Annick**
Responsable de groupe, ASS DE MOYENS KLESIA, PARIS.
- **Madame SIMONIN Mireille**
Conseiller Technique, CAISSE D'ALLOCAT FAMIL SEINE-SAINT-DENIS, ROSNY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur SLIM Abdallah**
Directeur d'agence pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
- **Monsieur SMIETANA Albert**
Commercial, NESTLE FRANCE, NOISIEL.
- **Monsieur SUEUR Pierre**
Responsable produit, ALFAGOMMA FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur TAPIA Philippe**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame TARAKI Zina**
Educatrice spécialisée, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame TARAVEL Martine**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Monsieur TAVANI Jean-Marc**
Technicien aéronautique, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.
- **Monsieur TCHAO Philippe**
Cadre de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
- **Madame TERRONI Joséphine**
Assistante technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, PARIS.
- **Madame THENARD Isabelle**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur THONG Stéphane**
Graveur, THOM GROUP, PARIS.
- **Madame THUAULT Michèle**
cadre de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX.
- **Madame TKACZ Mariline**
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
- **Madame TOUAIBI Corinne**
Hôtesse de caisse, BHV EXPLOITATION, PARIS.

- **Monsieur TOUZET Christian**
Directeur achat adjoint, ESPACE HAMELIN, CENTRE D'AFFAIRES & SERVICES, PARIS
16E ARRONDISSEMENT.
- **Monsieur TRAN Han**
Electricien, SNEF, MARSEILLE.
- **Monsieur TURPIN Thierry**
Chaudronnier - soudeur, JOULIN AERO DISTRIBUTION, ÉTAMPES.
- **Monsieur VAILLANT Jean-Pierre**
Technicien supérieur qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, RÉAU.
- **Madame VANDECASTEELE Christine**
Responsable d'action sociale, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE
SEINE, NANTERRE.
- **Monsieur VAN DEN BESSELAAR Pascal**
Technicien de sécurité, URSSAF ILE DE FRANCE, MONTREUIL.
- **Madame VAN DE STEENE Christine**
Chef de projet, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
- **Madame VANTREPOTTE Christine**
Réfèrent technique hospitalier, AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS 19EME.
- **Madame VAUTRIN Yannick**
Hôtesse de caisse, BHV EXPLOITATION, PARIS.
- **Madame VELOSO Maria**
Employée commerciale, MONOPRIX LOSSERAND, PARIS.
- **Monsieur VERNIER Jérôme**
Chargé de communication, BRED, PARIS 12EME.
- **Monsieur VIEIRA Pedro**
Carrossier, JPO AUTOMOBILES, VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame VIENNE Sophie**
Responsable de service, CNAMTS, PARIS.
- **Madame VIGIER Catherine**
Assistante commerciale, R.D.M MARKETING FRANCE, SAINT-DENIS.
- **Madame VILLEMAIN Brigitte**
Agent de service maison de retraite, Fondation de Rothschild, PARIS.
- **Madame WATIEZ Patricia**
vendeuse en parfumerie, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame WILLIAM Nadia**
charcutière fromage, GEANT CASINO MASSENA, PARIS.
- **Madame WINCKLER Sophie**
Cadre administratif, ESSILOR INTERNATIONAL, CRÉTEIL.

- **Monsieur WRIGHT Anthony**

agent d'identification de la personne, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL
DE MARNE, CRÉTEIL.

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 15/07/2020

Le Préfet

Raymond LE DEUN

A R R E T E N°2020/1830

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABATAN Jean-Marc**
Aide-Soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame ABSI Saloua**
Rédacteur, COMMUNE DE ST DENIS.
- **Monsieur ACTIS DATO Cédric**
Animateur, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame ADEN-CRINON Michèle**
Cadre de santé 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur AFONSO Sergio**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur AGREBI Khaled**
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur AIT-SALAH Ali**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.

- **Madame ALBARET Marie-Josée**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur ALIK Larbi**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur ALLAHRAKHA Nijaraly**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur ALMEIDA Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur ALOUI Abdesslem**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame ALVES Teresa**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur AMROUN Mourad**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame ARIAS Amina**
Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame ATTAF Mimouna**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur AWHANSOU Enagbo**
Infirmier en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER GENERAL.
- **Madame BAJOC Patricia**
Ouvrier principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame BALMY Tenard**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame BANCE Léontine**
Adjoint technique territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BARD Alain**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame BARD Fabienne**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame BARSAMIAN Chantal**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame BASCLE Agnès**
Redacteur / Responsable administratif et financier, Mairie de Joinville-le-Pont.
- **Monsieur BAUDET Gilles**
Adjoint technique de 2ème classe, COMMUNE DE THIAIS.
- **Madame BAUDUIN Gwénola**
Infirmière de classe supérieure, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Monsieur BELALA Bouabdallah**
Adjoint technique principal de 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur BELLAHCENE Said**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.

- **Monsieur BELLANCE Frédéric**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame BELON Martine**
Medecin spécialiste cms, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame BENABDELOUHAB Nadia**
Adjoint du patrimoine 1ère classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur BENARBIA Lakhdar**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame BENMEDJKOUNE Malika**
Aide-Soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame BENTAYEB Houria**
Assistant socio-educatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BERASON Dolfus**
Inspecteur chef de sécurité, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur BERCHOUX Richard**
Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame BERROU Patricia**
Attaché conservation patrimoine, Mairie de Villejuif.
- **Monsieur BERTHY Richard**
Educateur APS pal 1ère classe, COMMUNE DES ULIS.
- **Madame BERTRAND Sylvie**
Adjoint technique principal 1ere classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BEUCHER Pascal**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur BIAUX Frederick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame BIENVENU Vanina**
Attaché territorial principal titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur BIERRY Arnaud**
Adjoint patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur BIKA Mickael**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame BILDIK Safiyé**
Adjoint administratif, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame BISSON Christelle**
Brigadier - chef principal, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame BLOUIN Alexandrine**
Agente spécialisée des écoles maternelles 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur BONAMY David**
Agent de maitrise titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BONGIBAUT Stéphane**
Contrôleur, VILLE DE PARIS.

- **Madame BONNIN Annie**
Adjoint administratif territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur BOUCAUD Jimmy**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur BOUCHE Alain**
Agent de maitrise principal, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur BOUHASSOUNE Ahmed**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOULANOUAR Meriem**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur BOURQUIN Alain**
Agent de maitrise, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame BOUZERE Marie-Line**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame BOYER Nadège**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS.
- **Madame BREBION Anne-Sophie**
Adjoint animation principal 2ème classe, Mairie de Villejuif.
- **Madame BRIEND Brigitte**
ide ucaa, CHI André GREGOIRE.
- **Monsieur BROUSSILLON Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame BRUN Corinne**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame BULIK Annie**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur CABON Arnaud**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame CABRAL DA CRUZ Carlita**
Adjoint d'animation 1ère classe, COMMUNE DE GENTILLY.
- **Madame CADET Prisca Eugénie**
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame CAMPOURCY Marie-Dominique**
Attaché, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame CARIOU Armelle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN.
- **Madame CARPENTIER Jeanne**
Attaché principal et DGA 20000 à 40000 habitants, COMMUNE DE THIAIS.
- **Madame CARRILLO Josette**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur CARVALHOS Jean-Marc**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.

- **Madame CESARION Patricia**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame CHADET Agnès**
Adjoint technique principal de 1er classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur CHAIBI Lahouari**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur CHALONS Cyril**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame CHAMPIGNY Martine**
Agente technique des écoles principal 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame CHARLOSSE Marie-Josée**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur CHAU Chanrithy**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur CHERFAOUI Nasser**
Animateur territorial principal de 1ère classe iulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame CHERGUI-REVEL Karima**
Aide-soignante, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame CHESNAIS Christine**
Cadre de santé, HÔPITAL AVICENNE.
- **Monsieur CHEVIGNAC Lucien**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur CHICOISNE Joël**
Adjoint technique, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur CHIKHAOUI Eddy**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur CHOUATRA Laurent**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame CHOVINO Corinne**
Auxiliaire de périculture, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame COSTE Françoise**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame COUIC Claire**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur COUPAYE Frédéric**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame COUREUX Isabelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur COURTAY Hervé**
Eboueur de classe supérieur, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur COUTURIER Philippe**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.

- **Madame CROZET Nathalie**
Educatrice de jeunes enfants, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame DAHMANI Laurence**
Auxiliaire de Puériculture Principale de 1er classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame DALAIZE Marie-Agnès**
Rédacteur, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DA SILVA PEREIRA TEIXEIRA Maria**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTREUIL.
- **Madame DAURIAC Véronique**
A.C.H cl normale, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame DAUSSIN Corine**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame DE CASTEL Frédéric**
Adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur DECK Thierry**
Adjoint technique, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame DECORDE Danielle**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame DE FREITAS ORNELAS Marie-Grâce**
Adjoint technique, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame DELACROIX Jolanta**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur DE LAURE Justin**
Attaché, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DELBARRE Linda**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame DELILLE Laurence**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE STAINS.
- **Madame DELMAS Marie-Chantal**
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur DERNBACH René**
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame DERUELLE Carole**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame DESBONNES Romaine**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur DESFOSSEZ Didier**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DESPRES Claire**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DESTRAC Nathalie**
Assistante médicale administrative classe normale, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.

- **Monsieur DETAUX Stéphane**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame D'HOOGHE Céline**
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur DIARRA Modibo**
Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DIVAY Fabienne**
Adjoint administratif 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Monsieur DJEMAH Serge**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame DOMINGOS Josèlene Laure**
Agente spécialisée des écoles maternelles principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame DORDOIGNE Anne-Marie**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Monsieur DORE Benjamin**
Animateur des administrations parisiennes de classe normale, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur DOS SANTOS Serge**
Technicien, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame DRUESNE Cindy**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur DUCROCQ Christian-Alexandre**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame DUHAY Fabienne**
Agent social principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame DUMOULIN Dominique**
Ingénieure principale, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Madame DUNOYER Lucette**
Rédacteur, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame DUPONT Florence**
Manipulatrice en radiologie, CHI André GREGOIRE.
- **Monsieur ECKHARTER Franck**
Rédacteur territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame EGRON Christine**
Inf classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame ESNAULT Anita**
Adjoint technique principal de 2ème classe, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Madame ESPUNA Sophie**
Attaché principal titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame FAHRASMANE Guylène**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.

- **Monsieur FALCHI Philippe**
Agent de surveillance de Paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame FANFALONE Sophie**
Adjoint administratif, Mairie de Villejuif.
- **Monsieur FASSEAU Jean-Luc**
Chef d'équipe conducteur automobile principal, VILLE DE PARIS.
- **Madame FAZER Etienne**
Agent spécialisée des écoles maternelles principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame FERREIRA Elisabeth**
Aide-Soignante, GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE.
- **Monsieur FERREIRA Jacques**
Adjoint technique pal 2 cl, COMMUNE DE PUTEAUX.
- **Madame FIORETTI Sylviane**
Assistant de conservation principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame FLAMANT Gillian**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Madame FLAMBART Emmanuelle**
Technicien paramédical classe supérieure, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame FLEURIDAS Isabelle**
Infirmière gros soins gx hors classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame FOURMENTRAUX Christine**
Adjoint technique principal de 2ème classe terr titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur FRACHOT Armand**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur FRALIN Bruno**
Adjoint territorial patrimoine, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame FROELIGER Chantal**
Adjoint administratif 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE.
- **Madame GABON Gisèle**
Agent technique des écoles principal 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur GALLAND Dominique**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame GALOPIN Céline**
Assistante de service social, ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD.
- **Monsieur GANFOUDI Mosbah**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame GARCON Isabelle**
Psychologue, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN.
- **Madame GAUDREMEAU Aline**
Agent d'accueil et de surveillance principal de 2e classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur GAUDRY Franck**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.

- **Madame GAUTHIER Christine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame GAVELLE Isabelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame GBADAMASSI Latifatou**
adjoint administratif, COMMUNE DE GENTILLY.
- **Monsieur GENICHON Michel**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame GENOT Rose**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame GENTEUIL Marie-Line**
Adjoint tchique territorial principal 2e classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur GHEDDOUCHE Ali**
Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame GIBIER Aurore**
Adjoint d'animation principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Monsieur GIFFAUT Fabrice**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame GONZALEZ Dominique**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur GRISS Thierry**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame GUERARD Sylvie**
Agent social principal de 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Monsieur GUICHERON François**
Ajoint technique territorial principal 1ère classe, COLLEGE DULCIE SEPTEMBER.
- **Monsieur GUILLAUMET François**
Adjoint technique principal de 1er classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur GUILMAIN Sébastien**
Adjoint technique principal de 2ème classe Jardinier, VILLE DE PARIS.
- **Madame HAMID Aïcha**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame HANAIZI Farida**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur HARCHAOUI Abdellah**
Adjoint d'animation territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur HARION Gilles**
Adjoint technique territorial 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur HECQUET Alain**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur HERMET Sébastien**
Agent de maîtrise principal, PLAINE COMMUNE.

- **Madame HERNANDO Sandie**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame HOLLE Karine**
Ingénieur principal, PLAINE COMMUNE.
- **Madame HOTTIN Stéphanie**
Agent social principal 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS.
- **Madame HUBERT Stéphanie**
Assistant socio-éducatif 1ère classe territorial, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame HUE Sandrine**
Adjoint technique ter titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur HYVERT Bruno**
Chef d'équipe conducteur automobile principal, VILLE DE PARIS.
- **Madame IGOUT Doris**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur IMBERN Fabien**
Rédacteur territorial principal, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame IMBERT Sandrine**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame ISSAAD Safia**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE MONTREUIL.
- **Madame JAUVERT Laurence**
Educatrice de jeunes enfants, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur JEAN-ALPHONSE Etienne**
Chef d'exploitation, VILLE DE PARIS.
- **Madame JEANVILLE Jacqueline**
Rédacteur principal 1er classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame JOLY Anne-Marie**
Educatrice de jeunes enfants classe exceptionnelle de la ville de Paris, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame JOSEPH Katia**
Auxiliaire de puériculture et de soins principaux de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame JOTCHE DIT BARON Elise**
Agent spécialisée des écoles maternelles de 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame JUBENOT Rose Marie**
Infirmière, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur KADI Taieb**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame KAMIWAKO Amélie**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame KANOUTE Abibatou**
Adjoint administratif 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.

- **Madame KETTOU Rachida**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur KHERMOUCHE Bernard**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame KHIEN-TAN Marianne**
Attaché principal d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS.
- **Madame KOBYLKO Nelly**
Infirmière psychiatre classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL.
- **Monsieur KORDJANI Abdelkader**
Technicien principal, SIAAP.
- **Madame KRUMEICH Cécile**
Adjoint technique principal de 2ème classe Titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame KUKOVSKI Violeta**
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Villejuif.
- **Madame LABARDE-BOIS Pascale**
Animatrice des administrations parisiennes de 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame LABARRE Ludivine**
Animateur, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame LAFON Sylvie**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame LAHMAHOMED Danielle**
Adjoint technique, Mairie de Montrouge.
- **Monsieur LAJMI EL GREOUI Abdeljalil**
Adjoint administratif territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame LALOT Audrey**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame LANCLAS Paule Hélène**
Auxiliaire de puériculture et de soins de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame LANDOUER Monique**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur LANGOT Stéphane**
Agent de maîtrise titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur LASSU Ange-Marie**
Agent de maîtrise, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame LAUNAY Lucile**
Adj admin principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame LAVIGNE Sandra**
Animateur principal 1ère classe, Mairie de Cachan.
- **Madame LAYADI Ammar**
Inf SG (DE) 1er grade, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.

- **Monsieur LEBEAU Pascale**
Agent contractuel de catégorie A, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur LEBEL Christophe**
Adjoint technique, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur LECLERC Pascal**
Adjoint technique Principal de 2ème classe/ Agent d'entretien de la voie publique, Mairie de Joinville-le-Pont.
- **Monsieur LEDANGE Joachim**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame LE GAD Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2e classe, COMMUNE DE THIAIS.
- **Monsieur LEGREZY Jean-Raymond**
Adjoint technique principal de 2ème classe, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Monsieur LEGRUSLEY Thierry**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur LEGUET Thierry**
Eboueur principal de classe supérieur, VILLE DE PARIS.
- **Madame LELIEVRE Corinne**
ATSEM principal 2ème classe, Mairie de Cachan.
- **Madame LELLOUCHE Geneviève**
assistant socio éducatif principal, VILLE DE PARIS.
- **Madame LELONG Marilyne**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame LEMERLE Isabelle**
Rédacteur titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur LEMOINE Etienne**
Professeur de piano, COMMUNE D ARGENTEUIL.
- **Madame LENG Prasoeur**
Auxiliaire de puériculture et de soins principaux de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame LEPLEUX Corine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe terr titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame LEQUET Odile**
Psychologue territorial hors classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame LESAGE Danielle**
Dieteticienne classe supérieure, HÔPITAL LARIBOSIÈRE - FERNAND-WIDAL.
- **Monsieur LE TENO Cyrille**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame LEVILLAIN Christelle**
Adjoint technique principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur LEYTON MORENO Léonel**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.

- **Madame LIPCHITZ Hélène**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur LOISEAU Daniel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame LOPEZ Monique**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame LOUNGUIDY Christiane**
Agent technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur MACE Eric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame MADANI Carima**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame MADELENAT Sylvie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur MAGNY Olivier**
Animateur territorial principal 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame MAHUT Frédérique**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame MAINGE Chantal**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame MALAJ Victoria**
Adjoint technique principal de 2ème classe terr titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame MANZEH Florence**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame MARAIS Christiane**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur MARANINCHI Laurent**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame MARCELIN-GABRIEL Sandra**
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame MARMANDE Stéphanie**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Monsieur MARNE Gustave**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame MARTINET Karine**
Educateur jeunes enfants 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur MARTINS Ataïde**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Monsieur MASKY Driss**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D ORLY.

- **Monsieur MASSONET Jean-Michel**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur MATHIEUX Guillaume**
Adjoint administratif principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame MAZELIER Maryse**
adjoint technique principal 2ème classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS.
- **Madame MAZRANI Sylvie**
Adjoint technique territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame MBII MBII Rachel**
Agent restauration, CHI André GREGOIRE.
- **Monsieur MEBAREK Mehdy**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame MECELLEM Kheira**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame MENARDEAU Patricia**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur MENARD Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Madame MENEZ Muriel**
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame MERCIER Lydia**
Animateur des administrations parisiennes, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur MESSACI Boukalfa**
Adjoint d'animation, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur MEYER Patrick**
Adjoint technique territorial 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame MEZIANE Dalila**
Agent social principal 1ère classe, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame MEZIANE Isabelle**
Rédacteur, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE.
- **Madame MICHAUD Agnès**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur MICHAU Stéphane**
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame MILLON Rachida**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame MIMECHE Saliha**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame MODESTE Marie**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.

- **Monsieur MOHANDIZ Boumediene**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE THIAIS.
- **Madame MORDAQUE-OUDET Sandrine**
Attaché d'administration parisienne, VILLE DE PARIS.
- **Madame MORVAN Isabelle**
Auxiliaire de puériculture 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur MOUNIEN Arsene**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur MOURADIAN Sahin**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame MUHADRI Seljvete**
Adjoint technique principal de 2ème classe terr titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur MUSCAT Paul**
Agent de maîtrise territorial titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame NASRI Yamina**
Attaché principal, SIAAP.
- **Madame NATCHEZ Lilia**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame NERIS Pascale**
puer cs Param, Hôpital Robert DEBRÉ.
- **Madame NEROVIQUE Parfaite**
Adjoint technique, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame NESSAUR Norlinda**
Agent social, COMMUNE D ORLY.
- **Madame NGUYEN Patricia**
AMA classe supérieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur NGUYEN Quoc Minh**
Adjoint technique principal de 1ère classe Jardinier, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur NOE Laurent**
Agent de maitrise, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur NURET Pascal**
Technicien Principal 1ère Classe, Mairie de Cachan.
- **Monsieur ORGEL Michel**
Adjoint technique Principal 1ère classe, SYND MIXTE VALLEE YERRES ET DES SENARTS.
- **Madame OTUBAGA Taiwo**
Adjoint technique principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame OUCHENE Nabila**
Auxiliaire de soins territorial principal de 1ère classe titulaire, CTRE COM ACTION SOCIALE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame OUMARI Malika**
Adj ADM PP 2CL C2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.

- **Madame PALAS Maria**
Agent social 2ème classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur PALLAU Sébastien**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Monsieur PAOLETTI Laurent**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame PELLERIN Lydia**
ASHQ classe normale, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame PERSANIE Viviane**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur PETITBON Brice**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Monsieur PETITGAS Bruno**
Rédacteur, Mairie de Villejuif.
- **Madame PETIT Isabelle**
Rédacteur territorial principal 2ème classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame PETIT Laurence**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame PIERI DIAZ Sylvie**
Rédacteur, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur PILLAS Régis**
Inspecteur chef de sécurité 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur PINTO José**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame PLIYA Isabelle**
Ingénieur territorial, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur POHU Thibault**
Fossoyeur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur PORCHEUR Frédéric**
Attaché territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur PULVERIC Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame PUYON Carine**
Technicien territorial principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame QUENTIN Céline**
Adjoint technique ter titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame QUIMERCH Delphine**
Assistante médico administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame RAOULT Catherine**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.

- **Madame RATO Isabel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur RENAUD Patrick**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame RETHORE Christine**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame REVERDI Virginie**
Technicien Stagiaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame REYNO Hortense**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame RIBEIRO DA SILVA Maria**
Agent social principal de 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame RIGAUD Karine**
Ibode bloc opératoire, CHI André GREGOIRE.
- **Monsieur RIOU Gilles**
Adjoint technique Principal de 2ème classe, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur RIOU Yannick**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur RIVIERE Raphael**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur ROBERT David**
Opérateur territorial des activités physiques et sportives, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame ROBIN Elodie**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur ROCHETTE Franck**
Agent de surveillance de Paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame ROUSSEAU Brigitte**
Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur ROUSSEL-DEVAUX François**
Administrateur hors classe, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Madame ROUSSEY Aline**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur ROUX Didier**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame ROY Cécile**
Agent technique des écoles principal 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur RUFFIN Pascal**
Attaché territorial, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Monsieur SABATIN Jean-Paul**
Ajoint technique territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur SAID HOUSSEINE Mohamed**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.

- **Monsieur SAINT GERVAIS Marie John**
Adjoint technique territorial 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur SANCHEZ Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur SCHEITEL Laurent**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur SCHOUVER Jim**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur SEILLER Nicolas**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame SILVA Luisa Bernarda**
ATSEM principal 2ème classe, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Monsieur SIMON David**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame SINNAN Gaëtane**
Agente spécialisée des écoles maternelles principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur SMAIL Sliman**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur SOILHI Nordine**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur SOUCE Arunmani**
Technicien principal, SIAAP.
- **Monsieur SOUMARE Harouna**
Eboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS.
- **Madame STAWOWY Isabelle**
Attaché, COMMUNE DE MOISSY CRAMAYEL.
- **Monsieur STERNFELD Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe/ adjoint au responsable, Mairie de Joinville-le-Pont.
- **Madame STOLL Claudine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur SUCCAR Marc**
Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur TABASCO Dino**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTREUIL.
- **Madame TABTI Nouara**
Agent social territorial stagiaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame TACHAU Eva**
Adjoint technique, COMMUNE DE THIAIS.
- **Madame TACITA Sonia**
Rédacteur, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur TESTE Bruno**
Adjoint territorial patrimoine principal 2ème classe, COMMUNE D ARCUEIL.

- **Madame THAZAR Marie-Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur THEPAUT Christophe**
Adjoint technique principal de 2ème classe Jardinier, VILLE DE PARIS.
- **Madame THEZENAS Marie-Claude**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame THOIRY Cécile**
Agent de surveillance de Paris, VILLE DE PARIS.
- **Madame TIGUEMOUNINE Dalila**
Animateur territorial principal 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame TLIDJANE Ourida**
Inf. SG (D.E.) 2ème Grade, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame TOFFOLON Catherine**
Cadre supérieur, Hôpital Robert DEBRÉ.
- **Monsieur TOPNOT Eric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame TRAORE Licia**
Attaché territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur TRICOT Franck**
Aide-Soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame TRIFAULT Virginie**
Inf. classe sup, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Monsieur TRONCHET Thomas**
Ouvrier principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Monsieur TROUVE Gilles**
Employé, MAIRIE D'YERRES.
- **Madame TURPIN Carole**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de Villejuif.
- **Madame VALENZA Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame VALLEROY Sabrina**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTREUIL.
- **Madame VAN DEN BOSSCHE Delphine**
Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur VARTIN Claude**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame VIGUIE Sylvie**
Agent technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame VILAS Valérie**
Redacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur VILIC Alain**
Insepecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS.

- **Monsieur VILLETTE Pierre**
Adjoint technique principal de 2ème classe Jardinier, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur VINCENT Dominique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame VIOLO Thérèse**
Adjoint technique, COMMUNE DE THIAIS.
- **Monsieur VOISIN Stéphane**
Directeur territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur VUILLEMIN Frédérique**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame WANNIS Sona**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame WAZANA Pauline**
Technicienne de laboratoire, Hôpital Robert DEBRÉ.
- **Madame WEISS Sandrine**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame WICHLINSKI Irène**
Ingénieur cadre supérieur, VILLE DE PARIS.
- **Madame ZEGUELLI Salima**
Adjoint adm. terr titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur ZIDI Claude**
Adjoint technique territorial titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ABADIE Olivier**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur ABRAHAM Christophe**
Ingénieur principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint des services, MAIRIE DE SUCY EN BRIE}.
- **Monsieur ALGER Stéphane**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur ALI HADJI Mohamed**
Eboueur principal de classe supérieur, VILLE DE PARIS}.
- **Madame ANGEMONT Caroline**
adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Madame ARNOLD Nathalie**
Adjoint administratif 1er classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Madame AUGER Marie-Noëlle**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE}.
- **Madame AULNEY Régine**
Infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.

- **Madame AUSSELIN Nelly**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE}.
- **Madame AYED Haciba**
Aide soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame AZZOUZ Fatiha**
Assistante médicale administrative de classe normale, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD}.
- **Monsieur BADOE Pierre**
Adjoint administratif principal 1ère classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame BAGDIKIAN Christine**
Assistante médico-administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame BAILLEUX Isabelle**
Ingénieur en chef territorial hors classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame BARADON Stéphanie**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame BARNO Fred**
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS}.
- **Madame BARON Anne-Michèle**
Adjoint technique principal de 2ème classe terr titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE}.
- **Madame BATTISTINI Dominique**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2 ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE}.
- **Madame BEAUDOIN Sylvie**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame BEAUVALLET Monique**
Adjoint technique, SIRESCO}.
- **Madame BERRAHAL Nathalie**
Aide Soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur BESSON Jean-Philippe**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés}.
- **Madame BIEUVELET Brigitte**
Rédacteur principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Madame BINI Anna**
Infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame BONNET Catherine**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS}.
- **Madame BONNOT Martine**
conseiller supérieur social éducatif, VILLE DE PARIS}.
- **Madame BOUDEAU Sylvie**
Infirmière, GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE}.
- **Madame BOUDOU-YAZEMINGUI Léontine**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.

- **Monsieur BOUDRY Jean-Claude**
Technicien principal de 1ère classe - Chef du service conduite d'opérations bâtiments, COMMUNE D ALFORTVILLE}.
- **Madame BOURGITEAU Carole**
adjoint technique territorial, COMMUNE DE GENTILLY}.
- **Madame BOURGOIS Edith**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur BOUZOU Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES}.
- **Madame BRANTON Corinne**
Adjoint administratif principale de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés}.
- **Monsieur BRAZ Eric**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur BRESSON Patrice**
Adjoint technique principal de 1ere classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame BROSSARD Marielle**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE}.
- **Madame BRUNE Véronique**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur BUROSSE Jean-Claude**
Adjoint technique pal 2 cl, Mairie de Cachan}.
- **Madame CAMPOSINHOS Isabel**
Adjoint technique territorial principal 1ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur CAPEL Jean-François**
Ouvrier principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame CARDOSO LOPES COMES Karine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame CARROUGET Florence**
Puericultrice hors classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame CASANDJIAN Valérie**
Inf. Cadre de santé para., GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD}.
- **Monsieur CASSONNET Jerome**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés}.
- **Monsieur CAVALLE José**
Agent de maîtrise, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Madame CELSA Maria**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame CESAR Patricia**
ATSEM principal 2ème classe, Mairie de Cachan}.
- **Monsieur CHAMBARD David**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, VILLE DE PARIS}.

- **Madame CHRISTMANN Françoise**
Attaché, MAIRIE DE MONTREUIL}.
- **Madame COADIC Isabelle**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD}.
- **Madame COHEN-SOLAL Véronique**
Aide soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame COLOMBO Espéria**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur COMTE Serge**
adjoint technique principal de 1ere classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame CONTARET Frédérique**
Adjoint technique territorial 2ème classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame COQUET Christine**
Adjoint animation, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE}.
- **Madame CORREIA Teresa**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur COUDIN Bruno**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE}.
- **Madame DABLANC Martine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de Villejuif}.
- **Madame DAMAS Isabelle**
Adjoint administratif de 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame DEFFOUX Emma**
Adjoint administratif eritorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame DENIAU Marie-Françoise**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame DE SAINT-ETIENNE Nathalie**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES}.
- **Monsieur DESRAYAUD Eric**
Adjoint technique principal de 1ere classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame DHONT Jeannine**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Monsieur DJONDO Koffi-bla Gaëtan**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE THIAIS}.
- **Monsieur DOS SANTOS Denis**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur DRAZ Karim**
Directeur adjoint hors classe, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame DRIANCOURT Françoise**
Agent social principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame DROCCI Patricia**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.

- **Madame DUFAIT Sandrine**
Adjoint administratif territorial 2ème classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Monsieur DUMEZ Pascal**
Eboueur principal de classe supérieur, VILLE DE PARIS}.
- **Madame DUPAYS Sabine**
Puérivultrice hors classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur DURAND Pierre**
Infirmier diplômé d'état, ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD}.
- **Madame ERHARDT Nathalie**
Auxiliaire du puériculture principal de 2ème classe/ Adjoint du patrimoine, Mairie de Joinville-le-Pont}.
- **Madame ESOR Madeleine**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame ETIENVRE Sandrine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame FAURE Monique**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame FAVIER Valérie**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame FONDERE Madeleine**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE D ORLY}.
- **Monsieur FOUQUART Thierry**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame FOURBE Valérie**
adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame FROCSENEANU Cécile**
Infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur GALOU Gilbert**
Adjoint des cadres DRH, CHI André GREGOIRE}.
- **Madame GAMON Sergette**
Agente Spécialisée des écoles, VILLE DE PARIS}.
- **Madame GARREAU Catherine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur GAUDARD Olivier**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame GAUDIN Christel**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame GIGNOUX Véronique**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame GOMES Christelle**
Adjoint administratif Territorial Principal de 1er classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE}.
- **Monsieur GRARD Charles**
Eboueur principal de classe supérieur, VILLE DE PARIS}.

- **Monsieur GRENOT Guy**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Villejuif}.
- **Monsieur GREUET Richard**
Agent de maîtrise territoriale titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE}.
- **Madame GRUTUS Isabelle**
Adjoint Administratif Principal 2e Classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT}.
- **Monsieur GUEDARD Gilles**
adj adm 1 cl c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame GUILLIER Catherine**
Attaché principal, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame GUYON Françoise**
Ingénieur principal titulaire, COMMUNE D ORLY}.
- **Madame GUYOU Pascale**
Adjointe d'animation et d'action sportive principal 1ère classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame HARBONNIER Brigitte**
Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur HASSEINE Nordine**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Madame HATRI Nasira**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame HECTOR Karine**
Cadre de santé de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Monsieur HENNEBERT Luc**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame HORELBEKE Béatrice**
Adjoint technique ppal de 1ère classe, Mairie de Cachan}.
- **Monsieur HOUDEYER Bernard**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Madame HUICQ Carole**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE}.
- **Madame IKEN Mylène**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ppal de 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame ISSAD Fatiha**
Adjoint administratif principal de 2ème classe Titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame JACQUEMAIN Véronique**
ATSEM 1ème classe, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Madame JANISSE Nathalie**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Madame JASMIN-BELFORT Juliette**
adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.

- **Monsieur JEUFFROY Pascal**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame KHANIFI Yamna**
Adjoint technique, Mairie de Cachan}.
- **Madame KOLB Marie-Christine**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur KOZLOWIEZ Eric**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT}.
- **Madame LAGARDE Bernadette**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE}.
- **Madame LAINE Sylvie**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Monsieur LAMBERT Henri**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE THIAIS}.
- **Madame LAMOUCHE Christine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE}.
- **Madame LAMOUCHE Madame**
Adjoint administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE}.
- **Madame LAMOUREUX Dominique**
Technicien hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame LANCEREAU Françoise**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE THIAIS}.
- **Madame LATOUCHE Nathalie**
Manipulatrice Radio, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame LAUNAY Brigitte**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Monsieur LAURENCE Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT}.
- **Monsieur LEBLANC Jean-Pierre**
Technicien territorial principal 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Monsieur LECONTE Philippe**
Agent de surveillance à Paris, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur LEDOS Bruno**
Agent de maîtrise, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Madame LEFEVRE Brigitte**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur LEFRANCOIS Serge**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Monsieur LEGRAIN François**
Adjoint technique Principal de 1ère classe d'entretien, VILLE DE PARIS}.
- **Madame LEGROS Isabelle**
Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de Cachan}.

- **Monsieur LE GUEN Eric**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE}.
- **Madame LE JEUNE Claire**
Infirmière de classe supérieure, COMMUNE D ALFORTVILLE}.
- **Madame LENOEL Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés}.
- **Monsieur LE STIR Eric**
Adjoint tec ter ppal 1e cl EE, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur LEVEQUE Alain**
Agent de maîtrise territorial principal, COMMUNE DE ST DENIS}.
- **Madame LO PRESTI Caterina**
Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de Cachan}.
- **Monsieur MARC Pierre**
Ingénieur et architecte hors classe d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur MARIN François**
Technicien hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur MARION Pascal**
Adjoint technique territorial 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Monsieur MARQUES Mario**
Agent de maîtrise principal territorial, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame MARTA Maria**
ATSEM principal 1ère classe, Mairie de Villejuif}.
- **Monsieur MATHET Jean-Claude**
Adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame MELANE Anick**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame MEURER Claire**
Rédacteur titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame MEYER Isabelle**
Agente spécialisée des écoles maternelles principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame MILLET Corinne**
Infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur MINARET Antoine**
Technicien de laboratoire, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame MONTEGU Catherine**
Agent bionettoyage, CHI André GREGOIRE}.
- **Monsieur MOREAU-FERY Michel**
adjoint technique territorial principal 1e classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Madame MOUNIER Michelle**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame MOURRUT-PERINELLE Patricia**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT}.

- **Madame MOUSSIN Carole**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD}.
- **Madame MULLER Danielle**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.
- **Monsieur NDOYE Assane**
Animateur principal 2ème classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois}.
- **Monsieur NICAUD Félix**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CROISSY BEAUBOURG}.
- **Madame NICOLAS Sylvie**
Adjoint technique, Mairie de Cachan}.
- **Madame NIZOU Patricia**
Adjoint technique pal 2 cl, Mairie de Cachan}.
- **Madame NORCA Jacqueline**
Animateur, Mairie de Cachan}.
- **Madame PERELLI Corinne**
Secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS}.
- **Madame PETGES Christiane**
Adjoint administratif ter. principal 1ère cl., DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Monsieur PIOT Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Madame PIRSCH Frédérique**
Redacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame PITREY Sylvie**
Adjoint technique ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Monsieur PIVERT Mario**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Madame POUTRAIN Viviane**
Adjoint administratif principal 2 cl titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE}.
- **Monsieur PREVOST Pierre**
Ibode, Hôpital Robert DEBRÉ}.
- **Madame PRIVAT Isabelle**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame PROST Madeleine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame QUENTIN-LEJOT Marie-Annick**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE THIAIS}.
- **Madame QUEVAL Claire**
Cadre infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame RAINIER Myriam**
Agent de maîtrise principal titulaire, COMMUNE D ORLY}.
- **Monsieur RAMBINAISING Jocelyn**
Technicien supérieur en chef, VILLE DE PARIS}.

- **Monsieur RENARD Vincent**
Technicien Supérieur, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Madame RIBONET Claudette**
Aide Soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur ROCOLAT Mario**
Ouvrier principal 1ère classe, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD}.
- **Madame ROCTON Pascale**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur RONCEAU Wilfrid**
Adjoint administratif principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur ROSSILLET Fructueux**
Agent de surveillance principal de paris, VILLE DE PARIS}.
- **Monsieur ROUSSEEL Ludovic**
Ingenieur principal, SIAAP}.
- **Madame ROUSSEL Eliane**
Adjoint d'animation et d'action sportive 2ème classe, VILLE DE PARIS}.
- **Madame ROUSSET-WAJDA Sophie**
Attaché territorial titulaire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE}.
- **Madame ROY Renée**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE}.
- **Madame ROZIERES-DEMARE Patricia**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D ARCUEIL}.
- **Monsieur RUFFEY Thierry**
Adjoint technique 1ère classe des EE, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame SAUCE Isabelle**
Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame SAYAH Aïcha**
Assistante maternelle, COMMUNE D ALFORTVILLE}.
- **Madame SCHMITZ-LEDDA Nadine**
Rédacteur titulaire, COMMUNE D ORLY}.
- **Madame SEDILOT Lydie**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE}.
- **Madame SOOBARAIDOO Radhar**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE}.
- **Madame SOUPIROT Sophie**
Aide soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur SRAIKI William**
MAS Kine CSS Param, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.
- **Monsieur STEFFEN Luc**
Technicien principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE}.
- **Madame TALEB Yamina**
Adjoint administratif de 2ème classe titulaire, COMMUNE D ORLY}.

- Madame THECY Catherine

Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE}.

- Monsieur TISNE Jean-Pierre

Agent d'accueil et de surveillance principal 1ère classe, VILLE DE PARIS}.

- Monsieur TONAZZI Pascal

Assistant d'enseignement artistique de première classe, COMMUNE DE STAINS}.

- Madame TOUCHARD Sandrine

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE LOGNES}.

- Madame TOUNKARA Hawa-ma

Adjoint technique pal 1e cl, Mairie de Cachan}.

- Madame TRINCALI Sandrine

Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE}.

- Madame TRUWANT Martine

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D ARCUEIL}.

- Monsieur URSULE Francius

Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE}.

- Madame VALDEYRON Sophie

Adjoint du patrimoine 1ère classe, COMMUNE D IVRY SUR SEINE}.

- Madame VALLAT Isabelle

Assistante Médico Administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.

- Madame VANDAMME Elisabeth

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT}.

- Madame VERITE Séverine

Adjoint administratif Principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS}.

- Monsieur VERT-PRE Jean-Michel

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE}.

- Madame VIGNON Pascale

Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE}.

- Madame VIRLOUVET Sylvie

I. D. E., ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS}.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ALI Ahmed

Eboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS.

- Madame ANNE Colette

Adjoint technique ter ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE.

- Madame ARGENTA Isabelle

éducatrice de jeunes enfants principal titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.

- **Madame AROLES Christiane**
Assistance médico-administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur ASSERAF Alain**
Directeur territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame AUBRY Martine**
Directeur territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur AUDONNET Philippe**
Agent, VILLE DE PARIS.
- **Madame BALENCI Marie Pierre**
Educateur de jeunes enfants de classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Monsieur BANDET Marc**
Rédacteur principal de 2ème classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BAPTE Félix**
Agent de maîtrise, Mairie de Villejuif.
- **Monsieur BARTEL Pierre**
Adjoint technique principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BAYEN Laurent**
Directeur territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BAYEURTE Claude**
Technicien principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame BAZAIN Denyse**
Adjoint administratif principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame BEDOUIN Marie Odile**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame BELISE Clotilde**
Agent spécialisé des écoles maternelles, VILLE DE PARIS.
- **Madame BENET Corinne**
IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Monsieur BERNARD Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe Entretien d'espaces, VILLE DE PARIS.
- **Madame BEURELLE Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BILLARD Didier**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur BLANDIN Patrick**
Agent de maîtrise, VILLE DE PARIS.
- **Madame BOISSON Chantal**
Infirmier cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame BONHOMME-KYCULA Sylvie**
adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Joinville-le-Pont.

- **Monsieur BORDES Jean Louis**
adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame BORROTTI Sylvie**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame BOTTIN Patricia**
Rédacteur titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame BOURNIQUE Marie Noëlle**
Adjoint technique 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame BRION Muriel**
Agente spécialisée des écoles maternelles principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur BUGUELLOU Christian**
Adjoint technique territorial 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur BUISSON Jean Richard**
Eboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS.
- **Madame BUSSY Ghislaine**
Aide-Soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame BYHET Catherine**
Infirmier cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame CAMBIEN Véronique**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de Villejuif.
- **Monsieur CAPIROSSI Franck**
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur CARNIGLIA Marc**
Technicien territorial, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame CARTIGNY Corinne**
Adjoint technique 1ère classe des etbs d'enseignements, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame CASSOU Evelyne**
Attaché principal, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame CERUTTI LAMY Claudine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE BAGNEUX.
- **Monsieur CHASSAIN Alain**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame CHIRON Anita**
Infirmière cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame COCU-LAFORTUNE Valérie**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur COSKUN Ibrahim**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame COURTIN Elizabeth**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur COUTURIER Christian**
Agent de maîtrise titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.

- **Monsieur CRAMPONT Christian**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame CUVELIER Isabelle**
Assistant socil-éducatif principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame DA COSTA Catherine**
Auxiliair de puériculture principal 1ère classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame DAMOUR Gina**
Assistante Médico Administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame DAVID Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur DAVID Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur DELAHAYE Xavier**
Technicien, VILLE DE PARIS.
- **Madame DELANCRET Valérie**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur DELUCA Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Villejuif.
- **Monsieur DENIS Jean-Noël**
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame DEPEUILLE Marie Agnés**
Infirmier cs param, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur DEVELAY Raynald**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTREUIL.
- **Madame DE VERDELHAN DES MOLLES Michelle**
Infirmier soins généraux, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur DIDTSCH Eugène**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame DJOKOVIC Fatima**
Maître ouvrier hospitalier, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame DOMINIQUE Clémence**
Adjoint technique principal 1ere classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame DORIS Anise**
Agente de service des écoles maternelles principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame DRUELLE Franciette**
Agent technique des écoles de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur DUBIEN Denis**
Directeur territorial titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Madame DUFLOUX Patricia**
Attaché, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur FEMENIAS Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS.

- **Monsieur FERRAND Jean Yves**
Technicien, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur FERRET Gérard**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur FERTER Lionel**
Adjoint technique principal de 1ere classe titulaire, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame FEUILLET Dominique**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame FILIPPI Valérie**
Rédacteur, COMMUNE DE THIAIS.
- **Monsieur FORTE Enzo**
Adjoint territorial principal de 1 ère classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame FOUET Fabienne**
Secrétaire administratif de CL except. d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame FRANCILLONNE Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur FRANCISCO Philippe**
Adjoint technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame FREY Odile**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Monsieur GLEIZE Didier**
Technicien laboratoire médical cl supérieure, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS.
- **Madame GOMEZ RUIZ Sylvie**
Technicienne de laboratoire, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame GOUELLEU Josselyne**
Secrétaire administrative de classe supérieure, VILLE DE PARIS.
- **Madame GOUTENEGRE Evelyne**
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Cachan.
- **Madame GRELAUD Isabelle**
Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame GUERASSIMOFF DIT GUERASSY Isabelle**
Attachée Territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame GUINET Catherine**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur GUY Philippe**
Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame HAUSER Marianne**
Attachée principale, VILLE DE PARIS.
- **Monsieur HENRY Gilles**
Eboueur principal de classe supérieur, VILLE DE PARIS.

- **Madame HOUY Danielle**
Assistant socio éducatif 1ère cl - Educatrice spécialisée, DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.
- **Monsieur HUDON Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur JACQUES Claude**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame JOCKSAN Yolande**
Adjoint Technique territorial 1ère classe des Etbs d'enseignement, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur JOLO Olivier**
Aide-soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame JOURDAIN SUQUET Nadine**
Assistante médico-administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur KUCHAREK Jean-Michel**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Villejuif.
- **Madame LADIRAT Catherine**
ATSEM de 2ème classe, MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame LANTENOIS Marianne**
Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame LAPLACE Claudine**
Infirmière anesthésiste, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame LAUER Guilaine**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur LAURENT Didier**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Monsieur LEBEAU Thierry**
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS DE CLASSE NORMALE, VILLE DE PARIS.
- **Madame LE BLANC DAVIDOU Dominique**
Inf. Cadre de santé para., ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame LEBRETON Carole**
Adjoint technique Principal de 2ème classe, Mairie de Joinville-le-Pont.
- **Monsieur LECUREUR Francis**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur LEFEBVRE Jean-Marc**
Réfèrent graphiste, COMMUNE D ARGENTEUIL.
- **Madame LE FLAO Nicole**
Cadre de santé paramédicale, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS.
- **Monsieur LEFRANC Didier**
Technicien, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.
- **Monsieur LE LAY Jean-Philippe**
Infirmier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame LEROY Laurence**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL TITULAIRE, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.

- **Monsieur LEROY Philippe**
Agent maîtrise titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame LESSEUR Frédérique**
Adjoint technique 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame LIEBERMANN Muriel**
Cadre de santé paramédicale, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS.
- **Madame LOIZEAU Gisèle**
Infirmière 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Monsieur LORES Jean-François**
Ingénieur en chef hors classe titulaire, COMMUNE D IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur LOUIS PHILIPPE Eric**
Agent de maîtrise principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame MAGUI Lucienne**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame MAITREL Catherine**
Cadre infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur MAITREL Serge**
Aide-soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame MALET Catherine**
Rédacteur, MAIRIE DE BAGNEUX.
- **Monsieur MARCILLAUD Michel**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Joinville-le-Pont.
- **Monsieur MARGUERITE Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame MARIN-COLINE Françoise**
Aide soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur MARTINEAU Philippe**
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur MARTIN Thierry**
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur MERESSE Christophe**
Adjoint technique principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame MIEGE Brigitte**
Assistante médico administrative classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS.
- **Madame MILLIOT Christine**
Rédacteur principal 1ère classe, PLAINE COMMUNE.
- **Madame MILLON Pascale**
Rédacteur titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame MOISSERON Marie-Christine**
Cadre infirmière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame MOIZANT Michelle**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.

- **Monsieur MONLOUIS Gabriel**
Adjoint technique territorial de 2e cl titulaire, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur MORIS Luc**
Educateur APS principal de 1ère classe titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame MORIVAL Fabienne**
Infirmier soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame NASSIB Yamina**
Adjoint administrateur principal de 1ère classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur NEAU Nicolas**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe ETB ENS, REGION ILE DE FRANCE.
- **Monsieur NEROME Leonel**
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame OKHKIAN Elisabeth**
Adjoint administratif pal 2ème classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame PACHE Nadine**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Madame PAPAYS Chantal**
Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur PARSIS Arnaud**
Technicien territorial, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Madame PASQUIER Catherine**
Assistante medico administrative de classe supérieure, HÔPITAL LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL.
- **Madame PEIX Jacqueline**
Agent technique des écoles de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame PENCOLE Annie**
Adjoint Administratif Principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur PHILIPPE Didier**
Aide soignant classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame PIERRE FRANCOIS Françoise**
Agent technique de la petite enfance 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.
- **Madame PLAIRE Catherine**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Madame PLANTIER Christiane**
Adj admin principal 2ème classe, Mairie de Cachan.
- **Monsieur POIRRIE Michel**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame POIRSON Françoise**
adjoint administratif territorial preincipal 1er classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame POLICE Annick**
assistante maternelle, COMMUNE D ALFORTVILLE.

- **Madame PONTOIS Murielle née COUSQUER**
Assistante médico-administrative, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur PREVOST Pierre**
Ibode, Hôpital Robert DEBRÉ.
- **Madame PRIMEON Denise**
Attaché territorial, COMMUNE D ARCUEIL.
- **Madame PUEL Anne**
Assistante médico-adm., ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame QUEMY Sylvie**
Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Monsieur QUENARDEL Thierry**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame QUINTAVALLE Isabelle**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.
- **Monsieur RAME Alain**
Infirmier cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Monsieur RANDOU Bruno**
Agent maîtrise principal titulaire, Mairie de Saint-Maur-des-Fossés.
- **Monsieur RANDRIANALY Bruno**
Technicien territorial principal 1ère classe, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur RAOUL Patrick**
Technicien, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame RAYNAUD Marie-Christine**
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame REDON Christine**
Directeur de soins hors classe, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Monsieur RENAUD ZURCHER Thierry**
Technicien principal de 1ère classe titulaire, COMMUNE D ORLY.
- **Monsieur RIBOULET Didier**
Agent de maîtrise principal titulaire, COMMUNE DE CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur RIVEAU Didier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS.
- **Madame RIVIERE Martine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame ROBERT Olivette**
Inf. classe sup, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.
- **Madame ROCK Isabelle**
I. D. E., ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame ROGER Valérie née MACIAS**
Adjoint administratif principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame ROHMER Viviane**
ATSEM principal de 1ère classe, COMMUNE D ARCUEIL.

- **Madame ROHRBACH Marie-Pierre**
cadre supérieur de santé, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame ROSALIE Nicole**
Adjoint administratif, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame ROYER Nicole**
ATSEM, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame SAINRAU Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame SELLAM Mirosława**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.
- **Madame SIRDEY Véronique**
Bibliothécaire territoriale, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.
- **Madame SOMSANITH Sisongkham**
Attaché territorial, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES.
- **Madame SOUDRILLE Marie-Pierre**
Rédacteur, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame SPIETH Annette**
Attache territorial, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame STEPHANT Sylvie**
Technicien territorial titulaire, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur STRAEBLER Eric**
Adjoint technique de 1ère classe, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame SZLAWSKI Catherine**
ADJ ADM PP 1CL C3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame TCHILIAN MORALES CARVAJAL Thérèse**
Psychologue de classe normale, COMMUNE D ALFORTVILLE.
- **Madame TENEBBA Marie**
Adjoint technique de 1ère classe des Ets d'Ens., REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame TESMER Sylvie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame THERESINE Ghislaine**
Rédacteur principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE.
- **Madame THIEBAULT Marie-Christine**
Rédacteur, Mairie de Cachan.
- **Monsieur VERMASSE Thierry**
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Fontenay-sous-Bois.
- **Madame VEYRET Elisabeth née BOMBRUN**
Infirmier cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS.
- **Madame VIGH Sandrine**
Infirmière diplômée d'état, ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD.
- **Monsieur VIRELY Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE.

- **Monsieur VIRGAL Jan-Luc**

Inspecteur chef de sécurité de 1ère classe, VILLE DE PARIS.

- **Monsieur WANCAUWENBERGHE Philippe**

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE VITRY SUR SEINE.

- **Madame WATERBLEY Françoise**

adjoint technique, COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE.

- **Monsieur YAHIA Farid**

Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD.

- **Monsieur YAO Laurent**

Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS.

- **Madame ZENGUINIAN Marie-Madeleine**

Adjoint administratif territorial 1ère classe, DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 15/07/2020

Le Préfet

Raymond LE DEUN



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

A R R E T E N°2020/1831

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Yves**
Responsable d'activité informatique, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION,
NANTERRE
- **Monsieur CESCUTTI Daniel**
Analyste MOA, CREDIT AGRICOLE TITRES, BRUNOY
- **Madame CORVISIER Monique**
Chargée de clientèle, CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, MONTROUGE
- **Monsieur DA SILVA Jean Paul**
Chargé d'affaires professionnel, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF,
PARIS
- **Madame DE FREITAS Carla**
Rédacteur sinistres corporel, Groupama Paris Val de Loire, Olivet
- **Madame DEL COLLE Sandrine**
Chargée d'affaires banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS

- **Monsieur DORET Stéphane**
Consultant SI, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM, PARIS
- **Madame FAUCHER Sandrine**
Assistante, Groupama Paris Val de Loire, Olivet
- **Monsieur FREDDI Jean Charles**
Responsable d'activités RH, CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL, PARIS
- **Madame LEFEVRE Hélène**
Employée de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
- **Monsieur NARDONE Philippe**
Chargé de conformité, CREDIT AGRICOLE SA, MONTRouGE
- **Madame SURENA Lydia**
Gestionnaire assurance, Groupama Paris Val de Loire, Olivet
- **Madame SZTAJNIC Sarah**
Employée de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Yves**
Responsable d'activité informatique, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION,
NANTERRE
- **Monsieur AZRIA Bernard**
Chef de projets, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS, PARIS
- **Monsieur BALTIMORE Pascal**
Gestionnaire logistique, GROUPAMA, GENTILLY
- **Monsieur BLACHIER BORIS SERGE**
Gestionnaire, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
- **Madame DU CHESNE Marie-José**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
- **Monsieur FOUQUE JEAN-FRANÇOIS Jean-François**
Cadre de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
- **Madame MICHEL Sandrine**
Cadre bancaire, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
- **Monsieur TRICAUD Philippe**
Gestionnaire d'assurance, LA MEDICALE DE FRANCE, PARIS 10
- **Monsieur VALLON Eric**
Chef de projet informatique confirmé, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS,
PARIS

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Yves**
Responsable d'activité informatique, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION,
NANTERRE
- **Monsieur DANANCHER Lionel**
Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE TITRES, MER
- **Monsieur DENUIT Philippe**
Administrateur Réseau Système, MSA ILE DE FRANCE, GENTILLY
- **Monsieur MOISSONNIER Eric**
Chef de Projet Informatique, CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE
PLATFORM, PARIS
- **Monsieur PINTON Frank**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK,
MONTROUGE
- **Monsieur RAUMER Jean-Michel**
Cadre de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
- **Madame VERNHES Ghislaine**
Assistante de clientèle, CRCAM NORD MIDI-PYRENEES, ALBI

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame DUCHAINE Nadine**
Employée de banque, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
- **Monsieur FURPOIRIER Patrick**
Employé, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES, PARIS 12E
ARRONDISSEMENT

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet, le 15/07/2020

Raymond LE DEUN



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routières

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01840

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/86 du 12 janvier 2015 agréant la SAS GP Remorquages sise 6, rue Emile Zola à Ivry-sur-Seine (94200), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/86 du 12 janvier 2015 agréant la **SAS GP Remorquages** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/0328 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SAS GP Remorquages** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SAS GP Remorquages** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Ile-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01841

portant prolongation de l'arrêté n°205/88 du 12 janvier 2015 agréant la SARL D'EXPLOITATION DES DEPANNAGES BENARD, sise 18/24, rue du Groupe Manouchian et 2, rue Charles Heller à Vitry-sur-Seine (94400), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur centre du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/88 du 12 janvier 2015 agréant la **SARL D'EXPLOITATION DES DEPANNAGES BENARD** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur centre du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/0329 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SARL D'EXPLOITATION DES DEPANNAGES BENARD** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Centre du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne s'achèvera au-delà du 31 décembre 2019, date à laquelle l'agrément susvisé prendra fin ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

.../...

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SARL D'EXPLOITATION DES DEPANNAGES BENARD** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Île-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01842

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/84 du 12 janvier 2015 agréant la SARL DEP EXPRESS 94, sise 30, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine (94200), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur les secteurs centre et sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/84 du 12 janvier 2015 agréant la **SARL DEP EXPRESS 94** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur les secteurs centre et sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/0330 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SARL DEP EXPRESS 94** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Centre et Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SARL DEP EXPRESS 94** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Île-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET

Créteil, le 1er juillet 2020

Direction de sécurités

Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

ARRETE N° 2020/01843

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/87 du 12 janvier 2015 agréant la SAS FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES dite les 3R, sise 153, boulevard d'Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne (94170), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/87 du 12 janvier 2015 agréant la **SAS FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES dite les 3R** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/0331 du 3 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SAS FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES dite les 3R** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

.../...

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SAS FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES dite les 3R** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Île-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01844

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/83 du 12 janvier 2015 agréant la SAS MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3 J sise 26 route de Longjumeau à Chilly-Mazarin (91380), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/83 du 12 janvier 2015 agréant la **SAS MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3 J** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/0332 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SAS MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3 J** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

Sur la proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SAS MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3 J** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Ile-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01845

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/89 du 12 janvier 2015 agréant la SARL HARCOUR SERVICES sise 6, rue des Graviers à Saulx-les-Chartreux (91160), pour le dépannage et l'évacuation des poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/89 du 12 janvier 2015 agréant la **SARL HARCOUR SERVICES**, pour le dépannage et l'évacuation des poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/0333 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SARL HARCOUR SERVICES** pour le dépannage et l'évacuation des poids lourds sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SARL HARCOUR SERVICES** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Île-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routière

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01846

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/82 du 12 janvier 2015 agréant la SARL GENTILLY AUTOROUTES, sise 57, avenue Raspail à Gentilly (94250), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/82 du 12 janvier 2015 agréant la **SARL GENTILLY AUTOROUTES** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/334 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SARL GENTILLY AUTOROUTES** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers sur le secteur Sud du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SARL GENTILLY AUTOROUTES** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Île-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET
Direction de sécurités
Bureau de la réglementation
et de la sécurité routières

Créteil, le 1^{er} juillet 2020

ARRETE N° 2020/01847

portant prolongation de l'arrêté n° 2015/85 du 12 janvier 2015 agréant la SAS DEPANN'2000 sise 58, rue de Neuilly à Noisy-le-Sec (93130), pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6777 du 4 septembre 2014 portant approbation du cahier des charges relatif aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules sur le réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne, par des garagistes dépanneurs agréés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/85 du 12 janvier 2015 agréant la **SAS DEPANN'2000** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/0335 du 03 février 2020 portant prolongation de l'agrément de la **SAS DEPANN'2000** pour le dépannage et l'évacuation des véhicules légers et poids lourds sur le secteur Est du réseau des autoroutes et voies assimilées du Val-de-Marne

Vu l'arrêté n° 2019/3829 du 26 novembre 2019 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne a été déclarée sans suite le 31 janvier 2020 ;

Considérant que la procédure de sélection des entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids lourds sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne n'a pu être mise en œuvre en raison des mesures de confinement découlant de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public du dépannage automobile sur le réseau autoroutier et voies assimilées du Val-de-Marne ;

Sur proposition du directeur des sécurités de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

ARRETE

Article 1 : La validité de l'agrément de la **SAS DEPANN'2000** est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris, le Directeur Interdépartemental des routes d'Ile-de-France, le Commandant de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routières du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le sous-Préfet Directeur de Cabinet

Signé

Sébastien LIME



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINETT du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de la Réglementation et de la Sécurité Routières
☎ : 01 49 56 63 40
@ : pref-brsr@val-de-marne.gouv.fr

Créteil, le 22 juillet 2020

ARRETE N° 2020/2016
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/736 du 9 mars 2016
portant agrément de la société BOBILLOT AUTO ECOLE,

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

VU l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

VU l'arrêté n° 2020/1852 du 10 juillet 2020 du Préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/736 du 9 mars 2016 portant agrément de la société BOBILLOT AUTO ECOLE, représentée par Monsieur Pascal AUGÉ autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément R 15 094 0005 0 un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière une structure située sur la commune de Saint-Maurice ;

VU la demande reçue le 13 mai 2020 et complétée le 8 juillet 2020 de la société BOBILLOT AUTO ECOLE tendant à obtenir l'autorisation d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans une salle supplémentaire située dans une salle mise à disposition par AR-MEN Navigation, 2 quai Gabriel Péri à Joinville-le-Pont (94340).

Sur proposition du Directeur des Sécurités ;

.../...

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté du 9 mars 2016 susvisé est modifié comme suit :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

1. Hôtel Kyriad Paris Est, 12 rue du Maréchal Leclerc, 94410 SAINT-MAURICE
2. AR-MEN NAVIGATION, 2 quai Gabriel Péri, 94340 JOINVILLE-LE-PONT

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

Article 3 :

La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la direction des sécurités, bureau de la réglementation et de la sécurité routières.

Article 4 :

Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à Monsieur Pascal AUGE, gérant de l'établissement.

Pour le préfet et par délégation
La Directrice adjointe des Sécurités

SIGNE : Anne Sophie MARCON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SECURITES
BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES

Créteil, le 23 JUL. 2020

ARRÊTÉ N° 2020/ 2024

**AUTORISANT L'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL DES INTERVENTIONS DES AGENTS DE
POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE DES COMMUNES
DE MANDRES LES ROSES ET SANTENY**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- **VU** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.241-2 et R. 241-8 à R. 241-15 ;
- **VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 26 et 41 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/1852 du 10 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, Sous-préfet, Directeur de Cabinet ;
- **VU** la convention communale de coordination de la police municipale pluricommunale de Mandres-les-Roses et Santeny et des forces de sécurité de l'État conclue le 27 avril 2020 ;
- **VU** la demande reçue en préfecture le 20 juillet 2020 adressée par les maires de Mandres-les-Roses et Santeny, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions de leurs agents de police municipale pluricommunale ;
- **CONSIDERANT** que la demande transmise par les maires des communes de Mandres-les-Roses et Santeny est complète et conforme aux exigences des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure ;
- **SUR** proposition de la Directrice des Sécurités de la préfecture du Val-de-Marne,

A R R E T E

Article 1^{er} : L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale des communes de Mandres-les-Roses et Santeny est autorisé au moyen de **2 caméras individuelles** pour une durée de 5 ans.

Article 2 : Le public est informé de l'équipement des agents de police municipale des communes de Mandres-les-Roses et Santeny en caméras individuelles et des modalités d'accès aux images.

Article 3 : Les enregistrements sont conservés pendant une durée de 6 mois. À l'issue de ce délai, ils sont détruits.

Article 4 : Dès notification du présent arrêté, les maires des communes de Mandres-les-Roses et Santeny adresseront à la Commission nationale de l'informatique et des libertés un engagement de conformité aux dispositions des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure et en fonction des circonstances locales de mise en œuvre du traitement, l'analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés par le ministère de l'intérieur.

L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale autorisé par le présent arrêté ne peut être mis en œuvre qu'après réception du récépissé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur l'analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel.

Article 5 : La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MELUN 43, rue du Général de Gaulle - 77008 MELUN CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Toute modification portant sur le nombre de caméras individuelles et sur la commune d'installation du support informatique sécurisé, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture du département.

Article 7 : Le Directeur de cabinet du Préfet du Val-de-Marne et les maires des communes de Mandres-les-Roses et Santeny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet,**


Sébastien LIME



PRÉFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020/ 1924 du 15 juillet 2020

Déclarant d'utilité publique

**le projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux »
sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois**

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'expropriation, et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.122-6, R. 121-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée, fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° INTA1919376D du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

VU la décision n° DRIEE-SDDTE-2019-071 du 2 avril 2019 dispensant de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » à Fontenay-sous-Bois ;

VU la délibération du conseil municipal de Fontenay-sous-Bois en date du 19 février 2019 prenant acte du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire au profit de la SPL Marne-au-Bois concernant le foncier de la concession d'aménagement « Tassigny-Auroux » ;

VU la délibération n° 19-63 du conseil territorial de l'Établissement public territorial « Paris Est Marne et Bois » en date du 6 mai 2019 demandant au préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une

enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux », à Fontenay-sous-Bois ;

VU l'arrêté n° 2019/4050 du 17 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique du 14 janvier au 13 février 2020 préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

VU le rapport et les conclusions de M. Bernard Schaefer, commissaire enquêteur, en date du 11 mars 2020, formulant un avis favorable et sans réserve ni recommandation à la déclaration d'utilité publique ;

VU le courrier en date du 25 mai 2020 de M. François Bourvic, directeur général de la société publique locale (PL) « Marne-au-Bois », sollicitant un arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

SUR proposition de la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Est déclaré d'utilité publique, au profit de la société publique locale (SPL) « Marne-au-Bois », le projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois ;

ARTICLE 2

La société publique locale (SPL) « Marne-au-Bois » est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Ces expropriations devront être réalisées dans un délai de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3

La déclaration d'utilité publique emporte, s'agissant des immeubles relevant du statut de la copropriété, retrait de la ou des copropriétés de l'emprise des parcelles concernées, conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Fontenay-sous-Bois et au siège de l'EPT Paris Est Marne & Bois pendant un mois ; l'accomplissement de cette mesure incombe au président de l'EPT Paris Est Marne & Bois et au maire et sera certifiée par eux.

Le dossier sera consultable en mairie et en préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) aux heures ouvrables.

Le présent arrêté fera également l'objet d'une mention publiée dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.

Il sera également mis en ligne sur les portails internet suivants :

- portail des services de l'État dans le Val-de-Marne :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- portail internet de la ville de Fontenay-sous-Bois :
<https://www.fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/enquetes-publiques-1128.html>
- portail internet de l'EPT Paris Est Marne & Bois :
<https://parisestmarnebois.fr/competences/amenagement>

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 (deux) mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale, qui suspend le délai contentieux s'il est formé dans le délai de 2 (deux) mois.

ARTICLE 6

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le président de l'EPT « Paris Est Marne et Bois », le maire de Fontenay-sous-Bois, le directeur général de la SPL « Marne-au-Bois », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Le Préfet du Val-de-Marne

SIGNE

Raymond LE DEUN

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

SERVICE POLICE DE L'EAU

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020 / 2006 du 22 juillet 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 2017/1022 DU 31 MARS 2017 PORTANT AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU PONT DE NOGENT-SUR-MARNE (94)

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.214-1 et suivants, R.181-45 et R.181-46, R.214-1 et suivants ;
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- **VU** le décret n° INTA1919376D du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** l'arrêté du 1er décembre 2015 du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;
- **VU** l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2017/1022 du 31 mars 2017 concernant l'opération d'aménagement du pont de Nogent-sur-Marne ;
- **VU** l'arrêté interpréfectoral n°2018/2 du 2 janvier 2018, du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet du Val-de-Marne, du préfet de Seine-et-Marne et du préfet de Seine-Saint-Denis, approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion (SAGE) des Eaux Marne-Confluence ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n°2019/3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- **VU** la demande déposée en Préfecture du Val-de-Marne le 31 mars 2020, présentée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (Direction des Routes d'Île-de-France), enregistrée sous le n° 75 2020 00168, relative à la modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2017/1022 du 31 mars 2017 et déposée au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement ;
- **VU** les compléments reçus le 30 juin 2020 par messagerie électronique suite à la réunion du 18 mai 2020 entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (Direction des Routes d'Île-de-France), la

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Energie Ile-de-France (Service police de l'eau) et l'Office Français de la Biodiversité ;

- **VU** les avis émis par l'Office Français de la Biodiversité en date du 25 mars 2020 et du 7 juillet 2020 ;
- **VU** le courriel du 8 juillet 2020 par lequel il a été transmis au demandeur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire et l'a informé de la possibilité qui lui était ouverte de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ;
- **VU** la réponse du demandeur sur le projet d'arrêté susvisé, par courriel du 9 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une nouvelle pile située dans le lit de la Marne contre la pile centrale actuelle du pont de Nogent-sur-Marne pour la réalisation d'une passerelle de franchissement, nécessite la mise en place d'un batardeau de 8 mètres de large par 10 mètres de long, puis la réalisation de 4 pieux ancrés dans le substratum, et que cette intervention conduit à la destruction d'une frayère végétale (herbier) d'environ 30 m² ;

CONSIDÉRANT que la mesure compensatoire envisagée initialement par le maître d'ouvrage et encadrée par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2017/1022 du 31 mars 2017 concernant l'opération d'aménagement du pont de Nogent-sur-Marne présente des difficultés de mise en œuvre liées au risque de perte des graviers de remplissage via les cavités entre les blocs périphériques et de glissement du talus par surcharge de blocs ;

CONSIDÉRANT que la destruction de la frayère végétale existante doit tout de même être compensée ;

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (Direction des Routes d'Île-de-France) propose de remplacer la mesure compensatoire initiale par la création d'une frayère minérale en rive gauche de la Marne à 400 m en amont de la pointe aval de l'île Amour ;

CONSIDÉRANT que le principe d'équivalence en termes de fonctionnalité n'est pas recherché dans la nouvelle mesure compensatoire compte tenu d'une part que les habitats impactés présentent un intérêt écologique relativement courant dans le secteur et qu'une régénération à terme de ce milieu est attendue, et d'autre part que la mesure compensatoire proposée présente un intérêt écologique pour le milieu ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réalisation de batardeaux dans la Marne sont réalisés en dehors de la période de reproduction des poissons et que la mesure compensatoire est réalisée avant la période de frai suivant la destruction de la frayère végétale ;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie ;

CONSIDÉRANT que les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement sont garantis par les prescriptions imposées ci-après ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation initiale n°2017/1022 du 31 mars 2017 relève depuis le 1^{er} mars 2017 du régime de l'autorisation environnementale telle que prévue à l'article L.181-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition de la Secrétaire générale adjointe de la Préfecture du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 8.2 « Mesure compensatoire à la pointe aval de l'île Amour » est modifié comme suit :

La destruction d'une frayère **végétale** (herbier **aquatique**) d'environ 30 m² au droit de la réalisation de la pile de la passerelle en Marne est compensée par la réalisation d'une frayère minérale **en rive gauche de la Marne à 400 m en amont de la pointe aval de l'île Amour**.

La mesure compensatoire consiste à réaliser **un merlon d'enrochement (1 m³ /ml) de 20 m de long qui émerge de 30 à 40 cm au-dessus de l'eau au bord du haut fond présent sur le site. Ce merlon permet de protéger du battillage une zone minérale d'environ 2 m de large créant ainsi une zone de frayère de 40 m². La zone est nivelée et rechargée en gravier et cailloux pour offrir une hauteur d'eau homogène de 30 à 40 cm.**

Les travaux de reconstitution du haut fond minéral sont réalisés de telle façon que la frayère compensatoire soit fonctionnelle avant la prochaine période de frai, à partir de mars 2021.

Le bénéficiaire de l'autorisation informe le service police de l'eau et l'**Office Français de la Biodiversité** quinze jours avant la date effective de démarrage des travaux de mise en œuvre de la mesure compensatoire. Un compte-rendu des travaux est intégré au cahier de suivi de chantier prévu à l'article 4.2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'article 12.3 « Mesure compensatoire pour la préservation de la faune piscicole » est modifié comme suit :

La zone de compensation prévue à l'article 8.2 du présent arrêté est dûment identifiée et ne peut voir son emprise et sa fonctionnalité impactées par de nouveaux aménagements.

Sur une période de cinq ans, le bénéficiaire s'engage à assurer le suivi des fonctionnalités écologiques afin d'évaluer l'efficacité et la pérennité de cette mesure compensatoire

Un compte-rendu de suivi de la mesure compensatoire est envoyé annuellement au service police de l'eau et à l'**Office Français de la Biodiversité**.

ARTICLE 3 : Publication, notification et information des tiers

L'arrêté est publié sur le site Internet des services de l'État dans le Val-de-Marne pendant une durée minimale de 4 mois.

Un extrait de l'arrêté est affiché en mairie de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne pendant une durée minimale d'un mois pour y être consulté. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins des maires concernés.

Une copie de l'arrêté est par ailleurs déposée dans les mairies de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne et peut y être consultée.

L'arrêté est notifié au bénéficiaire de l'autorisation et affiché par ses soins sur le site du chantier.

ARTICLE 4 : Infractions et sanctions

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté est susceptible de sanctions prévues aux articles L.171-8 et R.216-12 du code de l'environnement.

ARTICLE 5 : Délais et voies de recours

Article 5-1 : Recours contentieux

En application des articles L.181-17 et R.181-50 du code de l'environnement, le demandeur ou l'exploitant a la possibilité dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision d'effectuer un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, au 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630 – 77008 Melun Cedex.

Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 ont la possibilité d'effectuer un recours contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou, si cette dernière est postérieure, de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction ou par le biais de l'application <https://www.telerecours.fr/>.

Article 5-2 : Recours non contentieux

Dans le même délai de deux mois, le bénéficiaire de l'autorisation a la possibilité d'effectuer :

- soit un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, 21-29 Avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil cedex ;
- soit un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la Transition Écologique, 246 bd Saint-Germain – 75007 Paris.

Le silence gardé par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux mois à compter de la date de réception de ce recours fera naître une décision implicite de rejet qu'il sera possible de contester devant le tribunal administratif du Val-de-Marne.

ARTICLE 6 : Exécution

La Secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne, le Directeur Régional de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France, les maires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne

Pour le Préfet du Val-de-Marne
et par délégation,
Le sous-préfet de Nogent-sur-Marne

SIGNE

Bachir BAKHTI

DECISION TARIFAIRE N° 314 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2020 DE
FAM SILVAE - 940016678

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL DE MARNE en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 16/11/2010 de la structure FAM dénommée FAM SILVAE (940016678) sise 68, R D YERRES, 94440, VILLECRESNES et gérée par l'entité dénommée FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) ;

DECIDE

- Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 1 312 731.33€ au titre de 2020, correspondant à la dotation reconduite de 1 243 971.33€ augmentée de 68 760.00€ de crédits non reconductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.
- La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 fait l'objet d'un versement unique.
- Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 103 664.28€.
- Soit un forfait journalier de soins de 76.45€.
- Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- forfait annuel global de soins 2021 : 1 243 971.33€
(douzième applicable s'élevant à 103 664.28€)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 76.45€
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) et à l'établissement concerné.

Fait à CRETEIL,

Le 17/07/2020

Par délégation le Délégué Départemental

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne


Dr Matthieu BOUSSARIE

DECISION TARIFAIRE N° 317 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2020 DE
SAMSAH DE VILLECRESNES - 940016058

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL DE MARNE en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 23/07/2010 de la structure SAMSAH dénommée SAMSAH DE VILLECRESNES (940016058) sise 68, R D YERRES, 94440, VILLECRESNES et gérée par l'entité dénommée FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 313 739.47€ au titre de 2020, correspondant à la dotation reconduite de 302 729.47€ augmentée de 11 010.00€ de crédits non reconductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 fait l'objet d'un versement unique.

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 25 227.46€.

Soit un forfait journalier de soins de 28.29€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait annuel global de soins 2021 : 302 729.47€
(douzième applicable s'élevant à 25 227.46€)
- forfait journalier de soins de reconduction de 28.29€

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

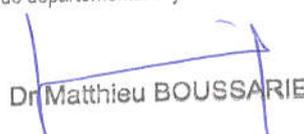
Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) et à l'établissement concerné.

Fait à CRETEIL,

Le 17/07/2020

Par délégation le Délégué Départemental

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne


Dr Matthieu BOUSSARIE

DECISION TARIFAIRE N° 320 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2020 DE
SAMSAH L HAY LES ROSES - 940020993

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL DE MARNE en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 12/08/2009 de la structure SAMSAH dénommée SAMSAH L HAY LES ROSES (940020993) sise 7, R du Puits, 94240, L'HAY LES ROSES et gérée par l'entité dénommée FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) ;

DECIDE

- Article 1^{ER} A compter du 01/01/2020, le forfait global de soins est fixé à 276 726.13€ au titre de 2020, correspondant à la dotation reconduite de 269 226.13€ augmentée de 7 500.00€ de crédits non reconductibles au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.
- La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 fait l'objet d'un versement unique.
- Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 22 435.51€.
- Soit un forfait journalier de soins de 36.88€.
- Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- forfait annuel global de soins 2021 : 269 226.13€
(douzième applicable s'élevant à 22 435.51€)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 36.88€
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER (920001419) et à l'établissement concerné.

Fait à CRETEIL,

Le 17/07/2020

Par délégation le Délégué Départemental

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne

Dr Mathieu BOUSSARIE

DECISION TARIFAIRE N°469 PORTANT FIXATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
LES JOURS HEUREUX - 750721466

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Maison d'accueil spécialisée (MAS) - MAS LES JOURS HEUREUX - 910000173

Maison d'accueil spécialisée (MAS) - MAS DE NOISEAU - 940019342

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de ESSONNE en date du 04/06/2020 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 10/02/2015, prenant effet au 01/01/2014 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée LES JOURS HEUREUX (750721466) dont le siège est situé 20, R RIBERA, 75016, PARIS 16E ARRONDISSEMENT, a été fixée à 9 578 585.31€, dont :
- 214 500.00€ à titre non reconductible dont 214 500.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 214 500.00€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 9 364 085.31€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 9 364 085.31 €
(dont 9 364 085.31€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
910000173	5 823 856.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940019342	3 540 228.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
910000173	281.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940019342	272.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 780 340.44€ (dont 780 340.44€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 9 364 085.31€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 9 364 085.31 €
(dont 9 364 085.31€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
------------------	--	--	--	--	--	--	--

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
910000173	5 823 856.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940019342	3 540 228.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
910000173	281.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940019342	272.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 780 340.44 € (dont 780 340.44€ imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire LES JOURS HEUREUX (750721466) et aux structures concernées.

Fait à EVRY-COURCOURONNES,

Le 20/07/2020

Par délégation le Délégué Départemental



DECISION TARIFAIRE N°574 PORTANT FIXATION POUR 2020

DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

ADPED FRESNES - 940721426

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Institut médico-éducatif (IME) - IMPRO MONIQUE GUILBOT - 940690100

Institut médico-éducatif (IME) - IME LES LILAS - 940690118

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) - FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE MARCEL HUET -
940813462

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT LES ATELIERS DE FRESNES - 940813835

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 05/06/2020 publié au Journal Officiel du 09/06/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 11/06/2020 publiée au Journal Officiel du 17/06/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
-
- VU l'arrêté ministériel du 17/06/2020 publié au Journal Officiel du 21/06/2020 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de VAL DE MARNE en date du 03/09/2018 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 06/12/2018, prenant effet au 01/01/2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ADPED FRESNES (940721426) dont le siège est situé 2, AV DE LA CERISAIE, 94266, FRESNES, a été fixée à 7 176 955.26€, dont :
146 760.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la compensation des pertes des recettes ainsi que la prime Grand Age/attractivité territoriale du 1er semestre 2020 font l'objet d'un versement unique de 146 760.00€.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 7 030 195.26€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 7 030 195.26 €
(dont 7 030 195.26€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
940690100	384 729.89	0.00	1 371 211.14	0.00	0.00	0.00	0.00
940690118	507 552.28	852 848.39	1 473 947.59	0.00	0.00	0.00	0.00
940813462	1 062 528.37	0.00	218 758.95	0.00	0.00	0.00	0.00
940813835	0.00	0.00	0.00	1 158 618.65	0.00	0.00	0.00
Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
940690100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940690118	102.72	77.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940813462	136.48	0.00	140.50	0.00	0.00	0.00	0.00
940813835	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 585 849.60€ (dont 585 849.60€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 7 136 477.57€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 7 136 477.57 €
(dont 7 136 477.57€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
940690100	399 844.17	0.00	1 422 665.57	0.00	0.00	0.00	0.00
940690118	516 504.12	862 983.99	1 497 455.85	0.00	0.00	0.00	0.00
940813462	1 060 432.90	0.00	217 972.32	0.00	0.00	0.00	0.00
940813835	0.00	0.00	0.00	1 158 618.65	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
940690100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940690118	104.53	78.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940813462	136.21	0.00	140.00	0.00	0.00	0.00	0.00
940813835	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 594 706.46 € (dont 594 706.46€ imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADPED FRESNES (940721426) et aux structures concernées.

Fait à CRETEIL,

Le 22/07/2020

Par délégation le Délégué Départemental

Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne

Dr Matthieu BOUSSARIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction Départementale
De la Cohésion Sociale
Du Val de Marne**

ARRETE N° 2020/49

**Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement
de baignade d'accès payant**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant monsieur Raymond LE DEUN Préfet du Val de Marne ;
Vu le code du sport et plus particulièrement les articles L322-7, D 322-14 et A 322-11 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-2420 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 06 août 2019 n° 2019-97 portant subdélégation de signature à Mme la directrice-adjointe, aux chefs de service et cadres de la Direction départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;

Considérant la demande de dérogation présentée par l'intéressée en date du 09/07/20,

Considérant que l'employeur n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître nageur sauveteur,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Par dérogation aux dispositions de l'article D 322-14 du code du sport,

Madame Mouna TEMIMI,

titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, est autorisée à exercer la surveillance de l'établissement suivant :

**Piscine Intercommunale du Kremlin Bicêtre
48 Avenue Charles Gide
94270 LE KREMLIN-BICETRE**

Pour la période du 15 juillet au 31 août 2020

ARTICLE 2 :

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 15/07/20

Pour le Directeur Départemental, et par délégation,
Le chef du service des politiques de la jeunesse, de la vie associative et des sports

Antoine ARKI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction Départementale
De la Cohésion Sociale
Du Val de Marne**

ARRETE N° 2020/50

**Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement
de baignade d'accès payant**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant monsieur Raymond LE DEUN Préfet du Val de Marne ;
Vu le code du sport et plus particulièrement les articles L322-7, D 322-14 et A 322-11 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-2420 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 06 août 2019 n° 2019-97 portant subdélégation de signature à Mme la directrice-adjointe, aux chefs de service et cadres de la Direction départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;

Considérant la demande de dérogation présentée par l'intéressé en date du 10/07/20,

Considérant que l'employeur n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître nageur sauveteur,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Par dérogation aux dispositions de l'article D 322-14 du code du sport,

Monsieur Ryad BEHILLIL,

titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, est autorisé à exercer la surveillance de l'établissement suivant :

**Piscine Intercommunale du Kremlin Bicêtre
48 Avenue Charles Gide
94270 LE KREMLIN-BICETRE**

Pour la période du 15 juillet au 31 août 2020

ARTICLE 2 :

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 15/07/20

Pour le Directeur Départemental, et par délégation,
Le chef du service des politiques de la jeunesse, de la vie associative et des sports

Antoine ARKI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction Départementale
De la Cohésion Sociale
Du Val de Marne**

ARRETE N° 2020/51

**Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement
de baignade d'accès payant**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant monsieur Raymond LE DEUN Préfet du Val de Marne ;
Vu le code du sport et plus particulièrement les articles L322-7, D 322-14 et A 322-11 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-2420 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 06 août 2019 n° 2019-97 portant subdélégation de signature à Mme la directrice-adjointe, aux chefs de service et cadres de la Direction départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;

Considérant la demande de dérogation présentée par l'intéressée en date du 10/07/2020,

Considérant que l'employeur n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître nageur sauveteur,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Par dérogation aux dispositions de l'article D 322-14 du code du sport,

Madame Lison THIEBAUT,

titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, est autorisée à exercer la surveillance de l'établissement suivant :

**Piscine de Cachan
04 Avenue de l'Europe
94230 CACHAN**

Pour la période du 15 juillet au 31 août 2020

ARTICLE 2 :

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 15/07/20

Pour le Directeur Départemental, et par délégation,
Le chef du service des politiques de la jeunesse, de la vie associative et des sports

Antoine ARKI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction Départementale
De la Cohésion Sociale
Du Val de Marne**

ARRETE N° 2020/52

**Portant dérogation afin d'assurer la fonction de surveillance d'un établissement
de baignade d'accès payant**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant monsieur Raymond LE DEUN Préfet du Val de Marne ;
Vu le code du sport et plus particulièrement les articles L322-7, D 322-14 et A 322-11 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-2420 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 06 août 2019 n° 2019-97 portant subdélégation de signature à Mme la directrice-adjointe, aux chefs de service et cadres de la Direction départemental de la Cohésion Sociale du Val de Marne ;

Considérant la demande de dérogation présentée par l'intéressé en date du 15/07/2020,

Considérant que l'employeur n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître nageur sauveteur,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Par dérogation aux dispositions de l'article D 322-14 du code du sport,

Monsieur Alexandre AZRA,

titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, est autorisé à exercer la surveillance de l'établissement suivant :

**Piscine Pierre de Coubertin
90/120 rue du Lieutenant Petit Le Roy
94550 CHEVILLY LARUE**

Pour la période du 15 juillet au 1er octobre 2020

ARTICLE 2 :

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 15/07/20

Pour le Directeur Départemental, et par délégation,
Le chef du service des politiques de la jeunesse, de la vie associative et des sports

Antoine ARKI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

1 place du Général Pierre BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service des impôts des entreprises de Choisy-le-Roi et à son déménagement, et à la fermeture exceptionnelle au public du service des impôts des entreprises de Créteil

La directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Raymond LE DEUN, préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service des impôts des entreprises de Choisy-le-Roi sera fermé au public les 27, 28 et 31 août 2020 pour cause de déménagement.

Le service des impôts des entreprises de Créteil sera fermé au public les 27, 28

et 31 août 2020 pour cause de déménagement.

Le service des impôts des entreprises de Choisy-le-Roi ré-ouvrira sur le site du centre des Finances Publiques de Créteil le 1^{er} septembre 2020.

Le service des impôts des entreprises de Créteil ré-ouvrira sur le même site le 1^{er} septembre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Créteil, le

Par délégation du préfet,
La directrice départementale des finances publiques
du Val-de-Marne



Direction régionale des
entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-
de-Marne

Pôle travail

Arrêté n°2020/1953
Portant acceptation de la demande de dérogation à
la règle du repos dominical présentée par
l'entreprise COLAS ILE DE FRANCE
NORMANDIE, sise Pleyade 2, 39 boulevard
Ornano, 93200 SAINT DENIS

Le Préfet du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.3132-3, L.3132-20 à L.3132-25-4 et R.3132-16 à R.3132-20-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/147 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté n°2020-9 du 20 janvier 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu la demande de dérogation à la règle du repos dominical du 25 juin 2020, présentée par M. Karim BENALI, Directeur de travaux de l'entreprise COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, sise Pleyade 2, 39 Boulevard Ornano, 93200 SAINT DENIS, pour le chantier « 3^{ème} accélérateur et bunker relais APHP Henri Mondor » à Créteil,

Vu l'accord d'entreprise relatif à la mise en place du travail dominical à titre exceptionnel du 8 juillet 2014,

Considérant que l'article L3132-21 du code du travail dispose notamment qu' « *en cas d'urgence dûment justifiée et lorsque le nombre de dimanches pour lesquels l'autorisation prévue au même article L. 3132-20 n'excède pas trois, les avis préalables mentionnés au premier alinéa du présent article ne sont pas requis.* »

Considérant que la demande vise l'autorisation du travail de 8 salariés les dimanches 26 juillet, 2 et 9 août 2020 ; que le nombre de dimanches n'excède pas trois ; que donc les conditions mentionnées au deuxième alinéa de l'article L3132-21 du Code du Travail sont remplies ;

Considérant les éléments du dossier de demande de dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que la demande vise l'autorisation du travail de 8 salariés pour la réalisation d'un mur en béton armé contre une salle de radiothérapie au sein de l'hôpital Henri Mondor à Créteil dans le cadre du chantier « 3^{ème} accélérateur et bunker relais APHP Henri Mondor » ;

Considérant que ces travaux doivent être réalisés durant la fermeture du service de radiothérapie, pour ne pas paralyser le fonctionnement des services de santé et pour ne pas exposer les travailleurs sur le chantier aux risques de propagation des rayonnements ionisants ;

Considérant que la demande remplit au moins une des deux conditions fixées par l'article L.3132-20 du Code du Travail pour l'octroi d'une dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que les salariés volontaires qui travailleront le dimanche bénéficieront des dispositions de l'accord d'entreprise relatif à la mise en place du travail dominical à titre exceptionnel du 8 juillet 2014, soit notamment une majoration de la rémunération et un repos compensateur ;

ARRETE

Article 1 : La demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par l'entreprise COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, sise Pleyade 2, 39 Boulevard Ornano, 93200 SAINT DENIS, pour le chantier « 3^{ème} accélérateur et bunker relais AHP Henri Mondor » à Créteil, est accordée pour les dimanches 26 juillet, 2 et 9 août 2020 pour 8 salariés.

Article 2 : Cette autorisation ne permet pas de déroger à l'article L. 3132-1 du code du travail qui dispose qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur de l'unité départementale de la DIRECCTE, le directeur territorial de la sécurité de proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 20 juillet 2020,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Responsable de la Section Travail

Grégory BONNET

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du ministère du travail, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MELUN, 43 rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours hiérarchique a été déposé



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Direction régionale des
entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile-de-France
Unité Départementale du Val-
de-Marne

Pôle travail

Arrêté n°2020/2005
Portant acceptation de la demande de dérogation à
la règle du repos dominical présentée par la
Société SELECTA THIAIS, sise
37 rue Hélène Muller,
94320 THIAIS

Le Préfet du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.3132-3, L.3132-20 à L.3132-25-4 et R.3132-16 à R.3132-20-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/147 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté n°2020-9 du 20 janvier 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu la demande de dérogation à la règle du repos dominical du 12 mai 2020, complétée le 20 juillet 2020, présentée par M. Laurent PROUX, Directeur des Ressources Humaines de la société SELECTA, pour son établissement de Thiais, 37 rue Hélène Muller, 94320 THIAIS,

Vu l'accord d'entreprise Mesures compensatoires du travail dominical du 19 décembre 2013,

Vu les avis favorables exprimés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne le 27 mai 2020, l'Union Départementale CFE-CGC du Val-de-Marne le 28 mai 2020, la délégation du Val-de-Marne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris le 24 juin 2020,

Vu l'avis défavorable exprimé par l'Union Départementale CFTC du Val-de-Marne le 2 juin 2020,

Considérant que la mairie de Thiais, la Fédération CPME du Val-de-Marne, le MEDEF du Val-de-Marne, l'Union Départementale CFDT du Val-de-Marne, l'Union Départementale CGT du Val-de-Marne, l'Union Départementale FO du Val-de-Marne consultées le 25 mai 2020, n'ont pas émis d'avis dans le délai prévu à l'article R3132-16 du code de travail,

Considérant que l'article L.3132-20 du code du travail dispose que « *Lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être autorisé par le préfet, soit toute l'année, soit à certaines époques de l'année seulement suivant l'une des modalités suivantes :*

1° Un autre jour que le dimanche à tous les salariés de l'établissement ;

2° Du dimanche midi au lundi midi ;

3° Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine ;

4° Par roulement à tout ou partie des salariés. »

Considérant les éléments du dossier de demande de dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que la demande vise l'autorisation du travail de 7 salariés les dimanches pour des activités de préparation des tournées (« pré-kitting ») ; que cette activité a pour but de préparer les produits aux vendeurs approvisionneurs et opérateurs service client pour effectuer leur tournée du lundi ;

Considérant que cette activité est réalisée en tenant compte des niveaux de consommation des différents distributeurs, qui doivent être réapprovisionnés ; que pour avoir des données fiables, cette préparation doit être réalisée la veille de la tournée ; que de nombreux distributeurs sont accessibles 7 jours sur 7 et doivent être réapprovisionnés en partie chaque jour ;

Considérant que si cette préparation n'était pas effectuée le dimanche, cela compliquerait l'organisation du réapprovisionnement des distributeurs et aurait un impact sur les conditions de travail des vendeurs approvisionneurs et opérateurs service client ainsi que sur les marchandises disponibles dans les distributeurs ;

Considérant que cette activité est nécessaire pour ne pas compromettre le fonctionnement normal de l'établissement ;

Considérant que la demande remplit au moins une des deux conditions fixées par l'article L.3132-20 du Code du Travail pour l'octroi d'une dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que les salariés volontaires qui travailleront le dimanche bénéficieront des dispositions de l'accord d'entreprise Mesures compensatoires du travail dominical du 19 décembre 2013 soit notamment une majoration de la rémunération, une prime de permanence pour les dimanches travaillés, un repos compensateur ;

ARRETE

Article 1 : La demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par la société SELECTA, pour son établissement de Thiais, 37 rue Hélène Muller, 94320 THIAIS, pour son activité de préparation des tournées, est accordée pour une durée d'un an pour 7 salariés, à compter du présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation ne permet pas de déroger à l'article L. 3132-1 du code du travail qui dispose qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur de l'unité départementale de la DIRECCTE, le directeur territorial de la sécurité de proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 22 juillet 2020,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Responsable de la Section Travail

Grégory BONNET

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du ministère du travail, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MELUN, 43 rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours hiérarchique a été déposé



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

ARRETE PREFECTORAL DRIEA IdF N° 2020-0474

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories, avenue Olivier d'Ormesson - RD111 - dans les 2 sens de circulation, entre la rue du Général Leclerc à Sucy-en-Brie et l'avenue du Général de Gaulle à Ormesson-sur-Marne, sur les communes de Sucy-en-Brie et d'Ormesson-sur-Marne.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande du conseil départemental, secteur gestion urbaine et administrative DTVD/secteur territorial Est le 30/06/2020 ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne du 25/06/2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne du 22/06/2020 ;

Vu l'avis du maire d'Ormesson-sur-Marne, 22/06/2020 ;

Vu l'avis du maire de Sucy en Brie du 15/06/2020 ;

Vu l'avis du maire de Chennevières-sur-Marne de 29/06/2020 ;

Vu l'avis du TRANSDEV du 07/07/2020 ;

considérant que les entreprises VTMT (13, avenue Descartes – 94450 Limeil-Brévannes) et AXIMUM (58, quai de la Marne – 93450 L'Île Saint-Denis), doivent réaliser, pour le compte du conseil départemental du Val-de-Marne, des travaux de rénovation de la couche de roulement avenue Olivier d'Ormesson – RD111 – entre la rue André Le Nôtre et la rue d'Amboile sur le territoire de la commune d'Ormesson-sur-Marne ;

considérant que la RD111 à Ormesson-sur-Marne est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Du 20 au 25 juillet 2020, les conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sont réglementées avenue Olivier d'Ormesson – RD111 – entre la rue du Général Leclerc à Sucy-en-Brie et l'avenue du Général de Gaulle à Ormesson-sur-Marne, dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Durant 5 nuits pendant cette période, entre 21h00 et 05h00, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Fermeture complète à la circulation dans les deux sens entre la rue André Le Nôtre et la rue d'Amboile ;
- Une déviation sera mise en place
- Sens Sucy/Ormesson par les rues du Pont de Chennevières, du Pont, l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue Aristide Briand à Chennevières sur Marne, puis par l'avenue du Général de Gaulle à Ormesson ;
- Sens Ormesson/Sucy par l'avenue du Général de Gaulle à Ormesson, le rond-point du Belvédère, les rues de la République, du Général de Gaulle, Casenave et du pont de Chennevières à Chennevières sur Marne

- Suppression des 6 arrêts de bus de la ligne du TRANSDEV au moins pendant les 2 dernières nuits, lors de la réalisation des enrobés.
- Les accès riverains seront maintenus dans la mesure du possible.

ARTICLE 3

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par les entreprises VTMTTP et AXIMUM sous contrôle du conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 4

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325.1 et L.325.3 du code précité.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et seront transmis aux tribunaux compétents. Elles seront poursuivies conformément aux dispositions du livre I du code de la route et notamment son article 2.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire d'Ormesson-sur-Marne,
- Le maire de Sucy en Brie
- Le maire de Chennevières-sur-Marne

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA N°2020-0508

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de la République (RD148) entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0136 du 4 mars 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande de la gestionnaire du domaine public départemental du 15/07/2020

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 10/07/2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis du maire de Maisons-Alfort 13/07/2020 ;

considérant que la RD148, avenue de la République, à Maisons-Alfort, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant les travaux de reprise de la couche de roulement de l'avenue de la République entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6), dans les deux sens de circulation, à Maisons-Alfort ;

considérant la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD148, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier ;

sur proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

A compter du lundi 20 au vendredi 31 juillet 2020, durant six nuits de 21h00 à 5h30, les entreprises Eiffage Route (5 rue le Bois Cerdon 94460 Valenton) et Agilis (14 rue du Moulin à vent 77166 Grisy-Suisnes), réalisent, pour le compte du département (DTVD / STE / SEE1), des travaux de réparation de la couche de roulement de l'avenue de la République (RD148) entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6), dans les deux sens de circulation, à Maisons-Alfort.

ARTICLE 2

Ces travaux nécessitent sur l'avenue de la République (RD148), de 21h à 5h30, les restrictions de la circulation suivantes :

Réalisation de la couche de roulement : 4 nuits du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2020

Réalisation du marquage : 2 nuits du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2020

- Fermeture entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6)
- Neutralisation du mouvement de tourne à droite de l'avenue du Général Leclerc (RD19) sens Paris / province
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche de l'avenue du Général Leclerc (RD19) sens province / Paris

Déviations mises en place :

- Sens Alfortville / Maisons-Alfort par l'avenue du Professeur Cadiot (RD6), la rue du 11 novembre 1918, RD19
- Sens Maisons-Alfort / Alfortville, par l'avenue du Général Leclerc (RD19), la rue Victor Hugo, RD6 Neutralisation et report des arrêts bus, déviation des bus, en accord avec la RATP
- Neutralisation du stationnement dans chaque sens accès maintenu en permanence du commissariat géré par homme trafic
- Accès riverains non maintenu

ARTICLE 3 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilée à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

ARTICLE 4

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage, des fermetures et de leur entretien, sont assurés par les entreprises Eiffage Route et Agilis, chacune en ce qui la concerne, sous le contrôle du CD94 / STE / SEE1, qui doivent, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports de la voirie et des déplacements / service territorial est) ou des services de police.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de police soit par les agents assermentés de la direction des transports de la voirie et des déplacements du conseil départemental du Val-de-Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le directeur des routes d'Île-de-France ;
- Le maire de Maisons-Alfort ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Paris, le

Odile SEGUIN
Adjointe au chef du service
Service sécurité des transports



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

ARRETE-EPREFECTORAL-DRIEA-IdF-N° 2020-0509

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories, rue de Paris - RD86A - dans le sens de circulation Paris/Province, entre la rue Emile Moutier et la rue de l'Eglise, sur la commune de Joinville-le-Pont.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;
- Vu** l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière
- Vu** l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande de l'adjointe au chef de secteur gestion urbaine et administrative DTVD/service territorial Est du 15/07/2020 ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne du 10/07/2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne du 02/07/2020 ;

Vu l'avis du maire de Joinville-le-Pont du 30/06/2020 ;

considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection d'enrobés suite à un affaissement de voirie rue de Paris – RD86A – entre la rue Emile Moutier et la rue de l'Eglise sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont ;

considérant que la RD86A à Joinville-le-Pont est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'île de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er

A compter du mardi 4 août au samedi 8 août 2020, l'entreprise VTMTTP (13, avenue Descartes – 94450 Limeil-Brévannes) doit réaliser des travaux de réfection d'enrobés, suite à un affaissement de voirie, rue de Paris – RD86A – entre la rue Emile Moutier et la rue de l'Eglise sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont. Pendant cette période les conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sont réglementées dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Durant 1 à 2 nuits pendant cette période, entre 21h00 et 6h00, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Fermeture complète à la circulation de la rue de Paris entre la rue Emile Moutier et la rue de l'Eglise ;
- Une déviation sera mise en place, par la rue Jean Mermoz et les avenues des Canadiens (Paris), Saint Maurice du Valais et du Président John Fitzgerald Kennedy ;
- Neutralisation du stationnement des 2 côtés au droit du numéro 6 ;
- Neutralisation du passage piétons au droit des travaux, les piétons emprunteront les passages piétons situés en amont et aval des travaux ;
- Maintien du trottoir et de la piste cyclable ;
- Les accès riverains seront maintenus dans la mesure du possible.

ARTICLE 3

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par l'entreprise VTMTTP sous contrôle du conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 4

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325.1 et L.325.3 du code précité.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et seront transmis aux tribunaux compétents. Elles seront poursuivies conformément aux dispositions du livre I du code de la route et notamment son article 2.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Joinville-le-Pont ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

ARRETE PREFECTORAL DRIEA IdF-N° 2020-0511

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories et des cyclistes, avenue Jean Rostand - RDI - dans le sens Créteil vers Sucy, au droit de l'immeuble en construction, le long du parking de l'Institut National Supérieur du Professorat, sur la commune de Bonneuil sur Marne.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;
- Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière
- Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande de l'adjointe au chef de secteur gestion urbaine et administrative DTVD/STE du 16/07/2020 ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne le 16/07/2020,

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne le 10/07/2020 ;

Vu l'avis du maire de Bonneuil sur Marne^{le} 03/07/2020 ;

Considérant que l'entreprise Legendre Immobilier (66, avenue du Maine – 75014 Paris), ainsi que ses sous-traitants et les concessionnaires doivent mettre en œuvre des restrictions de circulation, de stationnement des véhicules, des cyclistes et des piétons, avenue Jean Rostand, le long du parking de l'Institut National Supérieur du Professorat sur le territoire de la commune de Bonneuil sur Marne, dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier pour le compte de la SCCV Bonneuil Butte Cotton ;

Considérant que la RD1 à Bonneuil sur Marne est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Sur proposition de madame la directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'île de France ;

ARRETE

ARTICLE 1er

A compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 30 novembre 2022, l'entreprise Legendre Immobilier (66, avenue du Maine – 75014 Paris) et ses sous-traitants ainsi que les concessionnaires réalisent les travaux de construction d'un ensemble immobilier avenue Jean Rostand – RD1 – le long du parking de l'Institut National Supérieur du Professorat, sens Créteil vers Sucy sur la commune de Bonneuil sur Marne. Ces travaux sont réalisés pour le compte de la SCCV Bonneuil Butte Cotton.

Pendant cette période les conditions de circulation des véhicules de toutes catégories, des cyclistes et des piétons sont réglementées dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre 24h/24h:

- Création d'une sortie de parking provisoire 50 mètres en amont de la sortie existante, la sortie de parking provisoire sera réalisée avant l'ouvrage DSEA ;
- Neutralisation de la voie parking et du stationnement de la sortie de parking provisoire jusqu'à la fin du parking existant afin de créer une piste cyclable bidirectionnelle provisoire sur la voie de la contre-allée neutralisée et aménagée à cet effet ;
- Neutralisation de la piste cyclable bidirectionnelle existante et du trottoir, à partir de la sortie provisoire, afin de mettre en place un tunnelier pour assurer le cheminement des piétons ;
- Création d'un bateau d'accès chantier à la place de la sortie neutralisée, avec gestion des entrées et sorties chantier par hommes-traffic en charge de gérer le flux de véhicules chantier, piétons et cycliste ;

- Matérialisation d'un passage piétons et piste cyclable au droit du chantier ;
- Restitution de deux places pour les personnes à mobilités réduites (PMR) neutralisées à l'intérieur du parking restant à disposition des usagers.

ARTICLE 3

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par l'entreprise Legendre Immobilier sous contrôle du conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 4

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325.1 et L.325.3 du code précité.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et seront transmis aux tribunaux compétents. Elles seront poursuivies conformément aux dispositions du livre I du code de la route et notamment son article 2.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Bonneuil sur Marne

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation

Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2020-0512

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue le Foll entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;
- Vu** l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière
- Vu** l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu** l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande de la DTVD/ service territorial Ouest le 16/07/2020 ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 16/07/2020 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne le 09/07/2020 ;

Vu l'avis du maire de Villeneuve-le-Roi le 13/07/2020 ;

considérant la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD136 avenue Le Foll, entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi, afin de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau de gaz ;

considérant que la RD136 à Villeneuve-le-Roi est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

sur la proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

À compter du lundi 20 juillet jusqu'au vendredi 31 juillet 2020 la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée entre 9h30 et 16h30 sur la RD136 entre l'avenue de la Haute Seine et la rue Jean-Pierre Timbaud, dans les deux sens de circulation, à Villeneuve-le-Roi.

ARTICLE 2 :

Il est procédé à des travaux de mise en conformité du réseau de gaz.

Les travaux sont réalisés ainsi qu'il suit :

- Neutralisation de la traversée piétonne au droit du carrefour, les piétons emprunteront les passages piétons situés en amont et en aval du chantier ;
- Neutralisation du stationnement au droit des travaux dont la place (PMR) place pour personnes à mobilité réduite : La place PMR sera reportée au droit du n°131 avenue Le Foll sur la banquette de stationnement en partie neutralisée et aménagée à cet effet.
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche du sens de circulation Villeneuve-Saint-Georges/ Orly avec maintien du mouvement directionnel.

Dans le sens de circulation Orly/ Villeneuve-Saint-Georges :

- Neutralisation partielle de la voie en maintenant 3,55 mètres de large ;
- Mise en place d'une déviation pour les poids lourds au droit du carrefour, par la rue Jean-Pierre Timbaud, la rue des Vœux Saint-Georges, l'avenue de la Haute Seine en direction de l'avenue Le Foll.

Pendant toute la durée des travaux :

- Accès de chantier gérés par des Hommes trafic ;
- Maintien des accès riverains ;
- Arrêt de bus " Lycée Brassens " maintenu ;
- Modification de la signalisation lumineuse des feux tricolores (SLT) ;
- Vitesse des véhicules limitée à 30 km/heure au droit des travaux.

ARTICLE 3 :

La libre circulation, des transports exceptionnels est assurée dans les deux sens de circulation.
Les accès aux véhicules de secours sont maintenus en permanence.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 8 avenue Joseph Paxton 77 164 Ferrieres en Brie pour le compte de GRDF.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif .

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils sont poursuivis conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non- respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 7:

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports, de la voirie et des déplacements – service territorial ouest) ou des services de police.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9 :

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Villeneuve-le-Roi,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompier de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2020-0513

Portant modification temporaire des conditions de stationnement et de circulation des véhicules de toutes catégories et de circulation des piétons, sur l'avenue Gabriel Péri (RD205), dans les deux sens de circulation, entre le n°7 et le n°23 et entre le n°2 bis et le n°40, sur la commune de Limeil-Brévannes.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande du Conseil Départemental (STE) du 16/07/2020 ;

Vu l'avis de monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 16/07/2020;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil départemental du Val-de-Marne;

Vu l'avis de madame le maire de Limeil-Brévannes du 16/07/2020;

considérant que la RD205 à Limeil-Brévannes est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant que les entreprises liées aux travaux, leurs sous-traitants et cotraitants, doivent mettre en œuvre des restrictions de stationnement et de circulation des véhicules de toutes catégories et de circulation des piétons, sur l'avenue Gabriel Péri (RD205), dans les deux sens de circulation, dans le cadre de la fin des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de renouvellement d'une canalisation d'eau potable en PEHB, pour le compte de SIGEIF et GPSEA, à Limeil-Brévannes ;

sur proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1

À compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 30 septembre 2020, les conditions de stationnement et de circulation des véhicules et des piétons empruntant l'avenue Gabriel Péri (RD205), dans les deux sens de circulation, entre le n°7 et le n°23 et entre le n°2 bis et le n°40, sont définies aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre au droit et à l'avancement des travaux :

En début et fin de chantier, pendant la pose et la dépose des passages piétons provisoires, la circulation sera alternée par feux tricolores.

Pendant toute la durée des travaux :

- La déviation du cheminement des piétons se fera sur le trottoir opposé aux travaux via les passages piétons existants et des passages piétons provisoires en thermocollés, en amont et aval des travaux ou sur la banquette de stationnement neutralisée et aménagée à cet effet ;
- Neutralisation des arrêts de bus au droit des travaux ;
- Maintien en permanence des accès riverains, de la place PMR (personne à mobilité réduite), aux commerces (dont la station-service) et à l'hôpital ;
- L'accès de chantier géré par homme trafic ;
- Le balisage par séparateur de voies K16 est replié chaque soir après les heures de chantier ;
- Les véhicules de chantier ont interdiction d'attendre ou de stationner et de manœuvrer en marche arrière sur la chaussée de la RD205.

Phase 1 (durée 1 mois et demi) basculement des réseaux électriques et télécom en souterrain :

- Neutralisation du stationnement ;
- Neutralisation du trottoir.

Phase 2 (durant la dernière quinzaine de septembre), 2 à 3 jours seront nécessaires pour la dépose des réseaux aériens électriques et des poteaux sur la rue et réfections des zones d'enrobés :

- -Modification de la signalisation lumineuse tricolore.

Sur la section à une voie, la circulation sera alternée par feux tricolores et se fera **uniquement et strictement entre 10h00 et 16h00.**

Sur la section à deux voies, neutralisation de la voie de droite, la circulation se fera sur la voie de tourne-à-gauche tout en conservant le mouvement.

Lors des opérations de grutage, les piétons seront arrêtés et gérés par hommes trafic.

ARTICLE 3

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux.

ARTICLE 4

Pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave au déroulement de ceux-ci d'autre part, le non-respect de cette interdiction sera assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L 325-1 et L 325-3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 5

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose de panneaux de mise en sécurité, du balisage et son entretien, sont assurés par l'entreprise TPSM (sous contrôle de la DTVD/STE/SEE1) qui doivent en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage des lieux, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par les entreprises :

TPSM

- Contact monsieur Vidinha, téléphone : 06 03 37 23 68
- Adresse postale : ZA du Château d'Eau - 70, rue Blaise Pascal - 77554 Moissy-Cramayel Cedex
- Adresse courriel : fvidinha@tpsm.fr

GR4FR

- Contact Monsieur Lauer, téléphone : 07 72 41 74 80
- Adresse postale : 4 avenue du Bouton d'Or - 94370 Sucy-en-Brie
- adresse courriel : olauer@gr4.fr

AXEO TP

- Contact Monsieur Reymann, téléphone : 07 88 22 29 55
- Adresse postale : Parc de la Saussaie - 10 bis rue du Moulin Vert - 94400 Vitry-sur-Seine,
- Agence EXEO TP – PARIS SUD
- Adresse courriel : benoit.reymann@axeo-tp.com

PERF ETUDES

- Contact Monsieur Ripaud, téléphone : 06 62 91 72 50
- Adresse postale : 33, rue de la Régale, Zone Artisanale - 77181 Courtry
- Adresse courriel : a.ripaud@perfetudes.fr

SUEZ EAU FRANCE

- Contact Monsieur Amory, téléphone : 06 85 01 01 86
- Adresse postale : 51, avenue de Sénart – 91230 Montgeron
- Adresse courriel : jean-yves.amory@suez.com

- CULLIER

- Adresse postale : 43, rue du Moulin Bateau – 94380 Bonneuil-sur-Marne

EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX

- Adresse postale : 16 rue Pasteur – 94450 Limeil-Brévannes

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le contrôle est assuré par les services suivants :

Mairie de Limeil-Brévannes :

- Contact Madame Journaux, téléphone : 06 03 99 00 22
- Adresse courriel : annie.journaux@limeil.fr

Département du Val-de-Marne (DTVD) :

- Contact Monsieur Martineau, téléphone : 06 71 25 74 85
- Adresse courriel : philippe.martineau@valdemarne.fr

ARTICLE 6

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports de la voirie et des déplacements / service territorial est) ou des services de police.

ARTICLE 7

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Limeil-Brévannes,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation,
Le Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA N°2020-0514

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue du Général Leclerc (RD19) entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Nordling, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande du conseil départemental du Val-de-Marne du 17/07/2020 ;

Vu l'avis de monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne le 16/07/2020;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de monsieur le maire de Maisons-Alfort le 07/07/2020 ;

considérant que la RD19, avenue du Général Leclerc, à Maisons-Alfort, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant les travaux de rénovation des espaces verts sur le terre-plein central de l'avenue du Général Leclerc (RD19) entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Nordling, dans les deux sens de circulation, à Maisons-Alfort ;

considérant la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD19, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier ;

sur proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Du lundi 10 août 2020 au vendredi 30 octobre 2020, les entreprises EGM (5 rue des Courrières 92000 Nanterre) et France Environnement (route des Presles 77220 Gretz Armainvilliers) réalisent des travaux de rénovation des espaces verts sur le terre-plein central de l'avenue du Général Leclerc (RD19), entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Nordling, dans les deux sens de circulation, à Maisons-Alfort.

Ces travaux sont réalisés pour le compte de la ville de Maisons-Alfort : 7 rue Pierre Sépard 94700 Maisons-Alfort.

ARTICLE 2

Les travaux sur le terre-plein central de la RD19 sont réalisés, de 7h45 à 16h30, selon les restrictions suivantes au droit et à l'avancement des travaux :

- Neutralisation de la voie de gauche ou voie de tourne à gauche dans chaque sens de circulation
- Maintien du mouvement de tourne à gauche dans chaque sens de circulation
- Accès chantier géré par homme trafic
- Maintien des traversées piétonnes

La neutralisation des voies n'excédera pas 150 mètres de long dans chaque sens.

ARTICLE 3

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux.

ARTICLE 4 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilée à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du code précité.

ARTICLE 5

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, sont assurés par l'entreprise BIR sous le contrôle du CD94 / STE / SEE1, qui doivent, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie direction des transports de la voirie et des déplacements / service territorial Est) ou des services de police.

ARTICLE 7

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la direction des transports de la voirie et des déplacements du conseil départemental du Val-de-Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du code de la route et notamment son titre 1.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9

- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;
- Le maire de Maisons-Alfort ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental
Adjoint de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE-DRIEA-IdF- N° 2019-0515

Réglémentant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons au droit du numéro 203 à 195 avenue de Fontainebleau, dans le sens province/Paris – RD7 - à Thiais.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-Idf n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande du service territorial ouest du 16/04/2020;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne 10/07/2020;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne;

Vu l'avis favorable de la direction des transports, de la voirie et des déplacements du conseil départemental du Val de Marne le 10/07/2020;

Vu l'avis du maire de Thiais le 30/06/2020;

considérant que la RD7 à Thiais est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons au droit du numéro 203 à 195 avenue de Fontainebleau, dans le sens province/Paris - RD7 - à Thiais afin de poursuivre la construction d'un hôtel ;

sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter de la date de signature du présent arrêté, et ce jusqu'au 30 septembre 2020, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons est modifiée au droit du numéro 203 à 195 avenue de Fontainebleau, dans le sens province/Paris – RD7 - à Thiais, dans le cadre de la construction d'un hôtel.

ARTICLE 2 :

Pour le maintien d'une ligne électrique provisoire :

- Neutralisation partielle du trottoir par 3 blocs béton de 1 mètre par 1 mètre entre le numéro 203 et le numéro 195 avenue de Fontainebleau.

Pour la dépose d'une ligne électrique provisoire, en fin de chantier :

- Neutralisation de la voie de droite au droit des travaux, avec balisage spécifique de sécurité et maintien d'une file de circulation.
- -Le temps des opérations de levage, le trottoir est neutralisé et la circulation des piétons est arrêtée et gérée par hommes trafic.

Pour la réalisation des travaux de construction situés au droit du numéro 203 avenue de Fontainebleau, les conditions de circulation suivantes et les restrictions de circulation nécessaires à l'exécution des travaux sont maintenues 24h00 sur 24h00 au droit du chantier

- Neutralisation partielle de la partie piétonne du trottoir au droit du chantier sur 30 mètres de long par pose de palissades. Le cheminement des piétons est maintenu sur une largeur de 1,40 mètre minimum libre de tout obstacle et rendu accessible aux personnes à mobilité réduite en permanence.
- Les camions devront accéder à l'emprise de chantier en marche avant et en sortir en marche avant sans manœuvre sur le domaine public. Aucun camion en attente ne devra stationner sur la chaussée.
- Les accès au chantier sont gérés par hommes trafic pendant les horaires de travail.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interactions avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules au droit du chantier est réduite à 30km/h.

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

Le permissionnaire prend toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir de la chute d'objets quelconques sur les usagers de la voie publique. En particulier aucune charge, sous quelque prétexte que ce soit, ne doit surplomber la voie publique.

La visibilité des panneaux de police et des feux tricolores doit être assurée en toutes circonstances.

La signalisation réglementaire et l'affichage de l'autorisation sont à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont réalisés par l'entreprise DL BATIMENT, rue de la Croix Saint-Martin – 77515 Pommeuse.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

ARTICLE 5 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit au droit du chantier pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de celui-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 6 :

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (direction des transports, de la voirie et des déplacements – service territorial ouest) ou des services de police.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne,
Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne,
Le président du conseil départemental du Val-de-Marne,
Le maire de Thiais,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à monsieur le général commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental
Adjoint de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA N°2020-0516

Portant modification temporaire des conditions de circulation, des véhicules de toutes catégories, des cyclistes et de circulation des piétons, Rue du Pont de Créteil et boulevard Maurice Berteaux – RD86 – dans les deux sens de circulation, entre l'impasse des Marais à Saint-Maur-des-Fossés et le 42, boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont sur le territoire des communes de Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont.

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne hors classe ;

Vu l'ordonnance générale du 1 juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2432 du 5 août 2019 de monsieur le préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-Idf n°2020-0406 du 29 juin 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière

administrative ;

Vu la note du 05 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande du service territorial Est du 20/07/2020;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne du 16/07/2020;

Vu l'avis du président du conseil départemental du Val-de-Marne le 30/06/2020;

Vu l'avis du directeur de la RATP le 16/07/2020 ;

Vu l'avis du maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés le 15/07/2020;

Vu l'avis du maire de la commune de Joinville-le-Pont le 09/07/2020;

considérant que la RD86 à Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

considérant que les entreprises listées à l'article 1^{er} ainsi que tous les concessionnaires et leurs sous-traitants, doivent mettre en œuvre des restrictions de circulation, de stationnement des véhicules et de circulation des piétons et des cyclistes, entre la rue du Pont de Créteil et boulevard Maurice Berteaux à Saint-Maur-des-Fossés et le 42, boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont, dans le cadre des travaux d'aménagement de plateaux surélevés ;

sur proposition de madame la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

A compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 30 septembre 2020, les entreprises :

- **UNION DES COMPAGNONS PAVEURS U.C.P.** (43, rue du Moulin Bateau – 94380 Bonneuil-sur-Marne),
- **AGILIS** (14, rue du Moulin à Vent – 77166 Grisy Suisnes),
- **DERICHEBOURG** (Zac de la Haie Griselle - 6 Allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger) et **RBMR** (127 rue René Legros – 91560 Savigny sur Orge), réalisent pour le compte du conseil départemental, des travaux d'aménagement de 3 plateaux surélevés et un terre plein central, rue du Pont de Créteil et boulevard Maurice Berteaux RD86, dans les deux sens de circulation, entre l'impasse des Marais à Saint Maur et le 42 boulevard du maréchal Leclerc à Joinville.

Pendant cette période les conditions de circulation des véhicules de toutes catégories ainsi que de circulation des piétons et des cyclistes, sont réglementés, dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants.

ARTICLE 2

Le chantier est divisé en 3 zones et 8 phases :

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre 24h/24h :

Zone A : aménagement d'un plateau surélevé carrefour boulevard Maurice Berteaux/ rue du Pont de Créteil, sens Joinville vers Créteil :

Phase 1 : Travaux de jours entre 8h00 et 17h00 :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,

- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
Phase 2 : Travaux de jours entre 08h00 et 17h00 :
- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite, sens Joinville vers Créteil,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de gauche, sens Joinville vers Créteil,
- Les véhicules circuleront sur la piste cyclable sanitaire neutralisée,
- Maintien de la voie de tourne à gauche ;

Phase 3 : Travaux de nuit entre 21h00 et 05h30 (1 nuit + 1 nuit de remplacement en cas d'intempérie) :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation,
- Maintien de la voie de tourne à gauche,
- Une déviation sera mise en place par la rue de la Varenne et l'avenue Desgenettes.

Pendant les travaux de la zone A :

- Neutralisation de la traversée piétonne rue du Pont de Créteil, les piétons emprunteront les autres traversées piétonnes en amont et aval de la zone A ;
- Neutralisation du terre plein central au droit des travaux ;
- Neutralisation partielle du trottoir en maintenant un cheminement piétons au droit des travaux.

Zone B : aménagement d'un plateau surélevé carrefour boulevard Maurice Berteaux rue du Four et rue Politzer dans les deux sens :

Phase 4 : Travaux de jours entre 08h00 et 17h00 côté rue du Four sens Créteil vers Joinville :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation du stationnement au droit des travaux.

Phase 5 : Travaux de jours entre 08h00 et 17h00 côté rue Politzer sens Joinville vers Créteil :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite, sens Joinville vers Créteil,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,

Phase 6 : Travaux de nuit entre 21h00 et 05h30 (1 nuit + 1 nuit de remplacement en cas d'intempérie) côté rue Politzer sens Joinville vers Créteil :

Sens Créteil/ Joinville :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation,
- Les véhicules circuleront sur la piste cyclable sanitaire neutralisée,

Sens Joinville/ Créteil :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation,
- Les véhicules circuleront sur la voie du sens opposé préalablement neutralisée et aménagée à cet effet,
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche,
- Une déviation sera mise en place par le boulevard Maurice Berteaux, la rue de la Varenne, les avenues de la Libération et Marainville pour rejoindre la rue du Four,
- Des arrêtés communaux viendront complétés pour la fermeture à la circulation des rues du Four et Politzer.

Phase 7 : Travaux de nuit entre 21h et 5h30 (1 nuit + 1 nuit de remplacement en cas d'intempérie) côté rue du Four sens Créteil vers Joinville:

Sens Joinville/Créteil :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation,
- Les véhicules circuleront sur la piste cyclable sanitaire neutralisée,
- Neutralisation de la voie de tourne à gauche,
- Une déviation sera mise en place par le boulevard Maurice Berteaux, la rue de la Varenne, les avenues de la Libération et Marainville pour rejoindre la rue du Four,
- Des arrêtés communaux viendront complétés pour la fermeture à la circulation des rues du Four et Politzer.
- Neutralisation de la voie de gauche avenue du Maréchal Leclerc à Joinville en amont du Carrefour Maréchal Leclerc/Henri Barbusse/Sévigné

Sens Créteil/ Joinville :

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation,
- Les véhicules circuleront sur la voie du sens opposé préalablement neutralisée et aménagée à cet effet,
- Des arrêtés communaux viendront complétés pour la fermeture à la circulation des rues du Four et Politzer.

Pendant les travaux de la zone B :

- Neutralisation de la traversée piétonne boulevard Maurice Berteaux, les piétons emprunteront les autres traversées piétonnes en amont et aval de la zone B de chantier.

Zone C : aménagement d'un terre-plein central boulevard Maurice Berteaux entre le carrefour rues du Four et Politzer et 'impasse des Marais:

Phase 8 : Travaux de jours entre 08h00 et 17h00 dans les deux sens de circulation:

- Neutralisation de la piste cyclable sanitaire créée sur la voie de droite, dans chaque sens,
- Les cyclistes devront cheminer pieds à terre sur le trottoir,
- Neutralisation de la voie de circulation dans chaque sens et neutralisation partielle de la voie de tourne à gauche du sens Joinville/Créteil tout en conservant le mouvement,
- Les véhicules circuleront sur la piste cyclable sanitaire neutralisée aménagée à cet effet,

Pendant toute la durée du chantier :

- Les accès riverains et commerces seront maintenus dans la mesure du possible.
- Les arrêts de bus seront décalés en accord avec la RATP
- L'accès au dépôt de bus sera maintenu en permanence et géré par Hommes Trafic.
- Les accès de chantier seront gérés par Hommes Trafic
- Aucune manœuvre de recul ne sera effectuée sur la voirie.

ARTICLE 3

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux. Maintien en permanence des Transports Exceptionnels.

ARTICLE 4

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par les entreprises Union des Compagnons Paveurs (U.C.P.) et AGILIS, sous contrôle du conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 5

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325.1 et L.325.3 du code précité.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et seront transmis aux tribunaux compétents. Elles seront poursuivies conformément aux dispositions du livre I du Code de la Route et notamment son article 2.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8

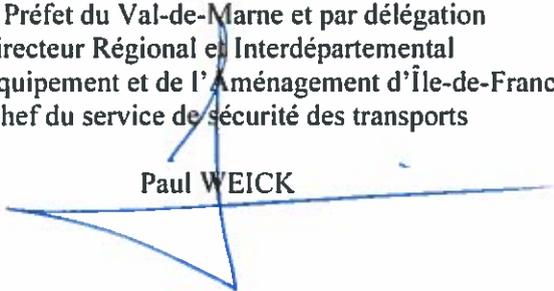
- La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;
- Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne ;
- Le président du conseil départemental du Val de Marne ;
- La présidente directrice générale de la RATP ;
- Le maire de Saint-Maur-des-Fossés
- Le maire de Joinville-le-Pont

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à monsieur le général commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par délégation
Le Directeur Régional et Interdépartemental
Adjoint de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Chef du service de sécurité des transports

Paul WEICK



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

Créteil, le 21 juillet 2020

Unité Départementale du Val-de-Marne
Service de la Planification et de l'Aménagement Durable
Missions Territoriales

ARRÊTÉ n° 2020/1979 approuvant le cahier des charges de cession de terrain du lot LAVOIR dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté MULTISITE DU CENTRE VILLE

**Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du mérite**

- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.311-6,
- **Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond Le Deun en qualité de préfet du Val-de-Marne
- **vu** l'arrêté préfectoral n°2011/752 du 25 février 2011 créant la ZAC « multisite du centre-ville » ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4807 du 27 mars 2014 approuvant le programme des équipements publics ;
- **Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve Saint-George approuvé le 28 juin 2016 ;
- **Vu** la demande de l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA-ORSA) en date du 10 juillet 2020 ;
- **Sur** proposition du Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, Directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : est approuvé le cahier des charges de cession à intervenir concernant :

- le lot LAVOIR relatif à un terrain (Références cadastrales section AP n°535, 537, 538, 540, 542, 543, 545) de 1035 m² de superficie situé sur la commune de Villeneuve-Saint-George pour la création de 2719 m² de surface de plancher (SDP) maximum, dont 2277 m² de SDP à usage de logement locatif social et 442 m² de SDP à usage de commerce.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article D311-11-1 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie de Villeneuve-Saint-George et au siège de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre EPT 12 ;
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :
<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/RAA-Recueil-des-actes-administratifs>

Le cahier des charges de cession de terrain pourra être consulté au siège de l'aménageur, 2 Avenue Jean Jaurès, 94600 Choisy-le-Roi.

Article 3 :Les dispositions du CCCT fixant la surface constructible autorisée et, le cas échéant, des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales sont opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme à l'expiration de ce délai d'affichage d'un mois conformément à l'article D.311-11-2 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Article 5 : La secrétaire générale adjointe de la préfecture, le directeur de l'unité départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne, le directeur général de l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont et le maire de Villeneuve-Saint-George sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet du Val-de-Marne
et par délégation,

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
Directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne

Signé

Pierre-Julien EYMARD



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 2007 du 22 juillet 2020

**actant le franchissement du seuil d'alerte renforcée du Réveillon dans le Val-
de-Marne
et instaurant des mesures provisoires de limitation des usages de l'eau**

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017 définissant, pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur la Seine et la Marne, leurs affluents et leurs nappes d'accompagnement, ainsi que sur la nappe des calcaires de Champigny et les cours d'eau en relation avec elle (Morbras, Réveillon, Yerres) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/1906 du 10 juillet 2020 actant le franchissement du seuil d'alerte du Réveillon dans le Val-de-Marne et instaurant des mesures provisoires de limitation des usages de l'eau ;

CONSIDERANT que le débit (VCN3) du Réveillon à la station hydrométrique de la Férolles-Attily (La Jonchère) publié dans le bulletin intermédiaire de suivi de l'étiage de la Direction régionale et inter-départementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France du 15 juillet 2020 est de 0,014 m³/s ;

CONSIDERANT que le débit (VCN3) correspondant au seuil d'alerte renforcée sur la station hydrométrique de la Férolles-Attily (La Jonchère) est de 0,015 m³/s ;

CONSIDERANT par ailleurs que les prévisions météorologiques à quinze jours présentent peu voire pas de précipitations pluviométriques dans le sud-est du Val-de-Marne ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : Constat du franchissement du seuil d'alerte renforcé

En application des articles 1 et 3 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017, le seuil d'alerte renforcée est franchi pour la zone d'alerte 2a comprenant les communes dont tout ou partie du territoire est situé au droit de la nappe des calcaires de Champigny ou d'un bassin versant de cours d'eau en relation avec elle :

- Boissy-St-Léger,
- Bonneuil-sur-Marne,
- Champigny-sur-Marne,
- Chennevières-sur-Marne,
- Limeil-Brévannes,
- Mandres-les-Roses,
- Marolles-en-Brie,
- Noisseau,
- Ormesson-sur-Marne,
- Périgny-sur-Yerres,
- Le Plessis-Trévisé,
- La Queue-en-Brie,
- Santeny,
- Sucy-en-Brie,
- Villecresnes,
- Villeneuve-Saint-Georges.

Article 2 : Mesures de sensibilisation, surveillance et limitation des usages de l'eau

Article 2-1 : Mesures de sensibilisation et de surveillance

Les mesures de sensibilisation et de surveillance des usages de l'eau prévues à l'article 4 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017 sont instaurées.

Des campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont mises en œuvre par la préfecture afin de réduire les consommations d'eau qui ne sont pas indispensables.

Ces mesures concernent l'ensemble des communes listées à l'article 1 du présent arrêté.

Article 2-2 : Mesures de limitation des usages de l'eau

Les mesures de limitation des usages de l'eau prévues à l'article 4 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n°2017/1890 du 15 mai 2017 sont instaurées.

Ces mesures concernent l'ensemble des communes listées à l'article 1 du présent arrêté.

Elles s'appliquent à tous : particuliers, entreprises, services publics, collectivités, agriculteurs, industriels.

- **Consommations des particuliers, collectivités, services publics et entreprises**

Usages	Mesures appliquées
Remplissage des piscines privées	Interdiction sauf si chantier en cours.
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnières...) et pour les organismes liés à la sécurité.
Lavage des voies, trottoirs et espaces publics Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction sauf impératif sanitaire.
Manœuvre de bornes d'incendie	Interdiction en dehors des interventions de secours, sauf impératif de sécurité civile.
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sport	Interdiction entre 8h et 20h.
Arrosage des jardins potagers	Interdiction entre 8h et 20h.
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert.
Brumisateurs et dispositifs de rafraîchissement urbain	Interdiction, sauf dérogation prise en période de canicule dans le cadre des arrêtés préfectoraux mentionnés à l'article 8 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017.
Remplissage des plans d'eau	Interdiction sauf pour les usages commerciaux, sous réserve d'autorisation du service police de l'eau.

Les mesures de restriction ne sont pas applicables si la ressource en eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un dispositif de recyclage d'eaux usées ou de process.

- **Consommations pour des usages industriels et commerciaux**

Usages	Mesures appliquées
Arrosage des golfs	Interdiction sauf « greens et départs », autorisés entre 20h et 8h.
Industries, commerces et ICPE	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire. Les ICPE ayant une prescription sécheresse dans leur arrêté doivent se conformer à celle-ci. Les rejets industriels préjudiciables à la qualité de l'eau peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression, au cas par cas.

- **Gestion des ouvrages hydrauliques et de la navigation intérieure**

Sans objet.

- **Consommations agricoles**

Pour les exploitations agricoles ne participant pas à un dispositif collectif de gestion volumétrique (nappe des calcaires de Champigny), les mesures suivantes s'appliquent :

Usages	Mesures appliquées
Irrigation des cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Prélèvements en cours d'eau, dans leurs lits majeurs et par forages interdits entre 8h et 20h.

Pour les exploitations agricoles participant au dispositif collectif de gestion volumétrique sur la nappe des calcaires de Champigny, l'article 7 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n°2017/1890 du 15 mai 2017 s'applique.

- **Rejets dans le milieu**

Usages	Mesures appliquées
Travaux en cours d'eau	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf travaux autorisés par la police de l'eau.
Stations de traitement des eaux usées et systèmes de collecte	Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.
Vidanges de piscines publiques	Soumise à autorisation préalable de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé.
Vidanges de plans d'eau	Vidange interdite.
Industriels	Si préjudiciables à la qualité de l'eau, les rejets industriels peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression.

Article 3 : Application et levée des mesures

Ces mesures sont applicables à compter de la publication du présent arrêté et seront actualisées par un nouvel arrêté en cas de franchissement d'un autre seuil.

Ces mesures seront levées progressivement lorsque le débit dépasse durablement le seuil concerné.

En l'absence d'évolution de la situation, le présent arrêté est **valable jusqu'au 31 octobre 2020**.

Article 4 : Sanctions

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté peut entraîner des sanctions administratives ou pénales au titre des articles L.171-7 et suivants et L.173-1 et suivants du code de l'environnement.

En application de l'article R.216-9 du code de l'environnement, sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe quiconque aura contrevenu aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prises en application des dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Val-de-Marne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Transition Écologique - 92055 La Défense.

L'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet de recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux (2) mois auprès du Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général de Gaulle - case postale n° 8630 - 77008 Melun cedex.

Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction ou par le biais de l'application <https://www.telerecours.fr/>.

Article 6 : Publication, notification et information des tiers

Le présent arrêté sera :

- publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, et mis en ligne sur son site Internet,
- affiché en mairie des communes de Boissy-St-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges par les soins des maires,

- mis en ligne sur l'application Internet Propluvia (www.proplovvia.developpement-durable.gouv.fr) et sur le site Internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r533.html>).

Article 7 : Abrogation

L'arrêté préfectoral n°2020/1906 du 10 juillet 2020 fixant le dépassement du seuil d'alerte du Réveillon est abrogé.

Article 8 : Exécution

La secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne, le délégué départemental du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la directrice régionale Île-de-France de l'Office français de la biodiversité, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, les Présidents des Établissements Publics Territoriaux Paris-Est-Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, et Mesdames et Messieurs les Maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet du Val-de-Marne et par
délégation
Le sous-préfet de Nogent-sur-Marne

SIGNE

Bachir BAKHTI



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement
DRIHL Val de Marne
SHAL/BPEXC

Arrêté n° 2020/2043

relatif à la désignation des organisations de bailleurs et de locataires représentatives à la Commission Départementale de Conciliation

LE PRÉFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite,

VU la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière;

VU la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et notamment son article 2 ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et notamment son article 188;

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment son article 86 ;

VU la loi n° 2014/366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 et notamment son article ;

VU le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

VU le décret n° 2015-733 du 24 juin 2015 modifiant le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 sus-visé ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale ;

ARRETE

Article 1^{er}: la liste des organisations de bailleurs membres de la Commission Départementale de Conciliation du Val de Marne est fixée comme suit:

- la Chambre des Propriétaires de Paris du Grand Paris–UNPI
- la Fédération Régionale des Entreprises Publiques Locales d'Ile de France
- l'Association pour le développement du logement intermédiaire
- l'Association des Organismes d' HLM de la Région d' Ile-de-France (AORIF)

Article 2: la liste des organisations de locataires membres de la Commission Départementale de Conciliation du Val de Marne est fixée comme suit :

- la Confédération Nationale du Logement - Fédération du Val de Marne
- la Confédération Générale du Logement du Val de Marne
- l' Union Départementale "Consommation, Logement, Cadre de Vie" du Val de Marne
- l' Association Force Ouvrière Consommateurs – Val de Marne
- l' Union nationale des locataires indépendants

Article 3: le nombre de sièges attribués aux organisations de bailleurs est fixé à 13, se répartissant de la manière suivante :

- la Chambre des Propriétaires du Grand Paris – UNPI 2
- la Fédération Régionale des Entreprises Publiques Locales d'Ile de France 2
- l'Association pour le développement du logement intermédiaire 1
- l'Association des Organismes d' HLM de la Région d' Ile-de-France (AORIF) 8

Article 4: le nombre de sièges attribués aux organisations de locataires est fixé à 13, se répartissant de la manière suivante :

- la Confédération Nationale du Logement - Fédération du Val de Marne 7
- la Confédération Générale du Logement du Val de Marne 3
- l' Union Départementale "Consommation, Logement, Cadre de Vie" du Val de Marne 1
- l' Association Force Ouvrière Consommateurs – Val de Marne 1
- l' Union Nationale des Locataires Indépendants 1

Article 5: Madame la Secrétaire Générale et Madame la Directrice de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement du Val de Marne sont chargées de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.

Créteil, le

24/07/2020

Le Préfet du Val-de-Marne

Raymond LE DEUN



ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE D'ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2020.10

**DECISION N° 2020.10 DU 29/06/2020
PORTANT DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE
AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE
D'ILE-DE-FRANCE**

Le Directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-12,

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° 2017.48 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Stéphane NOEL aux fonctions de Directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France à compter du 18 décembre 2017,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° DS 2020.18 en date du 23/03/2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Stéphane NOEL, Directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° 2011-09 en date du 29/08/2011 nommant Monsieur Philippe THOMAS, aux fonctions de Secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France,

Le Directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France (ci-après « *Directeur de l'Etablissement* ») décide de déléguer :

- les pouvoirs et les signatures désignés ci-après à **Monsieur Philippe THOMAS**, en sa qualité de **Secrétaire général et Directeur du département supports et appuis** (ci-après « *Secrétaire général* »), dans le cadre de ses domaines de compétence et du ressort territorial de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France (ci-après « *Etablissement* ») ;
- les signatures désignées ci-après aux responsables des services du département supports et appuis suivants, qui exercent leurs missions sous l'autorité du Secrétaire général :
 - Madame Laura ROGGERI, en sa qualité de responsable du service des achats et des affaires juridiques,
 - Monsieur Frédéric RESSEGUIER, en sa qualité de responsable du service logistique et transport,
 - Madame Angélique MANEA, en sa qualité de responsable du service clients-facturation,
 - Monsieur Didier LE CORRE, en sa qualité de responsable du service informatique,
 - Monsieur Benoît MORALES, en sa qualité de responsable des services techniques.



La présente délégation s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques, directives, procédures et instructions mises en œuvre au sein de l'Etablissement français du sang.

Article 1 - Les compétences déléguées en matière budgétaire et financière

1.1. Dépenses

Le Directeur de l'Etablissement délègue sa signature au Secrétaire général, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour :

- a) l'engagement juridique, la liquidation et l'ordonnancement, en son nom, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de l'Etablissement,
- b) la constatation de service fait des dépenses prises en charge par le service à comptabilité distincte des contentieux transfusionnels.

1.2. Recettes

a) Le Directeur de l'Etablissement délègue sa signature au Secrétaire général en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour la constatation, la liquidation des créances de l'Etablissement et l'émission des factures valant ordre de recouvrer.

b) Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes nécessaires à l'aliénation des biens mobiliers selon la réglementation en vigueur et les éventuelles instructions nationales.

Article 2 - Les compétences déléguées en matière d'achats de fournitures, de services et de réalisation de travaux

2.1. Achats de fournitures et services

2.1.1. Marchés et accords-cadres nationaux

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les marchés subséquents ;
- b) les ordres de service et les bons de commandes ;
- c) le cas échéant, conformément aux dispositions du marché, les autres actes d'exécution.

2.1.2. Marchés correspondant aux besoins propres de l'Etablissement non couverts par un marché ou un accord-cadre national

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) lors des procédures de passation :
 - les notes justifiant le choix des titulaires des marchés et les rapports de présentation,
 - les décisions relatives à la fin de la procédure,
- b) sous réserve, s'il y a lieu, de l'obtention du visa préalable du Contrôleur général économique et financier près de l'Etablissement français du sang :



- les engagements contractuels initiaux, complémentaires et modificatifs des achats passés après formalités préalables ainsi que les rapports de présentation afférents,
 - les engagements contractuels relatifs aux achats passés sans formalités,
- c) les bons de commandes ;
- d) les autres actes d'exécution.

2.2. Réalisation de travaux

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, pour les travaux et les prestations de service associées correspondant à une opération immobilière locale dont le montant estimé est inférieur à 762 245 euros HT :

- a) lors des procédures de passation :
- les notes justifiant le choix des titulaires des marchés et les rapports de présentation,
 - les décisions relatives à la fin de la procédure,
- b) les engagements contractuels initiaux,
- c) les engagements complémentaires et modificatifs ainsi que les rapports de présentation afférents,
- d) les bons de commande ;
- e) les ordres de services et les autres actes relatifs à l'exécution des marchés.

2.3. Autres actes des procédures de marchés publics de fournitures, de services et de travaux

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les registres de dépôt des plis des candidats ;
- b) les décisions de sélection des candidatures ;
- c) tous les courriers adressés aux candidats.

Article 3 - Les compétences déléguées en matière immobilière

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement,

- a) pour les opérations immobilières locales d'un montant global estimé inférieur à 762 245 euros HT :
- les actes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme,
 - les courriers adressés aux autorités administratives pour l'obtention des avis et autorisations nécessaires à l'opération,
- b) les états des lieux des locaux de l'Etablissement, qu'il en soit le locataire ou propriétaire,



- c) dans le cadre de l'organisation des collectes de produits sanguins labiles :
- les conventions, avec des tiers publics ou privés, pour la mise à disposition précaire de locaux,
 - les demandes d'occupation du domaine public,

Article 4 - Les compétences déléguées pour les autres contrats et conventions portant engagement financier

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) sous réserve de son accord préalable, les engagements contractuels initiaux, complémentaires et modificatifs, et notamment les conventions de subvention, autres que ceux précédemment visés dans la présente délégation ;
- b) leurs actes préparatoires et leurs actes d'exécution.

Article 5 - Les compétences déléguées en matière de logistique et de transport

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les contestations consécutives à la mauvaise exécution des prestations de transport notifiées aux prestataires dans les délais requis ;
- b) les autorisations d'utilisation des véhicules de l'Etablissement par des tiers ;
- c) les autorisations d'utilisation des véhicules personnels.

Article 6 - Les compétences déléguées en matière juridique

6.1. Sinistres transfusionnels ou relevant de la responsabilité médicale

Le Secrétaire général reçoit délégation :

- a) dans le cadre des expertises médico-légales, afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les correspondances afférentes ;
- b) les correspondances adressées aux commissions de conciliation et d'indemnisation, aux tiers payeurs ainsi qu'aux avocats de l'Etablissement français du sang ;
- c) afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :
 - les correspondances adressées à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux,
 - les déclarations de sinistre et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang,
 - les correspondances adressées aux tiers payeurs,
- d) les correspondances adressées aux avocats.

6.2. Autres sinistres

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les déclarations de sinistre et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang ;
- b) dans le cadre des expertises, les correspondances afférentes.



6.3. Archives

Le Secrétaire général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, tous les actes afférents à la gestion des archives de l'Etablissement.

Article 7 - Les compétences déléguées en matière d'hygiène, de sécurité au travail et d'environnement

Le Directeur de l'Etablissement délègue au Secrétaire général, en sa qualité de Directeur du département supports et appuis, les pouvoirs pour mettre à disposition, sur prescription des personnes disposant des compétences requises, les moyens nécessaires au respect des dispositions légales, réglementaires, administratives et conventionnelles applicables au personnel, aux locaux et aux matériels de l'Etablissement, en matière d'hygiène, de sécurité au travail, de protection de l'environnement et d'installations classées.

Le Secrétaire général reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du département risques et qualité, afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les plans de prévention.

Article 8 - Les compétences déléguées en matière de dialogue social

Le Directeur de l'Etablissement délègue tous pouvoirs au Secrétaire général pour présider et animer la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) de l'Etablissement.

Article 9 - La représentation à l'égard de tiers

Le Secrétaire général reçoit délégation pour signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les correspondances et actes de nature courante concourant à la représentation de l'Etablissement à l'égard des tiers.

Article 10 - La suppléance du Secrétaire général

10.1. Matière budgétaire et financière

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés à l'article 1 :

- a) pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de l'Etablissement dans la limite de cent mille euros HT par facture,
 - à Madame Laura ROGGERI, en sa qualité de responsable du service des achats et des affaires juridiques,
- b) pour la constatation, la liquidation des créances de l'Etablissement et l'émission des factures valant ordre de recouvrer,
 - à Madame Angélique MANEA, en sa qualité de responsable du service clients-facturation.

10.2. Autres matières

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes ci-après visés aux articles 2, 5 et 6 :



- a) pour les bons de commande afférents aux dépenses de fonctionnement, dans la limite de cent mille euros HT et hormis ceux afférents à des prestations de conseil extérieur :
 - à Madame Laura ROGGERI, en sa qualité de responsable du service des achats et affaires juridiques,
- b) en matière immobilière, pour les ordres de service liés à la réalisation de travaux entrant dans le cadre d'un marché public ou s'agissant de travaux supplémentaires dans la limite de 5% du marché concerné :
 - à Monsieur Benoît MORALES, en sa qualité de responsable des services techniques,
- c) en matière de logistique et de transport, pour les autorisations d'utilisation des véhicules de l'Etablissement par des tiers, pour les autorisations d'utilisation des véhicules personnels et pour les ordres de service liés à des prestations de transport entrant dans le cadre d'un marché public,
 - à Monsieur Frédéric RESSEGUIER, en sa qualité de responsable du service logistique et transport,
- d) en matière informatique, pour les ordres de service liés à des prestations de service entrant dans le cadre d'un marché public, hors marchés à bons de commande :
 - à Monsieur Didier LE CORRE, en sa qualité de responsable du service informatique,
- e) en matière juridique, pour les déclarations de sinistre et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang :
 - à Madame Laura ROGGERI, en sa qualité de responsable du service des achats et des affaires juridiques.

Article 11 - Les conditions de mise en œuvre de la délégation

11.1. L'exercice des délégations de pouvoir

Le Secrétaire général accepte expressément et en toute connaissance de cause la délégation de pouvoir qui lui est confiée, en vertu des articles 7 et 8, par le Directeur de l'Etablissement.

Le Secrétaire général connaît la réglementation en vigueur dans les domaines faisant l'objet de la délégation de pouvoir ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect de cette réglementation. Il reconnaît être informé que sa responsabilité, et notamment sa responsabilité pénale, peut alors être engagée.

Le Secrétaire général diffuse ou fait diffuser régulièrement au personnel placé sous son autorité hiérarchique les instructions relatives à l'exécution de ses tâches et concernant le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Secrétaire général est également tenu de demander à ses subordonnés de lui rendre compte régulièrement des difficultés rencontrées et d'effectuer lui-même tout contrôle pour vérifier que ses instructions sont respectées.

Le Secrétaire général devra tenir informé le Directeur de l'Etablissement de la façon dont il exécute sa mission et des difficultés rencontrées.

11.2. La subdélégation

Le Secrétaire général ne peut subdéléguer la signature ou les pouvoirs qu'il détient en vertu des articles 1 à 6 et 8 de la présente décision.



Le Secrétaire général peut subdéléguer, aux responsables et éventuellement aux cadres du département supports et appuis disposant des moyens, de la compétence et de l'autorité nécessaires, les pouvoirs qu'il détient en vertu de l'article 7 de la présente décision.

11.3. La conservation des documents signés par délégation

Le Secrétaire général conserve une copie de tous les actes, décisions, contrats, conventions et correspondances qu'il est amené à prendre et à signer en application de la présente décision et en assure l'archivage, conformément aux règles internes de l'Etablissement français du sang, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 12 - La publication et la date de prise d'effet de la délégation

Il est mis fin à la décision n° 2020.03 du 24/03/2020.

La présente décision, qui sera publiée au Recueil des actes de la préfecture du Val-de-Marne, entre en vigueur le 29/06/2020.

A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Etablissement français du sang.

A Ivry sur Seine, le 29/06/2020,

Stéphane NOËL

Directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD